

RCI Finance Maroc
OPERANT SOUS LA MARQUE COMMERCIALE



RCI FINANCE MAROC

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2025

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 09/09/2026 sous la référence EN/EM/026/2026.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle et occasionnelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bon de Sociétés de Financement

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle et occasionnelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bon de Sociétés de Financement est composé :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme de Bons de Société de Financement enregistré par l'AMMC en date du 09/09/2026, sous la référence EN/EM/027/2026.

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	1
ABREVIATIONS	4
DEFINITIONS	5
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	6
I. Le president du Conseil d'Administration	7
ii. Les commissaires aux comptes	8
iii. L'organisme conseil	9
iv. Le responsable de l'information et de la communication financiere	10
PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE RCI FINANCE MAROC	11
I. Renseignements a caractere general	12
ii. Renseignements sur le capital de rci finance maroc	14
iii. Endettement de rci finance maroc	19
PARTIE III. GOUVERNANCE DE RCI FINANCE MAROC	26
I. Assemblees generales	27
ii. Organes d'administration	30
iii. Organes de direction	37
PARTIE IV. ACTIVITE DE RCI FINANCE MAROC	46
I. Historique de l'emetteur	47
ii. Appartenance du groupe rci finance maroc a rci bank & services et a renault group	51
iii. Filiale de rci finance maroc	63
iv. Secteur d'activite de rci finance maroc	66
v. Produits de rci finance maroc	99
PARTIE V. INFORMATION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	111
I. Politique rse	113
ii. Social	118
PARTIES VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES	123
I. Strategie d'investissement	124
ii. Moyens techniques et informatiques de rci finance maroc	126
PARTIES VII. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE RCI FINANCE MAROC	130
I. Informations financieres consolidees selectionnees entre 2023 et 2025	131
ii. Rapport des commissaires aux comptes	133
iii. Perimetre et methodes de consolidation	152
iv. Analyse du compte de resultat consolide en normes marocaines	153
v. Analyse de la capacite d'autofinancement	162
vi. Analyse de la solvabilite et structure du bilan consolide	163
vii. Tableau des flux de tresorerie	171
PARTIE VIII. PERSPECTIVES	177
PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS	180
PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	182
PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE	184
PARTIE XII. ANNEXES	189

ABREVIATIONS

ALM	Asset and Liability Management (Gestion Actif-Passif)
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGM	Assemblée Générale Mixte
AWB	Attijariwafa Bank
CA	Conseil d'Administration
BAM	Bank Al Maghrib
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BSF	Bon de Sociétés de Financement
BOA	Bank Of Africa
CBU	Completely Built-Up
CCT	Crédit Court Terme
CKD	Completely Knocked Down
CMR	Caisse Marocaine des Retraites
CMT	Crédit Moyen Terme
CT	Court terme
ESM	Encours Sain Moyen
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
LOA	Location avec Option d'Achat
MMAD	Millions de dirhams
NS	Non significatif
PCEC	Plan Comptable des Établissements de Crédit
PME - PMI	Petites et Moyennes Entreprises – Petites et Moyennes Industries
PNB	Produit Net Bancaire
PPR	Paierie Principale du Royaume
PSA	Peugeot S.A.
RCI BS	RCI Banque and Services
RDFM	Renault Dacia Finance Maroc
ROE	Return On Equity (Rentabilité des Fonds Propres)
ROA	Return On Assets (Rentabilité des Actifs)
SAAR	Système d'Aide à l'Appréciation du Risque
SI	Système d'information
TMIC	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels
VAR	Variation
VIO	Véhicules importés d'occasion
VN	Véhicules neufs
VO	Véhicules d'occasion
VP	Véhicules particuliers
VUL	Véhicules Utilitaires Légers

DEFINITIONS

Asset And Liability Management	La Gestion Actif-Passif (Asset and Liability Management, en anglais ou ALM), par référence aux deux volets d'un bilan comptable, est pratiquée notamment par les banques et autres organismes financiers. Elle consiste à garantir un équilibre entre les différentes sources de financement et les emplois financiers, de manière à éviter tout risque de solvabilité ou de liquidité, tout en optimisant la rentabilité générale.
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les Charges Générales d'Exploitation et le Produit Net Bancaire.
Créances en souffrance	Les créances clients présentant un risque de recouvrement. Elles sont classées par degré de risque et provisionnées conformément aux dispositions de la circulaire BAM n°19/G/2002.
Crédit Automobile Classique	Crédit amortissable affecté à l'acquisition d'un véhicule.
Crédit personnel	Crédit amortissable non affecté à l'acquisition d'un bien.
Crédit Revolving	Également appelé crédit renouvelable, ce produit consiste à mettre à disposition du client une réserve d'argent permanente, utilisable en partie ou en totalité. Les intérêts ne sont dus que sur les montants effectivement utilisés.
Encours brut hors créances en souffrance	Capital dû par les clients et/ou par le réseau (incluant les contributions des constructeurs et du réseau ainsi que les frais de dossier et les coûts de distribution pouvant être étalés). Sont exclus : l'encours incidenté échoué, l'encours douteux et l'encours compromis. Sont inclus : les encours incidentés à échoir ainsi que les encours non incidentés.
Encours comptable net	Somme des postes suivants du bilan : - Créances sur la clientèle ; - Créances acquises par affacturage ; - Immobilisations données en crédit-bail et location.
Encours comptable brut	Somme de l'encours comptable net augmenté du stock de provisions constituées pour couvrir les créances en souffrance liées à ces encours.
Location avec option d'achat	Formule de financement destinée à l'acquisition de biens d'équipements (véhicules, ordinateurs...) permettant au client de jouir du bien sans en être propriétaire en contrepartie du versement de loyers mensuels. En fin de contrat, le client peut lever l'option d'achat pour acquérir le bien. Bien que locataire du bien, l'utilisateur doit s'acquitter des charges comme s'il en était propriétaire.
Prêt affecté	Crédit dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service.
Prêt non affecté	Crédit dont l'octroi n'est pas subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service.
Production	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit.
Taux de contentialité	Le taux de contentialité correspond au rapport entre l'encours net des créances en souffrance et les créances sur la clientèle (hors financement réseau) et acquises par affacturage. Il peut également être calculé sur la base de l'encours brut des créances en souffrance sans déduction des garanties.

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration

I.1. Identité

Dénomination ou raison sociale	RCI Finance Maroc
Représentant légal	Grégoire DE SAINT LAGER
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Siège social	44 Boulevard Khalid Bnou Loualid, Ain Sebaa, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 34 97 00
Numéro de fax	+212 5 20 48 21 98
Adresse électronique	gregoire.de-saint-lager@mobilize-fs.com

I.2. Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025 de RCI Finance Maroc

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de RCI Finance Maroc. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

RCI Finance Maroc
Grégoire DE SAINT LAGER
Président du Conseil d'Administration

II. Les Commissaires aux Comptes

II.1. Identité

Prénom et nom	Rachid BOUMEHRAZ	Taha FERDAOUS	Elmehdi CHABBAKI
Dénomination ou raison sociale	FIDAROC GRANT THORNTON	Forvis Mazars	KPMG
Adresse	7, Boulevard Driss Slaoui Casablanca	Avia Business Center Boulevard Sidi Abdellah Cherif – Anfa Casablanca	Mahaj Riad Center Avenue Attine Rabat
Numéro de téléphone	+212 5 22 54 48 00	+212 5 22 43 34 23	+212 6 63 78 41 92
Numéro de fax	+212 5 22 29 66 70	+212 5 22 42 34 00	-
Adresse électronique	rachid.boumehraz@ma.gt.com	taha.ferdaous@forvismazars.com	elmehdichabbaki@kpmg.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2023	2020	2026
Date de renouvellement du mandat	2026	2023	-
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2028	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2028

II.2. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels consolidés et sociaux pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025

Objet : Document de Référence relatif à l'exercice 2025 de RCI Finance Maroc

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux, tels qu'audités par les Co-commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Forvis Mazars, au titre des exercices clos au 31 décembre 2023, au 31 décembre 2024, et au 31 décembre 2025.
- Les états financiers consolidés, tels qu'audités par les Co-commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Forvis Mazars, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023, au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

FIDAROC GRANT THORNTON
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

KPMG
Elmehdi CHABBAKI
Associé

III. L'organisme conseil

III.1. Identité

Dénomination ou raison sociale	Saham Bank
Représentant légal	Hamza SERGHINI
Fonction	Directeur – Direction du Conseil
Adresse	55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 02 00 60
Numéro de fax	+212 5 22 29 88 09
Adresse électronique	hamza.serghini@sahambank.com

III.2. Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025 de RCI Finance Maroc

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique et financier de RCI Finance Maroc.

Le contenu de ce document de référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les requêtes d'informations et éléments de compréhension collectés auprès de RCI Finance Maroc ;
- Les comptes sociaux et consolidés et les rapports d'activité afférents aux exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les indicateurs trimestriels de RCI Finance Maroc sur les premiers et deuxièmes trimestres 2025 et 2026 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de RCI Finance Maroc pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de RCI Finance Maroc pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes de RCI Finance Maroc pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports de gestion de RCI Finance Maroc relatifs aux exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de RCI Finance Maroc relatifs aux exercices 2023, 2024, 2025 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- Les commentaires, analyses et statistiques recueillis auprès de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement au titre des exercices 2023, 2024 et 2025.

À notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de RCI Finance Maroc. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

SAHAM BANK
Hamza SERGHINI
Directeur – Corporate Finance

IV. Le responsable de l'information et de la communication financière

Responsable	Osvaldo Moisés FERREIRA DA COSTA PONTES
Fonction	Directeur Administratif et Financier
Adresse	44 Boulevard Khalid Bnou Loualid, Ain Sebaa, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 20 48 28 56
Numéro du fax	+212 5 22 48 29 80
Adresse électronique	osvaldo.pontes@mobilize-fs.com

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE RCI FINANCE MAROC

I. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	RCI Finance Maroc
Siège social	44, Boulevard Khalid Bnou Loualid, Ain Sebaa, Casablanca
Téléphonie / Fax	Tél : +212 5 22 76 97 54 Fax : +212 5 22 34 98 85
Site Web	www.mobilize-fs.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.
Date de constitution	03/10/2007
Durée de vie	La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la loi.
N° Registre du commerce	171 495, tribunal de Casablanca
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet : - les opérations d'affacturage, notamment par voie de recouvrement et/ou de mobilisation des créances commerciales ; - les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat et assimilées ; - les opérations de crédit à la consommation ; - la prise d'intérêt directe ou indirecte tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation avec toute personne physique ou morale sous quelque forme que ce soit dans toutes opérations par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance, association ou autrement ; - et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'objet social décrit ci-dessus et à tout objet similaire ou connexe susceptible de faciliter, ou de favoriser ou non le développement de la société et de son activité.
Capital social au 30/04/2026	MAD 289 783 500 divisé en 2 897 835 actions de MAD 100 chacune.
Consultation des documents juridiques	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de RCI Finance Maroc.
Textes législatifs et réglementaires applicables à RCI Finance Maroc	Textes régissant RCI Finance Maroc de par sa forme juridique - La société est régie par le droit marocain, la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. Textes régissant RCI Finance Maroc de par son activité : - La loi 103-12 régissant les établissements de crédits et organismes assimilés. Textes régissant RCI Finance Maroc de par son émission de BSF : - La loi n°43-12 relative à l'AMMC ; - La loi 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à

	l'épargne, promulguée par le dahir n°1-12-55 du 14 safar 1434 (28 décembre 2012) ; ▪ Les dispositions de la loi n° 35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée ; ▪ La loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété ; ▪ Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; ▪ L'arrêté du ministre des Finances et des investissements extérieurs relatifs à certains titres de créances négociables n° 2560-95 du 9/11/95 tel que modifié et complété ; ▪ Le règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du ministre de l'Économie et des finances n° 2169-16 du 14 juillet 2016 ; ▪ Les circulaires de l'AMMC.
Régime Fiscal	Le régime fiscal de RCI Finance Maroc est régi par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. En 2025, le taux d'impôt sur les sociétés auquel RCI Finance Maroc a été soumise s'est élevé à 39,25%. A compter de janvier 2026, le taux d'impôts sur les sociétés appliqué aux établissements de crédits et aux organismes assimilés passera à 40%. Concernant la TVA, un taux de 10% est appliqué pour l'activité de crédit amortissable et de 20% pour l'activité de leasing.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Casablanca.

Source : RCI Finance Maroc

II. Renseignements sur le capital de RCI Finance Maroc

II.1. Composition du capital

Au 30/04/2026, le capital social de la société s'établit à MAD 289 783 500 intégralement libéré. Il est divisé en 2 897 835 actions d'un nominal de 100 MAD chacune.

II.2. Historique du capital social

RCI Finance Maroc a été créée en 2007 avec un capital social de 123 000 000 MAD, composé de 1 230 000 actions d'un nominal de 100 MAD chacune.

Une augmentation de capital de 166 783 500 MAD a été décidée par l'Assemblée Générale mixte du 15 mai 2013.

Suite à cette augmentation de capital, le capital social de RCI Finance Maroc s'est établi à 289 783 500 MAD au 31 décembre 2014. Ladite augmentation de capital a été réalisée par la création de 1 667 835 nouvelles actions entièrement souscrites et libérées en numéraire par RCI Banque SA.

Depuis 2014, aucune opération sur le capital de RCI Finance Maroc n'a été réalisée.

II.3. Evolution de l'actionnariat

La structure de l'actionnariat de l'émetteur n'a connu aucun changement au cours des cinq dernières années. L'actionnariat de RCI Finance Maroc sur les cinq dernières années se présente comme suit :

Actionnaires	2021		2022		2023		2024		2025	
	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote
RCI Banque	2 897 831	99,99%	2 897 831	99,99%	2 897 832	99,99%	2 897 831	99,99%	2 897 831	99,9%
Gregoire de SAINT-LAGER	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Vincent Hauville	1	0,00%	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Claudio VEZZOSI	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Mouna BADRANE	1	0,00%	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Alessandro GARZIA	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
François GUIONNET	1	0,00%	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Xavier DEROT	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	0	0,00%
Carlos Thomas DE-LA-TORRE-GIL	0	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Jean-Charles SOMON	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%	0	0,00%
Jihane ALAOUI-SOSSEY	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Aude FAUCHIE	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%
Laurent FILLION	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%
Total	2 897 835	100,00%	2 897 835	100,00%	2 897 835	100,00%	2 897 835	100,00%	2 897 835	100,00%

Source : RCI Finance Maroc

II.4. Actionnariat actuel

L'actionnariat de RCI Finance Maroc au 30/04/2026 se présente comme suit :

Actionnaires	Avril 2026	
	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote
RCI Banque	2 897 831	99,99%
Grégoire DE-SAINT-LAGER	1	0,00%
Jihane ALAOUI-SOSSEY	1	0,00%
Aude FAUCHIE	1	0,00%
Laurent FILLION	1	0,00%
Total	2 897 835	100,00%

Source : RCI Finance Maroc

A fin décembre 2025, RCI Finance Maroc est détenue à 99,99% par RCI Banque S.A, filiale à 100% de Renault S.A.

RCI Banque S.A vise à soutenir le développement commercial des marques automobiles de l'Alliance Renault – Nissan – Mitsubishi, notamment à travers son rôle dans le financement des réseaux de concessionnaires et dans la fidélisation des clients.

A noter qu'en mai 2022, RCI Bank and Services annonce le changement de sa marque commerciale pour devenir « Mobilize Financial Services »¹.

A fin 2025, le Groupe RCI Bank and Services est présent dans 35 pays répartis dans cinq grandes régions du monde (Europe ; Amériques ; Afrique – Moyen-Orient – Inde ; Eurasie ; Asie – Pacifique) et emploie un effectif total de plus de 4 000 collaborateurs².

II.4.1. Pacte d'actionnaires

A ce jour, il n'existe aucun pacte d'actionnaires encadrant les relations entre les actionnaires de RCI Finance Maroc.

II.4.2. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

RCI Bank and Services accompagne le développement des marques de l'Alliance et de leurs réseaux de distributeurs, en proposant une gamme complète de solutions de financements, d'assurances et de services à leurs clients.

Elle propose des offres sur mesure pour chaque type de clientèle :

- Clients Particuliers : RCI Bank and Services propose des offres de financements et des services adaptés à leurs projets et à leurs usages pour faciliter, accompagner et enrichir leur expérience, tout au long de leur parcours de mobilité automobile. Les solutions et services proposés s'appliquent aux véhicules neufs comme aux véhicules d'occasion.
- Clients Professionnels : RCI Bank and Services fournit une grande diversité de solutions de mobilité, pour les libérer des contraintes liées à la gestion de leur parc de véhicules et leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier.
- Réseaux des marques de l'Alliance : RCI Bank and Services apporte un soutien actif en finançant les stocks de véhicules neufs, de véhicules d'occasion et de pièces détachées, ainsi que les besoins de trésorerie à court terme.

RCI Bank and Services a par ailleurs lancé une activité de collecte d'épargne depuis 2012 sur 6 marchés (France, Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, Brésil) et depuis novembre 2020 en Espagne. La collecte des dépôts constitue un levier de diversification des sources de refinancement de l'activité du groupe.

En juillet 2021, RCI Bank and Services a également déployé l'activité collecte d'épargne aux Pays Bas par l'intermédiaire de Fintech Raisin.

En mai 2022, RCI Bank and Services annonce le changement de sa marque commerciale pour devenir « Mobilize Financial Services », marque de référence pour les clients des marques Renault, Dacia, Alpine et Mobilize, à la recherche d'une gamme complète de services liés à l'usage automobile.

Ce changement de marque commerciale s'accompagne de 3 objectifs ambitieux :

¹ Source : Communiqué de Presse de RCI Bank and Services publié le 10 mai 2022

² Source : Rapport annuel de RCI Bank and Services au titre de l'exercice 2025

- Développer des offres de location opérationnelle et d'abonnement automobile : « Mobilize Financial Services » envisage d'accélérer le déploiement d'offres de location longue durée dans ses principaux marchés, en partenariat avec son réseau de concessionnaire ;
- Développer le segment des véhicules d'occasions en optimisant leur financement sur l'ensemble de leur cycle de vie : « Mobilize Financial Services » compte accélérer son activité de financement des véhicules d'occasion en agissant sur l'ensemble du cycle de vie du véhicule et en proposant un parcours intégré incluant l'entretien, le recyclage et le remarketing ;
- Proposer des services disruptifs autour de l'assurance automobile et des paiements : afin d'accompagner le passage de la propriété à l'usage, « Mobilize Financial Services » élargira sa gamme de services autour de deux domaines principaux notamment les assurances automobiles innovantes, en tirant parti de la connectivité des véhicules pour lancer des produits d'assurance basés sur l'usage ; et les paiements, avec la création de la filiale Mobilize Pay qui aura pour mission de concevoir un écosystème de paiements autour de la voiture.

II.4.2.1. Actionnariat de RCI Banque and Services

L'actionnariat de RCI Banque and Services à fin décembre 2025 se présente comme suit :

Actionnaires	Décembre 2025	
	Nombre d'actions détenues	% du capital
Renault S.A.	999 999	99,99%
Autres	1	0,01%
Total	1 000 000	100,00%

Source : RCI Finance Maroc

II.4.2.2. Principaux indicateurs financiers du Groupe RCI Bank and Services

Les principaux indicateurs financiers du Groupe RCI Bank and Services sur les trois dernières années se présentent comme suit :

En MEUR	2023	2024	2025	Var.23-24	Var.24-25
Indicateurs bilanciaux					
Total bilan	65 196	72 950	74 021	11,9%	1,5%
Dettes envers la clientèle	29 312	31 526	31 070	7,6%	-1,4%
Crédits à la clientèle*	53 851	59 012	61 263	9,6%	3,8%
Encours net**	54 695	61 033	63 982	11,6%	4,8%
Encours sain moyen (ESM)	49 683	53 304	55 944	7,2%	5,0%
Capitaux propres	6 500	6 764	7 489	4,1%	10,7%
CPC					
PNB	1 961	2 180	2 224	11,1%	2,0%
REX	1 096	1 240	1 447	13,1%	16,7%
RN part du groupe	787	952	793	20,9%	-16,7%
RN	800	981	820	22,6%	-16,4%
Ratio de rentabilité					
ROE ***	12,3%	14,5%	10,9%	2,2 pts	-3,6 pts
ROA ****	1,2%	1,3%	1,1%	0,1 pt	-0,2 pt
Coût du risque (en % d'ESM)	0,30%	0,31%	0,36%	0,02 pt	0,05 pt

Sources : Rapports annuels et états financiers consolidés du Groupe RCI Banque and Services 2023, 2024 et 2025

(*) **Crédit à la clientèle** : prêts et créances au coût amorti sur la clientèle.

(**) **Encours net** : correspond à l'actif net en fin d'exercice soit la somme de (i) l'encours net total et (ii) des opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions.

(***) **ROE (Return On Equity)** : Rapport en % entre le résultat net de l'exercice (retraité des éléments non récurrents) et les capitaux propres (hors résultat net de la période en cours).

(****) **ROA (Return On Assets)** : Rapport en % entre le résultat net de l'exercice et le total bilan.

Evolution 2024-2025

En 2025, le Produit Net Bancaire (PNB) s'est établi à 2 224 M€, contre 2 180 M€ en 2024, soit une progression de 2,0%. Cette amélioration est portée par la croissance des encours et la hausse de la marge financière.

Le coût du risque total ressort à 0,36% de l'ESM à fin 2025, contre 0,31% en 2024, en ligne avec les niveaux moyens historiques.

Le résultat net consolidé ressort à 820 M€, contre 981 M€, soit une baisse de 16,4% imputable à des éléments non récurrents.

Evolution 2023-2024

En 2024, le résultat net part du groupe s'établit à 952 M€ contre 787 M€ en 2023, soit une hausse de 20,9%.

Cette performance s'explique principalement par l'évolution des indicateurs suivants :

- L'encours sain moyen s'établit à 53 304 M€ à fin 2024, en évolution de 7,2% par rapport à l'exercice 2023.
- Le coût du risque a connu une légère hausse et s'établit à 0,31% en 2024 contre 0,30% en 2023.

Quant au résultat d'exploitation, il a enregistré une hausse de 13,1% pour s'établir à 1 240 M€ en 2024 contre 1 096 M€ en 2023 expliquée par la hausse du PNB de 11,1% pour s'établir à 2 180 M€ en 2024.

II.4.2.3. Principaux indicateurs d'activité du Groupe RCI Bank and Services

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité du Groupe RCI Bank and Services au cours des 3 derniers exercices :

En MEUR	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Nombre total de dossier véhicules (en milliers)	1 274	1 249	1 271	-2,0%	1,8%
Taux d'intervention véhicules neufs*	43,4%	40,8%	41,1%	-2,6 pts	0,3 pt
Nouveaux financements (en MEUR)	21 029	21 539	22 251	2,4%	3,3%

Sources : Rapports annuels du Groupe RCI Banque 2023, 2024 et 2025

(*) Pourcentage des immatriculations de voitures neuves de Renault Group incluant les Sociétés Mises en Equivalence (Russie, Turquie et Inde) financés par le Groupe RCI Bank and Services

En 2025, RCI Bank and Services a financé 1,27 million de véhicules pour un montant total de 22,3 Mds €. Le montant des nouveaux financements a progressé de 3,3% par rapport à 2024 grâce à la croissance des immatriculations de Renault Group et à la hausse des montants moyens financés.

II.5. Capital potentiel de RCI Finance Maroc

A la veille de l'enregistrement du document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue.

II.6. Négociabilité des titres de capital

Les actions de RCI Finance Maroc ne font l'objet d'aucune cotation sur un marché boursier.

II.7. Politique de distribution de dividendes

II.7.1. Dispositions statutaires

L'article 35 des statuts de RCI Finance Maroc stipule que le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes et prélève toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution ou l'affectation de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Ces fonds de réserves extraordinaires peuvent être affectés, notamment, suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la société, soit à l'amortissement total de ces actions ou à leur amortissement partiel par voie de tirage au sort ou autrement.

Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en cas de liquidation où leurs droits se limitent au remboursement de leur capital.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi et les statuts ne permettent pas de distribuer.

La perte, si elle existe, est, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrite à un compte spécial, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

II.7.2. Distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices

L'AGM du 29 Mai 2024 a décidé de distribuer des dividendes au titre de l'exercice 2023 d'un montant total de 130 MMAD.

Le Conseil d'Administration tenu le 24 mars 2025 a proposé la distribution de dividendes en 2025 au titre de l'exercice 2024 d'un montant total de 70 MMAD. Cette proposition est ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 mai 2025.

Le Conseil d'Administration réuni le 26 mars 2026 a arrêté le projet d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Il a été proposé de ne pas distribuer de dividende au titre de cet exercice. Cette décision sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée pour le 27 mai 2026.

En KMAD	2023	2024	2025
Résultat net social	71 961	99 233	152 412
Dividendes distribués au titre de l'exercice N	130 000	70 000	0
Taux de distribution	181%	71%	0%
Nombre d'actions	2 897 835	2 897 835	2 897 835
Résultat net / action (MAD)	25	34	53
Dividende /action (MAD)	45	24	0

Sources : RCI Finance Maroc

III. Endettement de RCI Finance Maroc

III.1. Dettes privées

III.1.1. Bon de Sociétés de Financement

Lors de sa réunion du 25 mars 2020, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le plafond du programme de Bons de Société de financement, passant de 2,5 milliards à 3,5 milliards de dirhams (le plafond initial ayant été fixé à 1 milliard de dirhams par le Conseil d'Administration du 26 mars 2012)

Le Conseil d'Administration a décidé, à la suite de sa réunion du 26 mars 2026, une nouvelle augmentation du plafond du programme d'émissions de Bons de Société de Financement, le portant de 3,5 milliards à 5 milliards de dirhams.

III.1.1.1. Caractéristiques du programme d'émission des Bon de Sociétés de Financement

Nature du programme	Bon de Sociétés de Financement
Plafond du programme	5 000 000 000 MAD
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD
Nombre de titres de créances en circulation au 30/06/2026	28 000

Sources : RCI Finance Maroc

III.1.1.2. Emissions des Bon de Sociétés de Financement

RCI Finance Maroc a réalisé vingt-quatre émissions de Bon de Sociétés de Financement depuis 2014.

L'encours des Bon de Sociétés de Financement de RCI Finance Maroc à fin juin 2026 s'élève à 2 800 mMAD.

Les 6 émissions non encore échues à fin juin 2026 sont les suivantes :

Code ISIN	Date de règlement	Date de jouissance	Date d'échéance	Nombre de titres	Montant (MMAD)	Maturité	Taux facial	Prime de risque	Mode de remboursement
MA0001009408	10/05/2024	10/05/2024	10/05/2027	3 000	300	3 ans	Taux fixe 3,91%	60 pbs	In fine
MA0001009622	21/10/2024	21/10/2024	21/10/2026	4 000	400	2 ans	Taux fixe 3,34%	50 pbs	In fine
MA0001009796	28/02/2025	01/03/2025	01/03/2027	5 000	500	2 ans	Taux fixe 3,09%	45 pbs	In fine
MA0001009853	27/03/2025	27/03/2025	27/03/2028	3 000	300	3 ans	Taux fixe 3,02%	50 pbs	In fine
MA0001010083	22/09/2025	22/09/2027	22/09/2027	4 000	400	2 ans	Taux fixe 2,71%	45 pbs	In fine
MA0001010091	22/09/2025	22/09/2027	22/09/2028	4 000	400	3 ans	Taux fixe 2,81%	50 pbs	In fine
MA0001010331	21/04/2026	21/04/2026	21/04/2028	3 300	330	2 ans	Taux fixe 3,20%	45 pbs	In fine
MA0001010331	21/04/2026	21/04/2026	22/04/2030	1 700	170	4 ans	Taux fixe 3,51%	55 pbs	In fine
Total Encours au 30.06.2026				28 000	2 800				

Sources : RCI Finance Maroc

III.1.1.3. Evolution des Bon de Sociétés de Financement émis entre 2023 et S1 2026

En KMAD	2023	2024	2025	S1-2026	Var. 23-24	Var 24-25
Encours BSF *	1 150 000	1 850 000	2 300 000	2 800 000	60,9%	24,3%

Source : RCI Finance Maroc

(*) encours des BSF émis hors intérêts courus non échus

A fin juin 2026, l'encours BSF émis par RCI Finance Maroc a atteint 2 800 000 KMAD.

En 2025, l'encours BSF émis par RCI Finance Maroc atteint 2 300 000 KMAD, enregistrant une progression de 24,3% par rapport à 2024. Cette augmentation reflète la poursuite de la stratégie de diversification des sources de financement de l'entreprise, ainsi que le renforcement de la compétitivité de ses coûts de refinancement grâce à un recours accru au marché des capitaux.

En 2024, l'encours des titres de créances émis s'élève à 1 850 000 KMAD, soit une hausse de 60,9% comparé à 2023. Cette hausse s'explique principalement par la volonté de RCI Finance Maroc de continuer sa stratégie de diversification et d'optimisation de son refinancement à travers son retour dans le marché des capitaux.

En 2023, l'encours des titres de créances émis s'élève à 1 150 000 KMAD. Cette hausse s'explique principalement par la volonté de RCI Finance Maroc de continuer sa stratégie de diversification et d'optimisation de son refinancement à travers son retour dans le marché des capitaux.

III.1.2. Obligations subordonnées

En 2023, RCI Finance Maroc a émis un emprunt obligataire par Appel public à l'épargne d'un montant global de 100 MMAD dans le but de renforcer ses fonds propres.

L'emprunt obligataire subordonné, d'une maturité de 10 ans, a été réalisé à un taux révisable. Pour la première année, le taux d'intérêt facial est de 4,77% et permet à RCI Finance Maroc d'optimiser le coût de son capital.

En 2025, RCI Finance Maroc a procédé à une nouvelle émission obligataire subordonnée d'un montant de 120 MMAD, pour une durée de 10 ans, à un taux fixe de 3,84%.

Le 30 décembre 2025, RCI Finance Maroc a procédé au rachat d'obligations pour un montant de 68 MMAD. La date d'échéance des obligations est prévue pour le 30/12/2030.

III.1.2.1. Caractéristiques des emprunts obligataires subordonnés de RCI Finance Maroc émis

Les émissions non encore échues à fin juin 2026 sont les suivantes :

Montant en MAD	Date de jouissance*	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Maturité	Prime de risque	Nature de taux	Remboursement
100 000 000	22/12/2023	22/12/2033	4,48%	10 ans	170 pbs	Révisable annuellement	In Fine
120 000 000	12/12/2025	12/12/2035	3,84%	10 ans	1,50 pbs	Fixe	In Fine

Source : RCI Finance Maroc

(*) La date d'émission correspond à la date de jouissance

III.1.2.2. Evolution des dettes subordonnées de RCI Finance Maroc entre 2023 et S1 2026

En KMAD	2023	2024	2025	S1-2026	Var. 23-24	Var. 24-25
Encours des dettes subordonnées	168 000	168 000	220 000	220 000	0,0%	30,9%

Source : RCI Finance Maroc

A fin juin 2026, l'encours des dettes subordonnées s'est établi à 220 000 KMAD.

En 2025, l'encours des dettes subordonnées émis par RCI Finance Maroc atteint 220 000 KMAD, enregistrant une progression de 30,9% par rapport à 2024.

III.1.3. Obligations ordinaires

En décembre 2024, RCI Finance Maroc a réalisé une émission obligataire ordinaire par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés d'un montant global de 400 MMAD dans le but :

- d'accompagner le développement de sa croissance ;
- de diversifier ses sources de financement tout en optimisant leurs coûts et en consolidant l'actif-passif de son bilan.

En juin 2025, RCI Finance Maroc a réalisé une émission obligataire ordinaire par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés d'un montant global de 500 MMAD dans le but :

- d'accompagner le développement de sa croissance ;
- renforcer les ressources stables et harmoniser la maturité moyenne de ses sources de financement avec la durée moyenne des encours de crédit ;
- diversifier ses sources de financement tout en optimisant leurs coûts et en consolidant actif-passif de son bilan.

Ladite émission a été répartie en 2 tranches :

- Une tranche A d'un montant de 200 millions de dirhams, à taux révisable chaque 13 semaines et sera remboursable in fine à l'issue d'une période de 3 ans ;
- Une tranche B d'un montant de 300 millions de dirhams, à taux révisable chaque 13 semaines et sera remboursable in fine à l'issue d'une période de 2 ans.

En décembre 2025, RCI Finance Maroc a réalisé une émission obligataire ordinaire par appel public à l'épargne d'un montant de 900 MMAD dans le but d'accompagner le développement de sa croissance.

Ladite émission a été répartie en 3 tranches :

- Une première tranche de 300 MMAD à taux révisable chaque 13 semaines. Cette tranche sera remboursable in fine à l'issue d'une période de 2 ans.
- Une deuxième tranche de 300 MMAD à taux révisable chaque 13 semaines. Cette tranche sera remboursable in fine à l'issue d'une période de 3 ans.
- Une troisième tranche de 300 MMAD à taux révisable chaque 13 semaines. Cette tranche sera remboursable in fine à l'issue d'une période de 4 ans.

Aucune émission d'obligations ordinaires n'a été réalisée au cours du premier semestre de l'exercice 2026.

III.1.3.1. Caractéristiques des emprunts obligataires ordinaires de RCI Finance Maroc

Les émissions non encore échues à fin juin 2026 sont les suivantes :

Montant global de l'émission en MAD	Date de jouissance	Date d'échéance	Tranches en MAD	Taux d'intérêt	Maturité	Prime de risque	Nature de taux	Remboursement
400 000 000	09/12/2024	09/12/2026	400 000 000	3,26%	2 ans	60 pbs	Révisable chaque 13 semaines	In Fine
500 000 000	19/06/2025	19/06/2028	200 000 000	2,63%	3 ans	55 pbs	Révisable chaque 13 semaines	In Fine
		19/06/2027	300 000 000	2,53%	2 ans	45 pbs	Révisable chaque 13 semaines	In Fine
		17/12/2027	300 000 000	2,74%	2 ans	45 pbs	Révisable chaque 13 semaines	In Fine
900 000 000	17/12/2025	17/12/2028	300 000 000	2,84%	3 ans	55 pbs	Révisable chaque 13 semaines	In Fine
		17/12/2029	300 000 000	2,94%	4 ans	65 pbs	Révisable chaque 13 semaines	In Fine

Source : RCI Finance Maroc

III.1.3.2. Emissions décidées par les instances et non encore réalisées

Néant.

III.2. Dette bancaire

III.2.1. Dette contractée auprès des banques

La dette bancaire de RCI Finance Maroc (en MMAD) à fin décembre 2025 est présentée comme suit :

Banque	Date échéance contrat	Type contrat	Total	Total utilisation	Disponible	Date du 1 ^{er} déblocage	Mode de remboursement
AWB	29/01/2026	CT/MT	400	400	0	08/04/2025	In fine
BMCI	Tacite reconduction en Novembre	CT/MT	650	550	100	20/01/2023	In fine
SABADELL	28/02/2026	CT/MT	150	150	0	24/03/2025	In fine
BCP	31/12/2026	CT/MT	400	100	300	20/05/2025	In fine
CDM	24/09/2027	CT/MT	300	150	250	28/10/2025	In fine
BOA	20/05/2027	CT/MT	300	200	100	10/11/2025	In fine
Total			2 200	1 550	750		

Source : RCI Finance Maroc

La dette bancaire de RCI Finance Maroc à fin décembre 2025 se répartit en 6 crédits à moyen/court terme:

- Un crédit CT/MT de 400 MMAD accordé par AWB entièrement déblocué ;
- Un crédit CT/MT de 650 MMAD accordé par la BMCI, déblocué à hauteur de 550 MMAD ;
- Un crédit CT/MT de 150 MMAD accordé par la SABADELL, entièrement déblocué ;
- Un crédit CT/MT de 400 MMAD accordé par la Banque Centrale Populaire, déblocué à hauteur de 100 MMAD ;
- Un crédit CT/MT de 300 MMAD accordé par Crédit du Maroc, déblocué à hauteur de 150 MMAD;
- Un crédit CT/MT de 300 MMAD accordé par Bank of Africa, déblocué à hauteur de 200 MMAD;

A ce jour, les contrats de financements de RCI Finance Maroc ne prévoient aucun covenant.

III.2.1.1. Evolution de la dette bancaire de RCI finance Maroc entre 2023 et 2025

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés évoluent comme suit entre 2023 et 2025 :

En KMAD	2023	2024	2025	Var.23-24	Var.24-25
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 696 741	2 703 345	3 954 608	0,2%	46,3%

Source : RCI Finance Maroc

A fin décembre 2024, l'encours des dettes envers les établissements de crédits et assimilés s'est établi à 2 703 345 KMAD presque au même niveau que celui observé en 2023, expliqué par le recours de RCI au marché des capitaux en raison des conditions plus favorables comparées au financement bancaire.

À fin décembre 2025, l'encours des dettes envers les établissements de crédits et assimilés s'est élevé à 3 954 608 KMAD, en progression de 46,3% par rapport à 2024. Cette hausse s'explique par une augmentation de 30,2% du nombre de nouveaux dossiers de financement et par une croissance de 23,0% des montants financés, ce qui traduit un recours accru à la dette pour accompagner la dynamique commerciale et soutenir l'expansion des financements.

Le détail des dettes envers les établissements de crédit et assimilés³ à fin décembre 2025 se détaille comme suit :

³ Hors « comptes ordinaires créditeurs » et « intérêts courus ».

Date Tirage	Date échéance	Banque	Montant d'échéance
24/03/2025	24/07/2026	BCP	100 000 000
24/03/2025	23/03/2027	SABADELL	150 000 000
04/04/2025	06/02/2026	BMCI	100 000 000
04/04/2025	10/02/2026	CDM	50 000 000
08/04/2025	17/02/2026	ATWB	50 000 000
20/05/2025	28/07/2026	BCP	150 000 000
26/05/2025	27/01/2026	BMCI	100 000 000
26/05/2025	27/02/2026	BMCI	50 000 000
12/08/2025	10/08/2027	ATWB	50 000 000
12/08/2025	11/08/2027	BCP	200 000 000
23/10/2025	22/10/2027	BCP	50 000 000
28/10/2025	22/04/2027	CDM	150 000 000
03/11/2025	27/01/2027	ATWB	150 000 000
10/11/2025	10/11/2027	BOA	200 000 000
20/11/2025	20/01/2027	ATWB	150 000 000
03/12/2025	03/12/2027	BMCI	100 000 000
15/12/2025	14/12/2027	BCP	100 000 000
Total au 31/12/2025 (MAD)			1 900 000 000

Source : RCI Finance Maroc

III.2.1.2. Crédits bancaires en cours de conclusion ou de négociation

Au 31/12/2025, RCI Finance Maroc n'a pas d'autres crédits bancaires en cours de conclusion ou de négociation.

III.2.1.3. Covenants financiers

Les dettes bancaires de RCI Finance Maroc ne contiennent pas de covenants à la date d'enregistrement du document de référence.

III.2.2. Facilités de caisse de RCI Finance Maroc au 31/12/2025

En KMAD	Disponible
Saham Bank	50 000
AWB	300 000
BMCI	20 000
BOA	5 000
Total	375 000

Source : RCI Finance Maroc

A fin décembre 2025, les facilités de caisses de RCI finance Maroc s'élèvent à 375 MMAD. Elles sont principalement constituées d'une facilité de caisse de 300 MMAD accordée par Attijariwafa Bank et des facilités de caisses de 50 MMAD et 20 MMAD accordées respectivement par Saham Bank et BMCI.

RCI Finance Maroc n'a pas eu recours à ces facilités de caisse à la date d'enregistrement du document de référence.

III.3. Engagements Hors Bilan

EN KMAD	2023	2024	2025	Var.24-23	Var.25-24
ENGAGEMENTS DONNES	186 595	421 213	842 267	>100,0%	>100,0%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	186 595	421 213	842 267	>100,0%	>100,0%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	-	-	-
Titres achetés à réméré	-	-	-	-	-
Autres titres à livrer	-	-	-	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	1 284 350	1 787 050	3 825 134	39,1%	>100,0%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	450 000	750 000	1 100 984	66,7%	46,8%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	834 350	1 037 050	2 724 150	24,3%	>100,0%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-	-	-	-
Titres vendus à réméré	-	-	-	-	-
Autres titres à recevoir	-	-	-	-	-

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2024 – 2025 :

Les engagements donnés par RCI Finance Maroc sont uniquement constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle, sur les activités Crédit Réseau et Clientèle.

En 2025, les engagements donnés s'élèvent à 842 267 KMAD, soit une progression de 100,0% par rapport à 2024. Cette hausse est exclusivement liée à l'augmentation des engagements de financement accordés à la clientèle au cours de la période.

D'autre part, les engagements reçus par RCI Finance Maroc se composent des deux éléments suivants :

- des engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés, qui représentent des lignes de crédits accordées par les banques, mais non encore utilisées ;
- des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés correspondant à des garanties bancaires demandées par RCI Finance Maroc aux concessionnaires ou au groupe RCI Banque and Services afin de garantir un excès d'exposition à certains concessionnaires.

En 2025, les engagements reçus par RCI Finance Maroc s'élèvent à 3 825 134 KMAD, en hausse de plus de 100% par rapport à 2024. Cette progression s'explique par :

- une augmentation des engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés de 350 984 KMAD (+46,8%) ;
- une hausse des engagements de garanties reçus d'établissements de crédit et assimilés de 1 687 100 KMAD, soit une progression de plus de 100%.

Evolution 2023 – 2024 :

En 2024, les engagements donnés s'élèvent à 421 213 KMAD en hausse de >100,0% comparés à 2023. Cette hausse s'explique par la hausse des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle durant la même période.

D'autre part, les engagements reçus par RCI Finance Maroc se composent des deux éléments suivants :

- Des engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés, qui représentent des lignes de crédits accordées par les banques, mais non encore utilisées.

- Des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés correspondant à des garanties bancaires demandées par RCI Finance Maroc aux concessionnaires ou au groupe RCI Banque afin de garantir un excès d'exposition à certains concessionnaires.

En 2024, les engagements reçus par RCI Finance Maroc s'élèvent à 1 787 050 KMAD, en hausse de 39,1% par rapport à 2023. Compte tenu la hausse de 300 000 KMAD des engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés à 750 000 KMAD.

III.4. Nantissement d'actions

A fin avril 2026, les actions de RCI Finance Maroc n'ont pas fait l'objet d'un nantissement.

III.5. Nantissement d'actifs

A fin avril 2026, les actifs de RCI Finance Maroc n'ont fait l'objet d'aucun nantissement.

III.6. Notation

A la date d'enregistrement, RCI Finance Maroc n'a fait l'objet d'aucune notation.

PARTIE III. GOUVERNANCE DE RCI FINANCE MAROC

I. Assemblées générales

Selon l'article 23 des statuts de RCI Finance Maroc, les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires ou extraordinaires, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables.

Les Assemblées Générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Conformément à la loi, et si la société fait appel public à l'épargne, elle sera tenue trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires, de publier dans un journal figurant dans la liste fixée par le ministre chargé des finances, un avis de réunion contenant les indications prévues par la loi ainsi que le texte des projets de résolution qui seront présentés à l'assemblée par le Conseil d'Administration.

Elle sera également tenue de publier dans un journal d'annonces légales, en même temps que l'avis de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, les états de synthèse relatifs à l'exercice écoulé, établis conformément à la législation en vigueur et comprenant le bilan, le compte de produits et de charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur lesdits états.

Toute modification de ces documents doit être publiée dans un journal d'annonces légales par la société, dans les vingt jours suivant la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.

I.1. Mode de convocation

Selon l'article 24 des statuts de RCI Finance Maroc, les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut elles peuvent être également convoquées par :

- Le ou les commissaires aux comptes ;
- Un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital social ;
- Le ou les liquidateurs pendant la période de liquidation ;
- Les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La convocation est faite quinze jours au moins avant la date de l'assemblée, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales de la Préfecture ou la Province du siège social, contenant les indications prescrites par la loi, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire et contenant les mêmes indications, lorsque toutes les actions sont nominatives.

Dans le premier cas, chacun des actionnaires doit être également convoqué par lettre simple, ou sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Lorsque l'assemblée n'a pas pu régulièrement délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées huit jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et/ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Selon l'article 25 des statuts, l'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Il stipule également que :

- un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la part du capital social fixée par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions ;

- L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut néanmoins, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Selon l'article 29 des statuts de RCI Finance Maroc, l'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

I.2. Conditions d'admission

Selon l'article 26 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de ses actions au registre des actions nominatives tenu par la société, cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, ascendant, descendant, par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, dans le cas où la société fait appel public à l'épargne.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont le contenu et les documents y annexés sont fixés par décret.

Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration ; dans ce cas le document unique doit comporter les mentions et indications prévues par les dispositions réglementaires.

Le formulaire doit parvenir à la Société un jour avant la date de la réunion de l'assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

En cas d'actions au porteur, la participation ou la représentation aux assemblées est subordonnée au dépôt des actions ou d'un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions au lieu indiqué par l'avis de convocation cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la société sans indication du mandataire, le président de l'assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens qu'il lui indique.

I.3. Quorum – Vote – Nombres de voix

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée. Dans tous les cas, il est fait déduction des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix⁴.

Au cas où des actions sont nanties, le droit de vote est exercé par leur propriétaire.

La société ne peut valablement voter avec ses propres actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à main levée, par assis et levés ou par appel nominal ou au scrutin secret selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée ou les actionnaires.

Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

⁴ Les statuts ne prévoient pas d'attribution de droit de vote double

I.4. Assemblée Générale Ordinaire

L'article 29 des statuts de RCI Finance régit le fonctionnement des Assemblées Générales Ordinaires comme suit :

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts et qui excèdent les pouvoirs du Conseil d'Administration.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents représentés ou ayant voté par correspondance dans le délai prescrit possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit.

Sont réputés également présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans les mêmes conditions que celles prévues pour les réunions du Conseil d'Administration, ainsi que les actionnaires votant par correspondance dans les conditions prévues ci-dessus.

I.5. Assemblée Générale Extraordinaire

L'article 30 des statuts de RCI Finance Maroc décrit le fonctionnement des Assemblées Générales Extraordinaires comme suit :

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et à décider notamment de la transformation de la société en société d'autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit.

En outre, dans les Assemblées Générales Extraordinaires à forme constitutive, appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire, dont les actions sont privées du droit de vote n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

II. Organes d'administration

Les articles 13 à 17 des statuts de la société régissent la composition, les modes de convocations, les attributions, les fonctionnements et les quorums du Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc.

II.1. Fonctionnement et composition du Conseil d'Administration

L'article 13 des Statuts de la société RCI Finance Maroc stipule les éléments suivants en matière d'administration de la société :

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé :

- Au moins de trois (3) membres et de douze au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale ;
- D'un membre au moins et de deux au plus non-actionnaires, non-exécutifs et remplissant les critères fixés par la réglementation pour être considérés comme administrateurs indépendants. Ces derniers sont particulièrement chargés au sein du Conseil d'Administration, du contrôle de la gestion et du suivi des audits internes et externes.

Le Conseil d'Administration institue en son sein des comités spécialisés. Il s'agit du comité d'audit, du comité des risques, du comité de rémunération et du comité des nominations. Ces derniers sont chargés d'analyser en profondeur des questions spécifiques et d'émettre des recommandations à l'attention du Conseil d'Administration. Les comités spécialisés sont régis par un règlement intérieur. Ils se tiennent à une fréquence semestrielle et sont présidés par des administrateurs indépendants.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute cession par la société d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Si la société fait appel public à l'épargne, le conseil est responsable de l'information destinée aux actionnaires et au public prescrite aux articles 153 à 157 de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée.

L'article 14 stipule que les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

En outre, la durée des fonctions des administrateurs nommés par les Assemblées Générales est de six années ; elle expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Au 30 avril 2026, la composition du Conseil d'Administration de la société RCI Finance Maroc se présente comme suit :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction actuelle	Date de nomination	Date d'expiration du mandat en cours
Grégoire DE SAINT LAGER	Président Directeur Général de RCI Finance Maroc	01/09/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027
Alain DASSAS *	Administrateur indépendant Président du Comité des Risques et du Comité de Rémunération	16/05/2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Khadija LARAKI *	Administrateur indépendant	25/03/2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Aude FAUCHIE	Administrateur	24/03/2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2030
Laurent FILLION	Administrateur	24/03/2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027

Source : RCI Finance Maroc

(*) Les critères d'indépendance de l'Administrateur Indépendant correspondent aux exigences réglementaires

II.1.1. CV des administrateurs

Grégoire DE-SAINT-LAGER – 44 ans : Président Directeur Général

M. Grégoire DE-SAINT-LAGER est diplômé de l'Université IAE de Créteil. Il a intégré le Groupe France Telecom en 2005 en tant que Contrôleur de Gestion Achat. Dès 2008, il rejoint RCI Bank & Services Group en tant que Contrôleur de Gestion Opérationnel à Madrid. De retour en France en 2010, il est désigné Contrôleur de Gestion Corporate. En 2011, il est nommé Responsable du Marché de Fleet Management avant de devenir Business Manager en 2014. M. Grégoire DE-SAINT-LAGER poursuit sa carrière chez RCI Bank & Services Group et occupe le poste de Directeur régional grand Ouest de 2017 à 2020. Il est ensuite nommé Directeur Ventes & Marketing à Nissan Financial Services filiale du groupe RCI Bank & Services Group.

A compter du 1er septembre 2023, M. Grégoire DE-SAINT-LAGER est nommé Président Directeur Général de RCI Finance Maroc. A ce poste, il aura la responsabilité d'accompagner la performance commerciale des marques de Renault Group Maroc et de son réseau.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

M. Grégoire DE-SAINT-LAGER n'occupe aucun autre mandat outre ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc.

Alain DASSAS – 81 ans : Administrateur indépendant

M. Alain DASSAS est diplômé de l'ESCP, titulaire d'un DESS sciences économiques et d'un Master en Management Science de Stanford. Il a débuté en 1973 comme analyste financier à la Chase Manhattan Bank. En 1983, il rejoint la direction financière de Renault en tant que directeur du bureau de représentation à New York. Il devient directeur central de la banque du groupe SFF, en 1986, puis directeur des relations bancaires et marchés financiers en 1988, puis directeur financier de Renault Crédit International (RCI) en 1990, puis directeur des opérations financières de Renault en 1997. En avril 2001, il est nommé directeur des services financiers de Renault, chargé de la trésorerie et du financement, de la communication financière, des fusions et acquisitions et des assurances. Membre du comité de direction de Renault de 2003 à 2007, il a également présidé Renault F1 Team en 2006. De 2007 à 2010, il a été nommé Directeur Financier et Administratif de Nissan. Suite à L'AGO du 16/05/2017, M. DASSAS a été nommé Administrateur Indépendant de RCI Finance Maroc. Il est à noter que M. Alain DASSAS n'exerce plus de fonctions dans Renault Group depuis au moins 3 ans. A ce titre, sa nomination en tant qu'Administrateur Indépendant en Mai 2017 répond bien aux critères de l'article 6 de la Directive n° 1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit, qui précise comme critère « ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de l'établissement, représentant, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire dominant ou d'une entreprise qu'il consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années précédentes ».

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

En plus de son mandat d'Administrateur Indépendant de RCI Finance Maroc, M. Alain DASSAS est également membre indépendant du Conseil d'Administration de ALTAREA COGEDIM.

Khadija LARAKI – 61 ans : Administrateur indépendant

Mme Khadija LARAKI est titulaire d'un diplôme de Gestion Financière de l'Ecole Des Cadres, devenue EDC Paris Business School (France). Elle occupe aujourd'hui les fonctions de Directeur Général de la société Chantiers et Ateliers du Maroc S.A. ainsi que de la société FILACOM. Elle est également gérant unique de la société K12 COM SARLU et cogérante de la société LM PROMO SARL, sociétés financières et de gestion.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

En plus de son mandat d'Administrateur Indépendant de RCI Finance Maroc, Mme Khadija LARAKI est également administrateur de la société FILACOM. Elle représente à ce titre la société FILACOM au Conseil d'Administration des sociétés FLEXIMAT SA, INVESTIMA, RAGECIE et CHANTIERS ET ATELIERS DU MAROC SA. Mme Khadija LARAKI est aussi administrateur au sein de FROMAGERIES BEL SA et de ATELIERS ET CHANTIERS D'AGADIR ET DU SOUSS SA.

Aude FAUCHIE – 47 ans : Administrateur

Mme Aude FAUCHIE est diplômée d'un Master délivré par l'établissement KEDGE. Elle débute sa carrière en 2001 en tant que Manager Commercial chez Mobilize Financial Services. En 2006, elle est promue au sein du groupe au poste de Chef de Produit Marketing, avant d'être nommée Directrice Régionale en 2013. En 2018, elle prend la direction de la filiale nordique de Mobilize Financial Services en tant que Managing Director. Depuis septembre 2024, elle occupe le poste de Vice-Présidente en charge de la stratégie marketing du groupe.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

Mme Aude FAUCHIE n'occupe aucun autre mandat au Maroc outre ses fonctions d'administrateur de RCI Finance Maroc.

Laurent FILLION – 46 ans : Administrateur

M. Laurent FILLION est diplômé d'un Bachelor délivré par l'établissement Omnes Business School. Il débute sa carrière en 2003 en tant que Europe B2B Manager chez Mobilize Financial Services, avant d'occuper successivement les postes de Sales Manager en septembre 2006 puis de Senior Sales Manager en janvier 2008. En 2010, il est promu Assistant Exécutif du Directeur Administratif et Financier, ainsi qu'Assistant Exécutif du Président-Directeur Général de RCI Banque. En 2016, il est nommé Directeur Marketing et Ventes de RN Bank, filiale russe de RCI Banque. En 2019, il devient Global Head of Customer Experience chez Mobilize Financial Services, puis en 2022, Managing Director de la filiale irlandaise du groupe. Depuis décembre 2024, il occupe le poste de Directeur Territorial Europe/Maghreb au sein du groupe.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

M. Laurent FILLION n'occupe aucun autre mandat au Maroc outre ses fonctions d'administrateur de RCI Finance Maroc.

II.1.2. Rémunération des administrateurs

Selon l'article 19 des statuts de la société, l'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la société et reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du ou des directeurs généraux sont fixées par le Conseil d'Administration. Elle peut être fixe ou proportionnelle, ou à la fois fixe et proportionnelle.

Le Conseil peut également autoriser le remboursement de frais de voyage et de déplacement engagés sur décision préalable dans l'intérêt de la société.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles-ci prévues, ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

II.1.3. Délibérations du Conseil

Selon l'article 16 des statuts de la société, le Conseil d'Administration se réunit au siège social ou (même à l'étranger) ou dans tout endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

La convocation doit être faite trois jours à l'avance par tous moyens.

Sans préjudice des dispositions légales, la convocation émane du Président qui en fixe l'ordre du jour, en tenant compte des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur. En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de sa part, la convocation peut-être faire par les commissaires aux comptes. En outre, le directeur général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au président de convoquer le Conseil d'Administration s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

II.1.4. Quorum, majorité et procès-verbaux

L'article 16 des statuts de la société stipule que, pour la validité d'une délibération, la présence de la moitié au moins des administrateurs en exercice est exigée. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité de ses membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents sont pris en compte, pour le calcul du quorum et de la majorité.

L'article 17 stipule que les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis par le secrétaire du Conseil sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et par au moins un Administrateur ou deux Administrateurs.

Les procès-verbaux indiquent le nom des Administrateurs présents, représentés ou absents ; ils font état de la présence de toute autre personne ayant également assisté à tout ou partie de la réunion et de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion en vertu d'une disposition légale.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont consignés sur un registre spécial tenu au siège, coté et paraphé par le greffier du tribunal du lieu du siège de la société. Ce registre peut être remplacé par un recueil de feuillets mobiles numérotés sans discontinuité et paraphés par le greffier du tribunal du lieu du siège de la société. Toute addition, suppression, substitution ou interversion de feuillets est interdite.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration uniquement, ou par le Directeur Général conjointement avec le secrétaire.

En cas de liquidation, ces copies ou extraits sont valablement certifiées par un liquidateur.

II.1.5. Pouvoirs du Conseil

L'article 13 des statuts de la société indique que le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration, conformément à l'article 18, choisit le mode de gouvernance et nomme le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués, détermine leurs rémunérations et peut les révoquer à tout moment.

II.1.6. Rémunération du Conseil d'Administration

Les jetons de présence alloués aux administrateurs indépendants au titre des trois derniers exercices s'élèvent à :

En KMAD	2023	2024	2025
Jetons de présence à allouer aux Administrateurs indépendants	110	110	110

Source : RCI Finance Maroc

Au 31 décembre 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire de RCI Finance Maroc a décidé d'allouer aux administrateurs indépendants des jetons de présence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'une somme totale de 110 KMAD, dont le montant est porté dans les charges d'exploitation de la société.

II.1.7. Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration

Entre 2023 et 2025, aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc.

II.2. Critères d'indépendance des administrateurs indépendants

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12 et la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc compte deux administrateurs indépendants.

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

II.3. Critères de parité Hommes/Femmes

Conformément aux exigences de la loi 17-95 relatives au quota minimum de femmes de 30% au sein du Conseil d'Administration applicable à partir du 1er janvier 2024. La nomination en 2025 de Mme Aude FAUCHIE en tant qu'Administrateur Indépendant a permis de hisser le poids des femmes dans le Conseil d'Administration à 40,0% à fin décembre 2025.

II.4. Les comités de RCI Finance Maroc rattachés au Conseil d'Administration

Au 30 avril 2026, les comités rattachés au Conseil d'Administration se présentent comme suit :

Comité	Mission	Règles de composition	Fréquence	Membres	Invités Permanents
Comité d'audit	- Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de leur capacité à évoluer en fonction des risques - approbation de la charte de contrôle interne et d'audit - Suivi de la situation de l'entreprise au regard des règles prudentielles et du dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction - Surveillance du processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires - Évaluation du dispositif de traitement des réclamations clientèle et de leur satisfaction à travers les indicateurs de suivi mis en place	Le comité d'audit est composé de 3 membres du Conseil d'Administration (Administrateur et Administrateur Indépendant en plus du PDG) et des invités permanents dont le Directeur de contrôle interne et le DAF	Semestrielle	Khadija LARAKI, Présidente du comité, Administrateur Indépendant	Grégoire DE-SAINT-LAGER, PDG Jihane ALAOUI-SOSSEY, Directeur Contrôle Interne Osvaldo Moisés FERREIRA DA COSTA PONTES, DAF
Comité des risques	- Examen de la liste des risques et validation de la définition des risques, en vue d'émettre des recommandations à l'attention du Conseil d'Administration sur la stratégie globale en matière des risques et d'appétence au risque - Analyse et validation des limites de risque, en adéquation avec l'appétence au risque du Conseil d'Administration et en vue d'assister le Conseil en termes de contrôle - Analyse des plans d'actions en cas de dépassement des seuils d'alerte – Examen de la politique de rémunération au regard de son incidence sur les risques - Evaluation régulières des résultats des stress tests - Analyse et approbation du rapport sur le contrôle interne, en vue de conseiller le Conseil d'Administration	Le comité des risques est composé de 3 membres du Conseil d'Administration (Administrateur et Administrateur Indépendant en plus du PDG) et des invités permanents dont le Directeur de contrôle interne, le DAF et le Directeur Clients et Opérations	Semestrielle	Alain DASSAS, Président du comité, Administrateur Indépendant	Grégoire DE-SAINT-LAGER, PDG Jihane ALAOUI-SOSSEY, Directeur Contrôle Interne Osvaldo Moisés FERREIRA DA COSTA PONTES, DAF Jamal BENOUAHI, Directeur Clients et opérations
Comité des rémunérations	- Examen de la rémunération des mandataires sociaux - Préparation des décisions pour le Conseil d'Administration concernant les personnes ayant une incidence sur le risque et la gestion des risques - Contrôle de la rémunération des directeurs en charge de la gestion des risques - Examen annuel de la politique de rémunération - Vérification de l'adéquation entre la politique de rémunération et la culture de l'entreprise, sa stratégie à	Le comité rémunérations est composé de 3 membres du Conseil d'Administration (Administrateur et Administrateur Indépendant en plus du DG) et des invités permanents dont 2 membres du comité de direction, à savoir le DAF et le DRH	Semestrielle	Laurent FILLION, Président du comité, Administrateur Indépendant	Grégoire DE-SAINT-LAGER, PDG Osvaldo Moisés FERREIRA DA COSTA PONTES, DAF Rabie NOUREDDINE, DRH

long-terme des risques, sa performance et à sa conformité aux exigences législatives et réglementaires

Comité des nominations	- Recommandation des nouveaux administrateurs et dirigeants au Conseil d'Administration - Approbation par le CA des candidats aux postes vacants - Evaluation de la situation de chaque membre du Conseil d'Administration eu égard aux critères d'indépendance	Le comité des nominations est composé de 3 membres du Conseil d'Administration (Administrateur et Administrateur Indépendant en plus du DG) et des invités permanents dont 2 membres du comité de direction, à savoir le DAF et le DRH	Semestrielle	Laurent FILLION, Président du comité, Administrateur Indépendant	Grégoire DE-SAINT-LAGER, PDG
					Osvaldo Moisés FERREIRA DA COSTA PONTES, DAF
					Rabie NOUREDDINE, DRH

Source : RCI Finance Maroc

III. Organes de direction

III.1. Direction Générale

Selon l'article 18 des statuts de RCI Finance Maroc, la Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. Il est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions du Président du Conseil d'Administration. En outre, lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment sur proposition du Directeur Général par Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration réuni le 04 août 2023 a pris acte de la démission de M. Vincent HAUVILLE de ses mandats d'administrateur et de PDG de RCI Finance Maroc et ce à compter du 1er septembre 2023. En remplacement de M. Vincent HAUVILLE, le Conseil d'Administration a décidé, de nommer, en qualité de Président Directeur Général et d'Administrateur, Monsieur Grégoire DE-SAINT-LAGER et ce pour la durée du mandat de son prédécesseur, devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2027.

III.1.1. Liste des principaux dirigeants

Au 30 avril 2026, les principaux dirigeants, membres du comité de direction, de RCI Finance Maroc sont :

Dirigeants	Fonction actuelle	Date d'entrée en fonction
Grégoire DE-SAINT-LAGER	Président Directeur Général	2023
Jamal BENOUAHI	Directeur Clients et opérations	2025
Jihane ALAOUÏ-SOSSEY	Directeur Contrôle Interne et Conformité	2023
Oswaldo Moisés FERREIRA DA COSTA PONTES	Directeur Administratif et Financier	2024
Rabii ETTALBI	Directeur des Ventes	2022
Houda HASKER	Directeur Marketing	2026
Fadila ANSAR	Directrice Systèmes d'information et Transformation	2022

Source : RCI Finance Maroc

III.1.2. CV des principaux dirigeants

Grégoire DE-SAINT-LAGER, Président Directeur Général depuis septembre 2023 (43 ans)

Le CV de M. Grégoire DE-SAINT-LAGER est présenté en II.1.1 (Cf. CV des principaux administrateurs)

Jamal BENOUAHI (46 ans) : Directeur Crédit et opérations

M. Jamal BENOUAHI est Directeur Crédit et Opérations. Il débute sa carrière entre 2007 et 2015, occupant plusieurs postes au sein de banques canadiennes. En 2017, il rejoint RCI Finance en tant que Responsable des Engagements Réseau & Retail. Par la suite, il occupe plusieurs postes à responsabilité au sein de RCI Finance Maroc, notamment Chef de Projet LLD et Directeur Projet Lease&Co. Depuis mars 2025, il exerce en tant que Directeur Crédit et Opérations.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

M. Jamal BENOUAHI n'occupe aucun autre mandat outre ses fonctions de Directeur Clients et opérations de RCI Finance Maroc.

Rabii ETTALBI (45 ans) : Directeur des Ventes

M. Rabii ETTALBI est titulaire d'un Master en audit et contrôle de gestion. Il débute sa carrière chez Renault Commerce Maroc en 2006 en tant que Responsable Comptabilité Fournisseurs. En 2010, il a intégré la Direction des Ventes de RCI Finance Maroc en tant que Manager Financement & Services. En 2017, Rabii rejoint Renault Commerce Maroc en tant que Manager Régional Réseau VN. En 2022, il est promu Manager National DACIA VN & Qualité et est donc en charge de la direction des ventes au sein de Renault Commerce Maroc.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

M. Rabii ETTALBI n'occupe aucun autre mandat outre ses fonctions de Directeur des Ventes de RCI Finance Maroc.

Oswaldo Moisé FERREIRA DA COSTA PONTES (48 ans) : Directeur Administratif et Financier

M. Oswaldo PONTES est titulaire d'un Master en Mathématiques Appliquées à l'Économie et à la Gestion d'Entreprises de l'ISEG à Lisbonne. Oswaldo dispose de plus de 24 années d'expérience en Finance et Contrôle Interne à travers plusieurs pays notamment la Turquie, le Portugal, l'Espagne, la France et le Maroc. Il a débuté sa carrière en 2002 chez RCI Bank and Services au Portugal en tant qu'analyste financier et responsable de la finance et du crédit, par la suite, il a occupé le poste de CFO, ensuite il a été promu directeur de la restructuration juridique et financière au Portugal au sein de la même société en 2015. Actuellement, il est CFO de RCI Finance Maroc depuis octobre 2024, après avoir été CEO et CFO de Mobilize Pay ainsi que CFO de Mobilize.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

M. Oswaldo Moisé FERREIRA DA COSTA PONTES n'occupe aucun autre mandat outre ses fonctions de Directeur Administratif et Financier de RCI Finance Maroc.

Jihane ALAOUI-SOSSEY (39 ans) : Directrice Contrôle Interne et Conformité

Mme Jihane ALAOUI-SOSSEY est titulaire d'un Master II en Ingénierie Financière de l'Université de Bretagne Occidentale. Elle a une expérience de plus de treize ans dans les métiers de contrôle. Elle a débuté sa carrière dans un des quatre grands cabinets internationaux d'audit en tant qu'auditrice. Elle a ensuite, intégré une multinationale dans le domaine d'assurance, au sein de laquelle elle a d'abord, occupé un poste dans le contrôle interne et a ensuite mis en place la gestion des risques opérationnels dans la filiale marocaine, et par la suite au sein des filiales subsahariennes. Elle a intégré RCI Finance Maroc en avril 2023 en tant que Directrice Contrôle Interne et Conformité de la filiale en charge du déploiement et du maintien du dispositif de contrôle interne, de pilotage des risques opérationnels et du contrôle de la conformité.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

Madame Jihane ALAOUI-SOSSEY n'occupe aucun autre mandat outre ses fonctions de Directrice Contrôle Interne et Conformité de RCI Finance Maroc.

Houda HASKER (45 ans) : Directrice Marketing

Mme Houda Hasker est diplômée d'un MBA de l'ICHEC Brussels Management School, d'un Master en Marketing Stratégique de l'IAE de Toulouse et d'un Master en Gestion, Commerce et Marketing de l'École Supérieure de Gestion. Elle est également certifiée Manager Senior par Emlyon Business School.

Elle rejoint Renault Group en 2004 en tant qu'Attachée Marketing. De 2006 à 2010, elle occupe le poste de Product Manager Renault et Dacia, où elle contribue au développement de la marque Renault et pilote le lancement de la marque Dacia au Maroc.

En 2011, elle est nommée Correspondant Produit Maghreb, une fonction régionale rattachée au siège du Groupe.

À partir de 2017, elle prend en charge la Publicité, le Digital, le CRM, les Relations Presse et l'Événementiel pour les marques Renault et Dacia.

En 2026, elle rejoint RCI Finance Maroc en tant que Directeur Marketing.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

Madame Houda HASKER n'occupe aucun autre mandat outre ses fonctions de Directrice Marketing de RCI Finance Maroc.

Fadila ANSAR (48 ans) : Directrice Systèmes d'information et Transformation

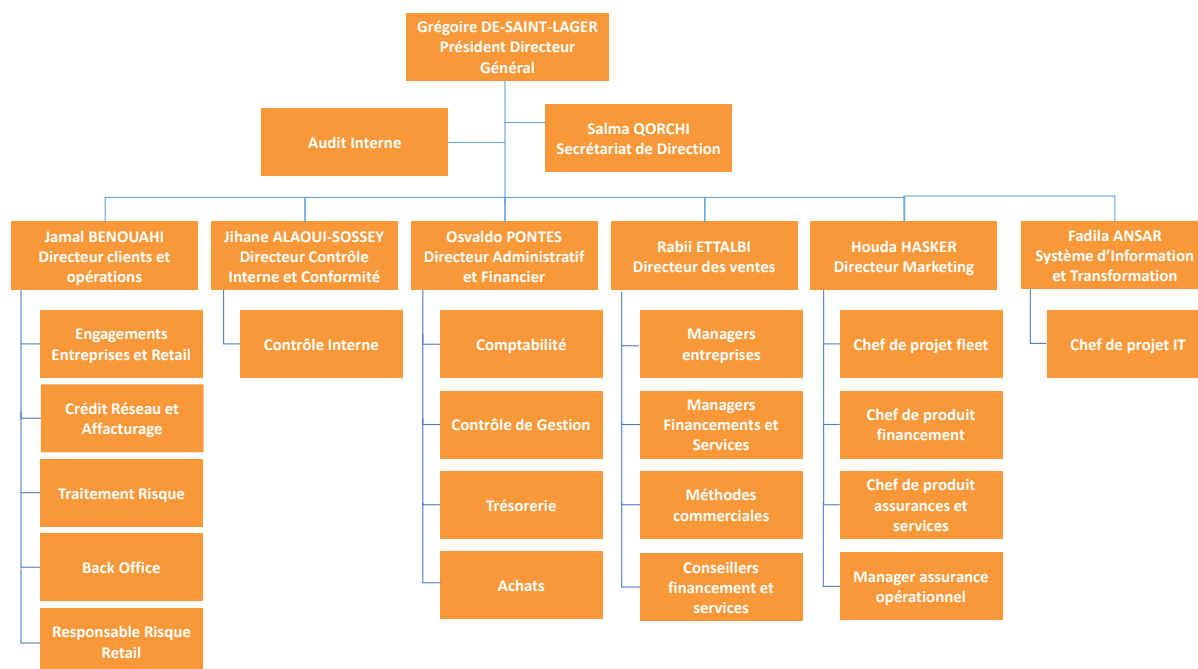
Mme Fadila ANSAR est titulaire d'un Master en Audit et Contrôle de gestion de l'ESG Paris et d'une Licence en Gestion d'entreprise Faculté des sciences Juridiques, Economiques et Sociales Hassan II Casablanca. Elle dispose de 23 ans d'expérience au sein de plusieurs établissements de crédit. Elle a

intégré en 2000 la filiale marocaine du groupe CETELEM (BMCI Crédit Conso aujourd'hui) en tant que Contrôleur de Gestion. Elle intègre par la suite en 2007 RCI Finance Maroc, lors de sa création, en tant que Responsable Contrôle de Gestion pendant 5 ans pour ensuite occuper le poste de Chef de Projets Transverses au sein de la direction marketing. En 2017, RCI Finance Maroc crée la direction Systèmes d'information, et Mme Fadila l'a intégré en tant que Chef de Projets IT. En 2020, Mme Fadila est nommée Chef de service informatique. En janvier 2022 elle est nommée Directrice Système d'information et Transformation.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

Mme Fadila ANSAR n'occupe aucun autre mandat outre ses fonctions de Directrice Systèmes d'Information et Transformation de RCI Finance Maroc.

III.1.3. Organigramme fonctionnel de RCI Finance Maroc au 30 avril 2026



Source : RCI Finance Maroc

Au 30 avril 2026, l'organigramme actuel de RCI Finance Maroc est structuré en six pôles :

- Le pôle Ventes (animation des ventes) ;
- Le pôle Marketing ;
- Le pôle Clients et Opérations ⁵ ;
- Le pôle Administratif et Financier ;
- Le pôle Contrôle Interne ;
- Le pôle Systèmes d'Information et Transformation.

Ces différents pôles sont rattachés à la Direction Générale en charge de la définition des orientations stratégiques de RCI Finance Maroc.

III.1.3.1. Direction des ventes

Composé d'un Directeur des ventes d'un Responsable Méthodes Commerciales avec 2 Conseillers Financement et Services, et 5 Managers Financements & Services. Le département a pour mission d'animer la vente de financements et de services (Assurances Emprunteurs et Dommages) dans le réseau de concessionnaires Renault & Dacia ainsi qu'auprès des établissements succursales Renault & Dacia de Renault Maroc.

⁵ Le pôle « gestion des risques » a été intégré à la direction Clients et Opérations depuis 2021

En outre, l'équipe a été renforcée par 2 Managers Entreprises rattachés fonctionnellement à la Direction des Ventes Flottes de Renault Maroc. Son rôle est de promouvoir les produits financiers dont le leasing et la Location Longue Durée auprès de la clientèle Entreprise et Grands Comptes.

III.1.3.2. Direction Marketing

La direction marketing définit les produits de financements et d'assurances à destination de la Clientèle Renault & Dacia. Elle pilote la tarification afin de respecter les objectifs de volumes et de rentabilité. Elle s'assure de la bonne installation des produits dans l'outil vendeur à disposition du réseau de distribution et dans le système de gestion géré par le partenaire Wafasalaf.

III.1.3.3. Direction Clients et Opérations

La direction Clients et Opérations est issue du regroupement en 2021 du pôle gestion des risques avec la direction de financement réseaux et engagements des entreprises. Le rôle de cette direction est triple :

i. Activité Financement Réseau et Affacturage

- Assurer le fonctionnement de l'activité Crédit Réseau, i.e. l'affacturage des créances du constructeur vers son réseau de concessionnaires ;
- Assurer le fonctionnement de l'activité d'affacturage des créances Clients de Renault Maroc.

ii. Activité Financement Clientèle

Activité Crédit Réseau :

Assurer le financement du réseau privé de la filiale commerciale à travers :

- La mise en place et déploiement des standards du Groupe ;
- La prise en risque, pilotage et gestion du portefeuille Wholesale ;
- Le suivi du risque et rentabilité ;
- Le conseil, assistance et accompagnement.

Financement de véhicules pour les Entreprises :

- Analyse & acceptation des demandes de crédit classique pour le financement de véhicules destinés aux entreprises ;
- Financement Leasing pour la clientèle Entreprises.

Affacturage de créances commerciales :

- Analyse et acceptation des états de créances sur les Acheteurs Agréés présentés mensuellement par Renault Commerce Maroc ;
- Suivi des créances échues en collaboration avec les entités de Renault Commerce Maroc.
- Financement de véhicules d'occasion pour les particuliers et les entreprises ;
- Analyse et acceptation des dossiers de financement

iii. Gestion des Risques

La gestion des risques est sous la direction Clients et Opérations depuis 2021. L'activité est composée d'un chargé de recouvrement pour l'activité gérée en propre et d'un analyste.

Leurs fonctions consistent à gérer la politique de risque client (règles d'acceptation) et assurer la coordination des opérations (acceptation, gestion, SAV, recouvrement).

III.1.3.4. Direction administrative et financière

La Direction administrative et financière de RCI Finance Maroc englobe quatre services : (i) le service Contrôle de Gestion, (ii) le service Comptabilité (iii) le service Trésorerie et (iv) le service Achats. Avant 2018, l'activité gestion de la trésorerie et du refinancement était déléguée à Renault Commerce Maroc et contrôlée par le Directeur Administratif et Financier de RCI Finance Maroc. Après 2018, cette activité a été entièrement internalisée.

III.1.3.5. Direction du Contrôle Interne et Conformité

Un Directeur du Contrôle Interne et Conformité est dédié aux missions de contrôle interne, de suivi des risques opérationnels, de pilotage des contrôles de second niveau. Il est rattaché au PDG. En 2023, le service juridique a été intégré au périmètre de cette direction.

III.1.3.6. Direction Système d'Information et Transformation

La Direction Systèmes d'information et Transformation de RCI Finance Maroc est dédiée aux missions liées au système d'informations et en charge des projets de transformation IT au sein de l'entreprise.

III.2. Comités techniques

Au 30 avril 2026, la composition des comités techniques au sein de la société RCI Finance Maroc se présente comme suit :

Comité*	Mission	Entité	Fréquence	Membres
Comité de direction⁶	Partage de l'information entre les membres dirigeants ; Suivi de la marche de l'activité par rapport au budget et aux objectifs du mois ; Validation des actions prioritaires à déployer pour le mois.	RCI Finance Maroc	Bimensuelle	L'ensemble des directeurs, la coordinatrice de direction, le PDG
Comité Financier	Suivi du refinancement de l'activité, des risques financiers (liquidité, taux, contrepartie, change), du plan de trésorerie et de l'évolution des marchés financiers.	RCI Finance Maroc – RCI Bank & Services	Mensuelle	PDG, DAF, Responsable Trésorerie et interlocuteurs RCI Banque SA : Direction Financements et Trésorerie, Risques Financiers, Contrôle de la Performance du Groupe
Comité Risque et crédit	Suivi du risque de l'Activité Clientèle - Echange et point d'avancement sur les actions Acceptation et Recouvrement de l'activité Clientèle déléguée et opérée par Wafasalaf.	RCI Finance Maroc	Mensuelle	Les directeurs et le PDG de RCI Finance Maroc
Comité Tarification et Gestion⁷	Echange et point d'avancement sur les actions Marketing Clientèle ; Revue de la tarification en cours et la rentabilité des produits ; Proposition et validation des produits à venir ; Revue des indicateurs de performance et de rentabilité de l'activité (Production et compte de résultat) versus budget et Reforecast Zoom sur points d'attention et arbitrage sur les actions à mettre en place.	RCI Finance Maroc	Mensuelle	PDG, Directeur Marketing, DAF, Risques & Opérations, Ventes, Contrôle de Gestion, Chefs de produits Marketing et invités DCO ⁸ et contrôle interne
Comité Comptabilité	Echange et point d'avancement sur les actions comptabilité Activité Clientèle déléguée et opérée par Wafasalaf	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Mensuelle	DAF, Chefs Comptables RCI et Wafasalaf

⁶ Composition du comité de direction : PDG, Directeur Administratif et Financier, Directeur Financement Réseaux et Engagements Entreprises, Directeur des Ventes, Directeur Marketing, Directeur du Risque, Directeur Contrôle Interne et Conformité.

⁷ Le comité de gestion et le comité de tarification se tenaient au même moment. Par soucis de clarté, RCI Finance Maroc tient désormais un unique comité Tarification et Gestion. Les sujets, les participants et la fréquence sont inchangées.

⁸ Direction clients et opérations

Comité Contrôle Interne	Pilotage de la démarche locale de contrôle permanent ; Validation et suivi de la réalisation du plan annuel d'inspections ; Validation et suivi de la réalisation des plans d'actions issus des missions de Contrôle permanent et d'Audit.	RCI Finance Maroc	Trimestrielle	Comité de Direction
Comité Risques Opérationnels	Validation de l'évaluation des risques réalisée par les propriétaires de processus en collaboration avec le contrôleur interne et déclinaison de la politique de gestion des risques opérationnels ; Validation des indicateurs clés de risque ; Information régulière des résultats du suivi de l'évolution des risques.	RCI Finance Maroc	Trimestrielle	Comité de Direction
Comité Conformité	Suivi de la prise en compte des modifications réglementaires ; Vérification et suivi de la conformité des nouveaux produits à la réglementation, et arbitrage sur les actions à mener, en cas d'avis défavorable ou sous réserve ; Information sur les dysfonctionnements liés à la conformité, et suivi de l'évolution des plans d'actions liés à la gestion du risque de non-conformité.	RCI Finance Maroc	Trimestrielle	Comité de Direction
Comité contrôle interne commun Wafasalaf	Suivi de l'ensemble des attentes de RCI Finance Maroc vis-à-vis de Wafasalaf en termes de remontée d'informations et/ou d'organisation à mettre en place, en termes de dispositif de contrôle interne des activités assurées pour le compte de RCI Finance Maroc ; Suivi et évaluation du dispositif de contrôle permanent en périmètre de l'activité externalisée ; Suivi de la réalisation des plans d'actions issus des missions de Contrôle permanent et d'Audit en périmètre de l'activité externalisée.	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Semestrielle	Comité de Direction RCI et Wafasalaf
Comité Risques opérationnels commun Wafasalaf	Suivi du respect des termes du contrat Opérateur relatif au contrôle interne ; Suivi et évaluation du dispositif de contrôle permanent en périmètre de l'activité externalisée ;	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Semestrielle	Comité de Direction RCI et Wafasalaf

	Suivi des dispositifs Plan de secours informatique (PRA) et du plan de continuité de l'activité, de leur maintien en conditions opérationnelles et les résultats des tests ; Suivi du traitement des réclamations clientèle et des plans d'actions y afférents.			
Comité conformité commun Wafasalaf	Suivi de la prise en compte des modifications réglementaires impactant l'activité gérée pour compte ; Information sur les dysfonctionnements liés à la conformité, et suivi de l'évolution des plans d'actions liés à la gestion du risque de non-conformité en périmètre de l'activité externalisée.	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Semestrielle	Comité de Direction RCI et Wafasalaf
Comité de pilotage de la PEE** Wafasalaf	Bilan de l'activité pour la période passée Suivi des projets engagés Passage en revue des chantiers planifiés pour l'année Point sur le dispositif de contrôle interne et de conformité Point sur le retour des Audits externes et sur l'avancement des plans d'actions.	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Trimestrielle	Comité de Direction RCI et Wafasalaf

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le « Comité Commerce » a été retiré de la liste des comités techniques. RCI Finance Maroc maintient néanmoins une instance de pilotage de la relation à fréquence au moins semestrielle

(**) PEE : Prestation Essentielle Externalisée

III.3. Rémunération attribuée aux dirigeants

Au titre de l'exercice 2025, RCI Finance Maroc a attribué aux membres du comité de direction une rémunération brute globale de 6 287 109 MAD.

La rémunération annuelle brute attribuée aux dirigeants de RCI Finance Maroc au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025
Rémunération annuelle brute attribuée aux membres du Comité de Direction	5,9	6,0	6,3

Source : RCI Finance Maroc

III.4. Prêts accordés aux membres du comité de direction

L'encours des prêts accordés aux membres du comité de direction RCI Finance s'élève à 150 000 MAD en 2025.

L'encours des prêts accordés aux membres du comité de direction sur les trois derniers exercices s'établit comme suit :

En KMAD	2023	2024	2025
Encours des Prêts accordés aux membres du Comité de Direction	170	345	150

Source : RCI Finance Maroc

PARTIE IV. ACTIVITE DE RCI FINANCE MAROC

I. Historique de l'émetteur

Les grandes étapes de développement de RCI Finance Maroc sont détaillées ci-après :

Mai 2005	Création de la Société à Responsabilité Limitée RDFM (Renault Dacia Finance Maroc) avec pour objet l'aide à la vente de véhicules par l'assistance technique et commerciale et par le développement de partenariats appropriés. RDFM est détenue à 100% par RCI Banque SA.
Juin 2005	Signature d'un accord de coopération entre RDFM, Renault Maroc et Wafasalaf pour la commercialisation de produits de Crédit et de LOA automobiles dans le réseau commercial des marques Renault, Dacia et Nissan au Maroc.
Septembre 2007	Création de la Société Anonyme RCI Finance Maroc avec pour objet les activités de financement d'affacturage, de crédit-bail et de crédit à la consommation. RCI Finance Maroc est détenue à 99,99% par RCI Banque S.A
Octobre 2007	Obtention par RCI Finance Maroc de l'agrément de Bank Al Maghrib pour le financement des marques de Renault Group au travers de l'octroi de crédits à la consommation, la location avec option d'achat de véhicules automobiles et l'affacturage. Signature d'un protocole de partenariat entre RCI Finance Maroc et Gras Savoye Maroc pour la mise en place des offres d'assurances Emprunteurs.
Novembre 2007	Signature d'un contrat d'opérateur entre RCI Finance Maroc et Wafasalaf pour la réalisation de l'ensemble des prestations de services concourant à la réalisation de son activité de Financement aux Clients des marques de Renault Group au Maroc, à savoir la gestion, le recouvrement amiable, la gestion extrajudiciaire, l'administration des contrats contentieux, la gestion comptable, les déclarations fiscales et sociales afférentes.
Décembre 2007	Premier contrat de financement automobile RCI Finance Maroc. Signature d'un contrat de cessions de créances entre RCI Finance Maroc et Renault Maroc pour le portage des créances de véhicules Neufs et de Pièces de Rechange de Renault sur ses concessionnaires distributeurs. Premières créances « Crédit Réseau » portées par RCI Finance Maroc.
Mai 2008	Signature par RCI Finance Maroc d'un contrat d'assurances Décès et Incapacité avec AXA Assurance Maroc.
Juin 2008	RDFM est cédée intégralement par RCI Banque S.A. à RCI Finance Maroc.
Février 2009	Signature d'un contrat d'affacturage entre RCI Finance Maroc et Renault Group Maroc pour le portage des créances commerciales de la Succursale de Casablanca et les ventes directes Renault Maroc.
Avril 2009	Changement de l'objet social de RDFM qui devient courtier en assurances, intermédiaire d'assurances régi par la loi n°17-99 portant Code des Assurances.
Mai 2009	Signature d'un protocole de partenariat entre RCI Finance Maroc et Gras Savoye Maroc pour la commercialisation d'assurances au travers de sa filiale de courtage RDFM.
Juillet 2009	Obtention par RDFM de l'agrément de Courtier d'Assurances par décision du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 3 juillet 2009.
Juin 2010	Commercialisation de l'offre d'Assurance Dommages sur véhicule « Perte Totale ».

Mai 2011	Lancement des offres LOA avec Dépôt de Garantie
Juin 2011	Accord de Bank Al Maghrib pour étendre l'agrément de RCI Finance Maroc à la location avec option d'achat de véhicules automobiles destinés aux Professionnels.
Septembre 2011	Création d'une Direction des Opérations et du Risque et embauche d'un responsable Opérations et Risque afin de mieux superviser ses activités déléguées au partenaire Wafasalaf.
Décembre 2011	Lancement de l'offre de Leasing pour les professionnels et les entreprises avec le partenaire Wafasalaf.
Mai 2012	Signature d'une convention entre RCI Finance Maroc et Wafa Assurance pour la commercialisation d'un produit Assurance Dommages Véhicule.
Novembre 2012	Obtention de l'agrément Bank Al-Maghrib pour recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à un an.
Janvier 2013	Lancement du programme d'émission de Bons de Société de Financements. Lancement de l'offre de Leasing pour les professionnels et les entreprises.
Mars 2013	RCI Finance Maroc devient pour la première fois leader du financement auto sur le 1 ^{er} trimestre 2013
Juin 2014	Conclusion d'une convention de prêt subordonné entre la société RCI Finance Maroc et RCI Banque, pour un montant de 1,8 M€ sur 10 ans ;
Avril 2015	Lancement d'une offre de leasing entreprise packagée gérée en propre Lancement de trois nouvelles offres de financement :
Janvier 2018	▪ « Clé en main » : pour les clients à la recherche de financement sans apport. ▪ « Financement gratuit » : pour les clients à la recherche de taux d'intérêts gratuits. ▪ « Balloon » avec option d'achat : pour les clients disposants d'un petit apport et souhaitant des mensualités raisonnables.
Avril 2018	Lancement de l'offre TITAN ⁹ avec Renault Commerce Maroc afin de développer les financements aux entreprises
Juillet 2018	Accompagnement du programme « Renault Sélection » de Renault Commerce Maroc pour le développement des ventes de véhicules d'occasion
Décembre 2018	RCI Finance Maroc a repris sa position de leader des sociétés de financement sur le marché automobile en 2018 ¹⁰
Janvier 2019	Fin de la collaboration avec Wafa Assurance pour la commercialisation de produits d'assurance Début de collaboration avec les sociétés AXA assurance Maroc et RMA Assurance
Décembre 2019	RCI Finance Maroc reste en tête des sociétés de financement sur le marché marocain en 2019
Mars 2020	Déclenchement d'une crise sanitaire mondiale due à la propagation de la pandémie du Coronavirus. Mise en place d'un dispositif de reports d'échéances pour les clients particuliers et professionnels impactés par la crise sanitaire

⁹ Stratégie de mise en commun des moyens commerciaux et marketing de RCI Finance Maroc et de Renault commerce Maroc pour le démarchage des entreprises

¹⁰ En termes de nombre de dossiers financés

Mai 2020	Lancement de la structure Renault Solution Pro par Renault Commerce Maroc et RCI Finance Maroc afin d'améliorer leurs performances commerciales et financières sur le marché marocain des véhicules d'entreprise
Juin 2020	Lancement de solutions financières packagées regroupant le financement, l'assurance, l'entretien et la garantie pour les clients particuliers et professionnels
2021	Au troisième trimestre, RCI Finance Maroc a réalisé une émission de BSF dans un format inédit à triple tranche, soit la levée de capitaux la plus importante de son histoire avec 500 millions de dirhams. Au quatrième trimestre, RCI Finance Maroc a lancé EASY LEASE, la première offre locative à destination des particuliers sur le marché marocain. Ce produit avec valeur résiduelle permet aux clients de Dacia et Renault de bénéficier de mensualités allégées et adaptées à l'usage de leurs véhicules tout en facilitant leurs renouvellements tous les 3 ou 4 ans.
Mai 2022	Changement de la marque commerciale de RCI Finance Maroc pour devenir « Mobilize Financial Services ». « Mobilize Financial Services » sera la marque de référence pour les clients des marques Renault, Dacia, Alpine et Mobilize, à la recherche d'une gamme complète de services liés à l'usage automobile.
Août 2023	Nomination d'un nouveau Président Directeur Général de RCI Finance Maroc (M. Grégoire DE-SAINT-LAGER) en remplacement de M. Vincent HAUVILLE.
2025	■ Dans un marché automobile en progression de 20,9%, les marques Renault et Dacia affichent une hausse de 6,2%. RCI Finance Maroc enregistre une augmentation de 30,2% du nombre de nouveaux dossiers de financement et de 23% des montants financés. ■ Au titre de la gouvernance, l'exercice a connu deux évolutions majeures : la nomination de Monsieur Laurent FILLION en remplacement de l'administrateur émetteur Monsieur Xavier DEROT, et la ratification par l'Assemblée Générale de la cooptation de Madame Aude FAUCHIE, prenant effet à compter du 26 mai 2025.
Mars 2026	Réuni le 26 mars 2026, le conseil d'administration de RCI Finance Maroc a décidé d'autoriser l'augmentation du plafond du programme d'émission des Bons des Sociétés de Financement, le portant de trois milliards cinq cents millions (3.500.000.000) de dirhams à cinq milliards (5.000.000.000) de dirhams.

Source : RCI Finance Maroc

II. Appartenance du Groupe RCI Finance Maroc à RCI Bank & Services et à Renault Group

II.1. Appartenance du Groupe RCI Finance Maroc à Renault Group

II.1.1. Présentation de Renault Group

Constructeur automobile depuis 1898, Renault Group conçoit, fabrique et vend des véhicules particuliers et utilitaires ainsi que des services innovants, sous les quatre marques automobiles que sont Renault, Dacia, Alpine et Mobilize.

Le Groupe a vendu près de 2 336 807 véhicules en 2025, produits dans plus de 26 unités établies dans 13 pays.

Avec plus de 100 540 collaborateurs répartis dans les zones géographiques suivantes : Europe, Eurasie, Afrique & Moyen Orient, Asie Pacifique et Amérique, Renault Group a dégagé un chiffre d'affaires de 57,9 milliards d'euros sur l'exercice 2025.

L'action Renault est cotée à la Bourse de Paris (Euronext) depuis le 17 novembre 1994, date de l'ouverture du capital de la Société. Le prix de l'action, lors de l'offre publique de vente relative à cette opération, était de 165 francs, soit 25,15 euros. Renault fait partie des valeurs qui composent l'indice CAC 40, depuis le 9 février 1995. Au 31 décembre 2024, le cours de l'action Renault s'affiche à 42,05 euros.

Cotée sur Euronext – compartiment A, Code ISIN FR0000131906, Mnémon : RNO, l'action Renault est éligible au Service de règlement différé (SRD) ainsi qu'au PEA. L'action Renault fait aussi partie des indices SBF, Euronext et Euro Stoxx Auto.

Depuis la signature du Nouvel Accord de l'Alliance en 2023, Renault Group détient 15% du capital de Nissan en direct avec la possibilité d'exercer librement ses droits de vote dans cette limite. Les titres Nissan transférés par Renault Group à une fiducie française représentent 18,8% des actions Nissan et les droits de vote associés à ces titres restent exercés de manière neutre, sous réserve de certaines exceptions. En mars 2025, les deux Groupes ont abaissé l'obligation de conservation de ces participations croisées à 10% (au lieu de 15% précédemment) et garantissent que toute cession devra être réalisée dans le cadre d'un processus organisé et coordonné avec l'autre. Renault SA n'a pas mené d'opérations de cession de titres Nissan en 2025. Le pourcentage d'actions Nissan détenu par Renault SA (calculé sur un total d'actions après déduction des actions auto-détenues par Nissan) dans Nissan s'élève donc à 35,9% au 31 décembre 2025 (35,9% au 31 décembre 2024).

Dans le prolongement de l'accord entre Renault Group et Nissan, les Groupes avaient annoncé une réorganisation de leurs activités en Inde. Cette réorganisation incluait la prise de contrôle à 100% de l'entité Renault Nissan Automotive India Private Ltd (RNAIPL) et qui a été finalisée en juillet 2025.

En décembre 2025, le Groupe a annoncé l'arrêt de certaines activités de Mobilize Beyond Automotive, dont une partie était incluse dans le secteur des Services de Mobilités, parce qu'elles ne sont pas directement au service des enjeux du Groupe ou parce que leurs perspectives de rentabilité financière sont limitées. Cette annonce est sans incidence sur les secteurs opérationnels retenus par Renault Group car le suivi de la gestion de ces activités s'est poursuivi à l'identique sur l'exercice 2025.

Les enjeux de développement durable constituent un élément essentiel de la stratégie de Renault Group. Dans le cadre des Accords de Paris et du Green Deal européen, le Groupe a pris des engagements concrets de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de contribution à la neutralité carbone.

Avec son plan stratégique Renaulution, Renault Group avait dévoilé en janvier 2021 une feuille de route ambitieuse de transformation, du volume à la valeur, et est entré depuis novembre 2022 dans le troisième chapitre de ce plan, baptisé Révolution. Ampère, pure player des véhicules électriques constitué en 2023, est une contribution majeure à l'ambition de Renault Group de neutralité carbone nette (atteinte lorsque le volume d'émissions de gaz à effet de serre réduit de 90% est équilibré par une captation équivalente) en Europe, dès 2040, et dans le monde d'ici 2050. En Corée, Renault Korea a lancé sa propre gamme hybride en 2024 tout en produisant Polestar 4 à partir du dernier trimestre 2025. The Future is NEUTRAL, dédié à l'économie circulaire, continue de se développer au sein du Groupe avec l'acquisition de nouveaux sites en 2025. Alpine poursuit le développement de son dream garage, constitué d'une gamme de véhicules 100% électrique, avec notamment le lancement de l'A390 au cours du second semestre 2025.

II.1.2. Actionnariat de Renault Group

Au 31 décembre 2025, le capital social de Renault Group s'élève à 1 126 701 902,04 euros, réparti en 295 722 284 actions de 3,81 euros de nominal chacune. Les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées.

Il n'y a pas eu de modification de capital au cours des cinq dernières années. Les dernières augmentations de capital datent du 28 avril 2010.

L'actionnariat de Renault Group sur la période 2023 – 2025 se présente comme suit :

Actionnaire	2023			2024			2025		
	Nb titres détenus	% Capital	% Droits de vote	Nb titres détenus	% Capital	% Droits de vote	Nb titres détenus	% Capital	% Droits de vote
Etat Français	44 387 915	15,01%	22,45%	44 387 915	15,01%	22,47%	44 387 915	15,01%	22,24%
Nissan Finance	44 358 343	15,01%	22,43%	44 358 343	15,00%	22,45%	44 358 343	15,00%	22,23%
Salariés	14 982 490	5,07%	6,07%	16 643 088	5,63%	6,59%	18 091 815	6,12%	7,83%
Auto-détention	5 324 520	1,80%	-	5 819 889	1,97%	-	5 881 947	1,99%	-
Public	186 669 016	63,12%	49,05%	184 513 049	62,39%	48,49%	183 002 264	61,88%	47,70%
Total	295 722 284	100,00%	100,00%	295 722 284	100,00%	100,00%	295 722 284	100,00%	100,00%

Source : Renault S.A rapports annuels 2024 et 2025

II.1.3. Principales activités de Renault Group

Les activités de Renault Group sont réparties en trois types d'activités opérationnelles :

L'automobile

Pour le secteur de l'automobile, Renault Group conçoit, fabrique et distribue des véhicules et pièces de rechanges via son réseau commercial (notamment via sa filiale Retail Renault Group) :

- Les véhicules neufs avec plusieurs gammes (VP, VU) sous quatre marques : Renault, Dacia, Alpine et Mobilize ;
- Les véhicules d'occasion et les pièces de rechanges ;
- La gamme mécanique Renault, activité B-to-B.

C'est à travers la marque Dacia que le Renault Group a démarré la production de voitures sur le marché marocain. En effet, Renault Group a acquis en 2003 des participations dans l'usine automobile SOMACA afin d'y produire les modèles Logan. Grâce à la réussite de cette opération, Renault Group a initié en 2008 les travaux de construction du complexe industriel d'assemblage de voitures « Tanger Méditerranée ». En 2012, l'usine de Tanger a ouvert ses portes et possède une capacité de production annuelle s'élevant à termes à 400 000 véhicules par an.

La production des usines Renault au Maroc a atteint 402 150 véhicules en 2018, répartis entre 318 600 véhicules produits à Renault Tanger et 83 550 véhicules produits par la SOMACA. De même, le Renault Group a signé en octobre 2018 un nouvel accord portant sur le doublement de la capacité de production de l'usine de Casablanca SOMACA. Cette usine a réalisé, en 2023, un record de production de 94 801 véhicules.

En 2019, la production des usines Renault au Maroc s'est élevée à 394 902 véhicules, dont 303 558 véhicules produits à l'usine de Tanger et 91 344 produits par SOMACA.

Dans un contexte de crise sanitaire internationale, les usines du groupe ont produit 277 474 véhicules au Maroc en 2020 dont 209 769 unités à l'usine Renault de Tanger et 67 705 unités à la SOMACA.

En 2021, la production des deux usines du Renault Group au Maroc a atteint 303 591 véhicules (soit +10% comparé à 2020), dont 230 002 pour l'usine de Tanger et 73 589 pour l'usine de Renault Casablanca, la SOMACA¹¹.

En 2022, la production des deux usines Renault Group au Maroc a connu une augmentation de +15,3% comparé à 2021 avec un total de 350 018 véhicules fabriqués. L'usine de Tanger a fabriqué 255 494 véhicules (i.e. +11% par rapport à 2021). L'usine Renault de Casablanca, la SOMACA, a produit 94 524 véhicules, soit une hausse de +20% comparé à 2021.

En 2023, la production des deux usines Renault Group au Maroc a connu une augmentation de +9,3% comparé à 2022 avec un total de 382 661 véhicules fabriqués. L'usine de Tanger a fabriqué 287 860

¹¹ article de presse publié le 20 janvier 2022 sur le site challenge.ma et intitulé « Bilan 2021 : Renault Group Maroc renforce ses acquis commerciaux et industriels »

véhicules (i.e. +12,6% par rapport à 2022). L'usine Renault de Casablanca, la SOMACA, a produit 94 801 véhicules, soit une légère hausse de 0,3% comparé à 2022¹².

En 2024, la production des deux usines Renault Group au Maroc a connu une augmentation de 8% comparé à 2023 avec un total de 413 614 véhicules fabriqués. L'usine de Tanger a fabriqué 312 381 véhicules (i.e. +9% par rapport à 2023). L'usine Renault Casablanca, la SOMACA, a produit 101 233 véhicules, soit une hausse de 7% par rapport à 2023¹³.

En 2025, Renault Group a enregistré 88 937¹⁴ ventes au Maroc, représentant une part de marché de 37,8%. Sur le plan industriel, les sites de Tanger et Casablanca ont produit ensemble 394 474 véhicules, soit en moyenne 1 686 unités par jour. Tanger a assemblé 299 395 unités, dont 95% exportées, tandis que Casablanca en a fabriqué 95 079, avec 47% destinés à l'export. Au total, 327 552 véhicules ont été expédiés vers 63 pays, soit 82% de la production nationale.

En parallèle, la création de Renault Technologie Maroc à Tétouan et Tanger a renforcé la dimension R&D, mobilisant des ingénieurs et techniciens marocains. Le groupe prévoit également le lancement d'une Sandero hybride en 2026, ainsi que de nouvelles gammes électrifiées d'ici 2030, avec un objectif d'intégration locale porté à 80% contre 65,5% actuellement, et un chiffre d'affaires de sourcing local visé à 3 milliards d'euros.

Sur le plan social, Renault Group Maroc compte plus de 10 000 collaborateurs, a dispensé 3,2 millions d'heures de formation depuis la création de l'Institut de Tanger, et sa fondation a soutenu 23 000 bénéficiaires dans les régions de Tanger et Casablanca. Le Maroc est désormais le deuxième pays du groupe en volume de production et son huitième marché mondial en ventes,

Le Financement des ventes

RCI Bank SA et ses filiales sous le nom commercial de RCI Finance Maroc accompagnent les marques de Renault Group (Renault, Dacia, Alpine, Renault Korea Motors) dans le monde, du Groupe Nissan (Nissan, Infiniti) principalement en Europe, au Brésil, en Argentine, en Corée du Sud et sous la forme de joint-ventures en Inde, et de Mitsubishi Motors aux Pays-Bas. Le groupe propose :

- Des crédits de véhicules neufs et d'occasion ;
- De la location avec option d'achat ;
- Du crédit-bail ;
- De la location longue durée ;

Ainsi que des services associés : entretien et extension de garantie, assurance et assistance, gestion de flottes et cartes de crédit.

En 2025, RCI Finance Maroc a financé 28 928 dossiers de financement (+41,2% par rapport à 2024), ce qui représente 3,6 Mrds MAD de montant financés.

Les Services de Mobilité

Renault Group a créé Renault M.B.A (Mobilize Beyond Automotive) en janvier 2021 aux côtés des marques historiques Renault, Dacia et Alpine. Mobilize est la marque du Groupe qui soutient la transition vers une mobilité plus durable et accessible. Une mobilité qui répond aux besoins de chacun et profite à tous. Mobilize supportée par l'expertise de Mobilize Financial Services, réunit des équipes spécialisées dans la mobilité, l'énergie et la technologie, ainsi que de partenaires de confiance pour offrir une expérience intégrée aux clients particuliers et professionnels, en leur fournissant un panel complet de solutions de financement, d'énergie et de mobilité Renault M.A.I. (Mobility As an Industry) est une filiale d'activité exclusivement dédiée aux nouvelles mobilités.

À la suite d'une revue stratégique des activités de la marque, Renault Group a annoncé en décembre 2025 la fin du fonctionnement de Mobilize Beyond Automotive comme entité en tant que telle. En conséquence, les activités liées à la recharge électrique sont transférées vers les opérations commerciales du Groupe, où elles pourront mieux contribuer à l'expérience client et aux ventes de véhicules électriques. Parallèlement, certaines offres sont arrêtées, notamment les services de mobilité partagée assurées par Zity, ou le quadricycle électrique Duo. Cette évolution traduit la volonté de Renault Group de valoriser les activités développées par Mobilize Beyond Automotive qui présentent le plus grand

¹² Source : article de presse publié le 24 janvier 2024 sur le site Leseco.ma et intitulé « Expansion et innovation : les réalisations clés de Renault Group Maroc en 2023 »

¹³ Source : article de presse publié le 21 janvier 2025 sur le site medias24.com et intitulé « Avec un record de production en 2024, le Maroc confirme son rang de 2e site industriel du groupe Renault »

¹⁴ Source : article de presse publié le 27 janvier 2026 sur le site leguideauto.ma et intitulé « Renault Group Maroc 2025 : 394 474 véhicules produits et un leadership consolidé »

potentiel, et d'adapter sa feuille de route à des conditions de marché moins favorables en mettant un terme aux activités moins rentables, ou trop éloignées des priorités stratégiques du Groupe.

II.1.4. Place de RCI Finance Maroc au sein de Renault Group

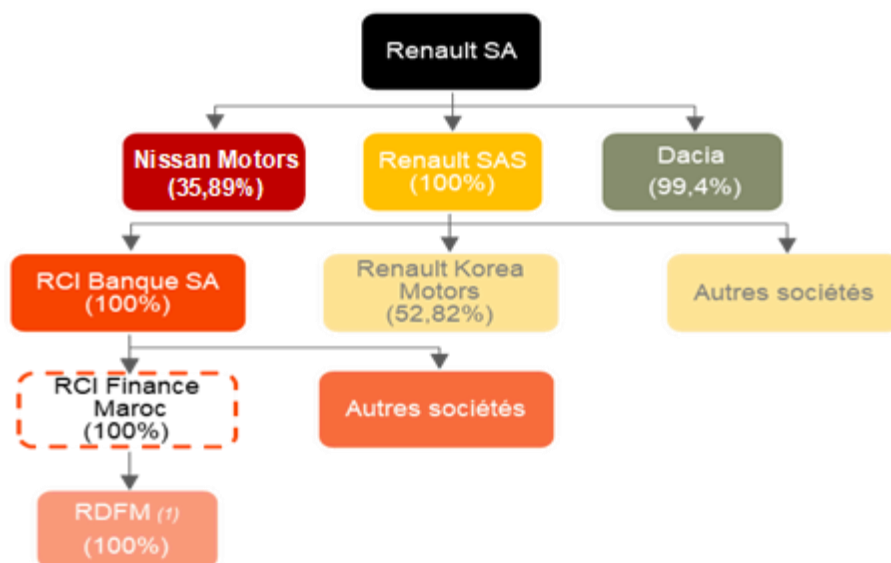
RCI Finance Maroc est la branche marocaine de l'activité Financement des ventes de Renault Group. Elle est directement liée à RCI Banque et constitue l'unique filiale spécialisée dans le financement des ventes d'un constructeur automobile au Maroc.

RCI finance Maroc permet de dynamiser les ventes de Renault et Dacia et de consolider la présence commerciale de Renault Group au Maroc.

La position de leader de Renault Group au Maroc tient ainsi tant à la présence d'unités de production locales produisant des voitures répondant à la demande du marché qu'à l'appui commercial apporté par l'existence d'une activité de financement des ventes réservées aux marques du Groupe.

II.1.5. Organigramme de Renault Group

L'organigramme simplifié de Renault Group au 31/12/2025 :



Source : Renault Group rapport annuel 2025

II.1.6. Principaux indicateurs financiers et boursiers de Renault Group

Les principaux indicateurs financiers consolidés de Renault Group pour la période 2023-2025 se présentent comme suit :

En MEUR	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Indicateurs Bilanciels					
Total Bilan	121 913	129 366	121 010	6,1%	-6,5%
Capitaux propres	30 634	31 102	22 296	1,5%	-28,3%
CPC					
CA	52 376	56 232	57 922	7,4%	3,0%
Rex	2 485	2 576	-7 867*	3,7%	<-100%
RN part du groupe	2 198	752	-10 931	-65,8%	<-100%
RN	2 315	891	-10 795	-61,5%	<-100%
Ratio de rentabilité					
ROE (RN/Capitaux propres)	7,6%	2,9%	-48,4%	-4,7 pts	-51,3 pts
ROA (RN/Total bilan)	1,9%	0,7%	-8,9%	-1,2 pt	- 9,6 pts

Source : Renault S.A rapports annuels 2023, 2024 et 2025

(*) Le résultat d'exploitation inclut en 2025 la perte liée à la modification du mode de comptabilisation de la participation dans Nissan pour -9 315 millions d'euro

Les principaux indicateurs boursiers de Renault Group se déclinent comme suit :

	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var.24-25
Nombre d'actions (en milliers)	295 722	295 722	295 722	0,0%	0,0%
Bénéfice par action (en Euros)	8,11	2,76	-39,99 ⁽¹⁾	-66,0%	<-100,0%
Dividende par action (en Euros)	1,85	2,20*	2,20**	18,9%	0,0%
Capitalisation boursière au 31 décembre (en MEUR)	10 914	13 914	10 474	27,5%	-24,7%

Source : Renault S.A rapports annuels 2023, 2024 et 2025

(*) Le Conseil d'Administration 19 février 2025 a proposé de verser un dividende de 2,20 euros au titre de l'exercice 2024, proposition qui sera soumise au vote de l'Assemblée Générale du 30 avril 2025.

(**)Ce dividende, intégralement versé en numéraire, sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 30 avril 2026. La date de détachement du dividende est prévue le 8 mai 2026 et sa mise en paiement le 12 mai 2026.

(1) Résultat net – part des actionnaires de la société mère rapporté au nombre d'actions indiqué. S'agissant d'un résultat net – part des actionnaires de la société mère en perte, il n'est pas tenu compte de l'effet dilutif des options d'achat d'actions, des droits d'attribution d'actions de performance et des autres accords de paiements fondés sur des actions

II.2. Appartenance du Groupe RCI Finance Maroc au groupe RCI Bank and Services

RCI Finance Maroc, bénéficie du savoir-faire et du support de RCI Bank and Services à travers un contrat de prestations de services Corporate signé entre RCI Bank and Services et l'ensemble de ses filiales françaises et internationales et qui concerne essentiellement les fonctions suivantes :

- La direction marketing ;
- La direction de la communication incluant la communication interne et externe ;
- La direction des risques de crédit avec un support dans la mise en place du scoring des crédits ;
- La direction des systèmes d'information ;
- La direction finance et gestion.

II.3. Flux financiers entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe

Les flux entre RCI Finance Maroc, RCI Banque et Renault Maroc se détaillent comme suit :

II.3.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2025

Aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

II.3.2. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

II.3.2.1. Conventions entre RCI Finance Maroc et sa filiale RDFM

Convention de refacturation des frais administratifs et de gestion entre RCI Finance Maroc et sa filiale RDFM

Nature de la convention :

Le Président du Conseil d'Administration de votre société nous a informé que cette dernière envisage de mettre en place une convention de refacturation des frais administratifs et de gestion entre RCI Finance Maroc et sa filiale RDFM.

Cette convention est en cours de finalisation et n'a pas encore été soumise à l'examen du Conseil d'Administration. Elle sera présentée au Conseil pour autorisation dès sa conclusion, conformément aux dispositions légales applicables.

Date de la convention : Convention non écrite et non encore soumise au Conseil d'Administration.

Produits comptabilisés par RCI en 2025 : 600 000 MAD (HT)

Montant encaissé par RCI en 2025 : Néant.

Créance comptabilisée par RCI en 2025 : 2 775 000,00 MAD (TTC)

Conditions de rémunération : Barème de tarification

Entités et / ou personnes concernées :

- RDFM filiale de RCI Finance Maroc détenue à 100%.

II.3.2.2. Conventions entre RCI Finance Maroc et RCI Banque

Contrat de contre garantie avec RCI Banque

Nature de la convention :

Dans le cadre de ce contrat renouvelé annuellement, RCI Finance Maroc s'engage à payer à RCI Banque toute commission que cette dernière pourrait lui réclamer au titre des garanties qui sont octroyées par RCI Banque à RCI Finance Maroc dans le cadre des contrats de financement « Véhicules Neufs » et « Pièces de Rechange » conclus par RCI Finance Maroc avec les concessionnaires suivants :

RCI Banque SA s'engage, irrévocablement et inconditionnellement à payer RCI FM à première demande de sa part, tout montant que ce dernier pourrait lui réclamer au titre des garanties octroyées suivant les contrats de financement Véhicules neufs et pièces de rechange aux concessionnaires du réseau Renault-Dacia Maroc.

Date de la convention : 31/07/2009 (Renouvellement annuel du contrat depuis 2007).

Conditions de rémunération : Taux d'intérêt facturé par RCI BANL pour couvrir les risques réseaux

Charges comptabilisées par RCI en 2025 : Les commissions comptabilisées dans les charges au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 2 128 383,58 MAD HT.

Montant décaissé par RCI en 2025 : Néant.

Dette comptabilisée par RCI en 2025 : 4 451 615,26 MAD (TTC)

Entités et / ou personnes concernées :

- RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc ;
- Administrateur RCI FINANCE MAROC : M. Xavier DEROT, membre du comité Exécutif, Directeur International Mobilize Financial Services.

Contrat de coopération informatique avec RCI Banque

Nature de la convention :

Dans le cadre de ce contrat, conclu le 22 novembre 2007, RCI Banque fournit, via sa Filiale DIAC, les moyens techniques et humains nécessaires à l'exploitation et à la maintenance des applications de RCI Finance Maroc à partir d'une structure informatique centrale.

Date de la convention : 22/11/2007.

Conditions de rémunération : Clé de répartition calculée par la filiale de RCI Banque « DIAC », appliqué sur toutes les filiales.

Charges comptabilisées par RCI en 2025 : 4 155 934,45 MAD (HT).

Montant décaissé par RCI en 2025 : 2 817 028,57 MAD (TTC)

Dette comptabilisée par RCI en 2025 : 3 324 779,32 MAD (TTC)

Entités et/ou personnes concernées :

- RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc ;
- Administrateur RCI FINANCE MAROC : M. Xavier DEROT, membre du comité Exécutif, Directeur International Mobilize Financial Services.

II.3.2.3. Conventions entre RCI Finance Maroc et Renault Maroc

Contrat d'affacturage avec Renault Commerce Maroc

Nature de la convention :

La société RCI Finance Maroc a conclu avec la société Renault Maroc, un contrat d'affacturage par lequel Renault Maroc accorde à RCI Finance Maroc l'affacturage à titre exclusif de ses créances sur les Acheteurs (hors concessionnaires faisant l'objet de conventions de cession de créances entre RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc.

Aussi, dans le cadre de ce contrat, RCI Finance Maroc mandate Renault Maroc pour effectuer toutes les démarches nécessaires au recouvrement ordinaire et à la gestion comptable des créances transférées. Ainsi, la principale prestation d'affacturage fournie par RCI consiste à financer ces créances.

Date de la convention : 25/12/2008.

Condition de rémunération : En contrepartie de ce financement, Renault Maroc verse à RCI Finance Maroc, chaque premier jour ouvré du mois, une commission globale et forfaitaire calculée, en fonction du barème fixé entre les deux parties, sur le montant toutes taxes comprises des créances portées par RCI Finance Maroc sur le mois écoulé.

Produits comptabilisés par RCI en 2025 : Néant.

Montant encaissé par RCI en 2025 : 6 035 062,79 dirhams TTC.

Créance comptabilisée par RCI en 2025 : Néant.

Entités et / ou personnes concernées :

-Renault S.A.S actionnaire à 80% de Renault Commerce Maroc et à 100% de RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc ;

Contrat de prestation de service avec Renault Maroc

Nature de la convention :

Ce contrat prévoit :

- La location par Renault Maroc à RCI Finance Maroc une surface de bureaux (climatisation, mobiliers, espaces communs, etc.) et prestation de trésorerie ;
- La location du matériel Informatique et la téléphonie Fixe ;
- L'administration des Ressources humaines.

Date de la convention : 04/12/2008 et révisée début janvier 2012.

Conditions de rémunération : Forfaitaire.

Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2025 : 2 156 835,00 dirhams HT.

Montant décaissé par RCI en 2025 : 2 588 202,00 dirhams TTC.

Dette comptabilisée au titre de l'exercice 2025 : Néant.

Entités et / ou personnes concernées :

Renault S.A.S actionnaire à 80% de Renault Commerce Maroc et à 100% de RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc ;

Contrat de cession de créances avec Renault Commerce Maroc

Nature de la convention :

La société RCI Finance Maroc a conclu avec la société Renault Maroc, un contrat de cession des créances par lequel RCI Finance Maroc offre à Renault :

- Des services de rachat des créances de Renault nées de la relation Renault – Concessionnaires,
- Des services de gestion des créances nées de la relation Renault – Concessionnaires et plus particulièrement des services de recouvrement, de suivi des paiements, l'analyse du risque de crédit et le suivi de la solvabilité des concessionnaires.

Date de la convention : 01/12/2007.

Conditions de rémunération : En contrepartie de ces prestations, Renault Maroc verse à RCI Finance Maroc :

- Des intérêts calculés sur la base d'un barème de taux convenu entre les deux parties, et sur la base d'un nombre de jours appelé « Période de franchise ». La période de franchise commence dès la date de facturation du véhicule et prend fin soit à la date convenue de fin de franchise ou à la date de livraison au client final si cette dernière a eu lieu avant la date convenue de fin de franchise. A l'expiration de la période de franchise, le concessionnaire est tenu de régler ses factures à RCI Finance ou prendra à sa charge les intérêts sur la période de financement hors période de franchise, et ce, dans le cadre d'un contrat de financement entre RCI Finance Maroc et le concessionnaire,

- Une commission de gestion calculée en fonction de l'encours des créances « Réseaux » porté par RCI Finance Maroc.

Produits comptabilisés par RCI en 2025 :

- Intérêts sur Franchise comptabilisés au titre de l'exercice 2025 : 118 385 775,60 dirhams HT ;
- Commissions de Gestion comptabilisées au titre de l'exercice 2025 : 21 475 544,07 dirhams HT.

Montant encaissé par RCI en 2025 :

- Intérêts sur Franchise encaissés en 2025 : 121 676 091,64 dirhams TTC ;
- Commissions de Gestion encaissées en 2025 : 22 982 017,37 dirhams TTC.

Créance comptabilisée par RCI en 2025 :

- Intérêts sur Franchise : 31 275 519,99 dirhams TTC ;
- Commissions de Gestion : 7 015 683,30 dirhams TTC.

Entités et / ou personnes concernées :

Renault S.A.S actionnaire à 80% de Renault Commerce Maroc et à 100% de RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc ;

Convention de gestion du risque de crédit réseau avec Renault Commerce Maroc

Nature de la convention :

La société RCI Finance Maroc a conclu avec la société Renault Maroc, une convention de gestion du risque de crédit « Réseau » par laquelle RCI Finance Maroc contribue à limiter au maximum le risque éventuel d'un défaut de paiement des concessionnaires et à améliorer la pérennité du réseau des concessionnaires au Maroc.

Cette convention ne prévoit pas de rémunération.

Date de la convention : 01/12/2007

Conditions de rémunération : Cette convention ne prévoit pas de rémunération.

Charges/Produits comptabilisés par RCI en 2025 : Aucune charge ni produit n'a été comptabilisé par RCI Finance Maroc en 2025 au titre de cette convention.

Montant encaissé et décaissé par RCI en 2025 : Aucun montant n'a été encaissé ou décaissé par RCI Finance Maroc en 2025 au titre de cette convention.

Dette comptabilisée par RCI en 2025 : Néant.

Entités et / ou personnes concernées :

Renault S.A.S actionnaire à 80% de Renault Commerce Maroc et à 100% de RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc ;

Contrat de coopération économique RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc

Nature de la convention :

RCI Finance Maroc s'engage en contrepartie de la prise en charge des surcoûts d'installation du système de financement « Crédit Réseau » par Renault Commerce Maroc, pendant toute la durée du contrat, à coopérer avec Renault Commerce Maroc afin :

- De favoriser l'expansion commerciale de son réseau et d'en assurer sa pérennité.
- De dédier son activité exclusivement aux marques commercialisées par Renault Commerce Maroc et s'interdire toute autre collaboration avec les constructeurs concurrents.

Date de la convention : 01/12/2007

Charges/Produits comptabilisés par RCI en 2025 : Aucune charge ni produit n'a été comptabilisé par RCI Finance Maroc en 2025 au titre de cette convention.

Montant encaissé et décaissé par RCI en 2025 : Aucun montant n'a été encaissé ou décaissé par RCI Finance Maroc en 2025 au titre de cette convention.

Dette comptabilisée par RCI en 2025 : Aucune dette n'a été comptabilisée par RCI Finance Maroc en 2025 au titre de cette convention.

Entités et / ou personnes concernées :

Renault S.A.S actionnaire à 80% de Renault Commerce Maroc et à 100% de RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc.

Conventions de campagne promotionnelle RCI Finance Maroc / Renault Commerce Maroc

Nature de la convention :

Renault Commerce Maroc verse à RCI Finance Maroc des participations commerciales sur certains produits de financement promotionnels afin d'améliorer la compétitivité de l'offre de financement et en conséquence augmenter ses volumes de vente de véhicules.

Date de la convention : 2014

Conditions de rémunération : Participations commerciales sur certains produits de financement promotionnels.

Produits comptabilisés par RCI en 2025 :

RCI Finance Maroc étale les participations commerciales selon la décroissance des contrats afférents. Aussi, la comptabilisation de participations commerciales d'une année correspond à la part d'étalement des participations de l'année et des années antérieures.

Les participations commerciales brutes accordées par Renault Commerce Maroc au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 269 180 702,75 dirhams HT.

Les produits relatifs à l'étalement des participations commerciales comptabilisées au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 185 216 782,71 dirhams HT.

Créance comptabilisée par RCI en 2025 :

Créance comptabilisée par RCI en 2025 s'élèvent à 66 946 557,82 dirhams TTC.

Montant encaissé par RCI en 2025 :

Les participations commerciales encaissées en 2025 s'élèvent à 282 071 357,54 dirhams TTC.

Personnes concernées :

Renault S.A.S actionnaire à 80% de Renault Commerce Maroc et à 100% de RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc ;

Convention de rétrocession de participations commerciales RCI Finance Maroc / Renault Commerce Maroc

Nature de la convention :

Au titre de conventions entre RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc, Renault Commerce Maroc verse à RCI Finance Maroc des participations commerciales afin d'améliorer la compétitivité des offres de financement et de services promotionnelles objets de la convention « Campagne promotionnelle entre RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc ». Il a été convenu de mettre en place un accord de rétrocession d'une quote part des participations objet de la convention « Campagne promotionnelle entre RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc », de RCI Finance Maroc vers Renault Commerce Maroc.

Date de la convention : 03/04/2013

Charges comptabilisées par RCI en 2025 : Les rétrocessions de participations commerciales sont étalées selon la décroissance des contrats auxquels elles se rattachent. Aussi, la comptabilisation de rétrocessions de participations commerciales d'une année correspond à la part d'étalement des rétrocessions de participations de l'année et des années antérieures.

Les rétrocessions de participations commerciales brutes engagées et comptabilisées par Renault Commerce Maroc au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à Néant

Les charges relatives à l'étalement de la rétrocession de participations commerciales comptabilisées au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 835 421,85 MAD (HT).

Montant décaissé par RCI en 2025 :

Les rétrocessions de participations commerciales décaissées au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à Néant

Dette comptabilisée par RCI en 2025 : Néant.

Personnes concernées :

Renault S.A.S actionnaire à 80% de Renault Commerce Maroc et à 100% de RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc.

II.4. Flux financiers entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe sur les trois dernières années

Les flux financiers entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe entre 2023-2025 se détaillent comme suit :

Nature de la convention (En KMAD)	Société concernée	2023		2024		2025	
		Encaissement / Décaissement	Produit / Charge	Encaissement / Décaissement	Produit / Charge	Encaissement / Décaissement	Produit / Charge
Convention de refacturation des frais administratifs et de gestion entre RCI FM et RDFM	RDFM	-	-	-	-	2 775	600
Convention de contre garantie avec RCI Banque	RCI banque	-430	-540	0	-826	0	-2 128
Convention d'affacturage avec Renault Maroc	Renault Maroc	6 035	0	6 035	0	6 035	0
Contrat de prestation de service avec Renault Maroc	Renault Maroc	-3 076	-2 166	-2 607	-2 172	-2 558	-2 157
Convention de cession de créances avec Renault Commerce Maroc	Renault Commerce Maroc	86 683	81 240	84 161	98 567	144 658	139 861
Convention de gestion du risque crédit réseau avec Renault Maroc	Renault Maroc	0	0	0	0	0	0
Convention de coopération économique RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc	Renault Commerce Maroc	0	0	0	0	0	0
Convention de coopération informatique avec RCI Banque	RCI banque	-3 230	-2 555	-783	-2 525	-2 817	-4 156
Convention de campagne promotionnelle RCI Finance Maroc/ Renault Commerce Maroc	Renault Commerce Maroc	119 978	244 453	171 486	144 158	282 071	454 397
Convention de rétrocession de participations commerciales RCI Finance Maroc /Renault Commerce Maroc	Renault Commerce Maroc	0	-55 009	0	- 53 697	0	-835
Total		205 960	265 423	258 292	183 505	430 164	585 582

Source : RCI Finance Maroc

A ce jour, il n'existe aucun autre flux financier entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe à l'exception des flux entrants dans le cadre des flux règlementés.

Les conventions règlementées entre RCI Finance Maroc et Renault Group ont généré en 2025 des produits de 594 858 KMAD et des charges de 9 276 KMAD. L'intégralité des produits générés provient (i) de la convention de refacturation des frais administratifs et de gestion avec RDFM, (ii) de la convention de campagne promotionnelle avec Renault Commerce Maroc, et (iii) de la convention de cession de créances avec Renault Commerce Maroc. L'essentiel des charges générées est issu de (i) la convention de la convention de contre garantie avec RCI Banque, (ii) du contrat de coopération informatique avec RCI Banque et (iii) du contrat de prestation de service avec Renault Maroc.

Ces conventions ont conduit à des encaissements de 435 539 KMAD et des décaissements de 5 376 KMAD en 2025.

II.5. Relations entretenues entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe RCI Bank and services

II.5.1. Les services rendus / reçus par RCI Finance Maroc

En tant que maison-mère de RCI Finance Maroc, RCI Bank and Services remplit majoritairement un rôle de coordination, d'accompagnement et de contrôle.

La coordination passe par l'uniformisation des processus entre RCI Finance Maroc et les autres filiales du Groupe, la mise en place d'indicateurs de performance communs et de formats de reportings.

L'accompagnement se traduit par des modules de formation communs à toutes les entités ou des conseils de gestion (RCI Bank and Services opérant depuis des dizaines d'années dans 35 pays pouvant servir de benchmark).

Enfin, le contrôle s'exerce via des missions d'audit et des instances comme des comités au cours desquels RCI Finance Maroc doit montrer sa conformité aux règles Groupe dans divers domaines : risques, liquidité, conformité, etc. L'ensemble de ces missions assurées par la maison-mère sont incluses dans les « frais de siège » versés chaque année par RCI Finance Maroc à RCI Bank and Services.

RCI Finance Maroc reçoit également des services de la part de Renault Commerce Maroc, qui gère une partie de son activité de Ressources Humaines. Cela passe notamment par le recrutement et la formation. Cette prestation est facturée par Renault Maroc à RCI Finance Maroc.

Même si l'activité de RCI Finance Maroc est majoritairement dédiée aux particuliers, aux entreprises et aux concessionnaires, RCI Finance Maroc réalise de l'affacturage de créances pour le compte de Renault Commerce Maroc. Cette prestation est facturée par RCI Finance Maroc à Renault Commerce Maroc.

II.5.2. Les prêts reçus / octroyés par RCI Finance Maroc

Au 31 décembre 2025, RCI Finance Maroc n'a accordé aucun prêt à RCI Bank and Services ou à Renault.

II.5.3. Les synergies en termes d'activité

En tant que filiale, RCI Finance Maroc bénéficie de nombreuses synergies en termes d'outils informatiques communs et de tarifs négociés avec l'appui de RCI Bank and Services auprès de certains fournisseurs.

Au niveau local, RCI Finance Maroc bénéficie de nombreuses synergies avec Renault Maroc, comme son dispositif « Renault Solution Pro»¹⁵, mis en place début 2020 et qui offre des solutions de mobilités aux entreprises marocaines.

¹⁵ Solution optimisée pour les clients professionnels basée sur le concept du guichet unique d'achat et permettant d'offrir aux entreprises une solution globale et simplifiée (gamme large de véhicules utilitaires, offres de financement sur mesure Easy Pro, services pour gestion simplifiée de la flotte et services après-vente).

III. Filiale de RCI Finance Maroc

III.1. Organigramme juridique du Groupe RCI Finance Maroc

L'organigramme juridique du Groupe RCI Finance Maroc à fin décembre 2025 se présente comme suit :



III.2. Présentation de RDFM

Dénomination ou raison sociale	RDFM
Forme Juridique	SARL
Objet Social	Toute opération de courtage et de commissions en matière d'assurances de toute nature
Actionnariat	100% RCI Finance Maroc
Adresse	Place Bandoeng, Casablanca
Capital Social (MAD) au 31/12/2025	2 000 000
Secteur d'activité	Société de courtage d'assurances

Source : RCI Finance Maroc

RDFM, filiale à 100% de RCI Finance Maroc, exerce une activité de courtage en assurance auprès de partenaires afin de proposer toute une gamme de couverture des risques aux clients. RDFM permet de collecter des primes d'assurance, issues d'offres de financement packagées proposées aux clients de Renault et Dacia. Chaque année, en tant que filiale, RDFM verse un dividende à RCI Finance Maroc.

L'activité a démarré en 2010 avec la perception des premières commissions Assurances Décès Incapacités et la mise en place de l'assurance Perte Totale et Dommages par la suite.

En mai 2012, à l'occasion du Salon de l'Automobile de Casablanca, l'offre d'Assurance Dommages Tous Risques (hors responsabilité Civile) a été lancée.

Ces produits d'assurance inclus aux financements de véhicules (packages) ont été complétés de deux nouvelles offres lancées en 2014 : Responsabilité Civile et Assurance Dommages commercialisées en « Stand Alone » (pouvant être souscrites indépendamment du financement du véhicule).

Au 1er janvier 2020, l'Assurance Dommages auparavant proposée dans le cadre de la collaboration avec WAFA Assurance a été remplacée par une assurance Mass Market et Mass Affluent¹⁶ depuis le 1er janvier 2019.

En 2022, RDFM continue sa stratégie de développement de services autour des offres packagés que sont les offres BOX PRO et EASY LEASE. En effet, au cours de l'année 2022, l'offre EASY LEASE a été élargie aux entreprises. L'offre EASY LEASE est une offre de financement avec valeur résiduelle permettant aux clients de Renault et Dacia de bénéficier de mensualités allégées et adaptées à l'usage de leurs véhicules tout en facilitant leurs renouvellements tous les 3 ou 4 ans.

¹⁶ Assurance proposée par AXA pour les véhicules de marque Dacia et RMA pour les véhicules de marques Renault

En 2023, RDFM continue sa stratégie de développement de service axée autour des offres packagées que sont les offres BOX PRO et EASY LEASE. Ces offres stratégiques ont permis de conserver un taux d'intervention services sur dossiers de financement RCI toujours élevé à 308% soit plus de 3 services par contrat de financement vendus en 2023.

En 2024, ces offres stratégiques (BOX PRO et EASY LEASE) ont permis de conserver un taux d'intervention services sur dossiers de financement RCI toujours élevé à 226% soit plus de 2 services par contrat de financement vendus.

En 2025, les offres stratégiques – BOX PRO et EASY LEASE – ont permis de conserver un taux d'intervention services sur dossiers de financement RCI de 57,9%.

III.3. Analyse de l'activité d'assurance de RDFM entre 2023 et 2025

Les principaux agrégats de l'activité d'assurance sur la période 2023-2025 se déclinent comme suit :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Commissions perçues nettes	74 733	93 113	65 961	24,6%	-29,2%
Résultat d'exploitation ¹⁷	69 046	88 528	60 288	28,2%	-31,9%
Résultat net	48 284	65 226	45 524	35,1%	-30,2%
Situation nette	55 500	72 527	52 851	30,7%	-27,1%

Source : RCI Finance Maroc

Revue analytique 2024-2025 :

En 2025, RDFM a réalisé un chiffre d'affaires de 65 961 KMAD, en recul de 29,2% par rapport à 2024. Cette baisse s'explique essentiellement par le caractère exceptionnel de l'exercice 2024, marqué par une comptabilisation « one shot » de participations au bénéfice sur l'assurance Dommages Auto portant sur les exercices 2022 et 2023. Hors cet effet non récurrent, l'activité 2025 s'inscrit dans une dynamique normale, la majorité des assurances demeurant adossées aux financements de véhicules (Décès-Incapacité, Perte Totale, assurances Automobile).

En 2025, RDFM a enregistré un résultat net de 45 524 KMAD, en baisse de 30,2% par rapport à l'année 2024.

Revue analytique 2023-2024 :

Sur la période 2023-2024, les indicateurs d'activité de RDFM ont connu une amélioration notamment expliquée par une hausse des commissions perçues nettes de 24,6% qui s'affichent à 93 113 KMAD en 2024. De ce fait :

- Le résultat d'exploitation a connu une hausse de 28,2% pour s'établir à 88 500 KMAD ;
- Le résultat net est également en hausse, s'élevant à 65 226 KMAD en 2024, soit une augmentation de 35,1% par rapport à 2023.

Les dividendes perçus par RCI Finance Maroc de la filiale RDFM s'établissent comme suit :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Dividendes perçus par RCI FM	57 900	48 200	65 200	-16,7%	35,3%

Source : RCI Finance Maroc

III.4. Relations financières entre RCI Finance Maroc et sa filiale RDFM

Il n'existe pas, au 31 décembre 2025, de conventions règlementées et/ ou conclues dans des conditions de marché régissant les relations entre RCI Finance Maroc et sa filiale RDFM.

Il n'existe également pas de liens avec Renault Group ou avec le Groupe RCI BS à la date d'enregistrement de ce document de référence.

III.4.1. Les services rendus / reçus par RCI Finance

A date du 31/12/2025, il n'y a pas de services rendus ou reçus entre RCI Finance Maroc et RDFM.

¹⁷ Il s'agit du résultat courant avant impôt

III.4.2. Les prêts reçus / octroyés par RCI Finance Maroc

A date du 31 décembre 2025, il n'y a pas de prêts entre RCI Finance Maroc et RDFM.

III.5. Synergies entre RCI Finance Maroc et sa filiale RDFM

Le déploiement de l'activité Assurance a été réalisé grâce aux synergies naturellement offerte par l'activité de financement automobile de RCI Finance Maroc. En effet, le lancement de l'activité de RDFM s'est effectué via des produits d'assurance inclus aux offres de financement de véhicules. A cet effet, les premiers produits d'assurance lancés en 2010 (assurances Décès Incapacité et Perte Totale) puis l'offre d'Assurance Dommages tous risques lancés en 2012 étaient proposés dans des packages à travers les financements automobiles.

Ces produits d'assurance inclus aux financements de véhicules ont été complétés en 2014 par deux nouvelles offres en « Stand Alone » pouvant être souscrites indépendamment du financement du véhicule : l'assurance Responsabilité Civile et l'Assurance Dommages. Ces nouveaux produits sont commercialisés via les corners d'assurances situés dans les succursales et dans quelques concessions (totalisant 12 points de vente à fin 2020).

La croissance du portefeuille de polices d'assurances est liée à l'augmentation de l'activité de financement de RCI Finance Maroc. En effet, la majeure partie des assurances proposées aujourd'hui sont adossées à un financement de véhicule (Décès Incapacité, Perte totale, Assurance Dommages).

IV. Secteur d'activité de RCI Finance Maroc

IV.1. Cadre légal et réglementaire du secteur du crédit de la consommation au Maroc

Le crédit à la consommation constitue une composante importante de l'endettement des ménages marocains. En effet, il représente la deuxième source d'endettement après le crédit à l'habitat.

Il permet principalement le financement de biens d'équipement ménagers (meubles et équipements électroménagers) ainsi que des véhicules automobiles. Le crédit à la consommation est généralement accordé sous forme de prêts remboursables par mensualités. Il se compose principalement de trois grandes catégories : le crédit automobile, le crédit d'équipement et le prêt personnel (y compris le crédit revolving).

IV.1.1. Cadre légal et réglementaire du secteur¹⁸

Les sociétés de crédit à la consommation sont soumises à un cadre réglementaire strict régi par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et assimilés (dite « loi bancaire »). Cette loi vient abroger et remplacer la loi n°34-03 du 14 février 2006. Demeurent cependant en vigueur tous les textes réglementaires pris en application de la loi n°34-03 pour toutes les dispositions non contraires aux dispositions de la loi n°103-12 jusqu'à leur remplacement conformément aux dispositions de cette dernière.

Selon l'article 1er de ladite loi, sont considérées comme établissements de crédit, les personnes morales qui exercent leurs activités au Maroc, quel que soit le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui effectuent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs des activités suivantes : i) la réception de fonds du public ; ii) les opérations de crédit ; iii) la mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Les modalités d'application de cette loi sont fixées principalement par les circulaires du Gouverneur de Bank Al-Maghrib et les arrêtés du ministre des Finances. La Loi bancaire donne aux sociétés de financement la possibilité de proposer au public des opérations d'assurances de personnes, d'assistance et d'assurance-crédit.

Les sociétés de financement ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, BAM peut agréer des sociétés de financement à collecter des fonds d'un terme inférieur à deux ans mais supérieur à un an après avis du Comité des Etablissements de Crédit.

A partir de juillet 2011, les sociétés de financement, agréées en application de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, sont autorisées à présenter à leurs clients les opérations d'assurances « décès » et « invalidité » adossées aux opérations de crédit et/ou de crédit-bail, et ce après obtention d'un agrément accordé par le Ministre chargé des finances. (Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2179-11 du 21 juillet 2011).

Les sociétés de crédit à la consommation, en tant qu'établissements de crédit, sont placées sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

L'une des principales mesures de la nouvelle loi bancaire n° 103-12 publiée en janvier 2015 au Bulletin Officiel consiste à instaurer un cadre législatif régissant l'activité des banques participatives. Les principaux axes couverts par ces dispositions portent sur :

- Les principes de base, la définition des concepts et des formules de contrats ;
- Le champ d'application et les activités autorisées ;
- La supervision des banques participatives par Bank Al-Maghrib ;
- La protection de la clientèle.

La loi bancaire confie par ailleurs de nouvelles attributions au Comité des établissements de crédit, concernant l'octroi et le retrait d'agrément des associations de microcrédit et des banques offshore ainsi que l'activité des banques participatives et des établissements de paiement. D'autre part, la loi a introduit un renforcement de la réglementation prudentielle concernant les prises de participation, la gouvernance bancaire et la lutte contre le blanchiment des capitaux. Enfin, la nouvelle loi bancaire

¹⁸ Source : Rapports APSF 2023-2024, sites internet de l'Association Professionnelle de Sociétés de Financement (pour les nouvelles circulaires introduites en 2023 et 2024) et de Bank Al Maghrib

prévoit l'institution d'un comité de coordination et de surveillance des risques systémiques, chargé d'assurer la surveillance macro-prudentielle du secteur financier en analysant les risques pesant sur la stabilité du système financier et en proposant les mesures appropriées permettant d'atténuer les effets de tels risques.

Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a apporté, en 2016, des amendements aux règles encadrant les fonds propres et les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel. Elle a également révisé les règles de prises de participation par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création. Pour permettre au système bancaire de s'organiser, la mise en œuvre de la directive sur les fonds propres a commencé le 1er janvier 2014 pour s'achever en 2019. BAM a prévu une mise en œuvre progressive du LCR avec une première exigence de 60% à partir de juillet 2015 et une augmentation progressive de 10% par an pour atteindre 100% au 1er juillet 2019. Aussi, suivant les recommandations du comité de Bâle, la Banque Centrale a fixé le seuil réglementaire du ratio tier one à 9% et celui du ratio de solvabilité à 12% (circulaire 1/W/16) à compter de l'exercice 2016.

Nouvelles circulaires entre 2020 et 2025 :

2020 : Lettre Circulaire du 5 avril 2020 (LC/BKAM.2020/9) relative au programme de soutien au financement des très petites, petites et moyennes entreprises.

2021 :

- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance ;
- La circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;
- La circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
- La circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ;
- La circulaire n° 4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ;
- La circulaire n° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ;
- La circulaire n° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire.

2022 :

- Code éthique du recouvrement pré-judiciaire des créances dues par les clients personnes physiques aux Etablissements de crédit ;
- CMR-TGR-SOCIETES DE CREDIT A LA CONSOMMATION : Protocole d'Accord au sujet de la continuité des Précomptes sur Pension aux fins de Remboursement des Prêts – Novembre 2022;
- Circulaire n° 12/W/2022 du 17 octobre 2022 relative aux conditions de tenue, par les établissements de crédit, de leur comptabilité ;
- Circulaire n° 11/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib fixant les clauses minimales du contrat de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ;

- Circulaire n° 10/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative aux clauses minimales du contrat de prestation de service conclu entre la société de financement collaboratif et l'établissement de crédit teneur de comptes ;
- Circulaire n° 9/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative aux modalités de communication par les sociétés de financement collaboratif aux contributeurs de la situation périodique de suivi de l'avancement de la collecte de fonds au titre des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou catégorie « don » ;
- Circulaire n° 8/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative aux conditions et modalités de réalisation des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt » ;
- Circulaire n° 7/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative aux documents et renseignements devant être transmis par les sociétés de financement collaboratif à Bank Al-Maghrib ;
- Circulaire n° 6/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou « don » ;
- Circulaire n° 5/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative à la forme et au contenu du rapport annuel à établir par les sociétés de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ;
- Circulaire n° 4/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative au contrôle interne des sociétés de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ;
- Circulaire n° 3/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib fixant la liste des documents et des informations que doit contenir le dossier de la demande d'agrément pour la création d'une société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » et/ou de catégorie « don » ;
- Circulaire n° 2/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement- ;
- Circulaire n° 1/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib modifiant et complétant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- Recommandation n° 1/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit ;
- Directive n° 4/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib fixant les règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit ;
- Directive n° 3/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ;
- Directive n° 2/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue ;
- Directive n° 1/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption.

2023 :

- Circulaire n° 5/W/2023 du Wali de Bank Al-Maghrib du 1er février 2023 relative à la classification des créances des institutions de microfinance et leur couverture par des provisions ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2023 modifiant la circulaire n°3/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2023 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n°50-20 relative à la micro finance ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2023 relative aux conditions spécifiques applicables aux institutions de micro finance agréées en tant qu'établissement de crédit ;

- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2023 complétant la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée ;

2024 : Le 5 avril 2024, la banque centrale a publié la lettre circulaire LC-BKAM-2024-2 relative au programme de soutien au financement des TPME. La lettre circulaire fixe les modalités relatives au refinancement des crédits accordés par les banques dans le programme de soutien au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME). Bank Al-Maghrib met en place une ligne de refinancement des nouveaux crédits décaissés en faveur des TPME et n'ayant pas bénéficié d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises. Les banques participant à ce programme peuvent bénéficier trimestriellement d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib pour un montant maximum égal à leur production éligible de crédits de fonctionnement et d'investissement.

Dans le cadre du renforcement du cadre réglementaire et prudentiel bancaire, Bank Al-Maghrib a introduit en 2024 de nouvelles circulaires et directives, à savoir :

- Circulaire 1W2024 du 20 décembre 2024 modifiant et complétant C 6W2016 du 10 JUIN 2024 fixant modalités application article 22 loi n° 103-12 ECOA ;
- La circulaire n° 2W2024 du 20 décembre 2024 - modifiant et complétant C 7W2016 du 10 juin 2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement.

2025 :

- Directive n°1/W/2025 relative à la communication des risques financiers liés au changement climatique ;
- Directive n°2/W/2025 relative à la collecte et au reporting des informations relatives à l'exposition des grands emprunteurs aux risques financiers liés au changement climatique.

IV.1.2. Agréments

Selon l'article 34 de la loi bancaire, «Avant d'exercer son activité au Maroc, toute personne morale considérée comme: établissement de crédit au sens de l'article premier de la loi bancaire, association de micro-crédit au sens de la loi régissant le micro-crédit, banque offshore conformément à la loi régissant les places financières offshore ou établissement de paiement au sens de l'article 15¹⁹ de la loi bancaire, doit avoir été préalablement agréée par le wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit».

La décision d'octroi de l'agrément prend en compte, entre autres, la qualité des fondateurs et des dirigeants ainsi que les moyens techniques et financiers qui seront mis à la disposition de la future entité et son plan d'action.

Les établissements de crédit doivent disposer d'un capital minimum (ou d'une dotation) totalement libéré. Le capital minimum des sociétés de financement est régi par la circulaire de Bank Al-Maghreb n° 1/G/11 du 14 avril 2011 modifiant et complétant la circulaire n° 20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit.

Cette circulaire porte le niveau de capital minimum requis pour les sociétés de crédit à la consommation à MAD 50 millions au lieu de MAD 20 millions. Un nouvel agrément est requis dans le cas de la fusion de deux ou de plusieurs établissements de crédit, l'absorption d'un ou plusieurs établissements de crédit par un autre établissement de crédit.

¹⁹ Les établissements de paiement sont ceux qui offrent un ou plusieurs services de paiement. Ils peuvent également, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, exercer les opérations de change

IV.1.3. Autorités de contrôle

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Bank Al-Maghrib est notamment habilité à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit :

Autorité	Textes réglementaires
Le ministère des Finances	Le ministère des Finances joue un rôle de tutelle dans le cadre du contrôle des établissements de crédit. En l'occurrence, la loi bancaire n° 103-12 prévoit : « Dans le cadre du soutien des politiques du gouvernement, le ministère chargé des finances peut fixer par arrêtés, après avis du comité des établissements de crédit, pour l'ensemble des établissements de crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les taux maximum des intérêts conventionnels et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à l'épargne et les conditions de distribution de crédits par le biais de conventions avec les établissements concernés».
Autorités de tutelle	
Bank Al-Maghrib	Bank Al-Maghrib (BAM) est dotée de pouvoirs de surveillance et de contrôle des sociétés de financement. BAM est seule habilitée à délivrer l'agrément nécessaire à l'exercice d'une activité de financement. De même, elle peut, en cas de manquement aux règles, proposer des sanctions ou prononcer des amendes. Elle a pour mission de veiller au bon fonctionnement de l'ensemble du secteur du crédit à la consommation. D'une part, BAM se doit de prévenir l'ensemble des risques inhérents à l'activité de chaque société de crédit à la consommation. Ces dernières ont pour obligation de se doter d'un système de contrôle interne basé sur les modalités et les règles minimales définies par la circulaire n°6/G/2001 de BAM. Un nombre minimal de conditions doit être rempli concernant notamment la vérification des procédures internes, la maîtrise des risques et la fiabilité du traitement et de la communication de l'information. D'autre part, BAM doit s'assurer de la pérennité des sociétés. Pour cela, elle contrôle la situation financière et les résultats des sociétés de crédit à la consommation. Tout changement au niveau du capital d'une société de crédit à la consommation doit être déclaré à BAM. Les actionnaires doivent déclarer à cette dernière la détention d'une participation, directe ou indirecte, supérieure ou égale à 5% du capital ou des droits de votes d'une société du secteur. De même, l'accord de BAM est requis lorsqu'une personne physique ou morale a l'intention d'acquérir ou de céder plus de 10%, 20% et 30% du capital d'une société de financement. Par ailleurs, conformément à la directive de BAM relative aux éléments d'information minimum devant être requis par les établissements de crédit dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédit émise le 1^{er} avril 2005, celle-ci intervient également dans le mode de gestion des sociétés de financement. Enfin BAM, peut s'opposer à la nomination, d'une ou de plusieurs personnes au sein d'organes de contrôle d'établissements de crédit, si ces derniers ne respectent pas un certain nombre de conditions.

IV.1.4. Autres organismes

	Autorité	Textes réglementaires
Les organes consultatifs	Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC)	Le CEC donne son avis sur les questions intéressant l'activité des établissements de crédit, notamment celles relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, au montant du capital ou de la dotation minimum, aux conditions de prise de participation des établissements de crédit dans le capital des entreprises. Le CEC est présidé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il réunit, outre les représentants du ministre des Finances et de la profession bancaire, le président et un membre de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF). Lorsque celui-ci est saisi de questions individuelles (agréments, fusions, création de filiales), il n'est plus ouvert qu'aux représentants de BAM et du ministère des Finances.
	Le Conseil National du Crédit et de l'Epargne (CNCE)	Le CNCE a pour mission de débattre « de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence ». Le CNCE est présidé par le ministre des Finances ou, en cas d'empêchement, par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il réunit des membres représentant les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et les représentants des établissements de crédit. L'APSF y siège en la personne de son président et deux de ses membres.
	La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit (CDEC)	La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est investie d'un rôle consultatif en matière disciplinaire. Elle est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires et de proposer les sanctions susceptibles d'être prononcées par le Gouverneur de BAM. La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est présidée par le Vice-gouverneur ou le Directeur Général ou un représentant de Bank Al-Maghrib, et comprend en outre, un représentant de BAM, deux représentants du ministère des Finances et deux magistrats nommés par le ministre chargé des finances, sur proposition du ministre chargé de la justice. Le président de la Commission peut faire appel à toute personne dont la collaboration est jugée utile pour donner à la Commission un avis à propos de l'affaire dont elle est saisie. Cette personne ne prend pas part aux délibérations de la Commission. Le secrétariat de la Commission est assuré par Bank Al-Maghrib

IV.1.5. Conditions d'exercice

IV.1.5.1. Normes comptables

En 2016, Bank Al-Maghrib a apporté des amendements aux règles encadrant les fonds propres et les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel. Elle a également révisé les règles de prises de participation par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création.

Dans la circulaire n°14/G/13 relative aux fonds propres des établissements de crédit complétée par la circulaire n°01/W/16, en application de l'accord de Bâle III, Bank Al-Maghrib a introduit une disposition lui donnant la latitude de requérir des banques de constituer, pour des considérations macro-prudentielle, un matelas de fonds propres dits contracycliques, composé de fonds propres de base, dont le niveau se situe dans une fourchette de 0% à 2,5% des risques pondérés. Bank Al-Maghrib a procédé à ce titre à une révision de la circulaire relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnel. Cette révision a porté notamment sur le traitement prudentiel des positions de titrisation des établissements de crédit et des dépôts des filiales de banques marocaines à l'étranger auprès des banques centrales des pays d'accueil :

- **Traitement des positions de titrisation :** Le modificatif introduit un traitement différencié des positions de titrisation des établissements de crédit, au titre des exigences en fonds propres, selon qu'ils soient initiateurs de programmes d'émission de titrisation ou qu'ils soient investisseurs en parts de fonds de titrisation. Il fixe des pondérations de risque selon que les parts de titrisation font l'objet d'une notation ou pas.
- **Traitement des dépôts auprès des banques centrales :** Les dépôts auprès des banques centrales étaient assimilés à des expositions sur des contreparties souveraines et pondérés selon la notation de ces contreparties. Un traitement particulier a été introduit pour les dépôts auprès des banques centrales, lorsque ceux-ci sont libellés et financés en monnaie locale. Ce traitement consiste à retenir la pondération de risque fixée par le régulateur bancaire du pays d'accueil, pour déterminer l'exigence en fonds propres au titre du risque de crédit en couverture de ces dépôts. Cette pondération de risque peut être de 0%.

Circulaire relative aux prises de participation par les établissements de crédit dans le capital des entreprises : Ce texte a élargi la définition de « participation » qui correspond désormais à toute détention directe ou indirecte d'une fraction du capital ou des droits de vote de la société émettrice, quelle que soit la fraction détenue et indépendamment de l'intention qui a prévalu à cette opération. Les limites des montants de prises de participations par rapport au montant des fonds propres qui sont fixées à 15% des fonds propres de l'établissement de crédit, pour chaque participation, et à 60% pour l'ensemble des participations sont désormais exprimées par rapport aux fonds propres de catégorie 1. Elles doivent également inclure les participations détenues dans des sociétés holdings.

La circulaire 1/W/2021, entrée en vigueur en mars 2021, modifie et complète les dispositions de la circulaire n°26/G/2006 de Bank Al Maghrib du 5 décembre 2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard.

IV.1.5.2. Dispositions prudentielles

En vertu de la loi bancaire n° 103-12 promulguée par dahir le 24 décembre 2014, les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, certains ratios prudentiels fixés par circulaires du wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à l'insuffisance de ressources liquides des sociétés, à l'insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires. Les principales règles prudentielles sont les suivantes:

- (i) Un coefficient de solvabilité au titre du risque de crédit fixé à un minimum de 12%, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres des établissements de crédits et, d'autre part, le total de leurs engagements pondérés en fonction des risques de signature ;
- (ii) Un coefficient minimum de 9%, défini comme étant un rapport entre d'une part, le total de leurs fonds propres de catégorie 1 et d'autre part, le total de leurs risques de crédit, de marché et opérationnels pondérés ;
- (iii) Un coefficient « CET1 » fixé à un minimum de 8% par Bank Al-Maghrib, défini comme étant le ratio sur fonds propres de base ;
- (iv) Un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance comme suit :

- (i) Les créances pré-douteuses sont provisionnées à 20% et comprennent :
 - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 90 jours après son terme ;
 - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 90 jours après leur terme.
- (ii) Les créances douteuses sont provisionnées à 50% et comprennent :
 - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 180 jours après son terme ;
 - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 180 jours après leur terme.
- (iii) Les créances compromises sont provisionnées à 100% et comprennent :
 - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 360 jours après son terme ;
 - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 360 jours après leur terme.

Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

Par ailleurs, depuis 2000, les sociétés de financement sont tenues de publier leurs comptes sous le format du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et de les transmettre à Bank Al- Maghrib. En outre, les sociétés de financement sont tenues de publier leurs états de synthèse certifiés dans un journal d'annonces légales, conformément à la circulaire N°4/W/16 du 10/06/2016 relative aux conditions de publication des états de synthèse et des états financiers par les établissements de crédit. Par ailleurs, les sociétés de financement sont également tenues de diffuser leurs comptes sur le site internet²⁰.

En 2022 et dans un contexte de forte inflation ayant atteint 6,6% (son plus haut niveau depuis 1992), Bank Al-Maghrib a augmenté son taux directeur, à deux reprises en 2022 puis une 3ème fois en mars 2023, soit au total un relèvement de 150 points de base à 3%. En parallèle, Bank Al-Maghrib a maintenu les mécanismes de refinancement mis en place pour répondre aux besoins de liquidité des banques et assurer un financement adéquat de l'économie nationale.

En 2023, Bank Al-Maghrib maintient son taux directeur, soit un relèvement de 0 points de base à 3%. De plus, lors de la deuxième réunion trimestrielle, soit le 25 juin 2024, sur la base de l'ensemble des considérations macro-économiques, et après avoir maintenu le taux directeur inchangé de 3% pendant quatre réunions consécutives, le conseil de Bank-Al-Maghrib a décidé de réduire le taux directeur de 25 points de base à 2,75%.

En 2024, Bank Al-Maghrib a adopté une politique de réduction progressive du taux directeur, dans le cadre de son objectif de stabilité économique et de contrôle de l'inflation. Le 25 juin 2024, le taux directeur a été abaissé à 2,75%, afin de stimuler la consommation et l'investissement dans un contexte de reprise économique. Ensuite, le 17 décembre 2024, une nouvelle réduction a été effectuée, portant le taux à 2,50%. Cette dernière mesure visait à répondre aux incertitudes économiques internationales tout en maintenant une inflation maîtrisée.

En 2025, S'agissant de l'inflation, après deux années de niveaux élevés, elle a connu un ralentissement très sensible en 2024, revenant à 0,9% en moyenne. Elle devrait, selon les projections de Bank Al Maghrib, s'accélérer, tout en restant à un niveau modéré oscillant autour de 2% au cours des deux prochaines années. Sa composante sous-jacente est ressortie à 2,2% en 2024 et évoluerait également autour de 2% à moyen terme.

Compte tenu de l'évolution prévue de l'inflation à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix et en vue de renforcer son soutien à l'activité économique et à l'emploi, le Conseil a décidé le 18 mars 2025 de réduire, pour la deuxième fois consécutive et la troisième depuis juin dernier, le taux directeur de 25 pb à 2,25%. Il continuera de suivre de très près l'évolution de la conjoncture et de fonder ses décisions réunion par réunion sur la base des données les plus actualisées.

²⁰ Conformément à loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ainsi qu'à la circulaire de l'AMMC n° 03/19 relative aux opérations et informations financières

Ratio core Tier One de RCI Finance Maroc

Ratio Tier I	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var.24-25
Fonds Propres Tier I	716 015	745 235	897 467	4,1%	20,4%
Actifs pondérés Tier I	6 402 133	6 851 251	8 303 555	7,0%	21,2%
Base sociale	11,2%	10,9%	10,8%	-0,3 pt	-0,1 pt
Fonds Propres Tier I	806 227	870 794	1 021 569	8,0%	17,3%
Actifs pondérés Tier I	6 459 002	6 967 311	8 479 652	7,9%	21,7%
Base consolidée	12,5%	12,5%	12,1%	0,0 pt	-0,3 pt

Source : RCI Finance Maroc

(*) Ratio Tier I exigé à 9% par Bank-Al-Maghrib (à partir de juin 2013)

Ratio de solvabilité globale

Ratio de solvabilité	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var.24-25
Fonds propres globale (KMAD)	900 919	939 041	1 145 740	4,2%	22,0%
Actifs pondérés (KMAD)	6 402 133	6 851 251	8 303 555	7,0%	21,2%
Base sociale	14,1%	13,7%	13,8%	-0,4 pt	-0,1 pt
Fonds propres globale (KMAD)	991 132	1 170 918	1 377 110	18,14%	17,6%
Actifs pondérés (KMAD)	6 459 002	6 967 311	8 479 652	8,87%	21,7%
Base consolidée	15,3%	16,8%	16,2%	1,5 pt	-0,6 pt

Source : RCI Finance Maroc

(*) Ratio Tier I exigé à 12% par Bank-Al-Maghrib (à partir de juin 2013)

IV.1.5.3. Protection de la clientèle

Taux Maximum d'Intérêt Conventionnel (TMIC)

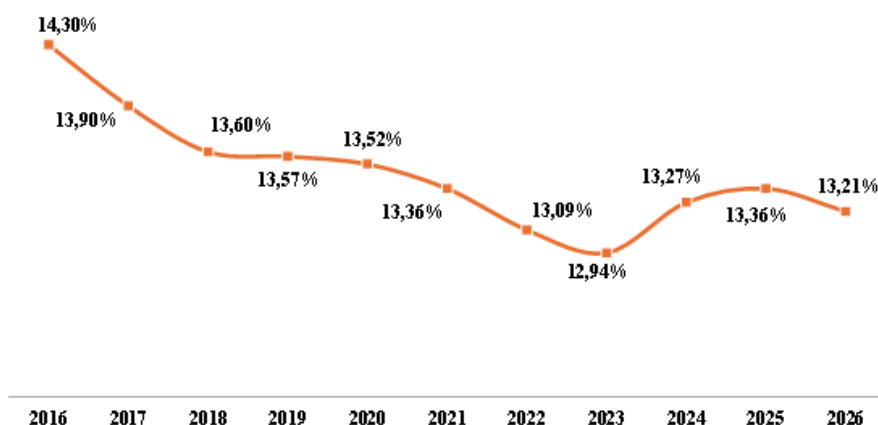
Les autorités monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). Ce taux est corrigé au 1er avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure. Concrètement, il s'agit du taux qui plafonne les taux de sortie des banques et des sociétés de financement.

Le TMIC des établissements de crédit correspond, depuis ce changement, au taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par ces mêmes établissements sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base.

Par ailleurs, la circulaire de BAM précitée précise que le Taux Effectif Global (TEG) doit comprendre, en plus des intérêts, les frais et les commissions ou rémunérations liées à l'octroi du crédit, exception faite, notamment, des frais de dossier dans une limite de MAD 150.

Le TMIC en vigueur au 1er avril 2026 a été fixé par Bank Al-Maghrib à 13,21% en baisse de 0,15 pts de base par rapport à 2025.

Entre avril 2016 et avril 2026, l'évolution du TMIC se présente comme suit :



Source : Bank Al Maghrib

Protection du consommateur :

Entrée en vigueur le 07 avril 2011, la loi n°31-08 est le texte législatif qui édicte les mesures de protection du consommateur. Elle vise à instaurer des règles efficaces pour la défense du consommateur, la protection de ses intérêts économiques et son information dans un cadre de transparence. Parmi ses principales dispositions, on peut citer :

- L'obligation d'information du consommateur ;
- La protection du consommateur contre les clauses abusives ;
- La réglementation des pratiques commerciales ;

La réglementation de l'endettement notamment crédit à la consommation et crédit immobilier.

Par ailleurs, en 2015, la loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur (Bulletin officiel n° 6400 du 1er octobre 2015) a visé les points suivants :

- Fixation des caractéristiques et les mentions du bordereau-réponse aux modifications proposées par le prêteur lors du renouvellement du contrat de crédit
- Fixation des modèles types des offres préalables de crédit et leurs formulaires détachables de rétractation ;
- Fixation du taux maximum des intérêts de retard applicable aux sommes restant dues en cas de défaillance de l'emprunteur ;
- Fixation de la méthode de calcul de la valeur actualisée des loyers non encore échus ;
- Fixation du montant maximum de la valeur des frais d'étude du dossier retenus ou demandés par le prêteur en cas du crédit immobilier ;

Fixation du montant de l'indemnité exigée au titre des intérêts non encore échus en cas de remboursement par anticipation du crédit immobilier.

Fonds de garantie :

Pour assurer la protection des déposants des établissements de crédit, il est institué un fonds collectif²¹ de garantie des dépôts destiné, sur décision du gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des Etablissements de Crédit à :

- Indemniser les déposants²² des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

Association professionnelle :

Les sociétés de crédit à la consommation sont tenues d'adhérer à l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF). Celle-ci regroupe l'ensemble des sociétés de financement (crédit-bail, crédit à la consommation, crédit immobilier, affacturage). Sa mission est confirmée par la Loi bancaire.

L'article 2 de ses statuts, l'APSF exerce les fonctions qui lui sont imparties et a pour principales missions de :

- Veiller à l'observation par ses membres des dispositions des textes réglementant la profession des sociétés de financement ;
- Représenter ses membres ;
- Défendre les intérêts des membres ;
- Contribuer à améliorer le cadre général des activités de financement au service du développement social et économique du pays.

²¹ Conformément aux dispositions de l'article 128 de la loi bancaire.

²² Le montant de l'indemnisation est plafonné à MAD 80 000 par déposant (circulaire 22/G/2006 de BAM)

Depuis sa création en 1993, l'APSF a contribué à la structuration et l'assainissement du secteur. En effet, un effort de rattrapage important a été accompli permettant de rapprocher le secteur des standards internationaux.

Le Médiateur de l'APSF, opérationnel depuis le mois de janvier 2010, est une instance ayant pour mission de faciliter la recherche d'une solution négociée et amiable à un différend entre une société de financement et un client. Il puise sa légitimité dans la loi n°08-05 relative à l'arbitrage et la médiation et dans les recommandations de Bank Al-Maghrib.

IV.2. Aperçu et produits du marché du crédit à la consommation

IV.2.1. Aperçu historique du marché

Le crédit à la consommation s'est développé au Maroc à partir de la fin des années 1930 avec l'essor du marché automobile. Ceci a amené les pouvoirs publics à réglementer la vente à crédit des véhicules automobiles. Quatre sociétés sont créées dans les années 40 et 50 : SOVAC en 1947, DIAC Maroc en 1948, SOMAFIC en 1952 et ACREDI 5 en 1954. En 1974, les pouvoirs publics créent EQDOM en tant que première société destinée à financer les équipements des ménages.

Entre 1975 et 1998, le secteur voit la création de 30 sociétés. Un certain nombre d'entre elles sont filiales de groupes bancaires. Les années 90 sont marquées par l'intérêt des banques pour le secteur du crédit à la consommation. La Banque Commerciale du Maroc, La Banque Centrale Populaire, Saham Bank (ex : Société Générale Marocaine des Banques), la Banque Nationale de Développement Economique et BMCE Bank, créent à l'image de WAFABANK, leurs filiales spécialisées.

A partir de 1996, le nombre de sociétés spécialisées se réduit progressivement du fait de la mise en place d'une réglementation plus stricte :

- Les règles prudentielles à partir de 1996 ;
- Le Taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) en 1997 ;
- Le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en 2000 ;
- Les règles minimales en matière de contrôle interne ;
- Les règles de classement et de provisionnement des créances en souffrance en 2002.

Plus de 10 sociétés de financement sont amenées à cesser leur activité et le réseau des revendeurs agréés fait l'objet d'une campagne d'assainissement.

D'autre part, des mouvements de concentrations amènent à :

- La fusion en 1999 de 5 entités régionales d'ASSALAF CHAABI avec ASSALAF CHAABI de Casablanca ;
- L'absorption en 2002 de SOGECREDIT par EQDOM ;
- L'absorption en 2003 de SOMAFIC par ACRED ;
- L'absorption en 2004 de CREDOR par WAFASALAF ;
- L'acquisition en 2007 de TASLIF par SAHAM ;
- L'acquisition en 2007 de SALAF par TASLIF et la fusion des deux sociétés en 2010 ;
- La fusion en 2011 entre BMCI CREDIT CONSO et CETELEM.
- L'absorption en 2014 de BMCI CREDIT CONSO par sa banque mère.
- L'année 2018 a été marquée par la fusion absorption de Taslif par Salafin.

L'année 2019 a été marquée par la reprise du protocole d'accord entre la CMR et les sociétés de crédit à la consommation (convention de 2005 résiliée en 2016²³) au sujet du précompte sur pension en vue du remboursement des prêts contractés par ses pensionnés.

En 2020, le secteur du crédit à la consommation a été impacté par le confinement des ménages et la fermeture de la quasi-totalité des concessions sur le 2ème trimestre 2020. En termes de production, le marché du crédit à la consommation (APSF tous produits confondus) affichait fin juin 2020 un retrait de -37,5% vs fin juin 2019. Sur la période suivant le déconfinement, l'activité commerciale a amorcé une

²³ En juillet 2005, une convention entre les sociétés de financement et la Caisse Marocaine des Retraites est entrée en vigueur. Cette convention a ouvert la possibilité aux fonctionnaires et retraités de la caisse de prendre un crédit après 60 ans.

reprise significative. L'écart de production cumulée vs 2019 s'est réduit à -25% fin septembre 2020 puis -22% fin décembre 2020.

En réaction à cette crise inédite, les sociétés APSF se sont attelées à mettre en place les mesures exceptionnelles du Comité de Veille Economique en procédant au traitement des demandes de reports d'échéances pour les clients impactés par la crise sanitaire.

En 2020, l'encours brut financier du secteur du crédit à la consommation s'est apprécié de 2,2% par rapport à 2019, résultant principalement de l'augmentation des encours automobiles (+1,8%) et de la hausse du crédit non affecté (+3%).

En 2021, le secteur du crédit à la consommation a amorcé une reprise post crise en affichant une évolution positive de la production et des encours bruts de respectivement 40% et 9% en comparaison à l'année 2020. Cette dynamique a été constatée sur les deux produits : Crédit personnel et automobile qui progressent en termes de production de respectivement 36% et 45% et en termes d'encours de respectivement 6% et 11%.

En 2022, et pour le crédit à la consommation, l'action de l'APSF a porté avec la TGR (Trésorerie Générale du Royaume) et la CMR (Caisse Marocaine des Retraites), sur l'amélioration de la qualité des services rendus aux fonctionnaires et retraités de la fonction publique. A cet égard, et après avoir admis début 2022 le principe d'une reprise de la convention de continuité de précomptes résiliée en 2016, la CMR, la TGR-DDP et les sociétés de crédit à la consommation ont conclu, fin 2022, une nouvelle convention en la matière.

En 2023, et dans la continuité de la signature d'une nouvelle convention sur l'amélioration de la qualité des services rendus aux fonctionnaires et retraités de la fonction publique, la CMR, la TGR-DDP et les sociétés de crédit à la consommation sont convenues d'examiner ultérieurement la possibilité d'étendre la nouvelle convention au stock constitué entre le 1er juillet 2016 (date de résiliation de la convention de 2010) et le 22 novembre 2023 (date de la reprise de la convention) et de prévoir un avenant à cet effet.

A la demande d'une société membre, la délégation de l'APSF a également invité, jeudi 2 février 2023, les responsables « Recouvrement et Contentieux » des sociétés de crédit à la consommation à échanger autour de l'activité de récupération des véhicules. Le fait est que l'activité est marquée, structurellement, par des procédures judiciaires jugées lourdes et par un marché peu organisé. De même, la pratique était entachée de quelques manquements, relayés par les réseaux sociaux qui citaient et impliquaient ainsi certaines SCC. A cette occasion, les membres ont échangé autour des acteurs de la récupération des véhicules (récupérateurs et huissiers de justice, garants de la transparence et de la bonne fin de l'opération) et des procédures relatives à la restitution, au rapatriement et à la vente des véhicules à Casablanca. Sur la base des constats effectués, ces responsables « Recouvrement et Contentieux » ont présenté des propositions à la Section qui les a approuvées lors de sa réunion du jeudi 2 février 2023. Ces propositions consistent en :

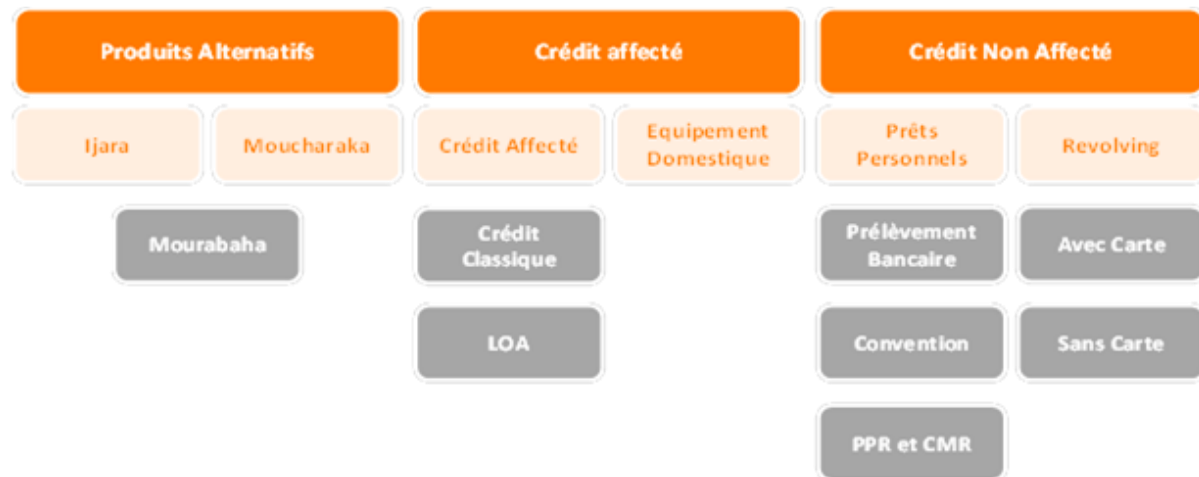
- La sensibilisation des instances judiciaires sur les difficultés rencontrées sur le terrain et sur les risques aussi bien pour la SCC que pour le client. Il a été retenu pour ce faire de produire une note de l'APSF en vue de présenter ces difficultés et demander une simplification des procédures en la matière ;
- L'organisation d'une rencontre entre l'APSF et les instances représentant les huissiers de justice, pour mieux se connaître, s'informer mutuellement des difficultés éventuelles, et examiner de concert les moyens de sécuriser davantage la procédure de restitution du véhicule ;
- L'élaboration d'un cahier des charges de récupération des véhicules, en vue de : - rehausser les standards de la profession, - prévenir tout risque de détérioration de l'image et de la réputation des SCC, - fixer les règles minimales devant être observées par les récupérateurs souhaitant collaborer avec les SCC ;
- La rédaction d'une convention-type, qui régira les relations entre sociétés de crédit à la consommation et les récupérateurs de véhicules. Une première action en vue d'atteindre ses objectifs a été réalisée et a consisté dans la rencontre tenue, le mercredi 22 mars 2023, entre représentants des SCC et le Président de l'Ordre National des Huissiers de Justice.

En 2024, L'APSF a adopté, sous l'égide de Bank Al-Maghrib, un code éthique afin d'encadrer les relations entre les sociétés de crédit à la consommation et les intermédiaires en octroi de crédit à la consommation. Ce code éthique vise à rehausser les standards de la profession et à favoriser un développement sain du marché en prémunissant les ménages les plus fragiles du surendettement.

IV.2.2. Produits du secteur

L'offre des sociétés de crédit à la consommation se répartit en deux grandes catégories : le crédit affecté et le crédit non affecté.

Aperçu des produits du secteur du crédit à la consommation



Source : APSF

IV.2.2.1. Le crédit affecté

Le crédit affecté correspond aux crédits dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service défini dans le contrat. Ce type de crédit sert essentiellement à financer l'acquisition de véhicules et d'équipements domestiques.

- **Crédit automobile classique :** ce type de crédit propose au client l'acquisition d'un véhicule en son nom propre contre le versement de mensualités correspondant au remboursement du capital majoré des intérêts du prêt ;
- **LOA :** la Location avec Option d'Achat donne le droit au client d'utiliser un véhicule contre le versement d'un loyer mensuel et la prise en charge de l'ensemble des frais d'usage (entretien, carburant). La société de financement acquiert le véhicule en son nom propre et reçoit de la part du client un dépôt de garantie représentant entre 0% et 50% de la valeur HT du véhicule. A la fin du contrat, le client a la possibilité de devenir propriétaire du véhicule contre le versement de la valeur résiduelle du véhicule ;
- **Equipement domestique :** ce crédit finance les acquisitions de biens ménagers (ameublement et électroménager). Il comprend le financement d'équipement informatique à usage domestique (PC, imprimantes, ordinateurs portables, autres matériels informatiques ou de télécommunication).

IV.2.2.2. Le crédit non affecté

Le crédit non affecté consiste à octroyer au bénéficiaire une somme d'argent qu'il peut utiliser à sa guise. On distingue 2 types de crédits non affectés :

- **Prêt personnel :** le crédit personnel classique permet au bénéficiaire de disposer d'une somme d'argent pour effectuer ses achats en toute indépendance. Cette catégorie de crédit se décline en différents produits en fonction du mode de prélèvement des mensualités :
 - Prélèvement bancaire pour les crédits aux salariés du privé ;
 - Prélèvement à la source par l'entreprise conventionnée pour ses salariés ;
 - Prélèvement à la source par le Centre National des Traitements (CNT) pour les fonctionnaires ou la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) pour les retraités de la fonction publique.
- **Crédit revolving :** le client bénéficie d'une réserve d'argent qu'il utilise totalement ou partiellement dans la limite d'un plafond autorisé. Le remboursement des mensualités permet la reconstitution de la réserve. Ce produit peut être associé à une carte de crédit mise à la disposition du client par la société de crédit à la consommation.

IV.2.2.3. Produits alternatifs

Ijara : tout contrat selon lequel un établissement de crédit met, à titre locatif, un bien ou immeuble déterminé, identifié et propriété de cet établissement, à la disposition d'un client pour un usage autorisé par la loi ;

Mourabaha : tout contrat par lequel un établissement de crédit acquiert à la demande d'un client un bien meuble ou immeuble en vue de lui revendre à son coût d'acquisition plus une rémunération convenue d'avance ;

Moucharaka : tout contrat ayant pour objet la prise de participation par un établissement de crédit dans le capital d'une société existante ou en création en vue de réaliser un profit.

IV.2.3. Réseau de distribution

La production du secteur du crédit à la consommation est réalisée par deux canaux principaux : (i) les réseaux propres de chaque société et (ii) les réseaux de partenaires avec lesquels des conventions ou des accords sont signés. Ces partenaires peuvent être de 4 catégories :

- Les revendeurs : ensemble de commerçants conventionnés qui procèdent au montage des dossiers de crédit ou qui servent d'intermédiaires entre les clients et les sociétés de crédit à la consommation ;
- Les correspondants : entités indépendantes commercialisant les produits de crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariat ;
- La grande distribution : grandes surfaces proposant une présence directe des sociétés de crédit à la consommation sur les lieux de vente ou à travers des cartes de crédit / fidélité ;
- Les réseaux bancaires des maisons-mères pour les filiales de banques.

La diversité des modes de distribution permet aux sociétés de crédit à la consommation de toucher une clientèle très hétérogène.

IV.2.4. Clientèle

Deux types de clients ont recours au crédit à la consommation :

- Les clients particuliers : Salariés du privé ; Fonctionnaires ; Professions libérales ; Retraités.
- Les professionnels et entreprises : Commerçants et artisans ; Professions libérales ; PME et PMI.

Il convient de préciser que les sociétés de crédit à la consommation développent, pour chaque segment de la population, des produits spécifiques et adoptent une approche différente en termes de conditions d'acceptation et de gestion du risque.

IV.3. Le marché automobile Marocain, facteur clé de l'activité de financement

L'activité de RCI Finance Maroc étant dépendante de l'évolution du segment des véhicules légers, cette partie qui suit sera focalisée sur ce dernier.

IV.3.1. Cadre réglementaire du secteur automobile au Maroc

Le marché automobile marocain est régi par la loi 10-81 dont l'objectif premier est de favoriser le développement d'un tissu industriel suffisamment important pour insuffler de la dynamique économique.

Cette loi a, en effet, mis en place un régime protectionniste, caractérisé par :

- Une taxation douanière élevée de 32,75% sur les véhicules importés montés (ou Built-Up) ;
- Une exonération des droits de douane pour les pièces importées, entrant dans le montage d'une voiture particulière ou d'un véhicule utilitaire léger (Completely Knocked Down) ;
- Un droit d'importation de 25,0% pour les véhicules importés d'occasion.

En contrepartie des avantages dont ils bénéficient, les constructeurs doivent respecter un Taux d'Intégration-Compensation (TIC) de 50% et fabriquer au moins 2 000 véhicules par an pour chaque modèle de véhicules particuliers (VP) ou de véhicules utilitaires Légers (VUL).

Afin de remédier à la baisse des volumes montés à la SOMACA, l'Etat marocain a signé en 1995 une convention avec Fiat pour le montage de la voiture « économique ». Outre les avantages cités ci-dessus, le constructeur italien s'est vu exonérer du droit d'importation et a bénéficié d'une baisse de la TVA de 20% à 7%. Ce régime a été élargi par la suite au montage des VUL pour Renault et PSA.

Cependant, le retrait de Fiat de l'activité montage suite à sa décision de ne pas reconduire la Convention avec l'Etat marocain (au profit de l'importation) a permis à Renault de négocier un nouvel accord de montage de voitures économiques, notamment après l'acquisition par Renault Group des parts de l'Etat dans le capital de la SOMACA. Cet accord a été concrétisé en juillet 2005 avec le lancement de la production de la Dacia Logan.

L'accord de libre-échange, conclu avec l'UE, prévoit à partir de 2003 une baisse annuelle progressive des droits de douane sur les véhicules importés montés, en vue de leur annulation totale à partir du 1er mars 2012.

Suite à la politique de baisse progressive des droits de douane envers l'UE de l'Etat marocain, les véhicules européens ont vu leurs droits de douane passer de 27,25% en 2010 à 25,25% en 2011 puis à 17,5% avant le 1er mars 2012²⁴.

Sur le segment des voitures d'occasion, la loi des finances 2011 interdit désormais l'importation des véhicules âgés de plus de 5 années. La loi de finances 2013 instaure une TVA sur la marge commerciale de l'activité de vente de Véhicules d'occasion permettant à termes de structurer un marché de l'occasion.

En 2013, concernant les véhicules utilitaires, il été instauré une règle pour la réduction de 17,5% à 10% du taux du droit d'importation applicable aux véhicules utilitaires d'un poids en charge minimale supérieure à 2,2 tonnes et inférieure ou égale à 3,5 tonnes.

Enfin, la loi de finance pour l'exercice 2014 prévoit des droits sur première immatriculation d'automobiles pour les véhicules assujettis à la taxe spéciale annuelle sur véhicules. La nouvelle taxe concerne quatre paliers de prix : 5% pour les véhicules entre 400 000 et 600 000 DH ; 10% pour ceux coûtant entre 600 001 et 799 999 DH et 15% pour les véhicules dont le prix oscille entre 800 000 et 1 million de DH. Le taux monte à 20% dès que la voiture dépasse 1 million de DH.

En vue de contrecarrer l'évasion fiscale et d'éviter le contentieux qui en découle, les véhicules acquis par les agences de location de voitures sont exclus du bénéfice de l'exonération de la TVA sur les biens d'investissement, à partir du 12 juin 2017, date de publication au bulletin officiel de la loi de finances 2017.

La loi des finances 2017 a également chargé l'administration des douanes de percevoir la taxe à la première immatriculation au Maroc des véhicules de luxe importés neufs ou usagés. Cette nouvelle disposition est effective depuis le 1er janvier 2018 et ne concerne pas les concessionnaires agréés.

Le 14 décembre 2020, la Fédération de l'Automobile (affiliée à la CGEM) et la Direction Générale des Impôts (DGI) ont signé une convention pour la régularisation de la situation fiscale du secteur, en application des dispositions de la loi de finances 70-19 pour l'année budgétaire 2020 ainsi que les dispositions de la loi de finances rectificative 35.20 pour l'année 2020. Cette convention a porté sur l'IS, l'IR et la TVA au titre des exercices 2016, 2017 et 2018 pour le secteur automobile dans sa totalité, à savoir l'industrie et la distribution. Ainsi, le montant à payer par exercice en matière d'IS, d'IR et de TVA est arrêté comme suit :

Pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 MMAD, le taux de complément a été fixé à 0,6% ;

- Pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires compris entre 50 MMAD et 100 MMAD, le taux de complément a été fixé à 0,45% ;
- Pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires compris entre 100 MMAD et 200 MMAD, le taux de complément a été fixé à 0,3% ;
- Pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires compris entre 200 MMAD et 500 MMAD, le taux de complément a été fixé à 0,25% ;
- Pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires compris entre 500 MMAD et 1 000 MMAD, le taux de complément a été fixé à 0,18% ;
- Pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires compris entre 1 000 MMAD et 2 000 MMAD, le taux de complément a été fixé à 0,12% ;
- Pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 2 000 MMAD, le taux de complément a été fixé à 0,08%.

En 2021, une nouvelle mesure a été instaurée par la Loi de Finances concernant la taxe spéciale annuelle sur les véhicules (vignette). En effet et à compter du 1er janvier 2021, toute transaction commerciale sur un véhicule peut se trouver bloquée si l'ancien propriétaire de ladite voiture a cumulé des impayés de vignette, au titre des années précédentes. Conformément à cette nouvelle mesure, l'article 263 du Code général des impôts (CGI) stipulera ainsi qu'« aucune mutation de véhicule passible de la taxe spéciale annuelle sur les véhicules ne pourra être effectuée au nom du cessionnaire, s'il n'est justifié, au préalable, du paiement de la taxe afférente à l'année d'imposition en cours et aux années non prescrites ou de l'exonération de cette taxe».

En 2022, L'Association des Importateurs de Véhicules au Maroc (AIVAM) a annoncé l'arrivée dans le Royaume du carburant Euro 6. Le premier arrêté, N° 1948.21 du ministère de l'Énergie et des Mines

²⁴ Source : Direction Générale des Impôts

(promulgué en date du 16 juillet 2021 et paru au Bulletin Officiel du 23 août 2021), relatif à l'adoption de nouvelles caractéristiques des composants des carburants Super sans plomb et Gasoil 10 PPM, répondant à la norme Euro 6 dont la distribution débutera le 1er janvier 2022 puis sera généralisée à partir du 1er mai 2022 à travers tout le Royaume.

Le deuxième arrêté, N° 2251.21 du ministère de l'Équipement, des Transports, de la logistique et de l'eau (promulgué en date du 5 août 2021 et paru au Bulletin Officiel du 23 septembre 2021) clarifie le dispositif réglementaire de la mise en application de la norme Euro 6b s'agissant des nouvelles homologations de véhicules neufs. Concrètement et à partir du 1er janvier 2023, toute nouvelle homologation de nouveau modèle devra obligatoirement satisfaire aux caractéristiques de la norme Euro 6b. Par ailleurs, tous les véhicules en stock ne répondant pas à cette norme pourront être commercialisés jusqu'au 31 décembre 2023.

IV.3.2. Caractéristiques du secteur automobile marocain

IV.3.2.1. Tendances du secteur

De manière générale, le marché automobile marocain est caractérisé par les éléments suivants :

- Une tendance au rajeunissement du parc automobile sous l'effet d'une plus forte progression des ventes de véhicules neufs ;
- Un accès plus facile aux véhicules neufs en raison de la disponibilité de modèles économiques (connaissant un franc succès auprès des consommateurs), du développement des crédits automobiles à des conditions moins coûteuses et à la baisse des tarifs suite à la suppression des droits de douane et à l'intensification de la concurrence ;
- Une prédominance des véhicules importés de l'Europe bénéficiant du démantèlement douanier sur les véhicules en provenance de l'UE ;
- Une prédominance des véhicules importés montés ;
- Une percée notable des constructeurs chinois, qui s'imposent progressivement grâce à des prix attractifs, une gamme diversifiée (SUV, citadines, véhicules électriques) et une stratégie commerciale agressive. Leur présence contribue à accentuer la concurrence et à élargir l'offre disponible pour les consommateurs marocains.

IV.3.2.2. Historique du secteur

Le secteur automobile s'est développé au Maroc à travers une histoire qui est décrite dans le tableau suivant :

1978-1990	Période caractérisée par un système douanier protecteur. Durant cette période, les importations de voitures de tourisme sont assujetties à des droits de douane dépassant 180% ainsi qu'à l'obtention de licences d'importation ; Bénéficiant de cette situation, la SOMACA produit pendant ladite période jusqu'à 27 000 voitures par an et couvre alors la quasi-totalité des besoins du marché.
1990-1994	Période caractérisée par un changement dans les orientations politiques avec notamment la suppression des contraintes administratives à l'importation ; Durant ladite période, le volume d'affaires réalisé par la SOMACA régresse considérablement laissant place à une croissance du marché de l'occasion (en 1994, les ventes de voitures d'occasion atteignent plus de 94 000 véhicules).
1995	Libéralisation des importations de véhicules neufs et baisse des droits de douane induisant une baisse des prix ; Cette situation entraîne l'arrêt progressif de l'assemblage de véhicules de gamme moyenne par la SOMACA sous l'effet de la concurrence des importateurs de véhicules neufs ; Durant cette année, il a été procédé à une augmentation des droits de douane sur les véhicules d'occasion importés et à la signature d'un agrément avec Fiat pour la production d'une voiture économique : la Fiat Uno.
2000	Conclusion de l'accord de démantèlement douanier avec l'union Européenne. Ledit accord prévoit la baisse progressive des droits de douane sur les véhicules originaires de l'UE pour atteindre 0% en 2012.
2003	L'accord conclu avec la marque Fiat arrive à échéance sans qu'il soit reconduit ;

	Conclusion d'une nouvelle convention avec Renault Group pour la production de la Dacia Logan.
2005	Démarrage de la production de la Dacia Logan.
2008	Lancement des travaux de construction du complexe industriel d'assemblage de voitures « Renault Tanger Méditerranée ».
2011	Ouverture du centre de formation aux métiers de l'automobile à Tanger, géré par Renault.
2012	Ouverture de l'usine Renault-Nissan à Tanger d'une capacité de 170 000 véhicules par an qui devrait atteindre une capacité de 400 000 unités à terme.
2013	Projet d'extension des usines de câblage automobiles Leoni (Bouskoura et Ain Sbaa) et de Yazaki pour un montant global de 152 M MAD ; Lancement d'un nouveau projet de la société Procesos Industriales del Sur pour l'injection et l'assemblage de pièces en plastique sur la zone franche de Tanger ; Partenariat entre la société Krone et La Centrale d'Equipeement et de Carrosserie Industrielle pour la création d'une nouvelle usine pour un investissement global de 63,4 M MAD ; Création de trois nouveaux centres de formation dans le domaine de l'automobile au niveau d'Atlantic Free Zone de Kenitra pour un montant global de 380 M MAD.
2014	Le secteur automobile est le premier secteur exportateur au Maroc ; Inauguration de la 2^{ème} ligne de production Renault-Nissan Tanger pour un investissement de 400 M Euros ; Signature de 13 conventions d'investissement dans le secteur automobile pour une valeur de 1,4 milliard de dirhams (assemblage, câblage, plasturgie, machines et maintenances, etc.).
2015	Lancement du projet PSA à Kénitra ; 229 025 véhicules produits à l'usine Renault-Nissan de Tanger.
2016	Signature le 8 avril de l'accord entre Renault Maroc et l'Etat marocain sur la création de « l'écosystème Renault » au Maroc, visant à développer le sourcing local, avec comme objectif un taux d'intégration de 65%. Projet qui nécessitera 900 millions de dirhams d'investissement pour Renault et ses fournisseurs, et qui devrait créer 50 000 emplois ; Signature de 9 contrats d'investissement dans la filière automobile, d'un montant de 441 millions de dirhams, visant la création de 2.122 emplois et un chiffre d'affaires de 2.268 millions DH, d'ici 2020 (câblage, automobile et intérieur véhicule & sièges) ; 273 251 véhicules produits à l'usine Renault-Nissan de Tanger.
2017	Signature le 9 décembre d'un protocole d'accord avec le constructeur automobile chinois BYD pour l'implantation d'une usine de voitures électriques à Tanger Tech ; 300 479 véhicules produits à l'usine Renault de Tanger ;
2018	Le Groupe PSA a décidé de doubler la capacité de son site de production de Kénitra dès 2020 pour la porter à 200 000 véhicules/an ; Signature le 26 juillet d'une convention d'investissement avec le groupe Chinois Citic Dicastal pour l'implantation d'une usine de production de jantes en aluminium (nécessitant un investissement de 3,85 milliards de dirhams).
2019	Inauguration de l'usine PSA de Kénitra en juin 2019 et début de la production à la mi-septembre 2019 Ouverture d'un nouveau Centre de décision Régional et d'un nouveau Centre de recherche et développement à Casablanca par PSA Production par Renault Maroc de 394 902 véhicules dont 303 558 véhicules à l'usine de Tanger
2020	Arrêt en mars 2020 de la production au niveau des usines de Renault ²⁵ et PSA au Maroc à cause de la propagation du virus Covid-19 dans le monde.

²⁵ Les activités industrielles de Renault Maroc ont été suspendues le 19 mars 2020, suite à la décision du confinement au Maroc pour les usines de Tanger et Casablanca. L'activité a repris partiellement à l'usine de Tanger le 27 avril 2020 et à l'usine de Casablanca le 4 mai 2020. La période d'arrêt total aura duré 38 jours.

	Redémarrage de la production de l'usine de PSA en mai 2020 et des usines de Renault en avril (usine de Tanger) et en mai (SOMACA). Lancement de la production de la voiture électrique « Citroën Ami » par le groupe PSA à l'usine de Kenitra. Lancement de la production des nouveaux modèles Renault « Express Van » et « Express » à Tanger. Inauguration de la 2^{ème} usine de production de jantes du Groupe Chinois Citic Dicastal à Kenitra en décembre 2020.
2021	Reprise du marché automobile neuf marocain en 2021 (+31,5% par rapport à 2020 et + 5,7% comparé à 2019) après une année de crise sanitaire avec des mesures de restrictions de déplacement imposées par le gouvernement et un confinement total entre mars 2020 et mi-Juillet 2020. Production par Renault Maroc de 303 591 véhicules en 2021, dont 230 002 dans l'usine de Tanger et 73 589 dans l'usine de Casablanca. Signature d'une convention entre Renault Group Maroc et le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique en juillet 2021 fixant de nouveaux objectifs pour le développement de l'écosystème Renault au Maroc : ▪ Réalisation de 2,5 milliards d'euros de chiffres d'affaires en sourcing local dès 2025 et à terme 3 millions d'euros ▪ Atteinte de 80% d'intégration globale Fusion du Groupe PSA et de Fiat Chrysler Automobiles en janvier 2021 pour former le Groupe automobile Stellantis.
2022	Recul du marché des véhicules neufs de 8% à fin 2022 (tous segments automobiles confondus) comparativement à la même période en 2021. Le contexte économique défavorable, avec notamment la crise en Ukraine et la sécheresse, a contribué à cette baisse des ventes, en particulier dans le segment des véhicules utilitaires légers, qui a enregistré une baisse de 14% contre une baisse de 7% dans le segment des VP (véhicules particuliers). Production par Renault Maroc de 350 018 véhicules en 2022, dont 255 494 dans l'usine de Tanger et 94 524 dans l'usine de Casablanca. Démarrage de l'industrialisation à l'usine de Tanger du véhicule 100% électrique : Mobilize DUO. En 2022, Renault Group Maroc a lancé le déploiement des nouvelles identités visuelles des marques Dacia et Renault dans l'ensemble de son réseau commercial, le plus étendu du Royaume avec 91 de points de vente et de service. Signature de conventions d'investissement en mars 2022 par le ministre de l'Industrie et du Commerce et les équipementiers automobiles internationaux Ya Zaki, Sumitomo, Lear, Stahlschmidt et TE Connectivity d'un montant global de 1,7 milliard de dirhams qui permettront de créer près de 12.000 emplois directs. Signature en juin 2022 un accord d'approvisionnement de Cobalt marocain entre Renault Group et Managem Group. Hausse des ventes de motorisation essence (14,3% des ventes vs. 10,8% en 2021) sous l'effet de la croissance de l'hybride. La dynamique des ventes de véhicules à motorisations alternatives (électrifiés) se confirme avec une progression de +17%.
2023	Production de la 1^{ère} voiture électrique « Made in Morocco » - baptisée Neo – fabriquée à l'usine d'Ain Aouda par la société marocaine Neo Motors. Cette dernière a mis en place une unité industrielle pour la fabrication de véhicules automobiles destinés au marché local et à l'export, avec une capacité annuelle prévisionnelle de 27.000 unités et un taux d'intégration locale de 65%.
2024	Avec les usines de Renault-Dacia à Casablanca et Tanger, ou de Stellantis à Kénitra (Peugeot, Citroën, Fiat Opel, etc.), le Maroc est désormais classé premier en matière de production de véhicules en Afrique au titre de l'année 2024, surclassant l'Afrique du Sud qui a conservé cette position pendant plusieurs décennies.

	La SOMACA démarre la fabrication de Renault Kardian « Made in Morocco » qui sera destiné au marché local et à l'export vers une quinzaine de pays, notamment vers les pays du Golfe, des pays d'Afrique, ainsi que l'Ukraine et la Guadeloupe.
2025	En 2025, le marché automobile marocain a atteint 235 372 ventes (+33,4% vs 2024). Les voitures particulières ont progressé de 32,3% et les utilitaires légers de 37,7%. L'arrivée de nouvelles marques, surtout chinoises, a élargi l'offre et stimulé la demande. En revanche, les exportations automobiles marocaines ont reculé de 2,0% (154 494 MMAD contre 157 594 MMAD en 2024), principalement à cause de la baisse de la demande en Europe, où le marché traverse une crise économique et accélère sa transition vers les véhicules électriques. Le Maroc reste 2^e de la région en investissements automobiles, avec 23 projets derrière l'Égypte (27). L'industrie automobile marocaine est devenue un véritable moteur de croissance économique, avec une production annuelle qui a franchi un cap important, atteignant désormais un million de véhicules. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Riyad MEZZOUR, a des objectifs encore plus ambitieux, visant 2 millions de véhicules d'ici 2030.

IV.3.2.3. Produits du secteur

Le marché marocain de l'automobile est constitué de trois types d'offres :

- Les véhicules montés localement (Completely Knocked Down ou CKD), dont la production est assurée par la SOMACA, l'usine Renault-Nissan à Tanger et l'usine PSA à Kenitra ;
- Les véhicules importés montés (Completely Built-Up ou CBU) ;
- Les véhicules importés d'occasion (VIO).

Chacune des catégories susmentionnées regroupe deux autres sous-catégories : (i) véhicules utilitaires Légers (VUL) et (ii) véhicules particuliers (VP).

IV.3.2.4. Acteurs du secteur

Le tableau suivant synthétise les principaux intervenants du secteur automobile au Maroc :

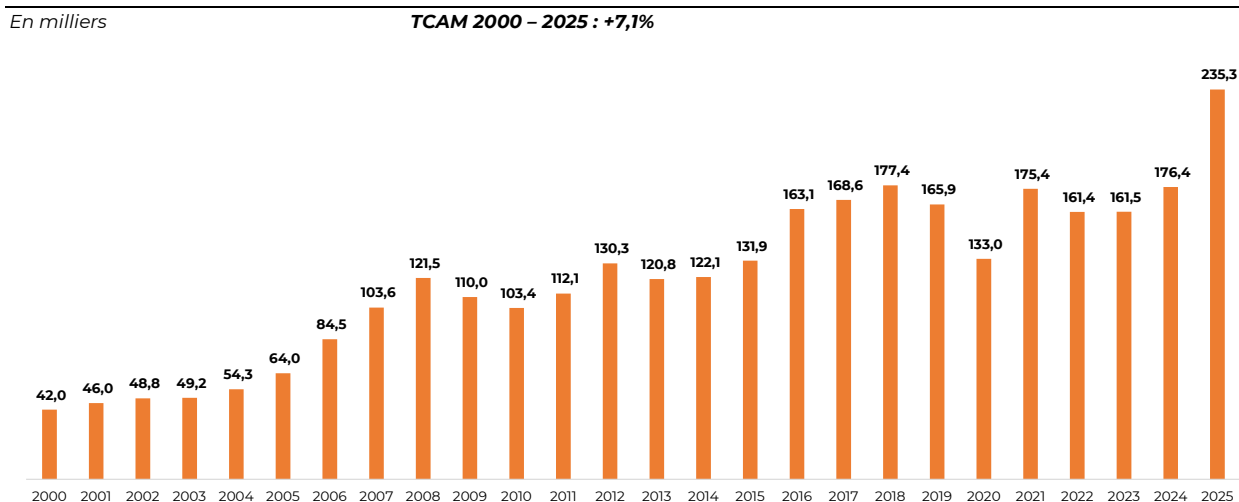
Acteurs	Principales marques distribuées
Renault Maroc	Renault, Dacia, Alpine
Sopriam	Peugeot, Citroën, DS
GBH	Kia
Global Engines	Hyundai
Centrale Automobile Chérifienne	Audi, Volkswagen, Porsche, Skoda, Seat, Bentley, Cupra
Fiat Group Automobile Maroc	Alfa Romeo, Fiat, Lancia, Jeep
Auto Hall	Ford, Mitsubishi, Opel
Société marocaine des voitures nippones (Groupe Auto Hall)	Nissan
Africa Motors (Auto Hall)	DFSK
CFAO	Suzuki
Univers Motors	Honda, Ferrari
Auto Nejma	Mercedes, Ssang Yong, Mahindra, BYD
SMEIA Jaguar	Jaguar
SMEIA	Land Rover, BMW, Mini, Mazda
Toyota Maroc	Toyota, Lexus, Daihatsu, Subaru
Mondial Motors	Chana
Mediauto	JMC
Pacific Motors	Changhe
Scandinavian Auto	Volvo
Asian Hall	Wuling, Dong Feng

Sources : AIVAM, presse

IV.3.3. Evolution du secteur automobile Marocain

NB : Les données relatives au secteur automobile communiquées ci-après, proviennent de l'Association des Importateurs des Véhicules Automobiles Montés, du Ministère du Transport et de l'Equipement et du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

L'évolution des ventes de véhicules neufs au Maroc en milliers d'unités sur la période 2000-2025 :



Source : Association des Importateurs de Véhicules Automobiles Montés (AIVAM)

Sur la période 2000-2025, le marché marocain de l'automobile neuve enregistre une croissance annuelle moyenne de 7,1%. Cette performance s'explique par l'effet combiné des facteurs suivants :

- Le lancement de la voiture économique qui connaît un franc succès auprès des classes moyennes ;
- L'amélioration des conditions d'octroi du crédit (baisse des taux bancaires et disponibilité du cash) ;
- Une offre promotionnelle plus agressive de la part des opérateurs bénéficiant du démantèlement douanier ;
- La forte hausse des tarifs douaniers sur les véhicules d'occasion importés ;
- Une croissance générale de l'économie et des revenus induisant une progression du taux d'équipement automobile des ménages et des professionnels.

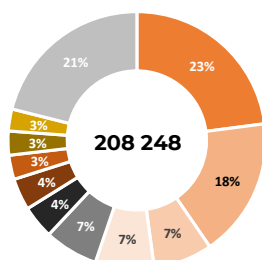
En 2023, le marché automobile marocain se stabilise à 161 504 unités avec une très légère progression de +0,1% vs 2022. Avec une légère hausse de +1,4%, les ventes de véhicules particuliers compensent à peine la baisse des véhicules utilitaires (baisse de 11%) expliquée par un accès plus difficile au financement ainsi que le niveau général des prix de véhicules et carburants.

En 2024, le marché automobile connaît une belle performance à 176 401 unités et une progression de +9,2% vs 2023. Les ventes augmentent aussi bien pour les véhicules particuliers que les utilitaires légers (+8,1% et +18,8% respectivement).

En 2025, le marché automobile marocain a atteint 235 372 ventes (+33,4% vs 2024). Les voitures particulières ont totalisé 208 848 immatriculations (+32,9%), tandis que les utilitaires légers ont atteint 26 524 unités (+37,7%).

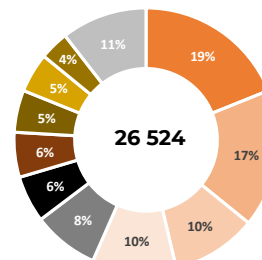
Les graphiques suivants présentent les parts de marché des différents constructeurs automobiles au Maroc sur les segments VP et VUL en 2025 :

Véhicules particuliers



■ Dacia ■ Renault ■ Hyundai ■ Peugeot
 ■ Volkswagen ■ Opel ■ Citroen ■ Skoda
 ■ Kia ■ Toyota ■ Autres

Véhicules utilitaires légers



■ Fiat ■ Renault ■ DFSK ■ Ford
 ■ Toyota ■ Hyundai ■ Dongfeng ■ Tata
 ■ Mitsubishi ■ Peugeot ■ Autres

Sources : AIVAM

IV.4. Structure concurrentielle du secteur du crédit à la consommation

Le secteur du crédit à la consommation compte principalement 9 entités affiliées à l'APSF contre 36 en 1996.

IV.4.1. Principaux intervenants du secteur du crédit à la consommation

Les principaux intervenants du secteur du crédit à la consommation au Maroc se présentent comme suit :

Société	Description
	Créée en 1986 par Wafabank et Sofinco, filiale du groupe français Crédit Agricole SA, Wafasalaf fusionne avec Crédor en 2004. Depuis juin 2024, cette entité fait partie du groupe Attijari wafa bank. Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique, Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel. Total bilan 2025: 26 136 millions MAD PNB 2025: 1 407 millions MAD RN 2025: 365 millions MAD
	Créée en 1974 par la Société Nationale d'Investissement (SNI) et la Caisse des Dépôts et de Gestion (CDG), elle est introduite en bourse en 1978. En 2022, Saham Bank (ex : SGMB) en devient l'actionnaire de référence. EQDOM est l'opérateur historique du crédit aux fonctionnaires. Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique, Equipement Domestique et Crédit Personnel. Total bilan 2025: 8 608 millions MAD PNB 2025: 602 millions MAD RN 2025: 99 millions MAD
	Créée en 1992, Vivalis (ex-ASSALAF ACHAABI) est détenue à 87% par le Groupe Banques Populaires (61% pour la BCP et 26% pour les BPR). Produits commercialisés : LOA, Crédit automobile, Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel. Total bilan 2025 : 18 092 millions MAD PNB 2025: 571 millions MAD RN 2025: 3 millions MAD



Créée en 1997 par BMCE Bank dans le but de filialiser l'activité du financement des ménages. La société a été introduite en bourse en 2007. En 2018, Salafin a absorbé Taslif par fusion absorption.

Produits commercialisés : Crédit automobile, LOA, revolving et crédit personnel.

Total bilan 2025: 3 813 millions MAD

PNB 2025: 384 millions MAD

RN 2025: 96 millions MAD

RCI Finance Maroc
Opérant sous la marque commerciale



Créée en septembre 2007 et ayant obtenu l'agrément BAM pour l'octroi de crédits automobiles en octobre 2007, RCI FINANCE MAROC est la filiale marocaine du groupe RCI Banque qui accompagne les ventes de Renault Group au Maroc, en finançant les clients des réseaux Renault et Dacia dans le royaume.

Produits commercialisés : Crédit Automobile Classique, LOA.

Total bilan 2025: 10 672 millions MAD

PNB 2025: 652 million MAD

RN 2025: 152 millions MAD



Créée en 1947 sous le nom de SOVAC. Au 31 Décembre 2025, CIH Bank et Barid Al Maghrib détiennent respectivement 66,32% et 33,56% du capital.

Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique et Crédit Personnel.

Total bilan 2025: 25 920 millions MAD

PNB 2025: 1 102 millions MAD

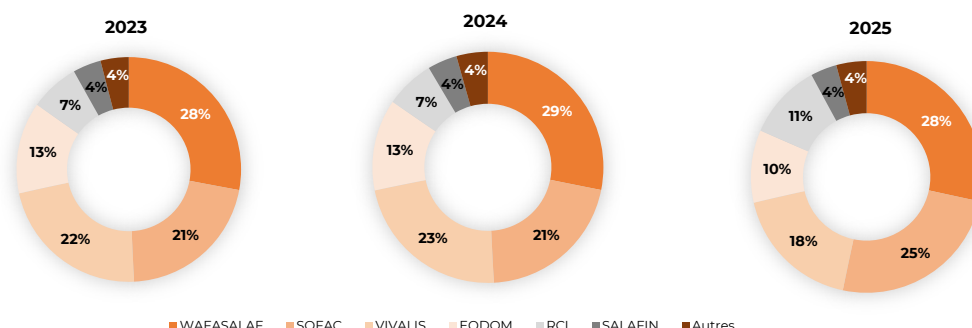
RN 2025: 293 millions MAD

Sources : Publications financières

IV.4.2. Parts de marché des principaux opérateurs

IV.4.2.1. Parts de marché (production nette) des principaux opérateurs

En 2025, le secteur de crédit à la consommation compte 9 sociétés. La répartition des parts de marchés en termes de production nette entre 2023 et 2025 se présente comme suit :



Source : APSF

Sur la base de la production nette de crédits, Wafasalaf occupe la 1ère position avec 28% de part de marché en 2025, suivie par Sofac et Vivalis et qui détiennent respectivement 25% et 18% de part de marché. Ces 3 sociétés détiennent à elles seules 71% de la production nette à fin 2025.

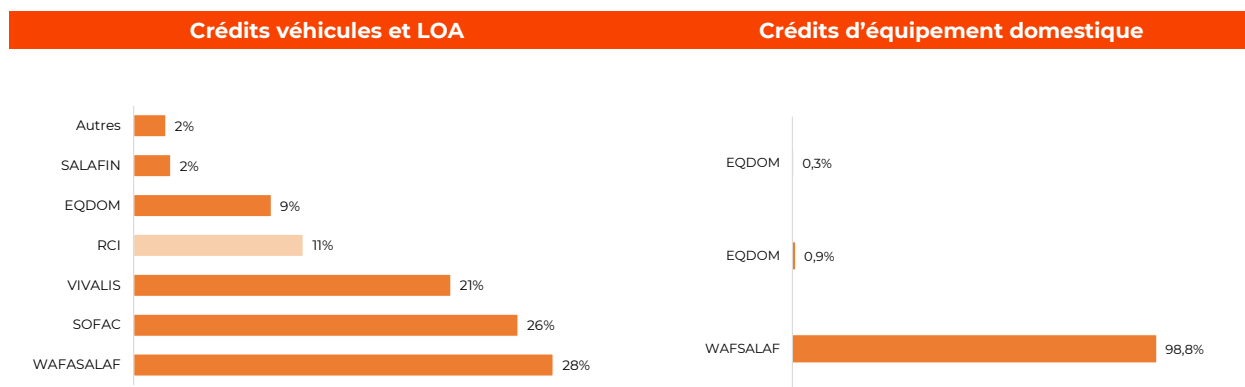
S'agissant de RCI Finance Maroc, la production nette est égale à la production brute en l'absence de substitutions ou de rachats de crédits, en raison de la nature de l'activité de la société (financements automobile).

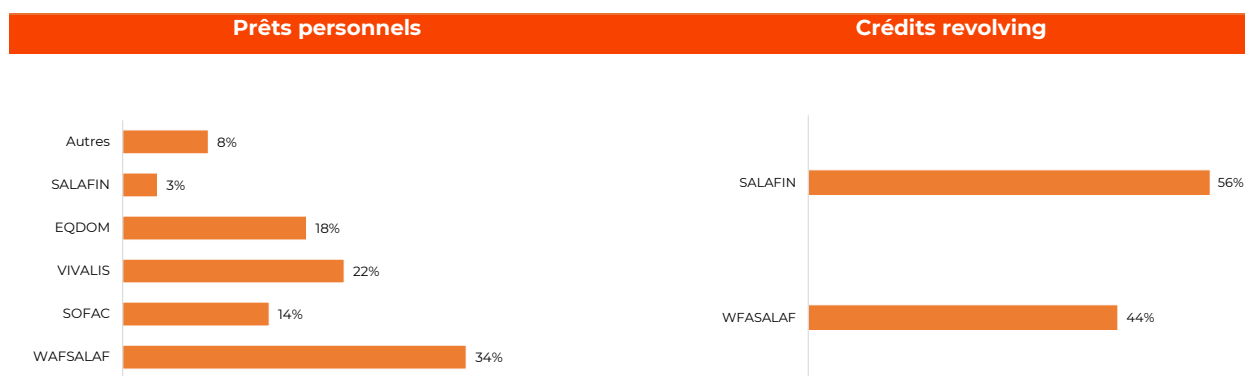
A noter que la production nette correspond uniquement à l'octroi de crédit à la Clientèle Particulier et Entreprises. Les activités de financements des stocks de véhicules du réseau de concessionnaire ainsi que l'affacturage des créances pour le compte de Renault Maroc ne sont donc pas incluses dans la production nette.

RCI Finance Maroc est le 4ème acteur du marché avec une part de marché de 11% en 2025.

IV.4.2.2. Parts de marché (encours net comptables) des principaux opérateurs

La répartition des parts de marché en fonction des encours net comptable des principaux opérateurs entre 2023 et 2025 se présente comme suit :





Source : APSF

Le segment des crédits véhicules est dominé par la société Wafasalaf qui détient 28% de part de marché à fin 2025, suivie de Sofac avec 26% de part de marché puis Vivalis avec 21% de parts de marché.

Wafasalaf est le leader du secteur des crédits pour l'équipement domestique en 2025, avec 98,8% de part de marché.

Pour le segment des prêts personnels, plus de 88% du marché est détenu par Wafasalaf, Vivalis, Eqdom et Sofac. Ces quatre sociétés détiennent respectivement 34% ; 22% ; 18% et 14% de parts de marché.

Enfin, le segment du crédit revolving est dominé par Salafin avec 56% de parts de marché suivie par Wafasalaf avec 44% de parts de marché.

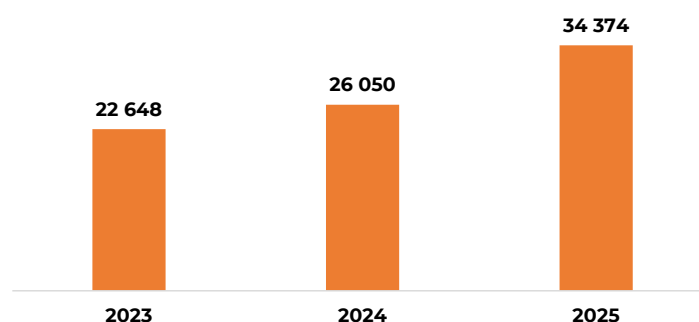
IV.5. Indicateurs et données chiffrées du secteur du crédit à la consommation ²⁶

IV.5.1. Evolution de la production nette

IV.5.1.1. Evolution la production nette entre 2023 - 2025

L'évolution de la production nette sectorielle des crédits à la consommation sur la période 2023 - 2025 se présente comme suit :

Chiffres exprimés en MMAD



Source : APSF

La production nette du secteur s'élève à 34 374 MMAD à fin 2025, soit une hausse de 32,0% par rapport à la production nette affichée à fin 2024.

Sur la période étudiée le taux de croissance annuel moyen de la production du secteur s'établit à 23,2%.

IV.5.1.2. Evolution de la production nette par produits entre 2023 - 2025

La production du secteur du crédit à la consommation par produit entre 2023 - 2025 se présente comme suit :

²⁶ A noter que le secteur du crédit de la consommation au Maroc est représenté par les 9 principaux opérateurs suivants : WAFSALAF, SOFAC, VIVALIS, EQDOM, RCI, SALAFIN, AXA, DAR SALAF et SONAC

Production nette	2023		2024			2025		
	En MMAD	En %	En MMAD	En %	Var. 23/24	En MMAD	En %	Var.24/25
Prêts affectés	15 431	68,1%	18 202	69,9%	18,0%	25 859	75,2%	42,1%
Véhicules	14 880	65,7%	17 594	67,5%	18,2%	25 129	73,1%	42,8%
Crédit Auto	7 778	34,3%	8 833	33,9%	13,6%	12 972	37,7%	46,9%
LOA	7 102	31,4%	8 761	33,6%	23,4%	12 157	35,4%	38,8%
Mourabaha	-	-	-	-	-	-	-	-
Équipement domestique	551	2,4%	609	2,3%	10,4%	730	2,1%	19,9%
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts non affectés	7 216	31,9%	7 848	30,1%	8,8%	8 515	24,8%	8,5%
Crédit personnel	7 177	31,7%	7 815	30,0%	8,9%	8 477	24,7%	8,5%
Prélèvements PPR et CMR	4 222	18,6%	4 938	19,0%	17,0%	5 321	15,5%	7,8%
Convention	401	1,8%	312	1,2%	-22,2%	281	0,8%	-10,0%
Prélèvements bancaires	2 555	11,3%	2 565	9,8%	0,4%	2 875	8,4%	12,1%
Revolving	39	0,2%	33	0,1%	-16,2%	38	0,1%	16,0%
Total	22 648	100,0%	26 050	100,0%	15,0%	34 374	100,0%	32,0%

Source : APSF

Revue analytique 2024 – 2025 :

En 2025, les prêts affectés atteignent 25 859 MMAD, contre 18 202 MMAD à fin 2024, soit une progression de 42,1%. Ils représentent 75,2% de la production totale, en hausse de 5,4 points sur la période. Cette évolution est portée principalement par l'augmentation de 42,8% des prêts véhicules.

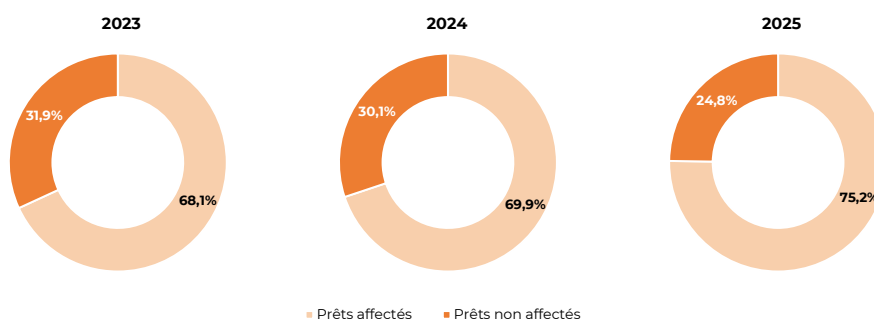
Les prêts non affectés enregistrent une progression de 8,5% en 2025, passant de 7 848 MMAD en 2024 à 8 515 MMAD. Cette dynamique s'explique par la croissance des lignes revolving, qui atteignent 38 MMAD à fin 2025 contre 33 MMAD en 2024, soit une hausse de 16,0%. Le crédit personnel progresse également de 8,5%, pour s'établir à 8 477 MMAD.

Revue analytique 2023 – 2024 :

En 2024, les prêts affectés s'affichent à 18 202 MMAD contre 15 431 MMAD à fin 2023 en hausse de 18% et représentent une part de 69,9% dans la production totale, soit une augmentation de 1,7 points sur la période. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de 18,2% des prêts véhicules.

Les prêts non affectés ont affiché une légère hausse de 8,8% en 2024, passant de 7 216 MMAD en 2023 à 7 848 MMAD en 2024. Cette hausse s'explique par l'augmentation du crédit du personnel de 8,9% à 7 815 MMAD à fin 2024 contre 7 177 MMAD à fin 2023. Les lignes revolving ont enregistré une baisse de 16,2% à 33 MMAD en 2024 contre 39 MMAD en 2023.

Les graphiques suivants montrent la ventilation des prêts affectés et des prêts non affectés entre 2023 et 2025 :



Source : APSF

Entre 2023 et 2025, les prêts affectés ont représenté en moyenne 71,1% du total de la production, tandis que les prêts non affectés ont représenté en moyenne 28,9% du total de la production.

La production nette du secteur par nombre de dossier entre 2023 et 2025 présente comme suit :

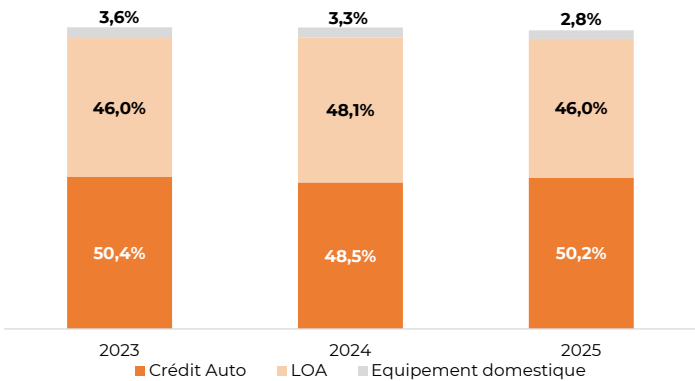
En MAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Production en nombre	312 441	325 902	376 410	4,3%	15,5%
Montant moyen financé en	72 486	79 933	91 320	10,3%	14,2%

Source : APSF

À fin 2025, le nombre de dossiers produits progresse de 15,5% pour atteindre 376 410, contre 325 902 en 2024. Le montant moyen financé enregistre une hausse de 14,2%, s'établissant à 91 320 MAD contre 79 933 MAD en 2024. Cette évolution est liée à l'augmentation de la production nette de 32% ainsi qu'à la progression du nombre de dossiers financés.

IV.5.1.3. Ventilation des prêts affectés

L'évolution de la répartition de la production affectée du secteur par catégorie entre 2023 et 2025 se présente comme suit :



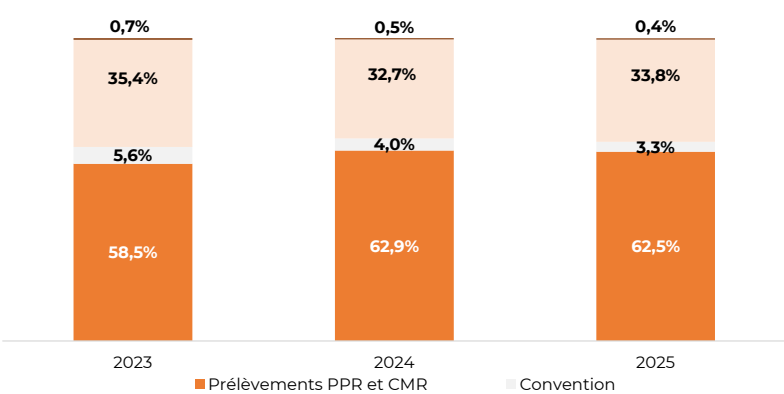
Source : APSF

Sur la période analysée, les véhicules représentent en moyenne 96,8% du montant des prêts affectés, suivis par le segment équipement domestique qui représente en moyenne 3,2% des prêts affectés.

Sur le segment véhicule, le crédit automobile représente en moyenne 38,0% des prêts affectés entre 2023 et 2025 tandis que les LOA Automobile pèsent en moyenne 47,1% sur la même période.

IV.5.1.4. Ventilation des prêts non affectés

La répartition de la production non affectée du secteur par catégorie entre 2023 et 2025 se présente comme suit :

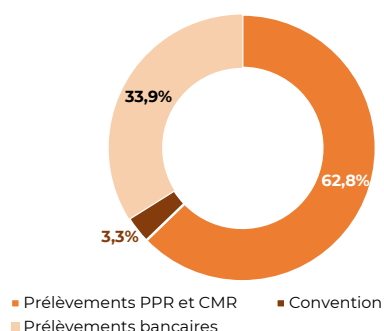


Source : APSF

Entre 2023 et 2025, le crédit personnel a représenté 99,5% en moyenne du total des prêts non affectés, tandis que le revolving représente 0,5% en moyenne du total des prêts non affectés.

Le crédit personnel est dominé par les prélèvements PPR et CMR qui représentent en moyenne 61,3% du total des prêts non affectés et affichent un taux de croissance annuel moyen de 12,3% sur la période étudiée. Les prêts par prélèvement bancaire et les prêts conventionnés représentent quant à eux respectivement 35,4% et 3,3% du montant des prêts non affectés.

La répartition de la production nette de « prêt personnels » du secteur par catégorie pour l'année 2025 se présente comme suit :



Source : APSF

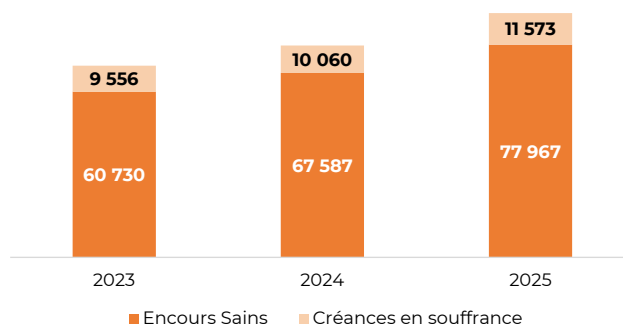
Les prélèvements PPR et CMR sont les principaux contributeurs à la production des crédits personnels avec une part de 62,8% en 2025. En effet, ces produits bénéficient d'un effort commercial permanent lié au fait que la cible visée présente un risque de crédit plus faible.

IV.5.2. Evolution de l'encours brut comptable

IV.5.2.1. Evolution de l'encours brut comptable entre 2023 et 2025

L'encours brut comptable du secteur du crédit à la consommation a progressé de la manière suivante sur la période 2023 et 2025 :

Chiffres exprimés en MMAD



Source : APSF

Au 31 décembre 2025, l'encours brut comptable des crédits à la consommation s'établit à 89 540 MMAD, en hausse de 15,3% par rapport à fin 2024. Cette progression s'explique par la combinaison de la hausse des encours sains qui passent de 67 587 MMAD à 77 967 MMAD (+15,4%) et des créances en souffrances qui passent de 10 060 MMAD à 11 573 MMAD (15,0%).

Sur la période 2023-2025, l'encours brut affiche un taux de croissance annuel moyen de 12,9% tandis que l'encours sain a évolué de 13,3% en moyenne sur la période.

IV.5.2.2. Evolution de l'encours brut par produits entre 2023 et 2025

Le tableau ci-contre détaille l'évolution de l'encours brut par produits sur la période 2023 et 2025 :

Encours brut	2023		2024			2025		
	En MMAD	En %	En MMAD	En %	Var. 23/24	En MMAD	En %	Var.24/25
Prêts affectés	42 462	60,4%	48 443	62,4%	14,1%	58 598	65,4%	21,0%
Véhicules	42 007	59,8%	47 950	61,8%	14,1%	58 001	64,8%	21,0%
Crédit Auto	17 648	25,1%	19 812	25,5%	12,3%	22 751	25,4%	14,8%
LOA	24 358	34,7%	28 137	36,2%	15,5%	35 249	39,4%	25,3%
Mourabaha	1	0,0%	1	0,0%	-0,4%	0	0,0%	-11,1%
Equipement domestique	455	0,6%	493	0,6%	8,2%	597	0,7%	21,1%
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts non affectés	27 824	39,6%	29 204	37,6%	5,0%	30 942	34,6%	6,0%
Crédit personnel	27 594	39,3%	28 898	37,2%	4,7%	30 685	34,3%	6,2%
Prélèvements PPR et CMR	16 928	24,1%	18 016	23,2%	6,4%	19 674	22,0%	9,2%
Convention	2 550	3,6%	2 368	3,1%	-7,1%	1 999	2,2%	-15,6%
Prélèvements bancaires	8 116	11,5%	8 513	11,0%	4,9%	9 012	10,1%	5,9%
Revolving	230	0,3%	306	0,4%	33,3%	257	0,3%	-15,9%
Total	70 286	100,0%	77 647	100,0%	10,5%	89 540	100,0%	15,3%

Source : APSF

Revue analytique 2024-2025 :

En 2025, l'encours brut des prêts affectés progresse de 21,0% pour atteindre 58 598 MMAD, contre 48 443 MMAD à fin 2024. Ils représentent 65,4% de l'encours brut total, en hausse de 3,1 points sur la période. Cette évolution est portée principalement par la croissance des prêts véhicules, qui passent de 47 950 MMAD en 2024 à 58 001 MMAD en 2025, ainsi que par l'augmentation des équipements domestiques de 21,1% sur la même période.

L'encours des prêts non affectés a connu une hausse de 6,0% pour s'établir à 30 942 MMAD en 2025 (contre 29 204 MMAD en 2024).

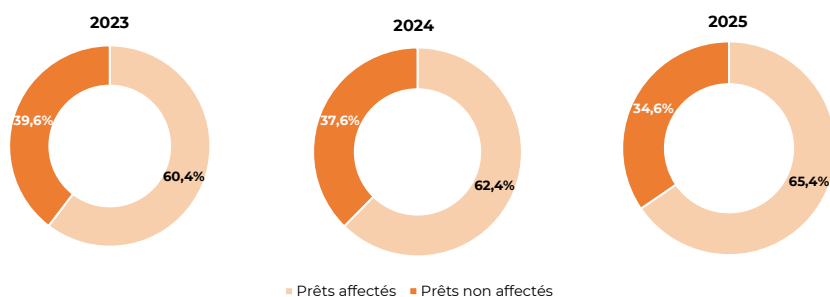
Revue analytique 2023-2024 :

En 2024, l'encours brut des prêts affectés a connu une hausse de 14,1% à 48 443 MMAD contre 42 462 MMAD à fin 2023, représentant une part de 62,4% dans l'encours brut total (soit une hausse de +2,0 points sur la période). Cette augmentation s'explique principalement par une croissance de 14,1% (soit +5 943 MMAD) des prêts véhicules passant de 42 007 MMAD en 2023 à 47 950 MMAD en 2024 et la hausse des équipements domestiques de 8,2% en 2024 par rapport à 2023.

L'encours des prêts non affectés a connu une hausse de 4,9% pour s'établir à 29 891 MMAD en 2024 (contre 27 824 MMAD en 2023).

IV.5.2.3. Evolution de l'encours brut par catégorie entre 2023 et 2025

Les graphiques ci-après retracent l'évolution de l'encours brut du secteur du crédit à la consommation par catégorie entre 2023 et 2025 :

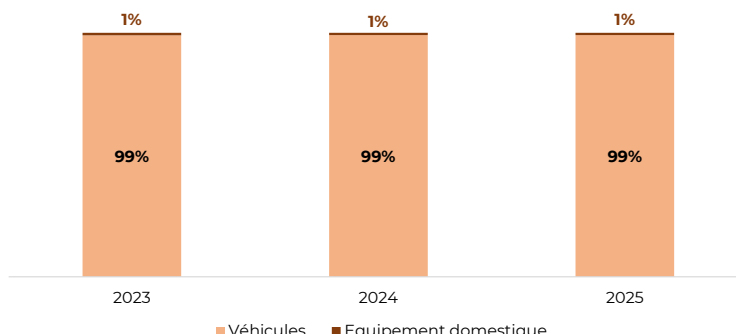


Source : APSF

Entre 2023 et 2025, la part des crédits non affectés dans l'encours brut global du secteur recule au profit des prêts affectés. En effet, la part des prêts non affectés enregistre un recul de 3,1 points entre 2023 et 2024.

IV.5.2.4. Ventilation des prêts affectés

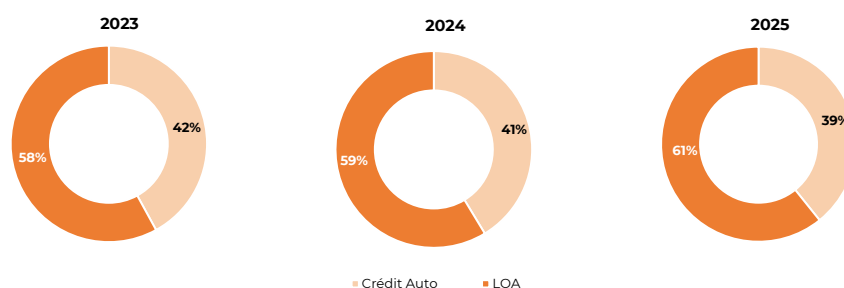
La répartition de l'encours des prêts affectés par catégorie entre 2023 et 2025 se détaille comme suit :



Source : APSF

Sur la période 2023-2025, l'encours brut comptable des prêts affectés enregistre une croissance annuelle moyenne de 17,5%. Cette progression est portée par la hausse des crédits véhicules, également en croissance de 17,5%, ainsi que par l'augmentation des prêts pour équipements domestiques de 14,5%.

La répartition de l'encours des crédits affectés au financement de véhicules se détaille comme suit sur la période 2023 et 2025 :

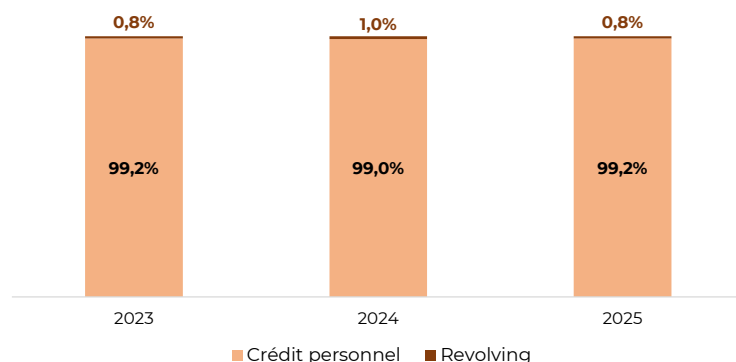


Source : APSF

Sur la période 2023-2025, le financement de véhicules est dominé par les crédits LOA qui représentent en moyenne 59% de l'encours de crédits affectés sur la période étudiée.

IV.5.2.5. Ventilation des prêts non affectés

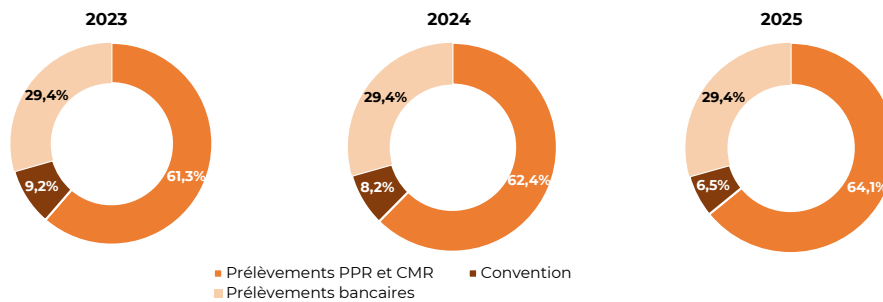
La répartition de l'encours de prêts non affectés par catégorie entre 2023 et 2025 se détaille comme suit:



Source : APSF

L'encours des prêts non affectés a marqué une croissance annuelle moyenne de 5,5% entre 2023 et 2025.

La répartition de l'encours des crédits personnels par catégorie de prêts sur la période 2023-2025 se détaille comme suit :



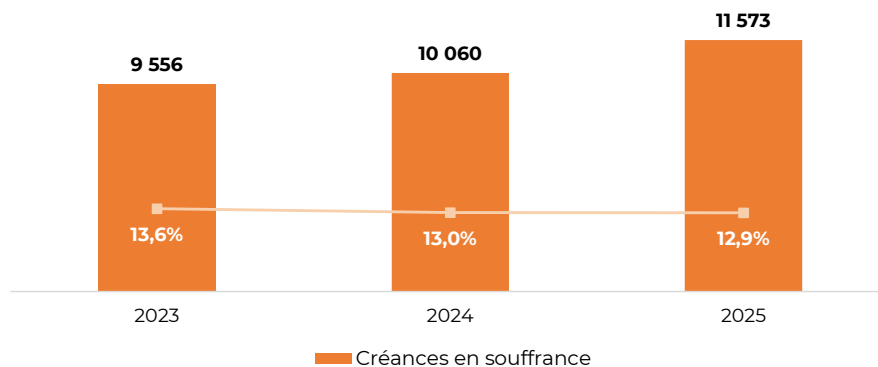
Source : APSF

La part des PPR et CMR passe de 62,4% en 2024 à 64,1% en 2025, dominant ainsi les crédits personnels sur la période de revue. En effet, les PPR et CMR présentent un risque de crédit moins élevé que les autres catégories de prêts personnels. Les prélèvements bancaires maintiennent une part stable de 29,4%, tandis que les conventions reculent, passant de 9,2% en 2023 à 6,5% en 2025.

IV.5.3. Evolution des créances en souffrances entre 2023 et 2025

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du poids des créances en souffrance dans l'encours brut de 2023 à 2025 :

Chiffres exprimés en MMAD



Source : APSF

En 2025, la part des créances en souffrance dans l'encours brut global atteint 12,9%, soit un volume de 11 573 MMAD.

IV.5.3.1. Evolution des créances en souffrance par produits entre 2023 et 2025

Le tableau ci-contre détaille l'évolution des créances en souffrance par produits sur la période 2023-2025 :

Créances en souffrance	2023		2024			2025		
	En MMAD	En %	En MMAD	En %	Var. 23/24	En MMAD	En %	Var.24/25
Prêts affectés	5 053	52,9%	5 481	54,5%	8,5%	6 803	58,8%	24,1%
Véhicules	5 005	52,4%	5 423	53,9%	8,3%	6 739	58,2%	24,3%
Crédit Auto	3 944	41,3%	4 093	40,7%	3,8%	4 912	42,4%	20,0%
LOA	1 059	11,1%	1 328	13,2%	25,3%	1 825	15,8%	37,5%
Mourabaha	2	0,0%	2	0,0%	-20,2%	2	0,0%	24,3%
Equipement domestique	48	0,5%	58	0,6%	23,0%	64	0,6%	9,0%
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts non affectés	4 503	47,1%	4 579	45,5%	1,7%	4 769	41,2%	4,2%
Crédit personnel	4 446	46,5%	4 521	44,9%	1,7%	4 685	40,5%	3,6%
Prélèvements PPR et CMR	1 472	15,4%	1 377	13,7%	-6,5%	1 398	12,1%	1,5%
Convention	572	6,0%	511	5,1%	-10,6%	487	4,2%	-4,7%
Prélèvements bancaires	2 402	25,1%	2 633	26,2%	9,6%	2 800	24,2%	6,3%
Revolving	57	0,6%	58	0,6%	1,8%	84	0,7%	45,8%
Total	9 556	100,0%	10 060	100,0%	5,3%	11 573	100,0%	15,0%

Source : APSF

Revue analytique 2024 – 2025 :

À fin 2025, les créances en souffrance des prêts affectés atteignent 6 803 MMAD, contre 5 481 MMAD en 2024, soit une hausse de 24,1%. Elles représentent 58,8% du total des créances en souffrance. Cette progression est principalement liée à l'augmentation des créances sur les prêts véhicules, en hausse de 24,3%, passant de 5 423 MMAD en 2024 à 6 739 MMAD en 2025. Cette évolution est portée par la croissance du LOA (+37,5%) et de la mourabaha (+24,3%).

En parallèle, les créances en souffrance des prêts non affectés enregistrent une légère progression de 4,2%, passant de 4 579 MMAD en 2024 à 4 769 MMAD en 2025. Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation des créances en souffrance sur les lignes de revolving, en croissance de 45,8% par rapport à 2024.

Revue analytique 2023 – 2024 :

A fin 2024, les créances en souffrance des prêts affectés s'affichent à 5 481 MMAD contre 5 053 MMAD à fin 2023, en hausse de 8,5% et représentant 54,5% du total des créances en souffrances. Cette hausse s'explique par :

- L'augmentation des créances en souffrance sur les prêts véhicules de 8,3% à 5 423 MMAD contre 5 005 MMAD à fin 2023, portée à la fois par la hausse des crédits automobiles classiques (+3,8% sur la période 2023-2024) et de la LOA (+25,3% sur la période 2023-2024).

En 2024, les créances en souffrance des prêts non affectés ont enregistré une hausse de 75 MMAD, passant de 4 503 MMAD à 4 579 MMAD fin 2024. Cette croissance s'explique essentiellement par la hausse des créances en souffrance sur les crédits personnels de 1,7% à 4 521 MMAD à fin 2024 contre 4 446 MMAD à fin 2023.

IV.5.3.2. Evolution des créances en souffrance par société de financement entre 2023 et 2025

	2023		2024		2025	
	En MMAD	PDM en %	En MMAD	PDM en %	En MMAD	PDM en %
WAFASALAF	2 454	25,7%	2 439	24,2%	2 774	24,0%
VIVALIS	1 532	16,0%	1 784	17,7%	2 358	20,4%
EQDOM	1 484	15,5%	1 783	17,7%	1 755	19,0%
SOFAC	1 876	19,6%	1 799	17,9%	2 198	15,2%
RCI	704	7,4%	720	7,2%	851	7,4%
SALAFIN	980	10,3%	1 052	10,5%	1 126	9,7%
AXA	400	4,2%	421	4,2%	446	3,9%
DAR SALAF	6	0,1%	7	0,1%	7	0,1%
SONAC	120	1,3%	55	0,6%	57	0,5%
Total des créances en souffrance	9 556	100,0%	10 060	100,0%	11 573	100,0%

Source : APSF

A noter que les créances en souffrance de RCI Finance Maroc représentent en moyenne 7,3% des créances en souffrance sur la période 2023-2025.

IV.5.4. Evolution de l'encours net

IV.5.4.1. Evolution de l'encours net par produits

Encours net	2023		2024			2025		
	En MMAD	En %	En MMAD	En %	Var.23/24	En MMAD	En %	Var.24/25
Prêts affectés	37 410	61,6%	42 962	63,6%	14,8%	51 795	66,4%	20,6%
Véhicules	37 002	60,9%	42 528	62,9%	14,9%	51 262	65,7%	20,5%
<i>Crédit Auto</i>	13 704	22,6%	15 719	23,3%	14,7%	17 839	22,9%	13,5%
<i>LOA</i>	23 299	38,4%	26 810	39,7%	15,1%	33 424	42,9%	24,7%
<i>Mourabaha</i>	-2	0,0%	-1	0,0%	<-100%	-2	0,0%	100,0%
Equipement domestique	408	0,7%	434	0,6%	6,5%	533	0,7%	22,7%
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts non affectés	23 320	38,4%	24 625	36,4%	5,6%	26 173	33,6%	6,3%
Crédit personnel	23 147	38,1%	24 376	36,1%	5,3%	26 000	33,3%	6,7%
<i>Prélèvements PPR et CMR</i>	15 455	25,4%	16 639	24,6%	7,7%	18 276	23,4%	9,8%
<i>Convention</i>	1 978	3,3%	1 858	2,7%	-6,1%	1 512	1,9%	-18,6%
<i>Prélèvements bancaires</i>	5 714	9,4%	5 880	8,7%	2,9%	6 211	8,0%	5,6%
Revolving	173	0,3%	248	0,4%	43,7%	173	0,2%	-30,3%
Total	60 730	100,0%	67 587	100,0%	11,3%	77 967	100,0%	15,4%

Source : APSF

À fin 2025, l'encours net progresse de 15,4%, atteignant 77 967 MMAD contre 67 587 MMAD en 2024. Cette évolution est principalement portée par la hausse des prêts affectés, en augmentation de 20,6%. La dynamique s'explique par la croissance des crédits véhicules, en hausse de 20,5%, ainsi que par l'augmentation des prêts destinés aux équipements domestiques, qui progressent de 22,7%.

En 2025, l'encours des prêts non affectés progresse de 6,3% pour atteindre 26 173 MMAD, contre 24 625 MMAD en 2024.

V. Produits de RCI Finance Maroc

Filiale à 100% du Groupe RCI Bank and Services, RCI Finance Maroc assure le financement des ventes de véhicules neufs des marques de Renault Group au Maroc.

Le groupe s'est également lancé dans le financement des véhicules d'occasion proposés par le réseau de distribution de Renault Group²⁷. Le financement des véhicules d'occasion suit un processus et des démarches similaires à l'activité de financement de véhicules neufs.

Son activité est scindée en deux pôles proposant chacun des solutions de financement et de services :

- Le pôle activité crédit clientèle ;
- Le pôle activité crédit réseau et affacturage.

RCI Finance Maroc propose en outre un service d'assurances à travers sa filiale RDFM.

Par ailleurs et dans le cadre de la nouvelle stratégie du Groupe visant à promouvoir le modèle de « Vehicle-as-a service » RCI Finance Maroc, et lors de la tenue de son Conseil d'Administration le 22 mars 2022, annonce son ambition de lancer et développer 3 nouvelles activités :

- La location longue durée (LLD) : RCI Finance Maroc souhaite étendre ses activités à la LLD, actuellement non couverte par le panel de produits proposés à ses clients ;
- Le négoce des véhicules d'occasion (VO) : RCI Finance Maroc informe son Conseil d'Administration qu'elle a pour ambition d'accentuer sa stratégie commerciale VO – en ligne avec la stratégie du Groupe – et qui devrait devenir à terme une partie importante de son activité au Maroc.
- La mise en place de services dissociés du financement, pour accompagner la nouvelle politique de mobilité du groupe autour de la mise à disposition des batteries et des points de charge.

Les produits commercialisés par RCI Finance Maroc sont distribués par le biais de l'ensemble des concessionnaires Renault et Dacia du Royaume du Maroc²⁸. Les accords de commercialisation des produits de RCI Finance Maroc par le biais des concessionnaires Renault et Dacia ne comprennent pas de clauses d'exclusivité.

A l'exception de la période du salon biennuel de l'automobile de Casablanca qui a un impact sur l'activité clientèle et des périodes de fortes facturations de véhicules en fin de semestre, l'activité de RCI Finance Maroc n'est soumise à aucun type de saisonnalité.

²⁷ Via les véhicules proposés par le label « Renault SELECTION »

²⁸ A l'exception du financement de véhicules d'occasion qui est proposé dans un seul point de vente à la date d'établissement du présent document de référence

V.1. Indicateurs de RCI Finance Maroc

V.1.1. Evolution de la production nette de RCI Finance Maroc par produit entre 2023 et 2025

Production nette	2023		2024			2025		
	En MMAD	En %	En MMAD	En %	Var.23/24	En MMAD	En %	Var.24/25
Prêts affectés	2 002	100,0%	2 634	100,0%	31,6%	3 629	100,0%	37,7%
Véhicules	2 002	100,0%	2 634	100,0%	31,6%	3 629	100,0%	37,7%
Crédit Auto	1 286	64,0%	1 658	62,9%	28,9%	2 630	72,5%	58,6%
LOA	716	36,0%	977	37,1%	36,4%	999	27,5%	2,3%
Mourabaha	-	-	-	-	-	-	-	-
Equipement domestique	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts non affectés	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements PPR et CMR	-	-	-	-	-	-	-	-
Convention	-	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements bancaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Revolving	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 002	100,0%	2 634	100,0%	31,6%	3 629	100,0%	37,7%

Source : RCI Finance Maroc

(*) L'encours LOA n'est pas comptabilisé dans « Créances sur la clientèle » au niveau des comptes sociaux de RCI Finance Maroc

En 2025, la production nette de RCI Finance Maroc atteint 3 629 MMAD, entièrement dédiée au financement de véhicules. Cette progression de 37,7% (+994 MMAD) est portée par la hausse des crédits auto (+58,6%), liée à l'augmentation des nouveaux dossiers (28 928, soit +41,2% par rapport à 2024). Le montant moyen financé s'élève à 125,4 KMAD.

Sur la période 2023-2025, la production nette moyenne ressort à environ 2 755 MMAD, dont le crédit classique auto représente 1 858 MMAD en moyenne. La LOA contribue pour sa part à 33,5% de la production nette totale.

V.1.2. Evolution de l'encours financier brut de RCI Finance Maroc par produit

Encours brut	2023		2024			2025		
	En MMAD	En %	En MMAD	En %	Var.23/24	En MMAD	En %	Var.24/25
Prêts affectés	5 186	100,0%	5 694	100,0%	9,8%	6 902	100,0%	21,2%
Véhicules	5 186	100,0%	5 694	100,0%	9,8%	6 902	100,0%	21,2%
Crédit Auto	3 392	56,6%	3 671	64,5%	8,2%	4 794	69,5%	30,6%
LOA	1 794	43,4%	2 023	35,5%	12,7%	2 108	30,5%	4,2%
Mourabaha	-	-	-	-	-	-	-	-
Equipement domestique	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts non affectés	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements PPR et CMR	-	-	-	-	-	-	-	-
Convention	-	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements bancaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Revolving	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	5 186	100,0%	5 694	100,0%	9,8%	6 902	100,0%	21,2%

Source : RCI Finance Maroc

(*) L'encours LOA n'est pas comptabilisé dans « Créances sur la clientèle » au niveau des comptes sociaux de RCI Finance Maroc

Sur la période 2023-2025, les encours bruts de RCI Finance Maroc proviennent exclusivement des crédits automobiles classiques et des locations avec option d'achat (LOA). En moyenne, le crédit classique automobile représente 67,5% des encours bruts, tandis que la LOA en constitue 36,5%.

En 2025, l'encours brut progresse de 21,2% par rapport à 2024, une évolution portée par l'amélioration de la production nouvelle et par la hausse des encours de crédits automobiles, en augmentation de 30,6%.

V.1.3. Evolution de l'encours financier net de RCI Finance Maroc par produit

Encours net	2023		2024			2025		
	En MMAD	En %	En MMAD	En %	Var.23/24	En MMAD	En %	Var.24/25
Prêts affectés	4 482	100,0%	4 974	100,0%	11,0%	6 051	100,0%	21,7%
Véhicules	4 482	100,0%	4 974	100,0%	11,0%	6 051	100,0%	21,7%
Crédit Auto	2 793	53,1%	3 059	61,5%	9,5%	4 068	67,2%	33,0%
LOA	1 689	46,9%	1 915	38,5%	13,4%	1 983	32,8%	3,5%
Mourabaha	-	-	-	-	-	-	-	-
Équipement domestique	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts non affectés	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements PPR et CMR	-	-	-	-	-	-	-	-
Convention	-	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements bancaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Revolving	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	4 482	100,0%	4 974	100,0%	11,0%	6 051	100,0%	21,7%

Source : RCI Finance Maroc

(*) L'encours LOA n'est pas comptabilisé dans « Créances sur la clientèle » au niveau des comptes sociaux de RCI Finance Maroc

Sur la période 2023-2025, le crédit classique automobile et la LOA représentent, en moyenne, respectivement 60,6% et 39,4% des encours nets.

En 2025, l'encours net progresse de 21,7% par rapport à 2024, une évolution portée par l'augmentation de l'activité liée à la hausse de la nouvelle production.

V.2. Activité crédit clientèle

Un panel de produits et services est proposé aux clients de la marque à travers :

Une offre à destination des particuliers :

Des solutions de financement :

- Formules d'accès à la propriété (crédit auto pour véhicules neufs ou d'occasion) ;
- Formules locatives orientées usage ou budget (LOA).

Des solutions de services :

- Gamme d'assurances à la personne et au véhicule.

Une offre à destination des professionnels :

Des solutions de financement :

- Formules d'acquisition de la flotte : crédit-bail / Leasing financier²⁹ pour les flottes de proximité ;
- Formules locatives : flottes de proximité, grands comptes. Le but étant d'offrir une solution complète et adaptée aux impératifs de gestion des gérants de flotte. Option d'achat ou option de rachat par la marque ;
- Formules d'acquisition de véhicules d'occasion ;

²⁹ Le crédit-bail inclut toujours une option d'acquisition alors que le leasing n'inclut pas automatiquement cette option.

Des solutions de services³⁰ :

- Assurance tous risques / Dommages pour les sociétés (hors loueurs) ;
- Assurance perte totale pour les loueurs ;
- Assurance Décès Invalidité + perte totale pour les taxis. Le tableau suivant présente les produits et les offres de RCI Finance Maroc à destination des particuliers et des professionnels :

³⁰ Optionnels dans le cas du leasing financier.

Type	Solutions de financements	Descriptif	Clients Cibles	Durée de remboursement	Montant du crédit (min - max)
Offre pour le Grand Public	Financement ZEN	Crédit classique automobile	Particuliers- Fonctionnaires- commerçants (Personnes Physiques)	de 24 Mois à 84 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : A partir de 0% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 80% d'apport du prix du véhicule
	Financement Gratuit	Décliné en deux formules pour les VN : - Crédit Classique à taux 0% pour les modèles Logan & Sandero et Express - LOA à taux 0% pour les modèles hors Logan & Sandero et Express	Particuliers- Fonctionnaires- commerçants (Personnes Physiques)	de 30 Mois à 60 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : A partir de 50% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 69% d'apport du prix du véhicule
		Décliné en une formule pour les VO: - Crédit classique automobile d'occasion à Taux 0%	Particuliers- Fonctionnaires- commerçants (Personnes Physiques)	48 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : Apport en fonction des modèles
	Financement Easy	Crédit Classique avec Valeur résiduelle ³¹	Particuliers- Fonctionnaires	48 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : A partir de 0% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 40% d'apport du prix du véhicule Valeur Résiduelle : 30% du prix du véhicule
	Financement UP SELL	Décliné en deux formules : - Crédit Classique à taux 0% pour les modèles Logan & Sandéro - LOA à taux 0% pour les modèles hors Logan & Sandéro	Particuliers- Fonctionnaires- commerçants (Personnes Physiques)	Crédit Classique : 24 Mois LOA : 30 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : A partir de 70% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 80% d'apport du prix du véhicule
			Particuliers- Fonctionnaires-	de 24 Mois à 60 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED)

³¹ Le produit "Easy" fait référence à une offre de financement qui se veut "simple" pour le client, incluant le financement et des services avec un seul interlocuteur, RCI. Le produit Easy se décline en crédit auto pour Logan & Sandero et en LOA pour les autres modèles. Grâce au principe d'"option d'achat" en fin de contrat, il s'agit d'une offre permettant d'accéder au véhicule à travers une faible mensualité, en laissant une partie du prix à l'échéance.

Offre pour les professionnels	<i>Financement Promo</i>	Crédit classique automobile d'occasion	commerçants (Personnes Physiques)	Min : A partir de 0% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 80% d'apport du prix du véhicule
	<i>Crédit Easy PRO</i>	- Formules Leasing avec services adaptés en logique Box	Entreprises-Professionnels-Loueurs	Hors Loueurs : de 12 Mois à 60 Mois Loueurs : de 12 Mois à 36 Mois
		- Leasing pour une catégorie spécifique de véhicules d'occasion pour les sociétés hors loueurs	Entreprises	Sté Hors Loueurs : de 12 Mois à 48 Mois
	<i>Crédit Classique</i>	Crédit Classique VN en logique Box	Entreprises-Professionnels-Loueurs	Hors Loueurs : de 12 Mois à 60 Mois Loueurs : de 12 Mois à 36 Mois
		Crédit Classique VO	Entreprises	Hors Loueurs : de 12 Mois à 36 Mois

Source : RCI Finance Maroc

V.2.1. Principaux indicateurs de l'activité crédit clientèle

Au cours des trois dernières années, l'activité crédit clientèle de RCI Finance Maroc a évolué comme suit :

Activité crédit clientèle par marque	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var.24-25
Nombre de dossiers produits	16 829	20 487	28 928	21,7%	41,2%
Renault	7 273	9 032	14 099	24,2%	56,1%
Dacia	9 556	11 455	14 829	19,9%	29,5%
Montant des financements (en KMAD)	2 002 388	2 634 514	3 628 794	31,6%	37,7%
Renault	962 152	1 328 149	1 915 913	38,0%	44,3%
Dacia	1 040 216	1 306 365	1 712 881	25,6%	31,1%
Montant moyen des financements (en KMAD)	119	129	125	8,1%	-3,1%
Renault	132	147	136	11,4%	-7,5%
Dacia	109	114	116	4,6%	1,8%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2024 - 2025

L'exercice 2025 se caractérise par une progression notable de l'activité commerciale, avec 28 928 nouveaux dossiers de financement, en hausse de 41,2% par rapport à 2024. Le volume global des financements dépasse 3,6 milliards de dirhams.

Dans ce contexte, Renault enregistre une croissance de 56,1% et occupe désormais la première position en termes de financement.

Evolution 2023 - 2024

L'année 2024 affiche ainsi à 20 487 nouveaux dossiers de financement (21,74% vs. 2023) totalisant plus de 2,6 milliards de dirhams de montants financés. Cette progression s'explique à la fois par la hausse des immatriculations du Groupe Renault et par l'augmentation du taux d'intervention de RCI Finance Maroc, qui atteint 29,6%, soit une amélioration de 2,19 points par rapport à 2023. Cette évolution reflète la volonté de RCI Finance Maroc d'inscrire sa trajectoire dans une dynamique de croissance durable, en cohérence avec la politique du groupe « from volume to value » lancée en 2023.

Le montant moyen financé par dossier s'inscrit dans une augmentation de 8,1% en passant de 119 KMAD/dossier en 2023 à 129 KMAD/dossier en 2024.

V.2.2. Taux de pénétration de l'activité crédit clientèle

L'évolution du taux de pénétration de l'activité crédit clientèle entre 2023 et 2025 se présente comme suit :

Activité crédit clientèle par marque	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var.24-25
Immatriculation Renault Group Maroc	60 285	67 686	88 93	12,3%	31,4%
Nombre de dossiers RCI Finance Maroc	16 829	20 487	28 928	21,7%	41,2%
Taux de pénétration*	27,9%	30,3%	32,5%	2,4 pts	2,2 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Taux de pénétration intégrant les contrats UV = Dossiers RCI VN/ Immatriculations Renault Group Maroc

Evolution 2024 - 2025

En 2025, le taux de financement de RCI Finance Maroc s'est établi à 32,5%, en progression de 2,2 points par rapport à 2024. Cette amélioration résulte principalement d'une meilleure performance commerciale, portée notamment par la marque Renault, qui a atteint une part de marché de 17,4% et Dacia avec 20,3%.

Evolution 2023 - 2024

En 2024, le taux de financement de RCI Finance Maroc ressort à 30,3%, en hausse de 2,4 pts par rapport à 2023. Cette hausse s'explique principalement par une amélioration de la performance commerciale.

V.2.3. Evolution du taux de couverture de l'activité crédit clientèle

L'évolution du risque client et du taux de couverture pour l'activité crédit clientèle sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var.24-25
Encours brut des créances en souffrance déduction faite des garanties (1)	625 917	703 885	723 176	12,5%	2,7%
Créances en souffrance (brutes)*	663 240	730 312	804 213	10,1%	10,1%
Créances pré-douteuses	46 085	39 790	54 721	-13,7%	37,5%
Créances douteuses	25 100	13 686	16 569	-45,5%	21,1%
Créances compromises**	592 055	676 836	732 923	14,3%	8,3%
Provisions pour créances en souffrance*** (2)	603 290	593 626	646 439	-1,6%	8,9%
Taux de couverture (2)/(1)	96,4%	84,3%	89,4%	-12,1 pts	5,1 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Encours brut en souffrance garanties comprises

(**) Hors agios réservés

(***) Les provisions pour créances en souffrance sont constituées par la méthode de provision de BAM (dite locale)

En 2025, le taux de couverture ressort à 89,4%, en hausse de 5,1 pts par rapport à 2024 en raison d'une hausse de 8,9% des provisions pour créance en souffrance.

En 2024, le taux de couverture a enregistré une baisse, en raison de la hausse des encours bruts de +12,5% par rapport à l'année 2023 et combinée à un léger recul des provisions de -1,6%.

Les provisions pour créances en souffrance sur la période 2023 – 2024 ont enregistré une baisse de 1,6%, en raison d'un renforcement des critères de solvabilité à l'octroi de crédit, d'une amélioration des processus de recouvrement, ainsi que de la mise en place d'outils numériques permettant un meilleur suivi des clients à risque.

La croissance maîtrisée des créances en souffrance en 2024 s'explique notamment par la nouvelle politique d'acceptation de dossiers de financement mise en place par RCI Finance Maroc par le renforcement continu du dispositif de recouvrement combinés à un assainissement du portefeuille clientèle consécutif aux politiques d'acceptation prudentes mises en place depuis 3 ans.

- Les créances pré-douteuses ont enregistré une diminution de 13,7%, passant de 46 085 KMAD en 2023 à 39 790 KMAD en 2024 ;
- Les créances douteuses ont également baissé de 45,5%, atteignant 13 686 KMAD en 2024 contre 25 100 KMAD en 2023 ;
- Les créances compromises ont connu une hausse de 14,3%, passant de 592 055 KMAD en 2023 à 676 876 KMAD en 2024.

En 2023, le taux de couverture a augmenté de 2,4 points à 96,4% compte tenu d'une hausse des provisions pour créances en souffrance (+14%) comparée à la hausse enregistrée sur les encours bruts des créances en souffrance nets des garanties (+12%).

La hausse des créances en souffrance en 2023 est liée au changement du mix des ventes de Renault et Dacia, et donc de la production de financements de RCI, au profit des personnes morales. La baisse du poids des personnes physiques et l'augmentation du poids des personnes morales, notamment des loueurs, entraîne une hausse du risque. Le risque demeure sous contrôle, notamment grâce au renforcement des processus de recouvrement.

V.2.4. Politique des prix de l'activité clientèle

La tarification des financements Crédit, LOA et Leasing s'opère par une analyse du marché concurrentiel, qui définit la zone de tarification (taux de crédit, loyers) permettant de répondre à l'équation Volume/Rentabilité. Chaque produit fait l'objet d'une fiche de tarification dans laquelle sont définis le taux global Client, le coût de refinancement, la part de frais de fonctionnement à couvrir et le coût du risque prévisionnel ; et par conséquent la rentabilité finale du produit. De plus, la rentabilité de la production est consolidée pour vérifier l'atteinte des objectifs de rentabilité et fait l'objet d'une revue et d'une prévision lors des comités mensuels de tarification.

V.3. Activité crédit réseau

RCI Finance Maroc réaffirme son engagement d'accompagner financièrement les concessionnaires du Renault Group Maroc en finançant tout ce qui conditionne et pérennise l'activité d'un concessionnaire de marque à travers :

a. La convention affacturage et convention rachat de créance³²

RCI Finance Maroc propose aux concessionnaires du Réseau de Renault Group Maroc, les financements de leurs stocks de Véhicules Neufs et Pièces de Rechange. Ces financements portent exclusivement sur les produits de marques Renault et/ou Dacia, commercialisés par le constructeur sur le territoire marocain (dits- Produits Contractuels). Les financements de stocks de Véhicules Neufs et Pièces de Rechange du Réseau marocain sont effectués par voie d'affacturage.

Renault Maroc et RCI Finance Maroc, ayant conclu le 1er décembre 2007 un contrat de cession de créances au titre duquel le concédant (Renault Maroc) s'engage à céder au cessionnaire (RCI Finance Maroc), l'ensemble des créances naissant des factures correspondant au prix de vente des produits contractuels aux concessionnaires faisant partie du réseau national. En contrepartie des services de rachat de créances de Renault et des services de gestion des créances (services recouvrement, suivi des paiements, analyse du risque crédit, suivi de la solvabilité des concessionnaires), Renault Maroc verse à RCI Finance Maroc des intérêts calculés sur la base d'un barème de taux convenu entre les deux parties, et sur la base d'un nombre de jours appelé « Période de franchise » ainsi qu'une commission de gestion calculée en fonction de l'encours des créances « Réseaux » porté par RCI Finance Maroc (Opération régie par les dispositions du Chapitre VII de la loi 15-95 portant Code de Commerce marocain).

b. Des solutions de services

Crédits de trésorerie accordés à des concessionnaires du réseau Renault Maroc en cas de défauts de paiement supportés par ces derniers sur certains marchés.

V.3.1. Principaux indicateurs de l'activité crédit réseau

Sur la période 2023-2025 l'activité crédit réseau de RCI Finance Maroc a évolué de la façon suivante :

Activité crédit réseau par catégorie	2023	2024	2025	Var.23-24	Var.24-25
Nombre d'entrées de financement*	50 221	67 746	94 303	34,9%	39,2%
Véhicules neufs (VN) Renault	22 170	29 348	42 369	32,4%	44,4%
Véhicules neufs (VN) Dacia	27 882	38 059	51 905	36,5%	36,4%
Véhicules neufs (VN) Alpine	3	10	1	>100,0%	-90,0%
Véhicules d'occasion	166	329	28	98,2%	-91,5%
Pièces de rechange	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a
Crédit de trésorerie	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a
Montant d'entrées en financement** (KMAD)	9 437 949	13 037 053	18 263 298	38,1%	40,1%
Véhicules neufs (VN) Renault	4 316 316	5 992 173	8 411 605	38,8%	40,4%
Véhicules neufs (VN) Dacia	4 545 021	6 322 020	9 107 633	39,1%	44,1%
Véhicules neufs (VN) Alpine	2 256	8 149	769	>100,0%	-90,6%
Véhicules d'occasion	21 835	38 569	4 123	76,6%	-89,3%
Pièces de rechange	509 936	616 234	682 486	20,8%	10,8%
Crédit de trésorerie	42 584	59 908	56 681	40,7%	-5,4%

Source : RCI Finance Maroc

(*) Nombre de véhicules financés en portage crédit Réseau

(**) Montants financés par portage crédit Réseau

Evolution 2024 – 2025

En 2025, les financements octroyés ont enregistré une hausse de 39,2 % par rapport à 2024, passant de 67 746 à 94 303 opérations. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des financements des deux marques Renault (+44,4 %) et Dacia (+36,4 %).

Par ailleurs, le montant d'entrée en financement a progressé de 40,1 %, passant de 13 037 053 KMAD en 2024 à 18 263 298 KMAD en 2025. Cette évolution est notamment liée à la hausse des stocks chez les concessionnaires ainsi qu'à l'augmentation du prix moyen des véhicules, qui est passé de 192 KMAD par véhicule en 2024 à 194 KMAD en 2025.

Evolution 2023 – 2024

Les financements octroyés au réseau ont connu une augmentation de 34,9% en 2024, en lien avec la hausse des financements de l'ensemble des marques du groupe Renault (Renault +32,4% et Dacia

³² Cf. Partie relative aux conventions entre RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc du présent document de référence

+36,5%).

Quant au montant d'entrées en financement, il a augmenté de 38,1% comparé à l'exercice 2023 pour s'établir à 13 037 MMAD. Cette hausse est notamment liée à la hausse des stocks des concessionnaires et du prix moyen des véhicules, passant en moyenne de 188 KMAD le véhicule en 2023 à 192 KMAD le véhicule en 2024.

V.3.2. Ventilation de l'encours net moyen du réseau par concessionnaire

La ventilation de l'encours net moyen de l'activité de crédit réseau par clients se présente comme suit sur la période 2023 – 2025 :

En KMAD	2023		2024		2025	
	Part de marché*	Encours net moyen	Part de marché*	Encours net moyen	Part de marché*	Encours net moyen
Concessionnaire 1	15%	175 497	28%	381 480	30%	585 761
Concessionnaire 2	11%	120 561	9%	117 919	9%	166 580
Concessionnaire 3	10%	116 693	8%	113 988	8%	158 777
Concessionnaire 4	9%	103 964	6%	81 344	7%	131 447
Concessionnaire 5	7%	81 819	5%	64 250	5%	98 743
Concessionnaire 6	5%	55 564	5%	63 677	5%	97 267
Concessionnaire 7	4%	51 344	4%	56 451	5%	91 269
Concessionnaire 8	4%	45 269	4%	51 484	5%	89 587
Concessionnaire 9	4%	42 217	4%	51 268	4%	71 710
Concessionnaire 10	3%	36 066	4%	47 825	3%	64 276
Autres concessionnaires	28%	316 478	23%	311 603	20%	380 862
Encours sain Moyen Crédit Réseau	100%	1 145 472	100%	1 341 289	100%	1 936 279

Source : RCI Finance Maroc

(*) Part de marché du concessionnaire dans l'encours crédit réseau

Les 3 concessionnaires les plus importants représentent à eux seuls environ 47% de l'encours net moyen du réseau en 2025 avec 911 118 MMAD d'encours sain moyen. La part de ces trois concessionnaires dans l'encours net moyen « réseau » de RCI a augmenté de 2 points en 2025 par rapport à 2024.

Les 10 plus importants concessionnaires concentrent en moyenne 76% de l'encours net moyen du réseau entre 2023 et 2025. Ces dix concessionnaires ont vu leur part de l'encours net moyen « réseau » passer de 72% en 2023 à 77% en 2024, puis 80% en 2025.

V.3.3. Taux de couverture de l'activité réseau

En 2016, et suite à la défaillance d'un premier concessionnaire, il a été constaté une provision sur créance en souffrance de 15,5 MMAD conformément à la procédure de provisionnement du groupe RCI et la réglementation de Bank Al-Maghrib. En 2017, une défaillance a été constatée chez un deuxième concessionnaire dont une provision sur créances en souffrance a été constituée pour un montant total de 17,1 MMAD. Hormis ces deux provisions, aucune autre nouvelle provision n'a été constatée en 2022.

En effet, RCI Finance Maroc propose aux concessionnaires les financements de leurs stocks de véhicules et de leurs stocks de marchandises par voie d'affacturage.

La méthode qui a été retenue auparavant institue une correspondance entre des statuts de concessionnaires en normes financières RCI (statut financier incidenté sans événement d'impayés avec un taux de provisionnement forfaitaire) et le statut BAM qui génère un provisionnement BAM sur les créances en souffrance qui couvre le risque résultant d'un nombre d'impayés de crédit.

Aussi, la méthode de détermination des statuts locaux pour les créances générerait auparavant un sur-provisionnement. Ce sur-provisionnement s'expliquant par le fait qu'il ne couvre pas des impayés mais résulte d'un statut prudentiel financier. De plus, les taux de provisionnement en financier sont beaucoup moins élevés que les taux de provisionnement en local pour un statut correspondant :

Statut financier ³³	Sain	Incidenté	Incidenté Pré-alerte	Douteux Alerte	Douteux compromis
Taux de prov. Financier (au 31/12/2019)	3,64% (Collectif)	3,71% (taux forfaitaire)	8,90% (taux forfaitaire)	15% (VN) * 70% (PR) ** 70% (CT) *** 100% (intérêts)	100% (VN, PR, CT, intérêts)
Statut local ³⁴	Sain	Sain	Pré-douteux	Douteux	Compromis
Taux de prov. local	0%	0%	20%	50%	100%

Source : RCI Finance Maroc

* VN : véhicules neufs / ** PR : pièces de rechange / *** CT : crédit de trésorerie

Les nouvelles règles préconisées par RCI Finance Maroc prévoient d'appliquer les mêmes taux de provisionnement en local qu'en financier, appliqués à des créances en fin de période.

Il est à noter que les statuts Sain, Incidenté, Incidenté pré-alerte et douteux alerte en financier sont la résultante d'une cotation technique sans événement d'impayé. La circulaire 19/G/2002 de la BAM précise qu'une provision doit être constituée à partir du statut de pré-douteux. En aucun cas, un provisionnement collectif n'est exigé pour les créances saines.

Ainsi, il a été uniquement constaté un provisionnement collectif prudentiel en risques et charges pour des créances saines, incidentées, incidentées pré-alerte et douteux alerte.

Correspondance Statut local des concessionnaires / taux de provisionnement prudentiel

Statut Financier Technique	Sain	Incidenté	Incidenté pré-alerte	Douteux Alerte
Statut BAM équivalent	Sain	Sain	Incidenté pré-alerte	Douteux Alerte
Taux de provision financier RCI (Risque et charge)	0%	0%	2,94% (VN) 6,42% (non VN)	6,65% (VN) 13,85% (non VN)

Source : RCI Finance Maroc

A noter donc qu'en cas d'impayé sur une créance Crédit Réseau, l'encours est déclassé en créance en souffrance, et la norme de provisionnement BAM régie par la circulaire 19/G/2002 s'applique en lieu et place du provisionnement prudentiel

Statut BAM	Pré-douteux	Douteux	Compromis
Taux de provision BAM (sur créances en souffrance)	20%	50%	100%

Source : RCI Finance Maroc

L'évolution du taux de couverture de l'activité réseau sur base sociale sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Encours brut des créances en souffrances déduction faite des garanties (1)	32 598	32 598	0	0,0%	-100,0%
Créances en souffrance (brutes)	32 598	32 598	0	0,0%	-100,0%
Créances pré-douteuses	0	0	0	n.a	n.a
Créances douteuses	0	0	0	n.a	n.a
Créances compromises	32 598	32 598	0	0,0%	-100,0%
Provisions pour créances en souffrance (2)	32 598	32 598	0	0,0%	-100,0%
Taux de couverture (2)/(1)	100,0%	100,0%	0,0%	0,0 pt	-100,0 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Sans prise en compte des agios réservés

(**) Les provisions pour créances en souffrance sont constituées par la méthode de provision de BAM (dite locale)

En 2024, les créances en souffrance de l'activité réseau demeurent stables et se composent uniquement de créances compromises, provisionnées à 100 % conformément à la circulaire 19/G/2002 de BAM. Elles

³³ Statut financier : statut utilisé en interne par le groupe RCI, relatif à des cotations techniques liées à une matrice d'indicateurs financiers et économiques.

³⁴ Statut local : correspond aux statuts BAM (sain, pré-douteux, douteux, compromis), basé sur la présence effective d'impayés sur des créances.

concernent deux concessionnaires, avec des montants respectifs de 17 094 KMAD (contentieux engagé en 2017) et 15 504 KMAD (contentieux engagé en 2016), toujours en instance judiciaire.

En 2025, les créances en souffrance constatées sur les exercices précédents ayant été enregistrées en perte, le solde apparaît nul.

V.3.4. Politique des prix de l'activité réseau

La tarification des activités Crédit Réseau et Affacturage est revue annuellement. Ces facturations sont faites à destination de Renault Maroc et du réseau de concessionnaires. Aussi la tarification est faite dans le but de couvrir les frais de fonctionnement engagés ainsi que le risque sur ces activités et de garantir un niveau de marge minimum pour répondre aux objectifs de RORWA Groupe.

PARTIE V. INFORMATION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

I. Politique RSE

Renault Group est présent au Maroc à travers (i) ses activités de production (Casablanca et Tanger) (ii) ses activités de commercialisation automobile ainsi que (iii) ses activités de financement. Il est l'unique constructeur automobile à disposer au Maroc d'une filiale spécialisée dans le financement des ventes. RCI Finance Maroc propose des solutions de financement et de services à la clientèle (particuliers et professionnels) et au réseau de Renault Group (concessionnaires). RCI finance Maroc permet ainsi de dynamiser les ventes et de consolider la présence commerciale de Renault Group au Maroc.

La RSE constitue pour Renault Group un levier de création de valeur pour l'entreprise, la société et pour les territoires sur lesquels il est présent. Au Maroc, Renault Group s'engage également dans une stratégie RSE de l'entreprise. A cet effet, le groupe a créé en 2018 la fondation Renault Maroc dont les actions s'inscrivent dans la continuité des objectifs RSE du groupe.

En 2025, la Fondation Renault Maroc a continué à favoriser l'inclusion à travers plusieurs initiatives permettant de promouvoir l'accès à l'éducation, lutter contre l'abandon scolaire, et accompagner à l'insertion professionnelle dans ses zones d'implantation, tel que :

- Les programmes de transport scolaire en régions rurales
- L'accès au parascolaire
- L'appui éducatif aux jeunes défavorisés
- La rénovation d'établissements scolaires ruraux
- L'octroi de bourse à de jeunes bacheliers
- L'accompagnement de jeunes inactifs par la formation qualifiante

I.1. Impact environnemental des activités de Renault Group au Maroc

I.1.1. Les activités du Renault Group au Maroc ayant un impact sur l'environnement

De part leur nature, les activités de financement automobile de RCI Finance Maroc ne génèrent pas de pollution et ne présentent pas d'impact environnemental avéré.

L'activité industrielle (usines de production automobile) est susceptible d'avoir un impact sur l'environnement. Les principaux impacts concernent la consommation d'énergies et de ressources et l'émission de déchets et de carbone.

De plus, les voitures étant à moteur thermique³⁵ génèrent des émissions de CO₂ lors de la combustion du carburant.

A cet effet, Renault Group Maroc a pris différentes mesures et actions en vue de réduire ces impacts.

I.1.2. Politique de Renault Group en matière d'environnement pour l'usine de Tanger

Le Groupe tend en permanence vers la rationalisation de la consommation d'énergie et de matières premières sur ses sites de production. L'usine Renault Group de Tanger en est l'exemple le plus parlant. Première au monde dans l'industrie automobile, elle a été conçue pour être carbone neutre, sans rejet de liquides industriels et favorise une énergie thermique 100% renouvelable.

Une approche énergétique « zéro émission de CO₂ »

L'usine de Tanger privilégie des sources d'énergies renouvelables, aussi bien pour l'énergie thermique qu'électrique. Grâce à une biomasse innovante et à l'électricité issue du parc éolien de la région, elle affiche une conception « zéro émission de CO₂ ». Ce dispositif permet d'éviter près de 100 000 tonnes de CO₂ chaque année.

L'approvisionnement thermique est assuré à plus de 90% par une chaufferie biomasse qui utilise principalement :

- Des déchets végétaux issus de l'agro-industrie locale de l'huile d'olive (grignons, noyaux d'olives).
- Du bois broyé d'origine locale, principalement à partir de palettes de transport usagées broyées sur place.

Une gestion exemplaire de la ressource en eau

Dans un pays en situation de stress hydrique comme le Maroc, préserver la ressource en eau est crucial.

³⁵ Les moteurs thermiques équipant les Dacia produites au Maroc ne sont pas produits au Maroc.

Conçue « zéro rejet d'effluents industriels », l'approche de l'usine de Tanger repose sur trois piliers :

- Recyclage à 100% des eaux industrielles usées, grâce à une station d'épuration en boucle fermée, permettant d'économiser environ 900 m³ par jour ;
- Maîtrise de la consommation d'eau, via l'optimisation des procédés industriels et la réutilisation complète des eaux usées ;
- Prévention des pollutions accidentelles, grâce à un bassin de confinement et à un dispositif de traitement des eaux pluviales depuis 2015.

Grâce à ces efforts, l'usine réalise une économie d'environ 70% sur sa consommation d'eau industrielle par rapport à une usine classique de capacité équivalente.

L'usine de Tanger incarne un modèle de développement durable local, en ligne avec les ambitions du Maroc en matière d'énergies renouvelables.

1.1.3. Politique de Renault Group en matière d'environnement pour l'usine de Casablanca

Fidèle à sa stratégie environnementale, le Renault Group optimise en continu la performance énergétique de l'ensemble de ses sites industriels. Dans cette dynamique, SOMACA, implantée depuis les années 50 au cœur du tissu urbain de Casablanca et certifiée ISO 14001 depuis 2007, incarne pleinement cet engagement en affirmant son rôle d'acteur responsable auprès de ses riverains.

Une réduction optimale de l'énergie consommée et des émissions CO₂ émises

Depuis 2016, le site déploie progressivement des actions d'optimisation énergétique, une démarche qui s'est accélérée en 2020 avec la mise en œuvre d'un plan structuré d'efficacité énergétique. Grâce à ces initiatives, la consommation d'énergie a été réduite de 38%.

Dans la continuité de cette dynamique et afin de diminuer davantage son empreinte carbone, l'entreprise s'engage désormais vers l'utilisation d'énergies renouvelables, notamment à travers le projet d'électricité verte WIND OFF Site.

Une maîtrise durable de la ressource en eau

SOMACA a également développé une approche structurée pour préserver les ressources en eau reposant sur :

- La maîtrise de la consommation d'eau, grâce à l'optimisation continue de ses procédés industriels.
- La prévention des fuites, via le renouvellement progressif des conduites vétustes.

Au cours de ces dix dernières années, ces actions ont permis à l'usine de réduire sa consommation d'eau industrielle de 42%.

Ces performances témoignent de l'engagement constant de SOMACA en faveur d'une industrie plus durable, responsable et respectueuse de son environnement.

1.2. Autres aspects de la démarche RSE de Renault Group Maroc

1.2.1. Impact économique des activités de Renault Group au Maroc

Renault, pilier du développement du secteur automobile au Maroc

L'implantation de Renault Group Maroc a contribué au développement du tissu industriel et du secteur automobile marocain.

Les sites industriels de Renault Group Maroc ont favorisé l'installation de divers fournisseurs et équipementiers (assemblage, câblage, plasturgie, maintenance, électronique, sidérurgie etc.).

En 2022, un partenariat stratégique a été conclu entre Renault Group et Managem Group pour un approvisionnement durable en cobalt marocain, soutenant ainsi la profondeur de l'écosystème Renault. Ainsi, l'accord prévoit la fourniture par Managem Group de 5 000 tonnes de sulfate de cobalt par an pendant une période de 7 ans, à partir de 2025. A travers ce partenariat, Renault Group s'assurera d'un approvisionnement significatif, représentant une capacité annuelle de production de batteries jusqu'à 15 GWh.

Dans cette continuité et au cours de l'année 2023, Renault Group s'engage d'avantages dans la création de valeur ajoutée au Maroc à travers la signature de deux conventions pour le renforcement de la formation dans l'industrie automobile :

- Une première convention signée notamment avec le ministère d'inclusion économique, le ministère de l'Industrie et l'OFPPT, en vertu de laquelle Renault Maroc s'engage à accompagner

l'OFPPPT dans le développement de cursus de formation dans l'industrie 4.0 et les énergies renouvelables. Renault Maroc contribuera également à la création d'un incubateur de startups relatif au secteur automobile, au niveau de la CMC de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma ;

- Une seconde convention signée avec la société SNOP pour le développement d'une offre de formation en « maintenance industrielle ». Dans le cadre de cette convention, SNOP procèdera au développement de la formation alternée en maintenance industrielle et assurera les équipements technico-pédagogiques au profit de certains centres de formation de l'OFPPPT, dont les formateurs pourront aussi bénéficier des sessions de formation avec une certification.

Renault Groupe Maroc a créé la Fondation Renault Maroc en 2018 et lui a alloué un budget annuel en 2024 de 327 000 Euros.

En 2024, Renault Groupe Maroc continue sa contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, par la mise en place de plusieurs actions au Maroc tels que :

- Des programmes de formation professionnelle pour les jeunes issus des quartiers difficiles au Maroc avec l'association Second Chance ;
- Des actions des Fondations du Groupe ; par exemple, bibliobus et reconstruction d'écoles au Maroc notamment suite au tremblement de terre de fin 2023, fournitures d'équipements automobiles pour l'apprentissage des jeunes ;
- Recyclage en boucle fermée des eaux industrielles dans l'usine de Tanger (zone de stress hydrique).

La formation aux métiers de l'automobile

Renault Group a inauguré en 2011 l'Institut de Formation aux Métiers de l'Industrie Automobile à Tanger Med (l'IFMIA-TM) dans le cadre d'un partenariat public-privé avec l'Etat Marocain.

Financé par l'État marocain, cet institut a été conçu par Renault Tanger qui en assure aujourd'hui la gestion déléguée afin d'assurer un service public de formation aux métiers de l'automobile.

Inscrit dans le cadre du pacte national pour l'émergence industrielle³⁶, l'IFMIA-TM a formé la totalité des employés de Renault Tanger et une grande partie des employés de l'usine de Casablanca et de Renault Commerce. L'institut assure également la formation et l'accompagnement des employés de diverses entreprises partenaires.

1.2.2. Impact social des activités de Renault Group au Maroc

La création en 2018 de la Fondation Renault Maroc souligne l'importance accordée au développement humain et social par Renault Group Maroc. Cette institution porte la vision du Groupe et a pour mission de concevoir et de développer un ensemble d'actions autour des 2 piliers centraux : l'inclusion et la mobilité durable.

Favorisation de l'inclusion par l'éducation

La Fondation Renault Maroc s'engage à favoriser l'inclusion à travers plusieurs initiatives permettant de promouvoir l'accès à l'éducation et de lutter contre l'abandon scolaire dans ses zones d'implantation telles que :

- **Programme de mobilité Scolaire à Fahs Anjra :**

Pour lutter contre la première cause d'abandon scolaire du Royaume, la Fondation Renault Maroc déploie des solutions efficaces de mobilité afin de rendre accessibles les collèges-lycées publics de la province de Fahs-Anjra, dans le périmètre de l'usine de Renault Group de Tanger. Cette initiative profite aux communes de Melloussa, Al Bahraoyine, Khemis Anjra, Taghramt, Jouamaa et Ksar Sghir leur permettant de disposer d'un programme de mobilité scolaire, collectif et sécurisé pour les collégiens et les lycéens.

En 2025, la Fondation Renault Maroc a continué à appuyer cette initiative, lancée par le Groupe en 2012, portant le nombre de bénéficiaires à plus de 2200 qui sont transportés chaque jour dans des conditions sécurisées, en partenariat avec la société de développement provinciale de la région.

- **La réhabilitation des établissements scolaires :**

Rendre plus attractif l'apprentissage à travers l'amélioration de l'infrastructure des établissements scolaires se révèle un moyen supplémentaire d'encourager la rétention scolaire. Voilà pourquoi, depuis plusieurs années, la Fondation Renault Maroc a lancé de nombreuses initiatives de réfection intégrale

³⁶ Il s'agit d'un contrat programme visant à développer l'industrie au Maroc à travers le développement des métiers mondiaux du Maroc, à mettre à niveau le tissu de PME marocain, à améliorer la formation professionnelle et le climat des affaires.

d'établissements scolaires publics en régions rurales et périurbaines. En particulier, des écoles primaires de la commune rurale de Melloussa à Tanger.

En 2025, un 6ème établissement a pu bénéficier d'un chantier de rénovation intégrale qui a pour but de contribuer au confort quotidien des élèves de l'établissement.

L'école primaire publique « Tafoughalt » a bénéficié la remise en état du réseau électrique, le réaménagement des sanitaires, le raccordement des fosses septiques, le revêtement des sols de l'ensemble des classes, le dallage et réaménagement de la cour, la sécurisation du pourtour, un nouveau portail d'accès, la remise à niveau des toitures ainsi que la peinture intégrale de l'établissement en passant par le remplacement du mobilier.

▪ **Démarche éducative parascolaire :**

La Fondation Renault Maroc s'est engagée dans une démarche éducative parascolaire : le BIBLIOBUS. Lancé en février 2019 en partenariat avec la Fondation Hiba et l'Association Al Jisr, le Bibliobus est un Renault Master transformé en bibliothèque itinérante qui se déplace dans les écoles publiques, dans les régions de Tanger et Casablanca, mettant à la disposition des écoliers un programme éducatif autour du renforcement de la lecture, de la mise en place des bibliothèques scolaires, de l'art plastique, du théâtre et de la projection cinématographique.

Cette 6ème édition a profité à près de 8000 écoliers dans les régions de Tanger et Casablanca à travers des ateliers d'apprentissage et avec l'aide d'animateurs et d'encadrants spécialisés.

▪ **Bourses pour la formation supérieure :**

Lancée en partenariat avec la Fondation Jadara, cette initiative vise à encourager les jeunes bacheliers du lycée de la commune de Melloussa, dans la région de Tanger, à poursuivre leur parcours scolaire vers le cycle supérieur et accéder par la suite au marché du travail.

En 2025, 20 jeunes bacheliers de la région de Fahs Anjra et de d'Al Haouz ont continué à bénéficier de ce programme qui prend en charge également des ateliers de formation et de mise à niveau en langue et informatique, de l'appui au circuit administratif, de la médiation familiale ainsi qu'un accompagnement personnalisé en orientation académique et en recherche de stage.

▪ **Bourses pour la formation supérieure :**

En 2025, la Fondation Renault Maroc a renforcé son appui aux jeunes inactifs par la formation qualifiante à travers la reconduction de deux partenariats clés :

- Le centre de la deuxième chance « GREENCHIP » : en partenariat avec l'Association Al-Jisr, 30 jeunes de la région de Casablanca âgés de 17 à 26 ans ont été pris en charge, pour la 4ème année consécutive, dans un cursus de formation diplômante en informatique. Un cursus qui permet aussi aux bénéficiaires d'accéder aux stages en entreprise et un accompagnement dans la recherche d'emploi en cdi ou cdd.
- Le centre de la deuxième chance « TERFAYA » : En partenariat avec l'association Al Ikram, la Fondation Renault Maroc a renouvelé son appui aux 50 bénéficiaires de ce centre de la deuxième chance au quartier Ben Msik à Casablanca pour la 3ème année. Un partenariat qui porte sur l'accompagnement vers l'insertion professionnelle de plus de 50 jeunes inactifs (Ni à l'école ni au travail) des quartiers défavorisés. Le centre propose différentes formations diplômantes dans les domaines de la restauration, du recyclage plastique, de la culture, et des métiers d'accompagnement de la petite enfance. La démarche du centre propose un accompagnement personnalisé qui intègre le volet soft skills, le renforcement des compétences linguistiques et informatique ainsi que l'insertion professionnelles des jeunes bénéficiaires.
- Le programme P-TECH : Déployé à Kser Sghir dans la région de Tanger, cette nouvelle initiative vise à réduire l'écart entre la formation académique et la demande du marché de travail en renforçant les connaissances des lycéens en matière de technologie d'information en industrie. Menée en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et avec l'appui d'IBM.

Favorisation de la mobilité durable et de la prévention routière

La Fondation Renault Maroc est engagée également dans la promotion de la sécurité routière, et en particulier, en faveur des jeunes usagers de la route âgés entre 9 et 14 ans à travers son initiative de prévention en milieu scolaire « TKAYES SCHOOL ».

Depuis 2015, le programme TKAYES SCHOOL se déploie dans les écoles et collèges publics de ses zones d'implantation avec plus de 90.000 jeunes bénéficiaires à date, dont un record de plus de 13.000 en 2025, qui ont été sensibilisés aux dangers de la circulation routière et aux bons réflexes à adopter dans plus de 30 établissements.

Le programme se présente avec :

- Des outils pédagogiques labélisés par les instances publiques et adaptés au contexte routier national, dont le manuel de l'élève en version bilingue français-arabe, accompagné de guides destinés aux parents et aux enseignants.
- Une équipe de formateurs spécialisés.

I.3. Condition de dialogue avec les parties prenantes et des partenaires

La démarche RSE de Renault Group Maroc se construit en amont sur la base d'écoute et d'échange avec les parties prenantes. L'objectif du groupe est de mieux comprendre les besoins et priorités des régions d'implantation afin de proposer des solutions adéquates.

I.4. Objectifs et engagements de Renault en matière de RSE

La stratégie RSE est conduite par Renault Group Maroc pour l'ensemble de ses filiales au Maroc (y compris RCI Finance Maroc) à travers différentes actions environnementale et sociale. Toutefois, à la date d'enregistrement du présent Document de Référence, Renault Group Maroc ne dispose pas d'objectifs en termes d'engagement RSE.

II. Social

II.1. Politique RH

II.1.1. Formation du personnel

L'évolution des formations dispensées au sein de RCI Finance Maroc entre 2023 et 2025 suit :

	2023	2024	2025
Budget de formation en KMAD	22	160	54
Nombre de participants	45	22	53
Nombre d'heures de formation	202	1 052	214

Source : RCI Finance Maroc

Les formations dispensées au personnel sont de nature externes et principalement orientés vers la vente, le marketing, le management ainsi que les métiers de la finance.

En 2025, le Comité de Direction de RCI Finance Maroc a adopté la décision de déployer un programme de formation, destiné à l'ensemble des directeurs et managers de l'entreprise, chacun dans son domaine de compétence.

II.1.2. Rémunération du personnel

Le système de rémunération en vigueur au sein de RCI Finance Maroc comprend plusieurs composantes:

- Une rémunération annuelle fixe avec un salaire de base accompagné d'une augmentation globale de salaire et d'une augmentation individuelle de salaire ;
- Des gratifications et primes diverses : une prime d'ancienneté, une indemnité de logement, une prime de panier, des tickets restaurant pour les cadres, une prime de transport, des indemnités déplacement, une prime variable suivant la performance individuelle des collaborateurs et la performance de RCI Finance Maroc.

II.1.3. Intéressement et participation du personnel

Aucun programme d'intéressement et de participation du personnel n'a été lancé à ce jour par RCI Finance Maroc.

L'adossement de RCI Finance Maroc à Renault Group lui a permis de bénéficier des politiques d'intéressement de Renault S.A. réservées aux salariés du groupe. Ainsi les salariés de RCI Finance Maroc ont participé à la cession d'actions réservée aux salariés du groupe en septembre 2018. A ce titre, sept salariés de RCI Finance Maroc ont souscrit à cette offre de cession.

En 2022, Renault Group a lancé un plan d'actionnariat salarié dont la période de souscription s'est étalée du 24 novembre au 12 décembre 2022, à destination des collaborateurs du Groupe. Ce plan comprenait l'attribution de 6 actions gratuites, à l'ensemble des salariés éligibles dans 29 pays (dont le Maroc) et une offre supplémentaire dans 21 pays pour acquérir des actions avec une décote de 30%, au prix de 22,02 euros.

En 2023, plus de 95 000 salariés ont bénéficié de 8 actions gratuites. Parmi eux, plus de 38 000 ont également souscrit à des actions à un prix préférentiel de 26,28 euros par action. Au total, avec presque 2,1 millions d'actions additionnelles détenues par les salariés, cette seconde opération du plan d'actionnariat salarié Renault Shareplan représente 0,7% du capital de Renault Group. Au 31 décembre 2023, les salariés détiennent 5,07% du capital.

En 2024, la troisième campagne du plan d'actionnariat salarié s'est tenue du 18 septembre au 2 octobre 2024. Plus de 93 000 salariés bénéficieront de 7 actions gratuites aux collaborateurs éligibles dans 30 pays (dont le Maroc). Parmi eux, près de 46 000 ont également souscrit à des actions à un prix préférentiel de 29,26 euros après décote de 30%. Au total l'initiative Renault Shareplan 2024 permettra de transférer aux salariés du Groupe près de 1,88 million d'actions supplémentaires, soit 0,64% du capital de Renault Group. A l'issue de l'opération, les salariés détiendront environ 5,74% du capital de Renault SA.

La Renault Shareplan 2025 est la quatrième participation au Maroc à une opération d'actionnariat salarié, s'est tenue du 12 au 30 mai, Le salarié verse son apport personnel, qui correspond à un montant en euros égal à 70% du Prix de Référence des Actions souscrites pour son compte par la FCPE.

II.1.4. Politique de communication interne

La communication interne a pour rôle de diffuser l'information auprès des collaborateurs de Renault Finance Maroc. Ainsi, il existe un journal interne mensuel, le FlashNews qui est diffusé par mail aux

collaborateurs, et qui est également mis à leur disposition via un espace de partage. Par ailleurs, des tableaux d'affichage se trouvent à chaque étage pour diffuser les messages de l'entreprise.

Le projet d'aménagement des nouveaux locaux de RCI Finance Maroc ont permis de donner un grand élan à la transparence, la proximité et l'agilité au sein de l'entreprise. Un grand écran sur lequel est diffusé toutes les communications RH/Métiers et un tableau d'affichage à l'entrée ont été mis en place pour assurer un bon déploiement des actions internes.

II.1.5. Les procédures de sécurité et d'hygiène

Les procédures de sécurité et d'hygiène se présentent comme suit :

- La prévention en dotant les salariés des équipements de protection individuelle nécessaires ;
- L'information par le biais d'un système d'affichage visible et compréhensible ;
- La sensibilisation et la formation.

II.1.6. La politique de gestion de carrières

RCI Finance Maroc a mis en place un dispositif pour la gestion des carrières et de la mobilité. Ce dispositif se base principalement sur la mise en place des mesures suivantes :

- Le Plan de succession ;
- La Bourse d'emploi interne ;
- L'Entretien individuel annuel de Bilan (dans lequel le salarié et manager aborde les orientations d'évolutions et les choix de mobilité) ;
- L'évaluation du potentiel sur People Review (évaluation de la capacité d'un salarié à occuper un poste supérieur dans un comité).
- JobOpportunities : l'outil qui permet aux collaborateurs de visualiser les postes vacants et soumettre leur candidature. En effet, et suivant la nouvelle politique de mobilité, l'ensemble des postes sont publiés (tout grade confondu).
- La Direction Générale de RCI Finance Maroc approuve l'importance des parcours de carrière pour injecter du sang neuf dans les équipes, promouvoir la diversité et s'ouvrir sur les filiales du Groupe. Plusieurs mobilités internes ont été actés à titre d'exemple entre les deux entités Renault Commerce Maroc et RCI Finance Maroc.

II.1.7. Les mesures prises pour promouvoir l'égalité Hommes / Femmes

Dans le cadre de sa politique Diversité, RCI Finance Maroc met en œuvre plusieurs champs d'actions prioritaires pour favoriser la mixité Homme/Femme. Le Groupe s'est engagé dans la mise en œuvre d'une démarche spécifique sur le positionnement des femmes dans l'entreprise qui se traduit par une évolution de ses processus RH, en termes de recrutement et de gestion de carrière.

Ces mesures ont permis de porter la part des femmes dans l'effectif global de RCI Finance Maroc à 40% à fin décembre 2025 (Vs. 33% en 2024 et 31% en 2023).

II.2. Evolution de l'effectif de RCI Finance Maroc

L'évolution du personnel de RCI Finance Maroc depuis 2023 se présente comme suit :

	2023	2024	2025
Effectif permanent	48	48	53
Intérimaires	0	0	0
Effectif Total	48	48	53

Source : RCI Finance Maroc

L'effectif permanent de RCI Finance Maroc s'élève à 53 salariés en 2025 contre 48 salariés en 2024.

II.2.1. Structure de l'effectif de RCI Finance Maroc

L'évolution de l'effectif par catégorie sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par catégorie entre 2023 et 2025

	2023	2024	2025
Cadre*	37	38	48
Maitrise*	11	10	5
Effectif global	48	48	53
Taux d'encadrement**	77,1%	79,2%	90,6%

Source : RCI Finance Maroc

(*) Effectif en fin d'exercice

(**) Taux d'encadrement = Cadre / Effectif global

A fin 2025, RCI Finance Maroc dispose d'une structure caractérisée par 91% de cadres et 9% d'agents de maîtrise. Le taux d'encadrement a progressé de 11,4 pts par rapport à 2024 pour atteindre 90,6%.

Répartition de l'effectif de RCI Finance Maroc par nature du contrat de travail entre 2023 et 2025

	2023	2024	2025
CDI	46	46	51
Intérimaire	0	0	2
Expatrié	2	2	0
Effectif global	48	48	53

Source : RCI Finance Maroc

A fin 2025, les salariés en CDI représentent 96% de l'effectif de RCI Finance Maroc. Le reste de l'effectif est constitué de 4% d'expatriés.

Répartition de l'effectif de RCI Finance Maroc par sexe entre 2023 et 2025

	2023	2024	2025
Hommes	33	32	32
Femmes	15	16	21
Total	48	48	53

Source : RCI Finance Maroc

A fin 2025, 60% du personnel de RCI Finance Maroc est composé d'hommes contre 40% de femmes.

Structure de l'effectif de RCI Finance Maroc par tranche d'âge entre 2023 et 2025

	2023	2024	2025
<30 ans	8	7	8
Entre 31 et 40 ans	25	24	26
Entre 41 et 50 ans	15	16	17
Supérieur à 50 ans	0	1	2
Effectif global	48	48	53

Source : RCI Finance Maroc

Structure de l'effectif de RCI Finance Maroc par ancienneté entre 2023 et 2025

	2023	2024	2025
Entre 0 et 1 an	14	13	10
Entre 1 et 2 ans	8	10	12
Entre 2 et 3 ans	3	3	11
Entre 3 et 5 ans	8	4	2
Supérieur à 5 ans	15	18	18
Effectif global	48	48	53

Source : RCI Finance Maroc

Répartition des effectifs par pôle d'activité entre 2023 et 2025

	2023	2024	2025
Animation réseau	12	12	13
Contrôle interne	4	3	4
Direction Générale	3	2	2
Finance	9	10	10
Financement clientèle	7	8	6
Financement réseau	4	3	3
Informatique	1	1	2
Marketing	6	7	6
Risque	2	1	7
LeaseCo	0	1	0
Effectif global	48	48	53

Source : RCI Finance Maroc

II.2.2. Evolution du turnover

	2023	2024	2025
Recrutements	14	14	15
Départs	12	14	10
Total	2	0	5

Source : RCI Finance Maroc

En 2023, RCI Finance Maroc a enregistré 14 nouvelles recrues et 12 départs.

En 2024, RCI Finance Maroc a enregistré 14 nouvelles recrues et 14 départs dont 12 démissions et 2 licenciements.

En 2025, RCI Finance Maroc a enregistré 13 nouvelles recrues et 4 départs dont 3 démissions et 1 licenciement.

II.2.3. Indicateurs Ressources Humaines

Les indicateurs RH entre 2023 et 2025 se présentent comme suit :

	2023	2024	2025
Nombre de représentant du personnel	2	1	1
Nombre de jours de grève	0	0	0
Recrutements	14	14	15
Nombre de licenciement	0	2	1
Nombre de démissions	12	12	9
Nombre de litiges sociaux	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	0	0	0

Source : RCI Finance Maroc

La répartition des recrutements, des licenciements et des démissions par catégorie entre 2023 et 2025 se présente comme suit :

	2023	2024	2025
Recrutement Cadre	13	13	15
Recrutement Maîtrise	1	1	0
Total Recrutement	14	14	15

Source : RCI Finance Maroc

	2023	2024	2025
Démission Cadre	11	12	9
Démission Maîtrise	1	0	0
Total Démissions	12	12	9

Source : RCI Finance Maroc

	2023	2024	2025
Licenciement Cadre	0	2	1
Licenciement Maîtrise	0	0	0
Total Licenciement	0	2	1

Source : RCI Finance Maroc

PARTIES VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

I. Stratégie d'investissement

Les acquisitions réalisées par RCI Finance Maroc évoluent comme suit entre 2023 et 2025 :

En MAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Droit au bail	-	-	-	-	-
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation	7 731	-	-	-100,0%	-
Mobilier et matériel d'exploitation	-	-	310 553	-	>100,0%
<i>Mobilier de bureau d'exploitation</i>	-	-	310 553	-	-
<i>Matériel de bureau d'exploitation</i>	-	-	-	-	-
<i>Matériel informatique</i>	-	-	-	-	-
Autres immob. corporelles d'exploitation	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	7 731	-	310 553	-100,0%	>100,0%
Total Acquisitions	7 731	-	310 553	-100,0%	>100,0%

Source : RCI Finance Maroc

En 2025, les investissements de RCI Finance Maroc s'élèvent à 310 553 MAD et concernent l'acquisition d'immeubles d'exploitation. Ces investissements concernent les mobiliers de bureaux et d'exploitation et aucun déménagement ou changement des locaux n'a eu lieu sur l'exercice 2025.

En 2024, aucun investissement n'a été fait par RCI Finance Maroc sur l'exercice 2024.

En 2023, RCI Finance Maroc a réalisé des investissements de 7,7 KMAD, exclusivement dédiés à l'acquisition d'immeubles d'exploitation. Ces investissements portent sur le mobilier de bureau et les travaux d'aménagement. Aucun déménagement ni changement de locaux n'a été effectué au cours de l'exercice 2023.

I.1. Grandes lignes de la stratégie de développement suivie depuis 3 ans par RCI Finance Maroc

La stratégie de développement de RCI Finance Maroc suivie depuis 3 ans a consisté en l'accompagnement des marques Renault et Dacia afin de soutenir leurs réseaux de distribution et proposer les meilleures offres de financements et services à leurs clients, particuliers et professionnels.

Afin de profiter du dynamisme du marché de l'occasion et de rendre la mobilité plus accessible à une clientèle plus jeune au budget plus limité, RCI Finance Maroc a lancé une offre de financement dédié aux véhicules d'occasion via l'accompagnement du Label Renault Selection lancé par la marque Renault. Cette offre de financement est destinée aux particuliers ainsi qu'aux commerçants et aux professions libérales.

Le marché de la vente de véhicules d'occasions ou « VO » demeure « informel » au Maroc avec une majorité de transactions directement entre particuliers. Dans ce cadre, le réseau Renault essaye de proposer davantage de reprises à ses clients au moment de leurs changements de véhicules.

Le parc de véhicules d'occasion ainsi constitué par Renault permettra au constructeur de développer des ventes additionnelles auprès de clients non-intéressés par les véhicules neufs ou au budget limité. Sur ces ventes de VO, RCI Finance Maroc propose également des offres de financement, comparables à celles des véhicules neufs, afin de présenter le véhicule au client avec une « mensualité » et pas uniquement un prix global. Alors que les financements VO représentent 2% des financements octroyés par RCI Finance Maroc en 2023 (contre 98% de financements de véhicules neufs), le potentiel de développement est élevé et pourra soutenir la croissance de RCI Finance Maroc dans les années à venir.

I.2. Principaux investissements de RCI Finance Maroc en cours

Aucun investissement significatif n'est en cours.

I.3. Principaux investissements de RCI Finance Maroc pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes

Aucun investissement significatif n'a fait l'objet d'engagements des organes de direction.

II. Moyens techniques et informatiques de RCI Finance Maroc

II.1. Moyens informatiques

Les moyens informatiques disponibles au sein de RCI Finance Maroc entre 2023 et 2025 se détaillent comme suit :

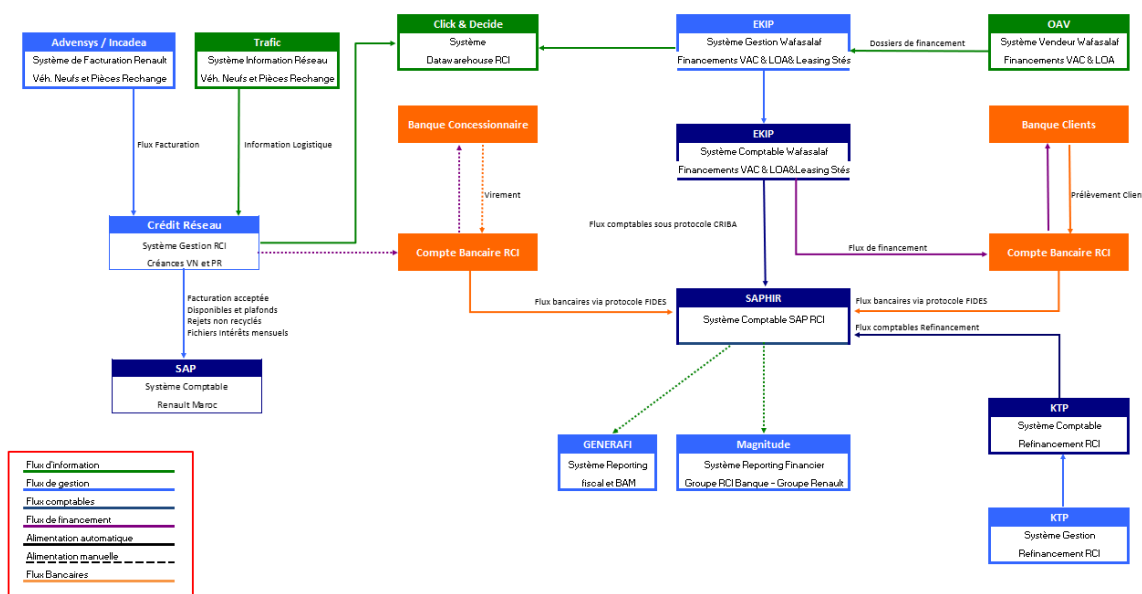
Elément	2023	2024	2025
Ordinateurs Fixes	1	0	0
Ordinateurs Portables	48	51	54
Imprimantes	2	1	1
Serveurs informatiques	1	1	1

Source : RCI Finance Maroc

RCI Finance Maroc dispose en outre des moyens mis à disposition dans le cadre de prestations de service Renault Maroc (locaux, outils informatiques, gestion des ressources humaines, véhicules de services), des moyens techniques de Wafasalaf dans le cadre de la Gestion pour compte déléguée de l'activité Clientèle. De plus, RCI Finance Maroc dispose également des moyens techniques du groupe RCI Banque et notamment en termes de systèmes de gestion et comptables pour les activités Crédit Réseau et Refinancement.

II.2. Les systèmes d'information et de gestion comptable et financière

L'architecture du système d'information mis en place par RCI Finance Maroc se présente comme suit :



Source : RCI Finance Maroc

Les systèmes d'informations de RCI Finance Maroc sont bâtis selon l'architecture suivante :

- Une spécification de gestion par métier ;
- Une intégration dans un système comptable unique SAP développé et maintenu par le Groupe RCI Banque, SAPHIR.

II.3. Système d'information et de gestion de l'activité Réseau

Le système de gestion Crédit Réseau est un applicatif métier développé par le Groupe RCI Banque pour gérer l'activité Crédit Réseau dans l'ensemble de ses filiales dans le monde. L'exploitation et la maintenance de Crédit Réseau est assurée par les équipes informatiques du siège du Groupe RCI Banque à Paris – France. Le Crédit Réseau est alimenté automatiquement par deux systèmes d'information Renault, un pour les flux de facturations Véhicules Neufs et un pour les flux de Pièces de Rechange. L'exploitation et la maintenance sont assurées respectivement par les équipes informatiques centrales Renault en France et les équipes informatiques locales de Renault Maroc. L'activité Crédit Réseau est également alimentée par le système d'information du Réseau de Concessionnaire. Les flux comptables alimentent automatiquement le système comptable SAPHIR.

II.3.1. Système d'information et de gestion de l'activité Clientèle y compris le Leasing Entreprises

Cette activité est gérée en délégation pour compte auprès de Wafasalaf. À ce titre, elle s'appuie sur les systèmes d'information de Wafasalaf. Le système central, EKIP, constitue l'outil principal : il assure l'ensemble des fonctionnalités liées à la production des crédits et des locations clientèle, notamment la mise en production, la gestion et le recouvrement.

Les flux comptables générés par l'activité sont également produits dans EKIP, puis transférés automatiquement chaque jour vers l'outil comptable RCI SAPHIR, via le protocole informatique CRIBA (soldes d'inventaire).

En amont, les données clients sont intégrées dans EKIP à partir des postes vendeurs OAV, déployés dans l'ensemble du réseau de prescripteurs.

II.3.2. Système d'information et de gestion de l'activité Refinancement

Le Groupe RCI Banque dispose d'un système de gestion et comptable, KTP, utilisé par RCI Finance Maroc. Cet outil permet la saisie des opérations de refinancement de l'entité et assure l'alimentation automatique des flux comptables dans le système SAPHIR.

II.4. Dispositifs de contrôle

La production d'encours est gérée directement par RCI Finance Maroc pour le Crédit Réseau et l'Affacturage, et en gestion pour compte avec Wafasalaf pour le Crédit classique, le Leasing Particuliers et le Leasing Entreprises.

Les contrôles appliqués suivent les procédures du Groupe RCI Banque, adaptées chez RCI Finance Maroc. Le Directeur des Risques, le Directeur Financement Réseaux et Engagements Entreprises ainsi que le Comité Risque et Crédit, sous l'autorité du PDG, veillent à la qualité des encours et des nouvelles productions.

Enfin, la Direction du Contrôle Interne et de la Conformité s'assure du respect des procédures du Groupe.

II.5. Politique de recouvrement

La gestion opérationnelle des chaînes d'acceptation et de recouvrement est confiée à Wafasalaf, selon des règles et un pilotage définis par RCI Finance Maroc.

II.6. Réseau d'agences

RCI Finance Maroc ne possède pas de réseau commercial propre. Ses financements sont proposés directement par les vendeurs des concessions Renault et Dacia.

II.7. Politique de partenariat de RCI Finance Maroc

II.7.1. Relation de Gestion pour Compte avec Wafasalaf

Dans une logique d'optimisation et de valorisation des compétences, RCI Finance Maroc a confié à Wafasalaf la réalisation de prestations de services liées à son activité de financement clientèle. Ces prestations couvrent notamment la gestion, le recouvrement amiable, la gestion extrajudiciaire, l'administration des contentieux, la gestion comptable, ainsi que la fourniture des informations nécessaires aux déclarations fiscales et sociales.

Wafasalaf dispose des compétences, des outils, du personnel et de l'expérience nécessaires pour assurer la gestion et l'administration des financements accordés par RCI Finance Maroc. Il est important de préciser que, malgré cette délégation, RCI Finance Maroc demeure le seul prêteur et reste responsable vis-à-vis de la clientèle. Les deux entités gèrent leurs activités de manière autonome et indépendante.

Le contrat d'opérateur entre RCI Finance Maroc et Wafasalaf a été conclu le 22 novembre 2007 pour une durée indéterminée, avec possibilité de résiliation par l'une des parties moyennant un préavis de 12 mois. Ce contrat a fait l'objet de plusieurs avenants, sans remise en cause de son caractère indéterminé.

La tarification repose sur trois principes :

- un pourcentage de l'encours en gestion ($\approx 67\%$ des fees),
- des commissions liées au volume de dossiers saisis ($\approx 19\%$),
- des commissions basées sur des critères qualitatifs, comme les délais de traitement ($\approx 14\%$).

Ces modalités sont régulièrement révisées, la dernière mise à jour datant du 24 mai 2019.

En 2022, le contrat a été élargi pour intégrer l'activité de leasing professionnel, auparavant gérée en interne par RCI Finance Maroc. Cette extension a entraîné une revue tarifaire et l'arrêt du système OMEGA au sein de RCI Finance Maroc.

II.7.1.1. Responsabilités de RCI Finance Maroc dans le cadre du partenariat

RCI Finance Maroc est notamment responsable des missions suivantes :

- Etablir et exécuter la stratégie commerciale ;
- Fixer conjointement avec Wafasalaf les lignes directrices en matière de risque de crédit, en déterminant notamment la cible du coût du risque ;
- Définir la stratégie marketing ;
- Accorder les pouvoirs nécessaires pour que Wafasalaf puisse exécuter ses obligations ;
- Ouvrir les comptes bancaires à son propre nom qui seront nécessaires pour recevoir les règlements des clients et pour pouvoir procéder aux règlements des sommes dues aux concessionnaires notamment au titre des financements.

En outre, RCI Finance Maroc a mis en place une équipe pour l'accomplissement des activités ci-après :

- Gestion de la relation quotidienne entre RCI Finance Maroc et Wafasalaf ;
- Fourniture de renseignements et informations en matière comptable, financière, commerciale et de risques ;
- Contrôle de l'évolution du coût du risque ;
- Contrôle de la qualité des services fournis par Wafasalaf et de leur disponibilité ;
- Contrôle interne.

II.7.1.2. Responsabilités de Wafasalaf dans le cadre du partenariat commercial

La gestion pour compte est ainsi confiée à Wafasalaf qui prend notamment en charge les éléments suivants :

- **Mise en place informatique de l'offre de financement** : Wafasalaf est en charge de la mise en place informatique de l'offre commerciale produits et services à la demande de RCI Finance Maroc.
- **Acceptation** : RCI Finance Maroc définit et pilote la politique d'acceptation dont la mise en place et la gestion opérationnelle sont déléguées à Wafasalaf qui traite les demandes de financement des clients qui lui sont adressées par le Réseau selon les principes définis dans le contrat et dans le respect des règles d'acceptation définies par le comité des risques. A noter que l'acceptation des dossiers de la Clientèle Entreprise est assurée par un analyste Engagements Entreprises RCI Finance Maroc.
- **Reporting des financements** : Wafasalaf établit et envoie quotidiennement à RCI Finance Maroc la liste des financements octroyés durant la journée ainsi que celle des vendeurs du réseau ayant prescrit ces financements.
- **Gestion des contrats de financement** : Wafasalaf assure la gestion des contrats conclus avec les clients depuis la date de leur conclusion jusqu'à leur clôture et l'administration de la relation avec les clients selon une procédure « gestion SAV et réclamations » mise en place lors de la signature du contrat entre les deux parties. Wafasalaf est notamment en charge des missions suivantes :
 - Préparer tout courrier afférent aux financements aux clients ;
 - Facturer, prélever et/ou encaisser les mensualités sur les comptes bancaires ouverts au nom de RCI Finance Maroc ;
 - Mettre à disposition une plateforme électronique dédiée pour la gestion des événements pouvant survenir durant la vie des contrats ;
 - Mettre en place les procédures et formalités de clôture des financements clients ;
 - Archiver et conserver les dossiers selon les dispositions et la réglementation en vigueur au Maroc.

- **Recouvrement amiable et contentieux des financements :** Wafasalaf assure pour le compte de RCI Finance Maroc, le recouvrement amiable et contentieux de ses créances issues des financements clients.
- **Suivi de l'évolution du coût du risque de l'activité de financement clientèle :** Wafasalaf a pour mission de préparer, mensuellement ou sur demande de RCI Finance Maroc, un tableau d'indicateurs de risque de crédits afin de piloter l'évolution du coût du risque sur l'activité de financement clientèle.
- **Gestion administrative et comptable :** Wafasalaf assure sa responsabilité et dans le cadre de la législation marocaine en vigueur la sous-traitance des traitements comptables, fiscaux et sociaux. Par ailleurs, Wafasalaf prend en charge la production de l'ensemble des informations nécessaires pour le reporting, la comptabilité et les déclarations fiscales et sociales de RCI Finance Maroc.

II.7.2. Contrat de prestation de services Renault Commerce Maroc

La gestion des ressources humaines, du matériel et des applicatifs informatiques locales, sont déléguées à Renault Maroc par le biais d'un contrat de prestations de services.

Le développement et la maintenance informatique des applications propres au groupe RCI Bank and Services sont assurés et gérés par la société Diac-Sogesma, filiale du groupe français RCI Bank and Services, par le biais d'une convention signée en novembre 2007.

II.7.3. Politique de recouvrement de RCI Finance Maroc

La gestion opérationnelle des chaînes d'acceptation et de recouvrement est déléguée à Wafasalaf avec des règles et un pilotage défini par RCI Finance Maroc. Depuis septembre 2011, un responsable RCI Risque et Opérations a été nommé pour le pilotage de ces process chez Wafasalaf.

A noter que les règles d'acceptation sont définies par RCI en fonction du type de produits et de clientèle dans l'étude des dossiers RCI sur la plateforme dédiée chez Wafasalaf. Aussi les règles d'acceptation de RCI sont indépendantes de celles de Wafasalaf. De plus, l'acceptation des dossiers de la Clientèle Entreprise est assurée par un analyste Engagements Entreprises RCI Finance Maroc.

Le processus de Recouvrement des dossiers de RCI Finance Maroc sont scindés en trois phases :

- **Recouvrement amiable (ressources mutualisées Wafasalaf) :**

Recouvrement téléphonique appuyé par l'envoi de SMS, de courriers et de représentations des impayés sur les comptes clients. Cette étape concerne les impayés dits "à chaud" inférieurs à 30 jours et les dossiers avec un nombre d'impayés inférieur à 4.

- **Opérations transverses (ressources mutualisées Wafasalaf) :**

Relais terrain du recouvrement amiable et judiciaire³⁷ et cadrage des clients injoignables³⁸. Cette étape concerne les dossiers en phase amiable de 4 à 8 impayés et les dossiers du portefeuille contentieux.

- **Recouvrement judiciaire (ressources mutualisées Wafasalaf) :**

Traitement administratif des dossiers en contentieux, suivi des procédures judiciaires avec assignation et gestion des avocats, animation des huissiers de justice et gestion du processus de revente de véhicules saisis.

La gestion du process de recouvrement RCI est adossée aux process de Wafasalaf. Cependant, RCI a toute la latitude pour adapter ou optimiser le process par des actions ciblées (animation recouvreurs, action de récupération des véhicules, etc. ...).

A noter que le recouvrement des activités Crédit Réseau et Affacturage est géré en interne selon les standards de RCI Finance Maroc.

³⁷ Relais avec Wafasalaf pour les missions de recouvrement des sommes dues par les débiteurs

³⁸ Ressources mutualisées avec Wafasalaf pour cadrer les adresses précises des débiteurs. Il s'agit de la première étape dans le processus de recouvrement amiable, indispensable aussi pour la notification dans le cadre d'une procédure judiciaire.

PARTIES VII. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE RCI FINANCE MAROC

I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2023 et 2025

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre 2023 et 2025

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Produit net bancaire - PNB	436	524	652	20,2%	24,4%
Résultat brut d'exploitation - RBE	251	310	344	23,5%	11,0%
Coût du risque	(98)	(74)	(56)	-24,5%	-25,7%
Résultat net - part Groupe	82	135	152	63,6%	12,7%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2024 - 2025

Au cours de la période 2024-2025, les résultats du Groupe RCI Finance Maroc se présentent comme suit :

- Le PNB progresse de 24,4%, passant de 524 MMAD en 2024 à 652 MMAD en 2025, soit une hausse de 128 MMAD. Cette évolution est portée par la progression de l'encours global soutenue par une forte dynamique commerciale.
- Le RBE s'élève à 344 MMAD en 2025, contre 310 MMAD en 2024, soit une progression de 11,0% (+34 MMAD). Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des produits d'exploitation bancaire.
- Le coût du risque recule de -74 MMAD en 2024 à -56 MMAD en 2025 soit une baisse de 25,7% (-18 MMAD). Cette diminution s'explique principalement par la baisse du provisionnement sur la clientèle, traduisant la bonne performance du recouvrement ainsi que l'impact positif de la politique d'acceptation prudente des dossiers de financement.
- Le résultat net progresse de 12,7%, passant de 135 MMAD en 2024 à 152 MMAD en 2025, soit une hausse de 17 MMAD.

Evolution 2023 - 2024

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation du Groupe RCI Finance Maroc sur la période 2023-2024 se présente comme suit :

- Un PNB en hausse de 20,2% sur la période 2023-2024, passant de 436 MMAD en 2023 à 524 MMAD en 2024. Le PNB est porté conjointement par la hausse des encours et la bonne tenue de la rentabilité du portefeuille client.
- Une augmentation du résultat brut d'exploitation, s'élevant à 310 MMAD en 2024.
- Une baisse importante du coût du risque du Groupe RCI Finance Maroc (-24,5% sur la période 2023-2024) pour s'établir à -74 MMAD en 2024.

Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés entre 2023 et 2025

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Créances sur la clientèle	4 517	5 334	7 887	18,1%	47,9%
Dettes envers les établissements de crédit	2 697	2 704	3 955	0,2%	46,2%
Total Bilan	6 867	7 945	10 672	15,7%	34,3%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2024 - 2025

Sur la période 2024-2025, l'évolution des principaux indicateurs bilanciels de RCI Finance Maroc, portée par la dynamique commerciale, se présente comme suit :

- Les créances sur la clientèle passent de 5 334 MMAD à 7 887 MMAD, soit une hausse de 47,9% (+2 553 MMAD), portée par l'augmentation des crédits de trésorerie à la consommation.
- Les dettes envers les établissements de crédit atteignent 3 955 MMAD en 2025 contre 2 704 MMAD en 2024, en progression de 46,2% (+1 250 MMAD), en raison de la hausse des dettes à vue et à terme liée à la dynamique commerciale de RCI FM sur la période.
- Le total du bilan atteint 10 672 MMAD à fin 2025, contre 7 945 MMAD en 2024, soit une progression de 34,3% (+2 727 MMAD) sur la période.

Evolution 2023 - 2024

Sur la période 2023-2024, l'évolution des principaux indicateurs bilanciers de RCI Finance Maroc se présente comme suit :

- La hausse continue des créances sur la clientèle de 18,1% sur la période 2023-2024, passant de 4 517 MMAD à fin 2023 à 5 334 MMAD à fin 2024 ;
- La hausse des dettes envers les établissements de crédit de 0,2% sur la période 2023-2024, passant de 2 697 MMAD à fin 2023 à 2 704 MMAD à fin 2024.
- La progression du total bilan de 15,7% à 7 945 MMAD à fin 2024 (Vs. 6 867 MMAD à fin 2023).

II. Rapport des commissaires aux comptes

II.1. Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés

Rapport des auditeurs indépendants sur les comptes consolidés : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés ci-joints de la société RCI FINANCE MAROC SA et de sa filiale (Groupe RCI FINANCE MAROC), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 936 227 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 82 275.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions

Risque identifié

Les financements sont porteurs d'un risque de crédit qui expose RCI Finance Maroc à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. RCI Finance Maroc constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions, déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2023, l'encours net des créances à la clientèle (y compris les créances acquises par affacturage) et des opérations de crédit-bail s'élèvent respectivement à MMAD 4 523 et MMAD 1 699. Les créances en souffrances (nettes d'agios réservés) relatives aux créances à la clientèle et aux opérations de crédit-bail s'élèvent quant à eux respectivement à MMAD 526 et MMAD 97, provisionnées à hauteur de MMAD 589.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle et des opérations de crédit-bail dans le bilan de l'établissement de crédit (91% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments

présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons évalué le dispositif de contrôle interne mis en place par RCI Finance Maroc S.A et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Etudier la conformité des retraitements des opérations de crédit-bail à l'avis n°5 du CNC ;
- Etudier la conformité des principes appliqués par l'établissement de crédit au PCEC et notamment aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ;
- Tester le calcul des provisions sur une sélection d'encours de créances en souffrance ;
- Effectuer un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. 4 Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations

susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 avril 2024

Fidaroc Grant Thornton

Rachid BOUMEHRAZ

Associé

Mazars Audit et Conseil

Taha FERDAOUS

Associé

Rapport des auditeurs indépendants sur les comptes consolidés : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés ci-joints de la société RCI FINANCE MAROC SA et de sa filiale (Groupe RCI FINANCE MAROC), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 940 794 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 134 567.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié

Les financements sont porteurs d'un risque de crédit qui expose RCI Finance Maroc à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. RCI Finance Maroc constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions, déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2024, l'encours net des créances à la clientèle (y compris les créances acquises par affacturage) et des opérations de crédit-bail s'élèvent respectivement à MMAD 5 340 et MMAD 1 930. Les créances en souffrances (nettes d'agios réservés) relatives aux créances à la clientèle et aux opérations de crédit-bail s'élèvent quant à eux respectivement à MMAD 617 et MMAD 98, provisionnées à hauteur de MMAD 626.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle et des opérations de crédit-bail dans le bilan de l'établissement de crédit (91% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons évalué le dispositif de contrôle interne mis en place par RCI Finance Maroc S.A et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Etudier la conformité des retraitements des opérations de crédit-bail à l'avis n°5 du CNC ;
- Etudier la conformité des principes appliqués par l'établissement de crédit au PCEC et notamment aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ;
- Tester le calcul des provisions sur une sélection d'encours de créances en souffrance ;
- Effectuer un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une

opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 21 avril 2025

Fidaroc Grant Thornton

Rachid BOUMEHRAZ

Associé

Forvis Mazars

Taha FERDAOUS

Associé

Rapport des auditeurs indépendants sur les comptes consolidés : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés ci-joints de la société RCI FINANCE MAROC SA et de sa filiale (Groupe RCI FINANCE MAROC), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1 021 569 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 151 595.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Les financements sont porteurs d'un risque de crédit qui expose RCI Finance Maroc à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. RCI Finance Maroc constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions, déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2025, l'encours net des créances à la clientèle et des opérations de crédit-bail s'élèvent respectivement à MMAD 7 887 et MMAD 2 107. Les créances en souffrances (nettes d'agios réservés) relatives aux créances à la clientèle et aux opérations de crédit-bail s'élèvent quant à eux respectivement à MMAD 633 et MMAD 115, provisionnées à hauteur de MMAD 646.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle et des opérations de crédit-bail dans le bilan de l'établissement de crédit (94% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons évalué le dispositif de contrôle interne mis en place par RCI Finance Maroc S.A et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Etudier la conformité des retraitements des opérations de crédit-bail à l'avis n°5 du CNC ;
- Etudier la conformité des principes appliqués par l'établissement de crédit au PCEC et notamment aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ;
- Tester le calcul des provisions sur une sélection d'encours de créances en souffrance ;
- Effectuer un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une

opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 21 avril 2026

Fidaroc Grant Thornton

Rachid BOUMEHRAZ

Associé

Forvis Mazars

Taha FERDAOUS

Associé

II.2. Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux

Rapport général des commissaires aux comptes : exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société RCI Finance Maroc SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 1 014 163, dont un bénéfice net de KMAD 71 961.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société RCI Finance Maroc SA au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en location avec option d'achat (LOA) sont porteurs d'un risque de crédit qui expose RCI Finance Maroc S.A à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. RCI Finance Maroc S.A constitué des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions. L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution des provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2023, l'encours net des créances à la clientèle (y compris les créances acquises par affacturage) et des immobilisations données en LOA s'élèvent respectivement à MMAD 4 523 et MMAD 2 126. Les créances en souffrances (nettes d'agios réservés) relatives aux créances à la clientèle et aux opérations de crédit-bail s'élèvent quant à eux respectivement à MMAD 526 et MMAD 97, provisionnées à hauteur de MMAD 589.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle et des immobilisations données en LOA dans le bilan de l'établissement de crédit (92% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Réponse d'audit

Nous avons évalué le dispositif de contrôle interne mis en place par RCI Finance Maroc S.A et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Sur les

aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Etudier la conformité des principes appliqués par l'établissement de crédit au PCEC et notamment aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ;
- Tester le calcul des provisions sur une sélection d'encours de créances en souffrance ;
- Effectuer un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 avril 2024,

Fidaroc Grant Thornton

Rachid BOUMEHRAZ

Associé

Mazars Audit et Conseil

Taha FERDAOUS

Associé

Rapport général des commissaires aux comptes : exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société RCI Finance Maroc SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 983 343, dont un bénéfice net de KMAD 99 234.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société RCI Finance Maroc SA au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en location avec option d'achat (LOA) sont porteurs d'un risque de crédit qui expose RCI Finance Maroc S.A à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. RCI Finance Maroc S.A constitué des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions. L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution des provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2024, l'encours net des créances à la clientèle (y compris les créances acquises par affacturage) et des immobilisations données en LOA s'élèvent respectivement à MMAD 5 340 et MMAD 2 275. Les créances en souffrances (nettes d'agios réservés) relatives aux créances à la clientèle et aux opérations de crédit-bail s'élèvent quant à eux respectivement à MMAD 617 et MMAD 98, provisionnées à hauteur de MMAD 626.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle et des immobilisations données en LOA dans le bilan de l'établissement de crédit (93% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Réponse d'audit

Nous avons évalué le dispositif de contrôle interne mis en place par RCI Finance Maroc S.A et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Etudier la conformité des principes appliqués par l'établissement de crédit au PCEC et notamment aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ;
- Tester le calcul des provisions sur une sélection d'encours de créances en souffrance ;
- Effectuer un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 21 avril 2025,

Fidaroc Grant Thornton

Rachid BOUMEHRAZ

Associé

Forvis Mazars

Taha FERDAOUS

Associé

Rapport général des commissaires aux comptes : exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société RCI Finance Maroc SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 1 117 661, dont un bénéfice net de KMAD 152 412.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société RCI Finance Maroc SA au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en location avec option d'achat (LOA) sont porteurs d'un risque de crédit qui expose RCI Finance Maroc S.A à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. RCI Finance Maroc S.A constitué des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions. L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution des provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2025, l'encours net des créances à la clientèle (y compris les créances acquises par affacturage) et des immobilisations données en LOA s'élèvent respectivement à MMAD 7 887 et MMAD 2 443. Les créances en souffrances (nettes d'agios réservés) relatives aux créances à la clientèle et aux opérations de crédit-bail s'élèvent quant à eux respectivement à MMAD 633 et MMAD 115, provisionnées à hauteur de MMAD 646.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle et des immobilisations données en LOA dans le bilan de l'établissement de crédit (94% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Réponse d'audit

Nous avons évalué le dispositif de contrôle interne mis en place par RCI Finance Maroc S.A et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Etudier la conformité des principes appliqués par l'établissement de crédit au PCEC et notamment aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ;
- Tester le calcul des provisions sur une sélection d'encours de créances en souffrance ;
- Effectuer un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 21 avril 2026,

Fidaroc Grant Thornton

Rachid BOUMEHRAZ

Associé

Forvis Mazars

Taha FERDAOUS

Associé

II.3. Etat des dérogations

Au 31/12/2025

Indications des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Suivant les dispositions dérogatoires accordées par Bank-Al-Maghrib, RCI Finance Maroc a procédé à une suspension des dotations aux amortissements des biens données en crédit-bail sur la durée du moratoire pour les dossiers ayant fait l'objet de reports d'échéances	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

Au 31/12/2024

Indications des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Suivant les dispositions dérogatoires accordées par Bank-Al-Maghrib, RCI Finance Maroc a procédé à une suspension des dotations aux amortissements des biens données en crédit-bail sur la durée du moratoire pour les dossiers ayant fait l'objet de reports d'échéances	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

Au 31/12/2023

Indications des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Suivant les dispositions dérogatoires accordées par Bank-Al-Maghrib, RCI Finance Maroc a procédé à une suspension des dotations aux amortissements des biens données en crédit-bail sur la durée du moratoire pour les dossiers ayant fait l'objet de reports d'échéances	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

III. Périmètre et méthodes de consolidation

III.1. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2025

Filiale	% de participation	% de contrôle	Méthode de consolidation
RCI Finance Maroc			
RDFM	100%	100%	Intégration globale

Source : RCI Finance Maroc

III.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2024

Filiale	% de participation	% de contrôle	Méthode de consolidation
RCI Finance Maroc			
RDFM	100%	100%	Intégration globale

Source : RCI Finance Maroc

III.3. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2023

Filiale	% de participation	% de contrôle	Méthode de consolidation
RCI Finance Maroc			
RDFM	100%	100%	Intégration globale

Source : RCI Finance Maroc

IV. Analyse du compte de résultat consolidé en normes marocaines

Le compte de résultat consolidé de RCI Finance Maroc sur la période 2023-2025 se présente comme suit:

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Produits d'exploitation bancaire	615 681	721 823	898 148	17,2%	24,4%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	18 255	13 838	7 822	-24,2%	-43,5%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	319 921	356 012	473 016	11,3%	32,9%
Produits sur titres de propriété	-	-	-	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	139 049	153 755	184 489	10,6%	20,0%
Commissions sur prestations de services	138 452	198 219	232 820	43,2%	17,5%
Autres produits bancaires	5	-	-	-100,0%	-
Charges d'exploitation bancaire	179 872	197 614	246 037	9,9%	24,5%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	104 297	90 901	116 188	-12,8%	27,8%
Intérêt et charges assimilées sur titres de créances émis	61 146	87 483	104 550	43,1%	19,5%
Autres charges bancaires	14 429	19 231	25 298	33,3%	31,6%
Produit net bancaire	435 810	524 209	652 111	20,3%	24,4%
Produits d'exploitation non bancaire	1 421	1 473	1 565	3,7%	6,2%
Charges d'exploitation non bancaire	-	-	-	-	-
Charges générales d'exploitation	186 175	215 825	309 798	15,9%	43,5%
Charges de personnel	28 856	31 291	35 910	8,4%	14,8%
Impôts et taxes	4 941	4 092	5 026	-17,2%	22,8%
Charges externes	149 623	179 176	268 202	19,8%	49,7%
Autres charges générales d'exploitation	2 640	1 120	500	-57,6%	-55,4%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	116	145	161	25,0%	10,4%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	193 441	112 541	129 307	-41,8%	14,9%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	147 272	99 628	76 763	-32,4%	-23,0%
Pertes sur créances irrécouvrables	5 629	355	32 539	-93,7%	>100,0%
Autres dotations aux provisions	40 540	12 558	20 005	-69,0%	59,3%
Reprises de provisions et récupération sur créances amorties	95 090	38 500	73 354	-59,5%	90,5%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	84 239	35 820	56 549	-57,5%	57,9%
Récupérations sur créances amorties	81	187	216	>100,0%	15,2%
Autres reprises de provisions	10 770	2 493	16 589	-76,9%	>100,0%
Résultat courant	152 704	235 817	287 923	54,4%	22,1%
Produits non courants	-6	3 125	1 792	<-100,0%	-42,7%
Charges non courantes	3 234	6 835	8 170	>100,0%	19,5%
Résultat avant impôt	149 464	232 105	281 545	55,3%	21,3%
Impôts sur les résultats	67 189	97 538	129 950	45,2%	33,2%
Résultat net de l'exercice	82 275	134 567	151 595	63,6%	12,7%

Source : RCI Finance Maroc

IV.1. Produits d'exploitation bancaire

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	18 255	13 838	7 822	-24,2%	-43,5%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	319 921	356 012	473 016	11,3%	32,9%
Produits sur titres de propriété	-	-	-	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	139 049	153 755	184 489	10,6%	20,0%
Commissions sur prestations de services	138 452	198 219	232 820	43,2%	17,5%
Autres produits bancaires	5	-	-	-100,0%	-
Produits d'exploitation bancaire	615 681	721 823	898 148	17,2%	24,4%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2024 - 2025

Pour l'année 2025, les produits d'exploitation bancaires s'élèvent à 898 148 KMAD, contre 721 823 KMAD en 2024, soit une hausse de 24,4% (+176 325 KMAD). Cette progression s'explique par :

- la hausse des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle (+32,9%, soit +117 005 KMAD), portée par la croissance des encours. À cela s'ajoute l'augmentation des produits sur immobilisations en crédit-bail (+20,0%, soit +30 734 KMAD) ainsi que la progression des commissions sur prestations de services (+17,5%, soit +34 601 KMAD), en lien direct avec le développement de l'activité et l'élargissement de l'offre de financement en crédit-bail.
- ces hausses ont compensé la baisse des intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit (-43,5%, soit -6 016 KMAD), expliquée par le recourt accru au marché obligataire.

Evolution 2023 - 2024

En 2024, les produits d'exploitations bancaires consolidés ont enregistré une hausse de 17,2% comparé à l'exercice 2023 pour s'établir à 721 823 KMAD. Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation de 10,6% des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location qui se sont élevés à 153 755 KMAD en 2024 contre 139 049 KMAD en 2023.

Les commissions sur prestations de services ont enregistré une hausse importante de 43,2% liée à l'augmentation des volumes de financements et à l'encaissement one shot en 2024 de participation au bénéfice sur l'Assurance Dommages Auto. Les assureurs ont distribué à RCI une participation aux bénéfices exceptionnellement élevée, liée à la bonne performance des portefeuilles sur les années antérieures. Ce produit d'assurance complémentaire, perçu ponctuellement cette année, a eu un impact positif significatif sur l'activité de services de RCI.

IV.2. Marge d'intérêt

Evolution de la marge d'intérêt de RCI Finance Maroc :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	18 255	13 838	7 822	-24,2%	-43,5%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	319 921	356 012	473 016	11,3%	32,9%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	104 297	90 901	116 188	-12,8%	27,8%
Intérêt et charges assimilées sur titres de créances émis	61 146	87 483	104 550	43,1%	19,5%
Marge d'intérêt	172 733	191 466	260 100	10,8%	35,8%
Produit net bancaire	435 810	524 209	652 111	20,3%	24,4%
Marge d'intérêt (en% du PNB)	39,6%	36,5%	39,9%	-3,1 pts	3,4 pts

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2024 - 2025

En 2025, la marge d'intérêt progresse de 35,8% pour atteindre 260 100 KMAD, contre 191 466 KMAD en 2024, soit une hausse de 68 634 KMAD. Cette amélioration s'explique principalement par :

- la hausse des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle (+32,9%, soit +117 005 KMAD), en lien avec la croissance des encours de la clientèle ;
- une progression des intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit de (27,8%, soit 25 288 KMAD) ;
- une hausse des intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis (19,5%, soit 68 634 KMAD)

Evolution 2023 - 2024

En 2024, la marge d'intérêt a enregistré une hausse de 10,8% pour s'établir à 191 466 KMAD, portée essentiellement par la continuité de la politique tarifaire axée sur la hausse des marges par la hausse du coût d'intérêts.

La baisse de 12,8% des intérêts et charges assimilées sur les opérations avec les établissements de crédit en 2024 s'explique par un recours accru au refinancement sur les marchés de capitaux, dont le coût est inférieur à celui du refinancement bancaire.

Les intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit ont enregistré une baisse de 24,2% pour s'établir à 13 838 KMAD en 2024 par rapport à 18 255 KMAD en 2023.

IV.3. Marge sur commissions

Evolution de la marge sur commissions de RCI Finance Maroc :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Commissions sur prestations de services	138 452	198 219	232 820	43,2%	17,5%
Commissions servies*	-	-	-	-	-
Marge sur commissions	138 452	198 219	232 820	43,2%	17,5%
Produit net bancaire	435 810	524 209	652 111	20,3%	24,4%
Marge sur commissions (en % du PNB)	31,8%	37,8%	35,7%	6,0 pts	-2,1 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Les commissions servies aux apporteurs d'affaires sont comptabilisées en charges externes

Les commissions sur prestations de service correspondent principalement aux frais de dossiers facturés sur les contrats de crédit et sur certains contrats de LOA. Ces commissions comprennent également les managements fees versés par Renault pour la gestion du crédit réseau.

Evolution 2024 - 2025

En 2025, la marge sur commissions s'élève à 232 820 KMAD, en hausse de 17,5% par rapport à 2024 (+34 601 KMAD), grâce à l'augmentation des commissions sur prestations de services en lien avec la hausse de l'activité de services.

Elle représente 35,7% du PNB sur la période, en recul de 2,1 points par rapport à 2024, en raison d'une progression plus rapide du PNB par rapport à celle de la marge sur commissions.

Evolution 2023 - 2024

En 2024, les commissions sur prestations de services s'élèvent à 198 219 KMAD, en augmentation de 43,2% comparé à 2023. La marge sur commissions s'établit à 37,8% du PNB en 2024 contre 31,8% en 2023, soit une hausse de 6,0 points.

IV.4. Résultat des opérations de crédit-bail et de location

Evolution du résultat des opérations de crédit-bail et de location de RCI Finance Maroc :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	139 049	153 755	184 489	10,6%	20,0%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et location	139 049	153 755	184 489	10,6%	20,0%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2024 - 2025

En 2025, le résultat des opérations de crédit-bail s'établit à 184 489 KMAD, en hausse de 20,0% par rapport à 2024 (+30 734 KMAD). Cette progression s'explique par la hausse des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location, en raison de l'augmentation de la plus-value latente de la valeur réelle des immobilisations en crédit-bail et en location par rapport à leur valeur comptable.

Evolution 2023 - 2024

En 2024, le résultat des opérations de crédit-bail et en location s'établit à 153 755 KMAD, en hausse de 10,6% comparé à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la plus-value latente de la valeur réelle des immobilisations en crédit-bail et en location par rapport à leur valeur comptable.

IV.5. Autres produits et charges bancaires

Evolution des autres produits et charges bancaires de RCI Finance Maroc :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Autres produits bancaires	-5	-	-	-100,0%	-
Autres charges bancaires	-14 429	-19 231	-25 298	33,3%	31,6%
Autre résultat bancaire	-14 424	-19 231	-25 298	33,3%	31,6%

Source : RCI Finance Maroc

(*) Les intérêts sur le prêt subordonné sont comptabilisés dans les autres charges bancaires depuis l'exercice 2017. Ce reclassement est en conformité avec le Plan Comptables des Etablissements de Crédit (PCEC), qui prévoit de classer les charges sur dettes subordonnées au niveau des « Autres charges bancaires » au lieu des « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit ».

Evolution 2024 - 2025

En 2025, les autres résultats bancaires s'établissent à -25 298 KMAD, contre -19 231 KMAD en 2024, soit une variation de -6 067 KMAD (+31,6%). Cette évolution est principalement liée à la hausse de l'activité liée aux services d'entretien.

Evolution 2023 - 2024

En 2024, les autres résultats bancaires affichent une baisse de 4 807 KMAD pour s'établir à -19 231 KMAD. Cette baisse est due principalement à la hausse des autres charges bancaires liées aux prestations d'entretien que RCI Finance Maroc propose à ses clients (+33,3%) pour s'établir à 19 231 KMAD accompagnée par une baisse des autres produits bancaires de +100%.

IV.6. Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB), correspond à l'écart entre les produits et charges d'exploitation bancaires:

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Produits d'exploitation bancaire	615 681	721 824	898 148	17,2%	24,4%
Charges d'exploitation bancaire	179 872	197 615	246 037	9,9%	24,5%
PNB	435 810	524 209	652 111	20,3%	24,4%
Taux de sortie* (1)	8,9%	7,3%	8,1%	-1,6 pts	0,8 pt
Coût de refinancement ** (2)	3,4%	3,6%	3,5%	0,2 pt	0,1 pt
Marge d'intermédiation (1)-(2)	5,5%	3,7%	4,6%	-1,8 pts	0,9 pt

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le taux de sortie correspond au taux de rendement moyen du portefeuille clientèle et est calculé à partir de l'encours brut

Taux de sortie : (Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle + Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location) / Encours clientèle moyen

(**) Le coût du refinancement correspond au coût moyen des passifs financiers (dettes envers les établissements de crédit et assimilés + titres de créances émis).

Coût du refinancement : (Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit + Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis) / moyenne de l'année N-1 et N des (dettes envers les établissements de crédit et assimilés + titres de créances émis)

Evolution 2024 - 2025

En 2025, le produit net bancaire atteint 652 111 KMAD, en hausse de 24,4% par rapport à 2024 (+127 902 KMAD). Cette progression résulte d'une augmentation plus forte des produits d'exploitation bancaire que des charges.

La hausse des produits d'exploitation provient principalement des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle.

La marge d'intermédiation s'établit à 4,6%, en progression de 0,9 point par rapport à 2024, portée par une augmentation du taux de sortie de 0,8 points.

Evolution 2023 - 2024

En 2024, le produit net bancaire consolidé de RCI Finance Maroc s'élève à 524 209 KMAD. Entre 2023 et 2024, le produit net bancaire a connu une hausse de +20,3% (soit +88 399 KMAD) sous l'effet des éléments suivants :

- la hausse des intérêts et produits assimilés sur opération avec la clientèle de + 36,1 MMAD, passant de 319,9 MMAD en 2023 à 356,0 MMAD en 2024 ;
- l'augmentation des commissions sur prestations de service en passant de 138,4 MMAD à 198,2 MMAD.

La marge d'intermédiation ressort en baisse de 1,8 points en 2024 à 3,7%. Cette évolution provient du taux de sortie qui a baissé de 1,6 points entre 2023 et 2024.

Contribution de la filiale RDFM et RCI Finance Maroc dans le PNB consolidé entre 2023 et 2025 :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
RCI Finance Maroc	361 076	431 076	586 150	19,4%	36,0%
RDFM	74 733	93 113	65 961	24,6%	-29,2%
PNB consolidé	435 809	524 189	652 111	20,3%	24,4%

Source : RCI Finance Maroc

IV.7. Marge opérationnelle

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Produit net bancaire	435 810	524 209	652 111	20,3%	24,4%
Encours brut Moyen *	6 176 394	6 745 709	8 631 693	9,2%	28,0%
Marge Opérationnelle **	7,0%	7,8%	7,6%	0,7 pt	-0,2 pt

Source : RCI Finance Maroc

(*) Encours brut moyen = moyennes de l'encours début de période et fin de période de : (créances sur la clientèle) + (opérations de location et de crédit-bail) + (créances acquises par affacturage)

(**) Marge Opérationnelle = PNB / Encours Brut Moyen

Evolution 2024 - 2025

En 2025, la marge opérationnelle ressort à 7,6%, contre 7,8% en 2024, soit un recul de 0,2 point, lié à une progression de l'encours brut moyen plus rapide que celle du produit net bancaire.

L'encours brut moyen augmente de 28,0% pour atteindre 8 631 693 KMAD, principalement grâce à la hausse des créances sur clientèle.

Evolution 2023 - 2024

Sur la période 2024-2023, la marge opérationnelle est en légère amélioration et s'établit à 7,8% en 2024 (vs. 7,0% en 2023) de la rentabilité du portefeuille RCI et de la politique tarifaire « from volume to value » qui met l'accent sur les dossiers à forte marge bénéficiaire.

IV.8. Charges générales d'exploitation

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Charges de personnel	28 856	31 291	35 910	8,4%	14,8%
Impôts et taxes	4 941	4 092	5 026	-17,2%	22,8%
Charges externes	149 623	179 176	268 202	19,8%	49,7%
Autres charges générales d'exploitation	2 640	1 120	500	-57,6%	-55,4%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	116	145	161	25,3%	10,4%
Charges générales d'exploitation	186 175	215 825	309 798	15,9%	43,5%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2024 - 2025

En 2025, les charges générales d'exploitation s'élèvent à 309 798 KMAD, contre 215 825 KMAD en 2024, soit une hausse de 43,5% (+93 973 KMAD). Cette progression reflète une augmentation globale des postes de charges, principalement :

- les charges externes, en hausse de 49,7% (+89 026 KMAD), en lien avec hausse des coûts de distribution, des coût des refacturation corporate et des autres prestations hors conseil.
- les charges de personnel qui enregistrent une hausse de 14,8% (+4 618 KMAD) en 2025. Cette évolution s'explique principalement par une dérive salariale liée à l'inflation ainsi que par de nouveaux recrutements.

Evolution 2023 - 2024

En 2024, les charges générales d'exploitation s'établissent à 215 825 KMAD contre 186 175 KMAD, en hausse de 15,9% par rapport à 2023. Cette hausse s'explique principalement par :

- la hausse des charges de personnel, qui sont passées de 28 856 KMAD en 2023 à 31 291 KMAD, soit 8,4%. Cette hausse sur l'exercice s'explique principalement par une dérive salariale liée à l'inflation ;
- La hausse des charges externes, qui sont passées de 149 623 KMAD en 2023 à 179 176 KMAD en 2024, en hausse de 19,8%. Cette hausse s'explique par la hausse des couts de distribution et des coûts des refacturations Corporate.

Contribution de la filiale RDFM et de RCI Finance Maroc aux frais généraux entre 2023 et 2025

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
RCI Finance Maroc	180 489	211 240	304 125	17,0%	44,0%
RDFM	5 687	4 585	5 673	-19,4%	23,7%
Charges générales d'exploitation	186 175	215 825	309 798	15,9%	43,5%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2024 - 2025

En 2025, les charges d'exploitation s'établissent à 309 798 KMAD (dont 98,2% proviennent de RCI Finance Maroc), en hausse de 43,5% par rapport à 2024. Cette évolution, s'explique principalement par la hausse des couts de distribution en lien avec la hausse des volumes.

Evolution 2023 - 2024

En 2024, les charges d'exploitation s'établissent à 215 825 KMAD (dont 97,9% proviennent de RCI Finance Maroc), en hausse de 15,9% par rapport à 2023. Cette hausse, s'explique principalement par la hausse des couts de distribution en lien avec la hausse des volumes.

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Charges générales d'exploitation (1)	186 175	215 825	309 798	15,9%	43,5%
PNB (2)	435 810	524 209	652 111	20,3%	24,4%
Coefficient d'exploitation (1) / (2)	42,7%	41,1%	47,5%	-1,6 pts	6,4 pts
Encours brut moyen (3)	6 176 394	6 750 708	8 631 693	9,2%	28,0%
Coût d'exploitation (1) / (3)	3,0%	3,2%	3,6%	0,2 pt	0,4 pt

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2024 - 2025

En 2025, le coefficient d'exploitation s'établit à 47,5%, en hausse de 6,4 points par rapport à 2024, sous l'effet d'une progression des charges générales d'exploitation plus rapide que celle du PNB.

Le coût d'exploitation atteint 3,6% en 2025, contre 3,2% en 2024, soit une augmentation de 0,4 point.

Evolution 2023 - 2024

En 2024, le coefficient d'exploitation s'est établi à 41,1% contre 42,7% en 2023. Cette légère baisse est due à une croissance du PNB (+20,3% sur la période 2023-2024), permettant une compensation de l'augmentation des charges d'exploitation de 15,9% sur la période 2023-2024.

IV.9. Résultat brut d'exploitation

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Produit net bancaire	435 810	524 209	652 111	20,3%	24,4%
Produits d'exploitation non bancaire	1 421	1 473	1 565	3,7%	6,2%
Charges générales d'exploitation	186 175	215 824	309 798	15,9%	43,5%
Résultat brut d'exploitation	251 056	309 858	343 877	23,4%	11,0%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2024 - 2025

En 2025, le résultat brut d'exploitation atteint 343 877 KMAD, en progression de 11,0% (+34 021 KMAD) par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la hausse du produit net bancaire (+24,4%, soit +127 902 KMAD), portée par l'augmentation des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle.

Evolution 2023 - 2024

En 2024, les produits d'exploitation non bancaires s'inscrivent en hausse de 3,7% pour s'établir à 1 473 KMAD.

Les charges générales d'exploitation ont enregistré une hausse importante de 15,9% sur l'année 2024. Elles sont principalement composées des charges externes et charges de personnel.

La hausse, en 2024, du résultat brut d'exploitation de 23,4% provient principalement des effets contrastés suivants :

- La hausse de 20,3% du produit net bancaire qui s'établit à 524 209 KMAD en 2024 ;
- La hausse de 3,7% des produits d'exploitation non bancaires qui s'élèvent à 1 473 KMAD en 2024 (Vs. 1 421 KMAD en 2023).
- La hausse des charges générales d'exploitation qui s'établissent à 215 824 KMAD en 2024.

IV.10. Dotations nettes aux provisions

La méthode de provisionnement adoptée par RCI Finance Maroc relative à l'activité de crédit réseau est basée sur un provisionnement prudentiel collectif par concessionnaire. Un statut par concessionnaire (sain/incidenté/pré-douteux/douteux/compromis) est déterminé mensuellement en fonction d'indicateurs financiers, économiques et commerciaux. A chaque statut, il est appliqué à l'encours du concessionnaire un taux de provisionnement forfaitaire et graduel, non corrélé du risque d'impayés inhérent aux encours (réglementation BAM). En cas d'impayé réel, la réglementation BAM est alors appliquée.

La méthode de provisionnement Crédit Réseau a été adaptée en mai 2012, afin de limiter les évolutions erratiques des provisions pour risques notamment du fait de la variation des encours en fin de semestre.

En effet les créances de l'activité crédit réseau en statut incidenté étaient classées, avant mai 2012, en créances pré-douteuses induisant un provisionnement de ces dernières. A partir de mai 2012 les créances en statut incidenté sont classées en créances saines conformément à la circulaire de Bank Al Maghrib. En effet, Il est à noter que le statut incidenté est la résultante d'une cotation technique sans évènement d'impayé, il ne peut donc pas être assimilé à un statut de pré-douteux tel que spécifié par la circulaire n°19 de la BAM (90 jours d'arriéré).

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	193 441	112 541	129 307	-41,8%	14,9%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	147 272	99 628	76 763	-32,4%	-23,0%
Pertes sur créances irrécouvrables	5 629	355	32 539	-93,7%	>100,0%
Autres dotations aux provisions*	40 540	12 558	20 005	-69,0%	59,3%
Reprises de provisions et récupération sur créances amorties	95 090	38 500	73 354	-59,5%	90,5%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	84 239	35 820	56 549	-57,5%	57,9%
Récupérations sur créances amorties	81	187	216	>100,0%	15,2%
Autres reprises de provisions**	10 770	2 493	16 589	-76,9%	>100,0%
Dotations nettes aux provisions (1)	98 351	74 041	55 954	-24,7%	-24,4%
Encours net en fin d'exercice (dont activité LOA) (2)	6 649 196	7 614 593	10 329 085	14,5%	35,6%
Coût du risque sur encours net (1/2)	1,5%	1,0%	0,5%	-0,5 pt	-0,5 pt

Source : RCI Finance Maroc

(*) Dotations issues des provisions collectives de l'encours Affacturage et Crédit Réseau

(**) Reprises de provisions liées à l'activité de financement de stocks du réseau et d'affacturage

Evolution 2024 - 2025

En 2025, les dotations nettes aux provisions s'établissent à 55 954 KMAD, contre 74 041 KMAD en 2024, soit une baisse de 24,4%. Cette évolution s'explique par la hausse des reprises de provisions et récupérations sur créances amorties (+46,7%), principalement liées au financement de stocks du réseau, alors que les dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables sont restées quasi stables.

Le coût du risque sur encours net ressort à 0,5% en 2025, en recul de 0,5 point par rapport à 2024.

Evolution 2023 - 2024

En 2024, le ratio coût du risque sur encours net s'établit à 1,0% suite à la baisse des dotations nettes aux provisions sur l'exercice 2024 de 24,7% et de la hausse de l'encours net de 14,5% sur la période observée.

La baisse des Dotations nettes aux provisions s'explique par la baisse des Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties de 59,5% entre 2023 et 2024 ainsi que la baisse des dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables de 41,8% provenant essentiellement de la baisse des pertes sur créances irrécouvrables et des autres dotations aux provisions.

La baisse des reprises de provisions et récupération sur créances amorties est principalement due à la détérioration des reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance en 2024 (35 820 KMAD contre 84 239 KMAD en 2023).

La diminution des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance, passant de 147 272 KMAD à 99 MMAD, soit une baisse de 32,35%, conjuguée à la baisse des pertes sur créances irrécouvrables, passant de 5 629 KMAD à 355 KMAD, soit une baisse de 93,7%, ainsi qu'à la baisse des autres dotations aux provisions, passant de 40 540 KMAD à 12 558 KMAD, soit une baisse de 69,0%, et à la reprise de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance, passant de 84 239 KMAD à 35 820 KMAD, s'expliquent par une amélioration sensible de la qualité du portefeuille et par une gestion plus rigoureuse des actifs en souffrance.

IV.11. Résultat net

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Résultat courant	152 704	235 816	287 923	54,4%	22,1%
Résultat non courant	-3 240	-3 710	-6 379	-14,5%	71,9%
Résultat avant impôts sur les résultats	149 464	232 105	281 545	55,3%	21,3%
Impôts sur les résultats	67 189	97 538	129 950	45,2%	33,2%
Résultat net	82 275	134 567	151 595	63,6%	12,7%
PNB	435 810	524 209	652 111	20,3%	24,4%
Marge nette *	18,9%	25,7%	23,2%	+6,8 pts	-2,5 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Marge nette = Résultat net / Produit Net Bancaire

Evolution 2024 – 2025

En 2025, le résultat net s'établit à 151 595 KMAD, en progression de 12,7% (+17 028 KMAD) par rapport à 2024. Cette hausse provient essentiellement de l'amélioration du résultat courant (+22,1%, soit +52 107 KMAD), portée par la croissance du PNB (+24,4%).

Le résultat non courant affiche un déficit de -6 379 KMAD en 2025, contre -3 710 KMAD en 2024, soit une dégradation de 2 668 KMAD, cette baisse est principalement imputable à la hausse de la contribution de solidarité sociale au titre de l'exercice 2025.

La marge nette ressort à 23,2% en 2025, contre 25,7% en 2024, soit une baisse de 2,5 points, en raison d'une progression du PNB plus forte que celle du résultat net.

Evolution 2023 - 2024

Sur la période 2023/2024, le résultat courant s'établit à près de 235 816 KMAD.

Le résultat non courant a enregistré une baisse passant d'un déficit de 3 240 KMAD en 2023 à un déficit de 3 710 KMAD en 2024.

Le résultat net s'élève à 134 567 KMAD en 2024, en hausse de 63,6% par rapport à 2023. Cette croissance est principalement portée par la hausse du PNB de 20,3% justifiée par la nouvelle politique tarifaire de RCI Finance Maroc qui met l'accent sur les dossiers à forte marge bénéficiaire.

Ainsi, la marge nette enregistre une hausse de 6,8 points pour s'établir à 25,7% en 2024 expliquée par la hausse modérée du PNB (+20,3% sur 2023-2024).

Contribution de RCI et de RDFM dans la formation du résultat avant impôt

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
RCI Finance Maroc	80 418	143 577	221 257	78,5%	54,1%
RDFM	69 046	88 528	60 288	28,2%	-31,9%
Résultat avant impôt	149 464	232 105	281 545	55,3%	21,3%

Source : RCI Finance Maroc

Le résultat avant impôt de RCI Finance Maroc représente en moyenne 64,7% du résultat avant impôt total sur les 3 dernières années.

Evolution 2024 - 2025

En 2025, le résultat avant impôt consolidé de RCI Finance Maroc s'établit à 281 545 KMAD, en progression de 21,3% par rapport à 2024 (+49 440 KMAD).

La contribution de RDFM au résultat avant impôt consolidé est passée de 38,1 % en 2024 à 21,4 % en 2025, soit un recul de 16,7 points. Cette évolution s'explique principalement par le caractère exceptionnel de la participation aux bénéfices des assureurs constatée en 2024.

Evolution 2023 - 2024

En 2024, le résultat avant impôt global de RCI Finance Maroc a enregistré une hausse de 55,3% pour atteindre 232 105 KMAD, portée par un résultat avant impôt de RCI Finance Maroc de 143 577 KMAD contre un résultat avant impôt de 80 418 KMAD en 2023, ainsi qu'une amélioration de 28,2% du résultat avant impôt de RDFM à 88 528 KMAD.

V. Analyse de la capacité d'autofinancement

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Résultat net de l'exercice	82 276	134 567	151 595	63,6%	12,7%
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	116	145	161	25,0%	11,0%
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-	-	-	-
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	40 540	12 558	20 005	-69,0%	59,3%
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-	-	-	-
+ Dotations non courantes	3 234	6 835	8 170	>100,0%	19,5%
- Reprises de provisions	10 770	2 493	16 589	-76,9%	>100,0%
- Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	-	-
+ Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	-	-
- Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-	-	-	-
+ Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-	-	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-	-	-	-
+ Capacité d'autofinancement	115 396	151 613	163 342	31,4%	7,7%
- Bénéfices distribués	-	130 000	70 000	n.a	-46,2%
= Autofinancement	115 396	21 613	93 342	-81,3%	>100,0%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2024 – 2025

En 2025, la capacité d'autofinancement s'établit à 163 342 KMAD, en hausse de 7,7% (+11 729 KMAD) par rapport à 2024. Cette évolution s'accompagne d'une baisse des dotations nettes de reprises de provisions pour risques et charges relatives aux expertises loueurs et aux crédits réseaux.

L'autofinancement atteint 93 342 KMAD en 2025, contre 21 613 KMAD en 2024, soit une progression de >100,0% (+71 729 KMAD), principalement liée à la baisse des bénéfices distribués (-46,5%).

Evolution 2023 - 2024

En 2024, la capacité d'autofinancement s'établit à 151 613 KMAD contre 115 396 KMAD en 2023, soit une hausse de 31,4% par rapport à 2023. Cette augmentation est liée essentiellement aux effets conjugués suivants :

- La constatation d'un résultat net de 134 567 KMAD en 2024 contre un résultat net de 82 276 KMAD en 2023 ;
- La baisse des dotations aux provisions pour risques généraux de 69,0% pour atteindre 12 558 KMAD en 2024. Cela s'explique par la dotation complémentaire au règle BAM en 2024.
- Le recul des reprises de provision de 76,9% pour s'établir à 2 493 KMAD en 2024.
- La hausse des dotations non courantes de plus de 100% pour s'établir à 6 835 MMAD en 2024 (Vs. 3 234 KMAD en 2023).
- La baisse de l'autofinancement s'établit à 21 613 KMAD contre 115 396 KMAD en 2023, soit une baisse de 81,3% par rapport à 2023. Cette baisse est liée à la distribution des bénéfices à hauteur de 130 000 KMAD en 2024.

VI. Analyse de la solvabilité et structure du bilan consolidé

VI.1. Etude de la structure bilancielle consolidée

Structure bilancielle consolidée de RCI Finance Maroc sur la période 2023-2025 :

Actif	2023		2024			2025		
	En KMAD	En %	En KMAD	En %	Var. 23-24	En KMAD	En %	Var. 24-25
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des Chèques Postaux	10 659	0,2%	22 375	0,3%	>100,0%	29 760	0,3%	33,0%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	437 436	6,4%	424 821	5,3%	-2,9%	350 581	3,3%	-17,5%
A vue	122 325	1,8%	105 605	1,3%	-13,7%	92 521	0,9%	-12,4%
A terme	315 110	4,6%	319 216	4,0%	1,3%	258 060	2,4%	-19,2%
Créances sur la clientèle	4 516 773	65,8%	5 333 509	67,1%	18,1%	7 886 582	73,9%	47,9%
Crédits de trésorerie et à la consommation	4 462 249	65,0%	5 293 189	66,6%	18,6%	7 798 660	73,1%	47,3%
Autres crédits	54 524	0,8%	40 320	0,5%	-26,1%	87 922	0,8%	>100,0%
Opérations de crédit-bail et de location	1 698 618	24,7%	1 930 447	24,3%	13,6%	2 106 813	19,7%	9,1%
Créances acquises par affacturage	6 035	0,1%	6 035	0,1%	0,0%	0	0,0%	-100,0%
Titres de transaction et de placement	0	0,0%	0	0,0%	n.a	0	0,0%	n.a
Autres actifs	197 306	2,9%	227 799	2,9%	15,5%	297 481	2,7%	28,8%
Immobilisations incorporelles	0	0,0%	0	0,0%	n.a	0	0,0%	n.a
Immobilisations corporelles	538	0,0%	393	0,0%	-27,0%	543	0,0%	38,2%
Total Actif	6 867 365	100,0%	7 945 379	100,0%	15,7%	10 671 761	100,0%	34,3%

Source : RCI Finance Maroc

Passif	2023		2024			2025		
	En KMAD	En %	En KMAD	En %	Var.23-24	En KMAD	En %	Var. 24-25
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 697 441	39,3%	2 704 139	34,0%	0,2%	3 954 608	37,1%	46,2%
A vue	52 945	0,8%	12 518	0,2%	-76,4%	47 962	0,4%	>100,0%
A terme	2 644 496	38,5%	2 691 622	33,9%	1,8%	3 906 645	36,6%	45,1%
Dépôts de la clientèle	0	0,0%	0	0,0%	n.a	0	0,0%	n.a
Titres de créances émis	2 180 153	31,8%	2 937 427	37,0%	34,7%	4 136 997	38,8%	40,8%
Autres passifs	763 337	11,1%	1 062 800	13,4%	39,3%	1 203 046	11,2%	13,2%
Provisions pour risques et charges	122 059	1,8%	132 124	1,7%	8,2%	135 541	1,3%	2,6%
Provisions réglementées	0	0	0	0,0%	n.a	0	0,0%	n.a
Dettes subordonnées	168 148	2,5%	168 094	2,1%	0,1%	220 000	2,1%	30,9%
Capitaux propres	936 228	13,6%	940 794	11,8%	0,5%	1 021 569	9,6%	8,6%
Capital Social	289 784	4,2%	289 784	3,6%	0,0%	289 784	2,7%	0,0%
Réserves	564 169	8,2%	516 444	6,5%	-8,5%	580 191	5,4%	12,3%
Résultat net	82 275	1,2%	134 567	1,7%	63,6%	151 595	1,4%	12,7%
Total Passif	6 867 365	100,0%	7 945 379	100,0%	15,7%	10 671 761	100,0%	34,3%

Source : RCI Finance Maroc

Le total bilan consolidé de RCI Finance Maroc s'établit à 10 671 761 KMAD à fin décembre 2025 contre 7 945 379 KMAD à fin décembre 2024, ce qui représente une variation de 34,3% sur la période considérée.

VI.1.1. Crédits consolidés

L'encours des crédits consolidés par catégorie a évolué de la manière suivante entre 2023 et 2025 :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des Chèques Postaux	10 659	22 375	29 760	>100,0%	33,0%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	437 436	424 821	350 581	-2,9%	-17,5%
A vue	122 325	105 605	92 521	-13,7%	-12,4%
A terme	315 110	319 216	258 060	1,3%	-19,2%
Créances sur la clientèle	4 516 773	5 333 509	7 886 582	18,1%	47,9%
Crédits de trésorerie et à la consommation	4 487 101	5 293 189	7 798 660	18,0%	47,3%
Autres crédits	29 671	40 320	87 922	58,5%	>100,0%
Opérations de crédit-bail et de location	1 698 618	1 930 447	2 106 813	13,6%	9,1%
Créances acquises par affacturage	6 035	6 035	0	0,0%	-100,0%
Crédits consolidés	6 669 519	7 717 187	10 373 736	15,7%	34,4%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2024 - 2025

En 2025, les crédits consolidés s'élèvent à 10 373 736 KMAD, en progression de 34,4% (+2 656 549 KMAD) par rapport à 2024. Cette évolution est portée principalement par :

- la hausse des créances sur la clientèle de 47,9%, soit +2 553 073 KMAD, liée à l'augmentation des crédits de trésorerie et de consommation ;
- la progression des opérations de crédit-bail (+9,1%, soit +176 366 KMAD), en ligne avec la dynamique de l'activité.

L'évolution du poste Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des Chèques Postaux entre 2024 et 2025 s'explique par des variations au niveau de la trésorerie.

Evolution 2023 - 2024

En 2024, les crédits consolidés du Groupe RCI Finance Maroc s'élèvent à 7 717 187 KMAD, en augmentation de 15,7% par rapport à 2023. Cette évolution s'explique par une croissance globale des créances portée principalement par la hausse des créances sur la clientèle de 18,1% pour s'établir à 5 333 509 KMAD.

L'évolution du poste Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des Chèques Postaux entre 2023 et 2024 s'explique par le solde du compte bancaire détenu au niveau de la trésorerie générale du royaume.

VI.1.2. Actifs divers consolidés

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Titres de transaction et de placement	-	-	-	-	-
Autres actifs	197 306	227 799	297 481	15,5%	30,6%
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	538	393	543	-27,0%	38,2%
Actifs divers consolidés	197 844	228 192	298 024	15,3%	30,6%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2025 - 2024

En 2025, les actifs divers consolidés s'élèvent à 298 024 KMAD, contre 228 192 KMAD en 2024, soit une hausse de 69 831 KMAD (+30,6%). Cette progression provient essentiellement de l'augmentation du poste Autres actifs (+69 681 KMAD, soit +30,6%), constituant des créances avec Renault commerce Maroc liées aux diverses facturations entre les deux entités.

Evolution 2024 - 2023

En 2024, les actifs divers consolidés ont augmenté de 15,3% par rapport à l'exercice 2023. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des autres actifs de 15,5% pour s'établir à 227 799 KMAD

constituant des créances avec Renault commerce Maroc liées aux diverses facturations entre les deux entités.

VI.1.3. Dépôts consolidés

Les dépôts ont évolué de la manière suivante entre 2023 et 2025 :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 697 441	2 704 139	3 954 608	0,3%	46,2%
A vue	52 945	12 518	47 962	-76,4%	>100,0%
A terme	2 644 496	2 691 622	3 906 645	1,8%	45,1%
Dépôts de la clientèle	-	-	-	-	-
Dépôts consolidés	2 697 441	2 704 139	3 954 608	0,3%	46,2%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2024 - 2025

En 2025, les dépôts consolidés atteignent 3 954 608 KMAD, en progression de 46,2% (+1 250 468 KMAD) par rapport à 2024. Cette hausse provient principalement de l'augmentation des dettes envers les établissements de crédit et assimilés, à vue et à terme, portée par la dynamique commerciale enregistrée par RCI Finance Maroc sur la période.

Evolution 2023 - 2024

Sur la période 2023-2024, les dettes envers les établissements de crédit ont connu une légère hausse de 0,3%, passant de 2 697 441 KMAD à fin 2023 à 2 704 139 KMAD à fin 2024. Cette hausse de 0,3% est essentiellement expliquée par un moindre recours à la dette bancaire.

VI.1.4. Passifs divers consolidés

L'évolution des passifs divers, se présente de la manière suivante entre 2023 et 2025 :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Titres de créances émis	2 180 153	2 937 427	4 136 997	34,7%	40,8%
Autres passifs	763 337	1 062 800	1 203 046	39,2%	13,2%
Provisions pour risques et charges	122 059	132 124	135 541	8,3%	2,6%
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Passifs divers consolidés	3 065 549	4 132 352	5 475 584	34,8%	32,5%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2024 - 2025

En 2025, les passifs divers consolidés enregistrent une hausse de 32,5% (+1 343 233 KMAD) par rapport à 2024. Cette progression s'explique principalement par :

- l'augmentation des titres de créance émis (+40,8%), liée aux émissions BSF réalisées au cours de l'année (500 MMAD à 2 ans, 300 MMAD à 3 ans, et deux tranches de 400 MMAD chacune à 2 et 3 ans) ;
- la hausse des autres passifs (+13,2%, soit +140 246 KMAD), s'explique par un effet de saisonnalité, lié à l'augmentation des financements mis en gestion en fin d'année. Ces financements sont enregistrés comptablement le dernier jour de décembre, tandis que les décaissements correspondants n'interviennent qu'à partir du premier jour ouvré de l'année suivante (J+1). Ce décalage entraîne une hausse temporaire des passifs à la clôture de l'exercice.

Evolution 2023 - 2024

Les titres de créances émis ont enregistré une hausse de 34,7% pour atteindre 2 937 427 KMAD en 2024, cette hausse traduit la volonté de RCI Finance Maroc a accompagné la dynamique du marché automobile au Maroc en croissance, tout en optimisant ses coûts de financement et en renforçant l'adéquation actif-passif de son bilan à travers :

- Deux émissions de Bons de Société de Financement (BSF) pour un montant total de 700 MMAD ; une première émission de 300 MMAD avec une maturité de 3 ans, et une seconde de 400 millions de sur maturité de 2 ans ;
- Les autres passifs enregistrent une hausse de 39,2%, atteignant 1 062 800 KMAD en 2024. Cette progression s'explique par un effet de saisonnalité, lié à l'augmentation des financements mis en

gestion en fin d'année. Ces financements sont enregistrés comptablement le dernier jour de décembre, tandis que les décaissements correspondants n'interviennent qu'à partir du premier jour ouvré de l'année suivante (J+1). Ce décalage entraîne une hausse temporaire des passifs à la clôture de l'exercice.

- Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 132 124 KMAD en 2024, enregistrant une hausse de 8,3% par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique principalement par la constitution de provisions sociales supplémentaires ainsi que par la mise en place d'une provision pour expertise.

VI.1.5. Structure des ressources consolidées

La structure des ressources consolidées de RCI Finance Maroc se présente de la manière suivante entre 2023 et 2025 :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Dettes subordonnées	168 148	168 094	220 000	-0,1%	30,9%
Capitaux propres	936 228	940 794	1 021 569	0,5%	8,6%
<i>Capital Social</i>	289 784	289 784	289 784	0,0%	0,0%
<i>Réserves consolidées</i>	564 169	516 444	580 191	-8,5%	12,3%
<i>Résultat net</i>	82 275	134 567	151 595	63,6%	12,7%
Fonds propres et assimilés	1 104 376	1 108 888	1 241 562	0,4%	12,0%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 697 441	2 704 139	3 954 608	1,6%	46,2%
<i>A vue</i>	52 945	12 518	47 962	-76,4%	>100,0%
<i>A terme</i>	2 644 496	2 691 622	3 906 645	1,8%	45,1%
Titres de créances émis	2 180 153	2 937 427	4 136 997	34,7%	40,8%
Ressources consolidées	4 877 594	5 641 566	8 091 605	15,7%	43,4%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2024 - 2025

En 2025, les fonds propres assimilés s'élèvent à 1 241 562 KMAD, en hausse de 12,0% (+132 674 KMAD) par rapport à 2024. Cette progression est portée principalement par :

- la hausse des dettes subordonnées (+30,9%, soit +51 906 KMAD) ;
- l'augmentation des capitaux propres (+8,6%, soit +80 775 KMAD), provenant essentiellement de la progression des réserves consolidées (+63 740 KMAD).

Les ressources consolidées atteignent 8 091 605 KMAD en 2025, en progression de 43,4% (+2 450 038 KMAD). Cette évolution résulte de :

- la hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés (+46,2%, soit +1 250 468 KMA) ;
- l'augmentation des titres de créance émis (+40,8%, soit +1 199 570 KMAD), liée aux trois émissions BSF de l'année pour un montant total de 1 600 000 KMAD.

Evolution 2023 - 2024

Au titre de l'exercice 2024, les fonds propres et assimilés de la société s'élèvent à 1 108 888 KMAD, en hausse de 0,4%. Cette hausse provient de :

- La hausse des capitaux propres de 0,5% pour atteindre 940 794 KMAD. Cette augmentation est portée par la hausse du résultat net consolidé à 134 567 KMAD (Vs. 82 275 KMAD en 2023).

Les ressources consolidées de RCI Finance Maroc affichent pour leur part une hausse de 15,7% en 2024, s'établissant ainsi à 5 641 566 KMAD contre 4 877 594 KMAD en 2023.

VI.1.6. Variation des capitaux propres consolidés

La variation des capitaux propres consolidé de RCI Finance Maroc se présente de la manière suivante entre 2023 et 2025 :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Capitaux propres à l'ouverture	854 606	936 227	940 794	9,6%	0,5%
Augmentation capital	-	-	-	-	-
Distributions	-653	-130 000	-70 000	>100,0%	-46,2%
Autres	-	-	-821	-	n.a
Résultat net consolidé	82 275	134 567	151 595	63,6%	12,7%
Capitaux propres part du groupe	936 228	940 794	1 021 569	0,5%	8,6%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2024 - 2025

En 2025, les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 1 021 569 KMAD, en progression de 8,7% (+80 775 KMAD) par rapport à 2024. Cette évolution résulte principalement de la réduction des distributions effectuées au cours de l'année, ce qui a permis de renforcer la base des capitaux propres.

Evolution 2023 - 2024

Au titre de l'exercice 2024, les capitaux propres part du groupe de RCI Finance Maroc s'élèvent à 940 794 KMAD contre 936 228 KMAD en 2023, en hausse de 0,5% entre les deux années. Cette performance s'explique par le résultat consolidé positif réalisé en 2024 qui s'est élevé à 134 567 KMAD.

VI.2. Ratio de solvabilité réglementaire de RCI Finance Maroc

VI.2.1. Evolution du ratio de solvabilité

Evolution du ratio de solvabilité réglementaire de RCI Finance Maroc sur la période 2023 – 2025 :

En KMAD – Base sociale	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Total fonds propres	900 919	939 041	1 145 740	4,2%	22,0%
Actifs pondérés	6 402 133	6 851 251	8 303 555	7,0%	21,2%
Ratio de solvabilité*	14,0%	13,7%	13,8%	-0,3 pt	0,1 pt

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le ratio de solvabilité présenté est transmis à Bank Al-Maghrib périodiquement. Il est calculé sur la base des règles établies par Bank Al-Maghrib. Le ratio de solvabilité prudentiel imposé par Bank Al-Maghrib est de 12%.

Sur base sociale, RCI Finance Maroc affiche un ratio de solvabilité de 13,8% à fin 2025 contre 13,7% à fin 2024. Cette hausse est expliquée par une hausse de 22,2% des fonds propres contre une hausse de 21,2% des actifs pondérés.

En KMAD – Base consolidée	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Total fonds propres	991 132	1 170 918	1 377 110	18,1%	17,6%
Actifs pondérés	6 459 002	6 967 311	8 479 652	8,9%	21,7%
Ratio de solvabilité*	15,3%	16,8%	16,2%	1,5 pts	-0,6 pt

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le ratio de solvabilité présenté est transmis à Bank Al-Maghrib périodiquement. Il est calculé sur la base des règles établies par Bank Al-Maghrib. Le ratio de solvabilité prudentiel imposé par Bank Al-Maghrib est de 12%.

Sur base consolidée, le ratio de solvabilité s'élève à 16,2% en 2025 contre 16,8% en 2024 soit une baisse de 0,6 pts. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des actifs pondérés.

VI.2.2. Evolution du ratio de solvabilité Tier I

Evolution du ratio de solvabilité Tier I de RCI Finance Maroc sur la période 2023 – 2025 :

En KMAD – Base sociale	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Fonds Propres de catégorie 1	716 015	745 235	897 467	4,1%	20,4%
Actifs pondérés	6 402 133	6 851 251	8 303 555	7,0%	21,2%
Ratio Tier I*	11,2%	10,9%	10,8%	-0,3 pt	-0,1 pt

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le ratio de solvabilité Tier I présenté est transmis à Bank Al-Maghrib périodiquement. Il est calculé selon la méthode de calcul de BAM.

La circulaire n°14/G/13 porte le ratio réglementaire Tier I à 9% à compter de 2013.

Sur base sociale, RCI Finance Maroc affiche un ratio de solvabilité Tier I de 10,8% à fin 2025, en baisse de 0,1 pts par rapport à fin 2024. Cette évolution résulte principalement par la hausse des actifs pondérés.

VI.2.3. Evolution du ratio CETI

Evolution du ratio CETI de RCI Finance Maroc sur la période 2023 et 2025 :

Ratio CETI en % - Base sociale	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Ratio CETI	11,2%	10,9%	10,8%	-0,3 pt	-0,1 pt

Source : RCI Finance Maroc

Sur base sociale, le ratio CETI s'est établi à 10,8% en 2025.

Ratio CETI en % - Base consolidée	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Ratio CETI	12,5%	12,5%	12,0%	0,0 pt	-0,5 pt

Source : RCI Finance Maroc

Sur la période 2023-2025, le ratio CETI (sur base consolidée) est au-dessus du minimum réglementaire imposé par BAM (soit 8%) et s'est établi à 12,0% en 2025.

VI.3. Rentabilité financière

Evolution de la rentabilité financière de RCI Finance Maroc sur la période 2023 - 2025 :

En KMAD - Base consolidée	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Résultat net	82 275	134 567	151 595	63,6%	12,7%
Fonds propres	936 228	940 794	1 021 569	0,5%	8,6%
Fonds propres retraité des Résultats Nets	854 606	806 227	869 967	-5,7%	7,9%
ROE *	9,20%	14,3%	15,5%	5,1 pts	1,1 pts
ROAE **	10,10%	16,2%	18,1%	6,1 pts	1,9 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) ROE = Résultat net / moyenne capitaux propres n et n-1

(**) ROAE = Résultat Net / Moyenne capitaux propres n et n-1 retraités des résultats nets

Evolution 2024 - 2025

En 2025, le ROE ressort à 15,5%, en hausse de 1,1 point par rapport à 2024. Cette progression s'explique par la hausse combinée du résultat net et des fonds propres.

Le ROAE s'établit à 18,1%, en progression de 1,9 point par rapport à 2024, portée principalement par la hausse du résultat net.

Evolution 2023 - 2024

En 2024, le ROAE ressort à 16,2% en hausse de 6,1 points. Cette hausse s'explique essentiellement par une amélioration du résultat net de 63,6% passant de 82 275 KMAD en 2023 à 134 567 KMAD en 2024.

Le ROE ressort à 14,3% en 2024, en hausse de 5,1 pts. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du résultat net en 2024 malgré la légère baisse des fonds propres sur l'année 2024.

VI.4. Rentabilité des actifs

Evolution de la rentabilité des actifs sur la période 2023 – 2025 :

En KMAD - Base consolidée	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Résultat net	82 275	134 567	151 595	63,6%	12,7%
Total Actif	6 867 365	7 945 379	10 671 761	15,7%	34,3%
ROA *	1,2%	1,8%	1,6%	0,6 pt	- 0,2 pt

Source : RCI Finance Maroc

(*) ROA=Résultat net/ moyenne actifs n et n-1

En 2025, le ROA s'établit à 1,6%, en recul de 0,2 point par rapport à 2024. Cette baisse résulte d'une progression du total actif plus rapide que celle du résultat net, ce qui a entraîné une baisse de la rentabilité des actifs.

En 2024, le ROA enregistre une hausse de 0,6 point par rapport à 2023, s'établissant ainsi à 1,8%.

VI.5. Analyse du risque client

En tant qu'établissement de crédit, les sociétés de crédit à la consommation, sont tenues, selon la circulaire 19/G/2002 de BAM entrée en vigueur le 1er janvier 2003, de procéder au déclassement de leurs créances en souffrance et de les provisionner selon les règles édictées.

Les créances pré-douteuses, douteuses et compromises sont respectivement provisionnées à hauteur de 20%, 50% ou 100% de leur montant, déductions faites des garanties, selon leur classification par degré de risque.

VI.6. Méthode de classification et taux de provision

VI.6.1. Opérations de crédit

Classification des opérations de crédit :

Classification	Base provisionnable ³⁹	Nb jours suivant échéance	Taux de provision
Créances pré-douteuses	KRD + Impayés	90 j <= impayés < 180 j	20,0%
Créances douteuses	KRD + Impayés	181 <= impayés < 360 j	50,0%
Créances compromises	KRD + Impayés	Impayés >=360 j	100,0%

Source : RCI Finance Maroc

VI.6.2. Opérations LOA :

Classification des opérations de LOA :

Classification	Base provisionnable ⁴⁰	Nb jours suivant échéance	Taux de provision
Créances pré-douteuses	Impayés	90 j <= impayés < 180 j	20,0%
Créances douteuses	Impayés	181 <= impayés < 360 j	50,0%
Créances compromises	KRD + Impayés	Impayés >=360 j	100,0%

Source : RCI Finance Maroc

La circulaire n°19/G/2002 de BAM précise qu'une provision doit être constituée à partir du statut de pré-douteux. En aucun cas, un provisionnement collectif n'est exigé pour les créances saines.

VI.7. Base de calcul de la provision

En se référant toujours à la circulaire précitée de Bank Al Maghrib, les dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients sont calculées individuellement, client par client, en tenant compte de la totalité de la créance. Celle-ci comprend aussi bien le capital restant dû que les impayés échus et non réglés, déduction faite des garanties.

Couverture du risque sur la période 2023 – 2025 :

³⁹ Pour les financements affectés (véhicules), la valeur du bien est déduite de la créance à provisionner, 50% pour la première et la deuxième année, 25% pour la 3^{ème} année et 0% à partir de la 4^{ème} année.

⁴⁰ La valeur du bien est déduite de la créance à provisionner, 50% pour la première et la deuxième année, 25% pour la 3^{ème} année et 0% à partir de la 4^{ème} année (uniquement pour les créances pré-douteuses et douteuses).

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Provisions (1)	562 416	626 224	646 439	11,4%	3,2%
Encours brut créances en souffrance déduction faite des garanties* (2)	658 515	736 485	723 176	11,8%	-1,8%
Encours brut créances en souffrance (2 bis)	695 838	762 913	804 213	9,6%	5,4%
Encours net des créances en souffrance (3)	62 588	45 708	62 487	-27,0%	36,7%
Créances pré douteuses	38 080	34 337	44 834	-9,8%	30,6%
Créances douteuses	16 442	8 898	10 897	-45,9%	22,5%
Créances compromises	2 399	2	2	-99,9%	0,0%
Créances en souffrance crédit-bail et location	5 667	2 470	6 754	-56,4%	>100,0%
Taux de couverture (1) / (2)	85,4%	85,0%	89,4%	-0,4 pt	4,4 pts
Taux de couverture (1) / (2 bis)	80,8%	82,1%	80,4%	1,3 pts	-1,7 pts
Créances brutes sur la clientèle, créances acquises par affacturage et immobilisations données en crédit-bail et location (4)	6 649 196	7 614 593	10 329 085	14,5%	35,6%
Taux de contentialité (2) / (4) **	9,9%	9,7%	7,0%	-0,2 pt	-2,2 pts
Taux de contentialité (2 bis) / (4) ***	10,5%	10,0%	7,8%	-0,5 pt	-2,2 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Encours brut des créances en souffrance déduction faite des garanties = Créances brutes en souffrance clientèle (pré-douteux / douteux et compromis) + Créances brutes en souffrance réseau – garanties sur créances en souffrance

(**) Le taux de contentialité est le rapport entre l'encours net des créances en souffrance et les créances sur la clientèle (hors financement réseau) et acquises par affacturage.

(***) taux de contentialité prenant en compte l'encours brut des créances en souffrance sans déduction des garanties

Evolution 2024 - 2025

En 2025, le taux de couverture des encours en souffrances s'élève à 89,4% en hausse de 4,4 pts par rapport à 2024, en raison d'une hausse de 3,2% des provisions contre une baisse de 1,8% des encours brut créances en souffrance déduction faite des garanties sur la période.

Le taux de contentialité ressort à 7,0% en 2025 contre 9,7% en 2024 soit une baisse de 2,2 pts, suite à une hausse de 35,6% des créances brutes sur la clientèle, créances acquises par affacturage et immobilisations données en crédit-bail et location.

Evolution 2023 - 2024

En 2024, le taux de couverture des encours en souffrance s'élève à 85,0%, en baisse de 0,4 points par rapport à 2023. Cette évolution s'explique essentiellement par une baisse des provisions par rapport à l'encours brut des créances en souffrance déduction faite des garanties.

Le taux de contentialité, tenant compte de l'encours brut des créances en souffrance sans déduction des garanties, s'établit à 10,02% en 2024 contre 10,46% en 2023. L'évolution de ce taux est directement liée au processus de recouvrement mis en place par RCI Finance Maroc.

La baisse des créances en souffrance crédit-bail et location de 56,42% pour s'établir à 2 470 KMAD en 2024 s'explique principalement par l'amélioration de la qualité du portefeuille client de RCI Finance Maroc.

En parallèle, la baisse des créances douteuses et pré douteuse en 2024 est justifiée par une amélioration de la performance du recouvrement et de la mise en place d'une politique d'acceptation plus prudente par RCI Finance Maroc.

La baisse de 99% des créances compromises, ramenées à 2 KMAD en 2024, s'explique principalement par une correction des méthodologies internes d'appréciation des créances compromises.

Les garanties adossées aux créances correspondent à des garanties bancaires demandées par RCI Finance Maroc aux concessionnaires.

VII. Tableau des flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie de RCI Finance Maroc sur la période 2023 – 2025 :

En KMAD	2023	2024	2025	Var. 23-24	Var. 24-25
Produits sur opérations bancaires perçus	1 591 726	1 599 966	1 858 255	0,5%	16,1%
Récupérations sur créances amorties	81	187	216	>100,0%	15,2%
Produits divers d'exploitation perçus	76 153	94 586	67 526	24,2%	-28,6%
Charges sur opérations bancaires versées	-1 247 143	-1 215 623	-1 290 514	-2,5%	6,2%
Charges diverses d'exploitation payées	6 578	-	-	-100,0%	-
Charges générales d'exploitation versées	-186 823	-218 395	-313 888	16,9%	43,7%
Impôts sur les résultats payés	-61 768	-57 225	-77 585	-7,4%	35,6%
Flux de trésorerie net provenant du compte de produits et charges	178 805	203 497	244 010	13,8%	19,9%
Variation des actifs d'exploitation	-317 351	-1 074 036	-2 794 721	>100,0%	>100,0%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés (hors liquidités)	-248 017	-4 105	61 156	-98,3%	<-100,0%
Créances sur la clientèle	-302 309	-890 776	-2 602 993	>100,0%	>100,0%
Titres de transaction et de placement (hors liquidités)	-	-	-	-	-
Autres actifs	-36 404	-30 494	-85 431	-16,2%	>100,0%
Opérations de crédit-bail et de location	269 379	-148 661	-167 453	<-100,0%	12,6%
Variation des passifs d'exploitation	-257 620	1 030 817	2 579 718	<-100,0%	>100,0%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-320 815	47 125	1 215 024	<-100,0%	>100,0%
Dépôts de la clientèle	-	-	-	-	-
Titres de créance émis	320 884	757 274	1 199 570	>100,0%	59,5%
Autres passifs	-257 689	231 418	165 124	<-100,0%	-28,6%
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-574 971	-38 219	-215 003	-93,4%	>100,0%
Flux de trésorerie nette provenant des activités d'exploitation	-396 165	165 278	29 007	< -100,0%	-82,4%
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	-	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	109	145	-150	33,0%	<-100,0%
Intérêts reçus	-	-	-	-	-
Dividendes reçus	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie nette provenant des activités d'investissement	109	145	-150	33,0%	<-100,0%
Subventions, fonds publics reçus	-	-	-	-	-
Fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	-	-	-
Emission d'emprunts et de titres subordonnés	100 000	-	-	<-100,0%	-
Emission d'actions	-	-	-	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-	-	-	-
Intérêts versés	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-130 000	-70 000	<-100,0%	-46,2%
Flux de trésorerie nette provenant des activités de financement	100 000	-130 000	-70 000	< -100,0%	-46,2%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	-296 058	35 423	-41 143	>100,0%	<-100,0%
Liquidités et équivalents de liquidité à l'ouverture de l'exercice	376 096	80 039	115 463	-78,7%	44,3%
Liquidités et équivalents de liquidité à la clôture de l'exercice	80 038	115 463	74 319	<-100,0%	-35,6%

Source : RCI Finance Maroc

Evolution 2024 - 2025

Les flux issus du compte de produits et charges augmentent de 19,9%, pour atteindre 244 010 KMAD, soit une hausse de 40 513 KMAD, sous l'effet de la progression des produits sur opérations bancaires perçus de 16,1% sur la période (soit 258 289 KMAD).

Les flux nets liés aux activités d'exploitation affichent une baisse de plus de 82,4%, conséquence d'une variation négative des actifs d'exploitation. Cette évolution est principalement liée à la dégradation des créances sur la clientèle, passées de -890 776 KMAD à -2 602 993 KMAD.

Les flux nets des activités d'investissement se situent à -150 KMAD, en recul de plus de 100%, en raison de la baisse des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les flux nets des activités de financement atteignent -70 000 KMAD, en baisse de 46,2% par rapport à 2024, sous l'effet de la réduction des dividendes versés.

La trésorerie de clôture ressort à 74 319 KMAD, en retrait de 41 143 KMAD, soit une baisse de 35,6% sur la période.

Evolution 2023 - 2024

En 2024, les flux de trésorerie provenant du compte de produits et charges sont en hausse de 13,8% et s'établissent à 203 497 KMAD (Vs. 178 805 KMAD en 2023).

Les flux de trésorerie nette provenant des activités d'exploitation enregistrent une hausse de 230 897 KMAD, passant d'un flux négatif de 396 165 KMAD en 2023 à un flux négatif de 165 276 KMAD en 2024. Cette hausse importante est due à :

- La hausse des flux de trésorerie provenant de la variation des actifs et passifs d'exploitation (impact de 756 685 KMAD) expliquée principalement par les effets conjugués suivants :
 - Hausse de la variation des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 367,9 MMAD passant d'un flux négatif de 320 815 KMAD en 2023 à un flux positif de 47 127 KMAD en 2024 ;
 - Hausse de la variation des créances sur les établissements de crédits et assimilés (hors liquidités) de 243 916 KMAD passant d'un flux négatif de 248 017 KMAD en 2023 à un flux négatif de 4 101 KMAD en 2024, contrebalancée par :
 - La hausse des titres de créances émis (impact de 436 390 MMAD).
- La hausse des flux de trésorerie provenant du compte de produits et charges de 24,6 KMAD ;

Les flux de trésorerie nette provenant des activités d'investissement sont en hausse de 33,0% en 2024 s'établissant à 145 KMAD (Vs. 109 KMAD en 2023).

Quant aux activités de financement, elles ont enregistré un flux négatif de 130 000 KMAD provenant de l'opération de versement des dividendes réalisée en 2024.

VIII. Présentation des indicateurs financiers consolidés au 31 mars 2026

Avertissement : Les indicateurs de RCI Finance Maroc au 31 mars 2025 et au 31 mars 2026 n'ont pas fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes

VIII.1. Analyse des indicateurs trimestriels du compte de résultat consolidé

Evolution des nouveaux financements à fin mars 2025 et à fin mars 2026

En mMAD	Mars 2025	Mars 2026	Var. 25-26
Nouveaux financements à fin mars	843	948	12,4%

Source : RCI Finance Maroc

A fin mars 2026, RCI Finance Maroc affiche une production de nouveaux financements véhicules de 948 mMAD.

Ces volumes représentent une hausse de + 12,4% par rapport à la même période l'an passé poussée par la hausse des ventes des marques Renault et Dacia.

Le Groupe Renault Maroc suit la dynamique positive du marché auto mobile marocain depuis le début de l'année et affiche une croissance de 17,8% par rapport à la même période en 2025.

Sur le premier trimestre 2026, la production s'établit à 948 mMAD, soit une augmentation de + 105 mMAD de nouveaux financements par rapport à 2025. RCI Finance Maroc continue d'afficher une nette hausse de sa performance commerciale tout en maintenant une politique d'acceptation prudente dans sa gestion du risque.

Evolution du produit net bancaire à fin mars 2025 et à fin mars 2026

En mMAD	Mars 2025	Mars 2026	Var. 25-26
Produit net bancaire (PNB)	139	172	23,7%

Source : RCI Finance Maroc

Le PNB consolidé au T1 2026 ressort à 172 mMAD, en hausse de 23,7% rapport au T1 2025. Cette croissance est soutenue par une stratégie de création de valeur axée autour d'une offre de financements et de services packagés adaptée aux enjeux du marché marocain. Cet équilibre tarifaire a permis à RCI Finance Maroc d'accroître sa rentabilité tout en couvrant les risques inhérents à l'activité de financement.

VIII.2. Analyse des indicateurs trimestriels du bilan consolidé

Evolution de l'encours net à fin mars 2025 et à fin mars 2026

En mMAD	Mars 2025	Décembre 2025	Mars 2026	Var. 25-26
Encours net sur la clientèle	5 579	6 637	6 760	21,2%
Encours net sur le réseau	1 592	3 693	2 527	58,7%
Total Encours Net	7 170	10 329	9 287	29,5%

Source : RCI Finance Maroc

A fin mars, l'encours net s'élève à 9 287 mMAD, en hausse de 29,5% par rapport au T1 2025.

L'encours lié à l'activité Clientèle (Particuliers et Entreprises) est de 6 760 mMAD, en hausse de 21,2% par rapport à la même période de 2025.

L'encours lié à l'activité Réseau (concessionnaires) est de 2 527 mMAD, en baisse par rapport au pic d'activité de fin 2025, mais en forte augmentation par rapport à la même période homologuée de 2025 (+58,7%). Cette augmentation résulte de l'ajustement en continu du niveau de stock des concessionnaires des marques Renault et Dacia pour répondre au dynamisme du marché automobile marocain.

Evolution de l'endettement financier à fin mars 2025 et à fin mars 2026

En mMAD	Mars 2025	Décembre 2025	Mars 2026	Var. 25-26
Bancaire	1 727	3 876	2 676	55,0%
BSF et obligataire	3 618	4 320	4 320	19,4%
Endettement financier	5 345	8 196	6 996	30,9%

Source : RCI Finance Maroc

Au T1 2026, l'endettement financier est en hausse de 1 651 mMAD par rapport à la période en 2025.

Les opérations sur le marché des capitaux représentent 61,7% de l'encours de refinancement, soit une baisse de 5,9 points par rapport à la même période de 2025.

Grace à la stratégie d'optimisation des ressources financières, la dette bancaire s'établit à 2 676 mMAD, soit une hausse de 55,0% par rapport à 2025, quant à l'endettement lié aux émissions de Bons de Société de Financement (BSF) et obligataires, il atteint 4 320 mMAD soit en hausse de 19,4% par rapport à la même période de l'an passé.

RCI Finance Maroc remercie ses partenaires bancaires et ses investisseurs de leur confiance vis -à-vis de notre stratégie et de notre croissance.

IX. Présentation des indicateurs financiers consolidés au 30 juin 2026

Avertissement : Les indicateurs de RCI Finance Maroc au 30 juin 2025 et au 30 juin 2026 n'ont pas fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes

IX.1. Analyse des indicateurs trimestriels du compte de résultat consolidé au 30 juin 2026

Evolution des nouveaux financements à fin juin 2025 et à fin juin 2026

En mMAD	Juin 2025	Juin 2026	Var. 25-26
T1	843	918	8,9%
T2	1 210	1 169	-3,4%
Nouveaux financements à fin juin	2 053	2 116	3,1%

Source : RCI Finance Maroc

À fin juin 2026, RCI Finance Maroc enregistre une production de nouveaux financements véhicules de 2 116 mMAD.

Sur le deuxième trimestre 2026, la production reste stable par rapport à la même période de l'an dernier.

Sur l'ensemble du premier semestre 2026, la production atteint 2 116 mMAD, soit une progression de +63 mMAD par rapport à 2025. Cette évolution représente une hausse de +3,1%, portée par la dynamique des ventes des marques Renault et Dacia, qui suivent la tendance positive du marché automobile marocain depuis le début de l'année.

Evolution du produit net bancaire à fin juin 2025 et à fin juin 2026

En mMAD	Juin 2025	Juin 2026	Var. 25-26
T1	139	172	23,7%
T2	178	213	19,7%
Produit Net Bancaire (PNB) à fin juin	317	385	21,5%

Source : RCI Finance Maroc

Au 1^{er} semestre 2026, le Produit Net Bancaire (PNB) consolidé de RCI Finance Maroc s'établit à 385 mMAD, en progression de +21,3% par rapport à la même période de l'an passé.

Cette croissance reflète une performance renforcée, portée par une stratégie de création de valeur centrée sur une offre de financements et services packagés adaptés aux besoins du marché marocain.

L'équilibre tarifaire mis en place a permis à RCI Finance Maroc d'accroître sa rentabilité tout en assurant une couverture efficace des risques liés à l'activité de financement.

IX.1. Analyse des indicateurs trimestriels du bilan consolidé au 30 juin 2026

Evolution de l'encours net à fin juin 2025 et à fin juin 2026

En mMAD	Juin 2025	Décembre 2025	Juin 2026	Var. 25-26
Réseau	2 966	3 693	3 870	30,5%
Clientèle	6 014	6 637	7 030	16,9%
Encours net à fin juin	8 980	10 329	10 900	21,4%

Source : RCI Finance Maroc

À fin juin 2026, l'encours net de RCI Finance Maroc dépasse 10,9 Mrds MAD.

L'activité Clientèle (particuliers et entreprises) atteint 7 030 mMAD, en progression de +16,9% par rapport à la même période de 2025, portée par une forte dynamique commerciale.

L'activité Réseau (concessionnaires) s'élève à 3 870 mMAD, en hausse de +30,5%. Cette progression reflète l'ajustement continu des stocks des concessionnaires des marques Renault et Dacia, afin d'accompagner le dynamisme du marché automobile marocain.

Au global, l'encours net affiche une croissance de +21,4% par rapport à la même période de 2025.

Evolution de l'endettement financier à fin juin 2025 et à fin juin 2026

En mMAD	Juin 2025	Décembre 2025	Juin 2026	Var. 25-26
Bancaire	3 952	3 876	3 700	-6,4%
BSF et obligataire	2 918	4 320	4 820	65,2%
Endettement financier	6 870	8 196	8 520	24,0%

Source : RCI Finance Maroc

À fin juin 2026, l'endettement financier de RCI Finance Maroc progresse de +1,65 Mrds MAD par rapport à la même période de 2025, accompagnant la croissance de l'activité, qui s'affiche à +1,9 Mrds MAD au bilan.

Les opérations sur le marché des capitaux représentent désormais 56,6% de l'encours de refinancement, soit une hausse de +33 points par rapport à 2025.

Grâce à une stratégie d'optimisation des ressources financières, la dette bancaire recule à 3 700 mMAD (-6,4% vs 2025), tandis que l'endettement lié aux émissions de BSF et obligataires atteint 4 820 mMAD, en forte progression de +65,2% sur un an.

PARTIE VIII. PERSPECTIVES

I. Partie Perspectives

I.1. Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de RCI Finance Maroc.

I.2. Orientations stratégiques de RCI Finance Maroc

La stratégie de RCI Finance Maroc est adossée aux constructeurs des marques Renault/Dacia. En ce sens, RCI Finance Maroc se positionne comme un véritable levier des ventes et de fidélisation de l'ensemble des clients cherchant à acquérir un véhicule vendu dans les réseaux Renault ou Dacia.

L'ensemble des produits de financement et de service touchant les particuliers, professionnels personnes physiques ou personnes morales sont donc dans le périmètre de développement stratégique de RCI Finance Maroc. A ce jour, RCI Finance Maroc a pour ambition de maintenir l'ensemble de ses activités. RCI Finance Maroc se réserve la possibilité de lancer de nouvelles offres, notamment de services, pour accroître le service apporté aux clients, leur fidélisation et la rentabilité. La vision à long-terme de RCI est de proposer une « offre de mobilité complète » à ses clients, au-delà du simple financement. De nombreuses pistes de croissance peuvent ainsi être envisagées, comme de nouvelles assurances, de la location longue durée, un développement des offres sur les véhicules d'occasion, de l'autopartage, etc. La société pourrait assurer ces nouvelles activités via des partenariats, comme elle le fait aujourd'hui pour ses activités d'assurances, sans investissement significatif ou restructuration.

I.2.1. Réalisations

En 2025, RCI Finance Maroc a réalisé de 28 928 dossiers de financement, supérieurs aux prévisions établies en 2024.

En 2025, le PNB social s'est élevé à 620 MMAD contre une prévision de 432 MMAD. Cela s'explique principalement par une augmentation significative des volumes réels, combinée à une amélioration de la rentabilité du portefeuille.

Le résultat avant impôt de 2025 s'établit à 318 MMAD (contre une prévision de 225 MMAD en 2024). Ce niveau élevé s'explique par un niveau de contrats de financement de 28 928 contre une prévision de 22 500 établie en 2024 ainsi qu'un taux de pénétration de 32,1%, plus faible que la prévision de 30,0% établie en 2024.

I.2.2. Perspectives

En 2026, dans un marché automobile estimé à 228k unités (-3,1% vs. 2025) marqué par le repli des ventes constructeurs, RCI Finance Maroc entend renforcer sa présence sur le segment des Particuliers, malgré un contexte économique pesant sur le pouvoir d'achat. La Société poursuivra également le développement de sa performance sur le segment des Entreprises, en s'appuyant sur une stratégie ambitieuse de conquête réseau et de fidélisation, portée par une offre de mobilité complète (véhicules, financement, services et après-vente).

RCI Finance Maroc vise ainsi un taux d'intervention de 33,0% sur les immatriculations en 2026, dans un mix de ventes toujours dominé par le segment Entreprises, ce qui devrait se traduire par environ 29 280 contrats de financement Clientèle.

A l'occasion de la mise à jour annuelle du Dossier d'Information relatif au programme de BSF au titre de l'exercice 2024, les perspectives sociales suivantes ont été présentées :

	2025 P	2025 R
Contrats de financement	22 500	28 928
Taux de pénétration (%)	30,0%	32,1%
PNB (en KMAD)	431 697	620 306
Coût du risque (%) *	1,10%	0,39%
Résultat avant impôt (en KMAD)	225 577	317 951

Source : RCI Finance Maroc

(*) Montant du coût du risque sur l'Encours brut moyen calculé sur un encours brut moyen.

I.3. Principales tendances, incertitudes ou évènements

RCI Finance Maroc n'a connu aucune incertitude et aucun événement ayant une influence sur l'activité de financement des marques de Renault Group (Renault et Dacia) depuis la date de clôture du dernier exercice.

I.4. Politique d'investissement future

A l'image des investissements passés, la politique d'investissement se limite aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, principalement en lien avec le renouvellement des matériels informatiques et du mobilier.

PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date d'établissement du présent Document de Référence, RCI Finance Maroc ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de manière significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent Document de Référence, RCI Finance Maroc ne connaît pas de litiges ou d'affaires contentieuses susceptibles d'affecter de manière significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE

I. Facteurs de risque

I.1. Risque client

Ce risque correspond au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement.

RCI Finance Maroc a mis en place en amont des systèmes de connaissance et de cotation des clients qui permettent de maîtriser le risque :

- Meilleure évaluation du risque de crédit par le département risque préalablement au comité de risques ;
- Dispositif de notation des clients et des transactions ;
- Décision collégiale du comité de risques ;
- Respect des limites par secteur d'activité et par types de matériels mises en place par le Conseil d'Administration ;
- Reportings de risque de crédit avec expositions par nature de bien, segment client, etc. ;
- Examen des taux de sinistralité ;
- Examen des ratios de division des risques.

L'activité de RCI Finance Maroc s'oriente de plus en plus vers les personnes morales, dont le risque est plus élevé que les personnes physiques. Le changement du mix des ventes de Renault et Dacia, et donc de la production de financements de RCI, au profit des personnes morales a entraîné une hausse du risque. Le risque demeure sous contrôle, notamment grâce au renforcement des processus de recouvrement.

I.2. Risque de taux de sortie

La rentabilité de RCI Finance Maroc est liée à l'évolution du TMIC qui plafonne le taux de sortie maximum à appliquer par les sociétés du secteur et en conséquence leurs marges.

Suite à la publication de la circulaire de Bank Al-Maghrib n°19/G/2006, le TMIC est corrigé au 1er avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

La baisse continue qu'a connue le TMIC depuis 1997 a eu un impact négatif sur la rentabilité du secteur et plus particulièrement les petites structures, qui ont été contraintes de compresser les marges parallèlement à l'augmentation du coût de refinancement et à la baisse du TMIC.

I.3. Risque taux refinancement

Le risque de taux est un risque inhérent à l'activité de tout établissement de crédit. Une hausse des taux d'intérêt sur le marché impliquerait un renchérissement du coût de refinancement. Le risque de taux d'intérêt réside dans une évolution défavorable des taux, notamment dans le cas d'une forte variation des paramètres de marché, pouvant dégrader sensiblement la rentabilité de la filiale.

Pour évaluer au mieux ce risque et en complément d'un suivi global, le suivi du risque de taux s'effectue également sur trois pôles de maturité du portefeuille de refinancement :

- Pôle « 3 mois » : < 3 mois
- Pôle « 1 an » : > 3mois et < 1 an

I.4. Risque de liquidité

Afin d'assurer à tout moment le financement envers sa clientèle, RCI Finance Maroc détermine ses besoins nets de liquidité mensuellement, la liquidité fait l'objet d'un suivi mensuel lors du comité Financier auquel assistent le Directeur Administratif et Financier de RCI Finance Maroc, le trésorier Renault Maroc et les responsables de la fonction Financements & Trésorerie de RCI Bank and Services. La société RCI Finance Maroc adopte une politique d'adossement des emplois aux ressources très stricte en respectant les standards internationaux de Renault Group.

I.5. Risque de modification du cadre réglementaire

Le secteur du crédit à la consommation est encadré par différents textes législatifs qui régissent l'ensemble de l'activité et conditionnent la rentabilité de la filière.

En 2008, la nouvelle loi de finances change la donne pour les sociétés de leasing et les opérateurs LOA. Depuis le 1er janvier 2008, la TVA facturée aux clients sur les opérations de LOA passe de 10% à 20%, rendant le produit moins attractif.

Enfin, la loi de Finances 2013 a mis en application au 1er janvier 2013, une TVA de 20% sur les Valeurs Résiduelles des véhicules financés en location (LOA/Leasing). Cette modification a mis fin à l'attractivité des financements en LOA avec dépôts de garantie et Valeur Résiduelle élevée. RCI Finance Maroc commercialise désormais des produits locatifs avec des Valeurs Résiduelles faibles.

La circulaire 1/W/16 publiée en date du 10 juin 2016 oblige les établissements de crédit à respecter de nouvelles exigences minimales :

- Le montant des fonds propres de base doit, à tout moment, être au moins égal à 8% des risques pondérés ;
- Le montant des fonds propres de catégorie 1 doit, à tout moment, être au moins égal à 9% des risques pondérés ;
- Le montant des fonds propres de catégorie 1 et 2 doit, à tout moment, être au moins égal à 12% des risques pondérés ;

Dans le cadre de la même circulaire, Bank Al-Maghrib peut également demander aux établissements de crédit de constituer un coussin de fonds propres dit « coussin de fonds propres contra cyclique » sur base individuelle et/ou consolidée.

Le régime fiscal RCI Finance Maroc est régi par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. En 2025, le taux d'impôt sur les sociétés auquel RCI Finance Maroc a été soumise s'est élevé à 39,50%. Selon le Code Général des Impôts de 2026, le taux d'impôts sur les sociétés appliqué aux établissements de crédits et aux organismes assimilés passera à 40% à compter de janvier 2026.

Concernant la TVA, un taux de 10% est appliqué pour l'activité de crédit amortissable et de 20% pour l'activité de leasing.

RCI Finance Maroc s'adapte constamment à tout changement réglementaire et dispose d'une veille juridique et fiscale externalisée auprès d'un cabinet, traitée comme Prestation Essentielle Externalisée (PEE).

I.6. Risque fiscal

Le risque fiscal découlerait d'une interprétation différente des règles fiscales applicables aux établissements de crédit entre RCI Finance Maroc et l'administration fiscale. Afin de mitiger ce risque, RCI Finance Maroc recourt à un cabinet juridique et fiscal. Ce dernier assure une veille régulière et informe la Société de tout changement et de tout impact potentiel sur son activité. De même, le cabinet est souvent sollicité pour des études spécifiques, par exemple à l'occasion de projets de lancement de nouveaux produits. Enfin, RCI Finance Maroc bénéficie de l'assistance, le cas échéant, du Département Fiscal de sa maison-mère, RCI Banque SA, qui est également sollicité et impliqué dans le processus de validation de toute nouvelle activité.

I.7. Risque de remboursement anticipé

La baisse du TMIC favorise le remboursement par anticipation des dossiers en cours qui permet aux clients fonctionnaires et aux organismes conventionnés de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Cette pratique reste mineure du fait du positionnement de RCI Finance Maroc sur le prêt affecté au financement automobile

I.8. Risque Opérationnel

On entend par risque opérationnel, le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation

RCI Finance Maroc en sa qualité d'organisme de financement est assujettie à la réglementation de Bank Al Maghrib, précisément aux obligations relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques (en réf à la circulaire N° 4/W/2014).

1.8.1. Organisation globale du Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de RCI Finance Maroc est transposé de celui de RCI Banque et répond aux obligations réglementaires locales. Il est validé dans le cadre du Contrôle interne Groupe et en Conseil d'Administration de manière semestrielle.

Le dispositif de contrôle interne est structuré en trois niveaux de contrôle :

- Les 1ers et 2èmes niveaux constituent le contrôle permanent
- Le 3ème niveau est le contrôle périodique.

1.8.2. Gouvernance de la gestion du risque opérationnel

La gouvernance de la gestion du risque opérationnel s'articule autour de 2 dispositifs :

- Le pilotage des risques principaux considérés « opérationnels » dans la réglementation (notamment le risque informatique, le risque de fraude interne, le risque d'interruption d'activité, les risques de non-conformité RGPD, AML-CFT, Ethique ou de non-respect de la réglementation bancaire,).
- Le contrôle du respect des règles de gestion définies par les métiers Corporate pour l'ensemble du Groupe. Cela concerne tous les risques principaux (financiers, crédit, opérationnels, ...).

Cette gouvernance est assurée à travers :

- Le pilotage de chacun des risques principaux classés dans la catégorie des risques opérationnels est assuré par chaque Direction Corporate selon le cadre de gouvernance défini dans la « Politique de gouvernance des risques ».
- La surveillance de la bonne application des règles de gestion Groupe dans les processus opérationnels est assurée par les propriétaires de processus au niveau Corporate et en local. L'objet de cette procédure est de décrire comment est organisée et mise en œuvre cette surveillance au sein du Groupe Mobilize FS.

1.9. Risque de dépendance aux ventes de Renault au Maroc

Le risque de dépendance des ventes de Renault au Maroc est inhérent à l'activité de « captive » de RCI Finance Maroc.

Par définition, le business model de « captive » de RCI Finance Maroc implique une dépendance aux ventes du constructeur automobile. Néanmoins, alors que le résultat financier annuel du constructeur est lié aux ventes de l'année, celui de RCI est le résultat d'un portefeuille de clients, constitué sur plusieurs exercices, réduisant sa volatilité. Par ailleurs, RCI dispose d'autres leviers de rentabilité comme les services, les assurances ou le financement du parc de véhicules d'occasion.

1.10. Risque lié à la composition du portefeuille clients de RCI

Le risque lié à la composition du portefeuille clients de RCI est dilué par la diversité des typologies : particuliers, commerçants, sociétés, concessionnaires, etc. Le changement de mix de production peut donner lieu à des ajustements en temps réel de la tarification ou encore de la politique d'acceptation pour atténuer le risque.

1.11. Risque lié à la concentration de certains concessionnaires dans l'encours réseau de RCI

Les 3 premiers concessionnaires représentent 47% de l'encours sain moyen « réseau » de RCI Finance Maroc en 2025.

Par ailleurs, pour toutes les expositions concessionnaires qui dépasseraient 10% de ses capitaux propres, RCI Finance Maroc fait couvrir la surexposition par une garantie bancaire de RCI Banque SA.

L'encours moyen réseau représente 28% de l'encours moyen de RCI à fin 2025 (contre 25% à fin 2024). Le financement de l'activité réseau ne représente qu'une partie des activités de RCI Finance Maroc. RCI Finance Maroc dispose d'une activité diversifiée incluant également les offres de financement et de service à destination de la clientèle (particuliers et professionnels).

I.12. Risque de change

A date du 31/12/2025, le risque de change est proche de zéro, RCI Finance Maroc ayant globalement une position emprunteuse et prêteuse en Dirhams marocains.

L'émetteur ne dispose par ailleurs d'aucun autre flux qui l'expose au risque de change.

PARTIE XII. ANNEXES

1. Statuts

2025 : <https://www.mobilize-fs.ma/wp-content/uploads/2024/12/2024.05.29-Statuts-1.pdf>

2. Rapport Financier Annuel

2023, 2024 et 2025 : <https://www.mobilize-fs.ma/rapports-financiers/>

3. Communiqués de presse

<https://www.mobilize-fs.ma/communiqués-financiers/>